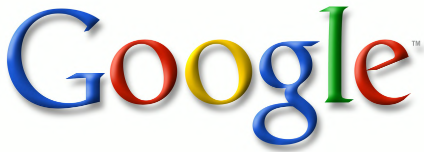
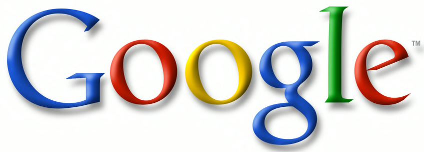
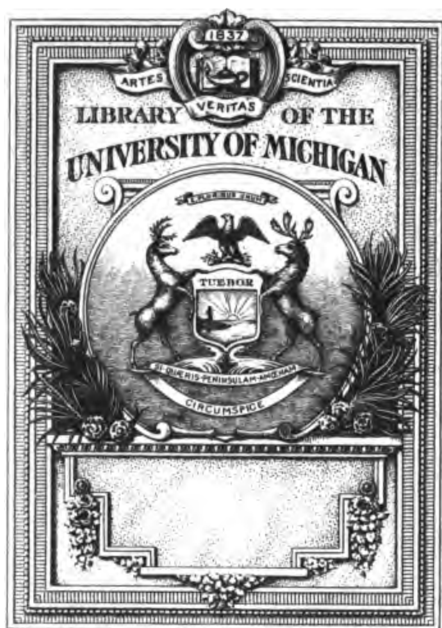





1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

L'AUTEUR DE L'IMITATION

ET

LES DOCUMENTS NÉERLANDAIS

L'AUTEUR DE L'IMITATION

ET LES

DOCUMENTS NÉERLANDAIS

PAR

VICTOR BECKER, S. J.



LA HAYE

MARTINUS NIJHOFF, LIBRAIRE-ÉDITEUR

BRUXELLES
F. J. Olivier, libraire-éditeur

LONDRES
D. Nutt, libraire-éditeur

1882

IMPRIMERIE POLLEUNIS, CEUTERICK ET LEFÉBURE
rue des Ursulines, 35, Bruxelles

PRÉFACE

L'ouvrage qu'on va lire n'a pas la prétention d'être un traité complet sur la célèbre controverse touchant l'auteur de l'*Imitation*. Il s'adresse en premier lieu aux personnes instruites qui, sans avoir le loisir de faire une étude approfondie de la question, veulent cependant se former une conviction raisonnée. Pour atteindre ce but, nous nous sommes attaché surtout aux arguments *directs* qui mettent en évidence le véritable auteur de l'*Imitation*, sans faire grand cas des considérations subjectives et des sentiments personnels des divers auteurs, encore moins des indications vagues que l'on prétend trouver dans des manuscrits sans date, dont chacun tire ce qu'il veut, justement parce qu'ils ne disent rien du tout. Ce livre

suffira, nous l'espérons, pour faire connaître l'état de la question aux personnes que nous avons en vue.

Cependant, comme il renferme plusieurs arguments nouveaux, peu connus hors de la Hollande, et presque totalement ignorés dans les pays où domine la langue française, il ne sera pas inutile aux savants de ces pays qui ont fait ou qui veulent faire une étude approfondie de la question; il pourra, sous certains rapports, être considéré comme un *supplément* à l'excellent ouvrage du savant évêque de Bruges, Mgr Malou.

Il y a deux ans, M. l'abbé Spitzen, curé à Zwolle, a publié un ouvrage néerlandais considérable, suivi d'un supplément également remarquable (1). Il met en pleine lumière, au sujet de l'auteur de l'*Imitation,* des preuves nouvelles qui nous semblent avoir une très grande valeur. D'autres savants hollandais,

(1) *Thomas a Kempis als schrijver der Navolging van Christus gehandhaafd*, door A. Spitzen. — *Nalezing op mijn Thomas a Kempis.* — 2 vol. in-8°. Utrecht, J. L. Beyers. — 1880.

principalement les professeurs Moll et Acquoy, bien qu'ils n'aient pas traité *ex professo* de l'auteur de l'*Imitation*, ont beaucoup contribué à élucider la question par leurs travaux sur l'histoire ecclésiastique de la Hollande aux XIVe et XVe siècles, et spécialement sur l'histoire de Windesheim.

Nous croyons devoir, à notre tour, attirer l'attention sur quelques détails, qui, au dire de juges trop bienveillants peut-être mais très compétents, ne manquent pas d'intérêt ni d'importance. Comme les livres écrits en néerlandais ne sont guère répandus hors des Pays-Bas, il nous a paru utile de rédiger en français un livre destiné à faire connaître aux étrangers les documents néerlandais sur l'auteur de l'*Imitation*.

Il y a là peut-être de la témérité pour un Néerlandais qui n'a jamais quitté la Hollande ; mais on voudra bien nous pardonner, en faveur de nos bonnes intentions, quelques incorrections de langage et certaines imperfections de style. Au moins nous sommes-nous

efforcé de viser, autant que possible, à l'*exactitude* des expressions dont nous nous sommes servis pour communiquer au lecteur français les découvertes néerlandaises.

Nous avons été efficacement secondé dans nos recherches par plusieurs savants dont nous n'avons jamais en vain sollicité le concours, et nous devons des remerciements très particuliers à M. l'abbé Spitzen, ainsi qu'à M. Ruelens, de Bruxelles, et à M. Campbell, de La Haye, qui nous ont fourni bon nombre de renseignements et de documents très importants. Qu'ils veuillent bien agréer ici l'expression publique de notre vive reconnaissance.

V. BECKER S. J.

La Haye, 26 *octobre* 1882.

N. B. — Le lecteur est prié de consulter la liste des *Errata*, placée à la fin du volume. Plusieurs envois d'épreuves étant restés en souffrance, il a échappé dans la correction quelques fautes importantes que l'auteur n'a pu faire disparaître.

L'AUTEUR DE L'IMITATION

ET

LES DOCUMENTS NÉERLANDAIS

INTRODUCTION

Converti par le chartreux Henri de Kalkar et élevé au diaconat, Gérard Groot (Gerardus Magnus) consacra son zèle ardent et ses brillants talents au saint ministère de la prédication. Les mœurs du clergé et du peuple laissaient beaucoup à désirer et les scandales étaient à l'ordre du jour. Gérard Groot paraissait partout pour exciter les ecclésiastiques et les laïcs à une vie dévote, faire disparaître les abus et étouffer les sectes naissantes. Ce zèle lui attira de nombreux et puissants ennemis, qui par des manœuvres habiles le firent tomber en disgrâce auprès de l'évêque d'Utrecht, jusque-là son ami : une ordonnance, en apparence générale mais en réalité lancée contre sa personne, lui interdit le ministère de la prédication. Retiré alors à Deventer, il se créa un champ de travail plus modeste : il attira à lui des jeunes gens afin de les gagner à la « dévotion moderne », c'est-à-dire au renouvellement de l'esprit chrétien affaibli par la dissolution des mœurs. Pour les occuper utilement et leur procurer en même temps une subsistance honnête, il leur fit copier moyennant un salaire convenable, l'Écriture sainte, les ouvrages des Pères de l'Église et d'autres livres spirituels.

A ces jeunes gens, qui aspiraient en général à l'état eccl-

siastique et portaient par conséquent le nom de clercs, se joignit bientôt un homme éminent qui eut une influence décisive sur le développement de l'œuvre encore si modeste. Florens Radewijns, chanoine d'Utrecht, échangea son riche bénéfice contre un humble vicariat à Deventer, et pour jouir de la familiarité de Gérard Groot, il prit place parmi les simples clercs copistes. Bientôt il alla plus loin que le maître n'avait osé, et il lui proposa d'introduire « la vie commune ». Groot fit des difficultés : il craignait l'opposition des Ordres mendiants, mais enfin il se laissa persuader. On convint d'habiter ensemble et en communauté de biens ; Groot dressa une règle de vie et Radewijns malgré sa répugnance fut nommé supérieur. On n'émit pas de vœux formels, mais les conseils évangéliques furent observés de fait. C'est là l'origine des *Frères de la vie commune*. Bientôt surgirent aussi des congrégations de *Sœurs de la vie commune*, formées d'après le même plan.

L'opposition prévue par Groot ne tarda pas à se manifester : une telle association, sans vœux de religion, était une nouveauté mal vue surtout par un grand nombre de religieux. L'orage commençait à gronder : il fallait le conjurer. Les Frères avaient besoin d'un point d'appui solide ; le moyen le plus sûr paraissait être de fonder une véritable association religieuse dont la communauté des Frères serait en quelque sorte un appendice.

Dans ce but, Gérard Groot alla visiter son ami Jean Ruysbroek, prieur de Groenendael dans le Brabant ; celui ci fit tomber le choix de Groot sur la règle des chanoines réguliers de S. Augustin. Il ne fut pas donné à Gérard Groot d'exécuter lui-même son plan ; en 1384, la mort le ravit à sa Congrégation naissante.

Heureusement Radewijns fut bientôt à même de réaliser le projet de son maître : en 1387, le couvent de Windesheim était fondé à deux lieues de Zwolle. Six des plus vénérables *devoti* ou « Frères de la vie commune », qui s'étaient d'abord initiés à la vie religieuse dans le couvent de Emsteyn près d'Utrecht, y prirent l'habit. Radewijns, malgré son désir de partager leur vie, dut rester à Deventer à la tête des Frères qui ne pouvaient se passer de lui.

Le couvent de Windesheim étendit bientôt ses branches avec une vigueur merveilleuse. Emsteyn après avoir élevé la mère se fit bientôt adopter par elle comme sa fille. Le couvent du Mont-S.-Agnès près de Zwolle, qui était primitivement une maison de Frères transformée en monastère, se plaça dès 1398 sous la dépendance des chanoines de Windesheim. Quelques années plus tard, Groenendael et plusieurs autres couvents de la Belgique se réunirent aussi au « Chapitre de Windesheim ». Trente ans à peine après sa fondation, le Chapitre de Windesheim comptait 45 couvents agrégés : 37 d'hommes et 8 de femmes.

Les rapports intimes de Groenendael et d'Emsteyn avec Windesheim, et partant avec le Mont-S.-Agnès, doivent être pris en considération sérieuse dans la controverse sur l'auteur de l'Imitation.

On voit que, d'après les vues de leur fondateur primitif, Gérard Groot, la Congrégation des Frères de la vie commune et le Chapitre des chanoines réguliers de Windesheim sont deux Instituts qui se complètent l'un l'autre. Aussi, surtout dans les premiers temps, les seuls dont nous avons à nous occuper ici, les deux Instituts se sont considérés mutuellement comme tels, ils s'entr'aimaient comme les fils d'un père commun, comme les enfants d'une même famille. Désor-

mais nous les comprendrons sous le titre unique de « Cercle des Frères de la vie commune, » ou, pour plus de brièveté, « Cercle de Windesheim ».

Thomas à Kempis, né en 1379 ou selon d'autres en 1380, se rendit à l'âge de douze ou treize ans à la grande école de Deventer, où Radewijns le prit sous sa protection et l'admit bientôt dans sa congrégation primitive des Frères de la vie commune. On peut donc dire que Thomas porta dès son enfance le joug du Seigneur, car la vie des Frères ressemblait à la vie des plus fervents religieux. En 1399 Thomas se rendit au Mont-S.-Agnès, où son frère aîné, Jean, était alors prieur. S'est-il presenté de suite pour être admis au nombre des religieux ? Thomas raconte lui-même, dans sa Chronique, que sept années s'écoulèrent avant qu'il prît l'habit, et par conséquent huit années en tout avant qu'il fît sa profession religieuse. Ce prétendu temps de probation a été jusqu'ici une véritable énigme qui a scandalisé bien des gens. M. Spitzen en a donné le premier la vraie explication. Thomas, en 1399, ne s'est pas présenté au Mont-S.-Agnès pour être admis parmi les religieux : il s'y est fait recevoir comme *donatus* et y a vécu quelques années en cette qualité. Plusieurs autres Frères dévots ont passé à Windesheim et au Mont-S.-Agnès leur vie tout entière dans cet humble état : ils participaient à tous les exercices de la communauté, excepté au chant du chœur, et ils portaient l'habit des Frères de Deventer. Cela explique pourquoi Thomas a pu se rendre au Mont-S.-Agnès et non à Windesheim, quoiqu'un obstacle sérieux s'opposât à sa réception comme *religieux* dans le premier couvent. Les constitutions de Windesheim défendaient de recevoir deux frères comme religieux dans le même couvent, sans le consentement des trois quarts des chanoines ayant voix au

Chapitre et sans la dispense du Chapitre général lui-même. D'ailleurs Thomas indique assez clairement qu'il s'est fait recevoir comme *donatus*. Qu'on pèse les termes dans lesquels il décrit, dans sa Chronique, son entrée au couvent : « Je fis des instances, dit-il, pour *habiter* dans ce lieu et je fus admis avec miséricorde » (Feci instantiam pro *mansione* in eodem loco et fui misericorditer *acceptatus*). Cette expression *pro mansione* convient très bien à quelqu'un qui, sans être du nombre des religieux, veut cependant demeurer dans le couvent, mais elle ne convient nullement à un religieux. Le mot *acceptatus* était aussi le terme usuel pour exprimer l'admission des *donati* (1).

Après avoir lu ce que M. Spitzen a écrit sur ce point, je crois pouvoir démontrer, au moyen de dates authentiques, que Thomas, en se présentant au Mont-S.-Agnès, ne pouvait pas avoir l'intention de se faire recevoir au nombre des religieux. Dans sa Chronique, il nous raconte son entrée au couvent dans les termes suivants :

« Anno M.CCC.XCIX. fuerunt Zwollensibus datæ Indulgentiæ Apostolicæ quas Dominus Papa Bonifacius nonus ad fabricam ecclesiæ sancti Michaëlis, in festo inventionis sanctæ crucis (3 mai) et in festo sancti Michaëlis (29 sept.) omnibus vere pœnitentibus concessit. Eodem anno, ego Thomas Kempis, scholaris Daventriensis, in diœcesi Coloniensi natus, veni Zwollas pro indulgentiis. Deinde processi lætus ad Montem sanctæ Agnetis, et feci instantiam pro mansione in eodem loco, et fui misericorditer acceptatus. Postea, in profesto sanctæ Barbaræ virginis, venit ibidem Wilhelmus

(1) Horum ergo laicorum quatuor tantum habitum *donatorum* suscipientes obedientiam promiserunt, per patrem venerabilem Joannem de Heusden coram conventu *acceptati*. « Chron. Windes. p. 120. »

Henrici, de Amsterdam oriundus, qui etiam Daventriæ stetit ad tempus cum clericis devotis » (*Chron. Montis S. Agnetis* p. 29.)

La narration de Thomas donne à entendre qu'il est venu le jour de la fête de S. Michel, date la plus rapprochée de l'arrivée de son confrère. Mais, qu'il soit venu le 29 septembre ou le 3 mai, il ne pouvait en aucun cas avoir reçu du Chapitre général la dispense nécessaire pour être admis comme religieux dans le couvent où se trouvait son frère.

Ce Chapitre s'assemblait régulièrement le second dimanche après Pâques de chaque année ; en 1399, il a dû tenir sa première session le 13 avril, puisque Pâques de cette année tombait le 30 mars, et il a dû se séparer longtemps avant le 3 mai. Busch, le chroniqueur de Windesheim, dit en termes formels que le Chapitre général de 1424 fut terminé en moins d'une semaine (*Chron. Wind.* p. 324); et de ce qu'il dit ailleurs (p. 318) il résulte clairement que c'était le cas ordinaire. Il raconte que les Pères des congrégations de Westphalie, de Saxe et de Cologne s'assemblaient annuellement à Munster le troisième dimanche après Pâques; les prieurs de Northorn et de Bodiken présidaient. Or ceux-ci devaient aussi assister au chapitre général de Windesheim ; ils avaient donc le temps de se trouver à Munster huit jours après l'ouverture du Chapitre général ; nous savons d'ailleurs que pour de pareilles assemblées annuelles une durée de 4 à 5 jours suffit amplement. Thomas ne pouvait donc, en 1399, compter sur une durée de trois semaines, et s'il avait alors eu l'intention de se faire recevoir comme religieux au Mont-S.-Agnès, son supérieur Radewijns, le fondateur immédiat de Windesheim, l'aurait envoyé plus tôt afin que sa requête de dispense nécessaire parvînt à temps au Chapitre général.

Thomas s'est donc fait recevoir primitivement comme *donatus*, et ce n'est que plus tard qu'il a résolu de se faire religieux. Comme il le raconte lui-même, il prit l'habit en 1406 le jour de la Fête-Dieu, peu de temps après qu'il eut obtenu la dispense du Chapitre général de la même année. C'est alors seulement que commença son temps d'épreuve proprement dit, ou son noviciat ; l'année suivante il a fait la profession solennelle. Ainsi l'énigme de son prétendu noviciat de huit années, qui a fourni une arme à ceux qui contestent ses droits à la paternité de l'*Imitation*, cesse d'exister ; elle est résolue définitivement et d'une manière péremptoire. L'accord des pères du Mont-S.-Agnès pour demander au Chapitre général la dispense d'une règle sévère, montre que Thomas était un sujet précieux qu'ils voulaient à tout prix conserver à leur couvent.

Nous verrons dans la suite bien d'autres objections s'évanouir devant l'étude sérieuse de l'histoire et des écrits du Cercle de Windesheim, étude trop négligée jusqu'ici. C'est par un effet de l'ignorance où l'on est de l'histoire de cette congrégation, que bien des esprits restent encore en suspens et que de très grossières erreurs ont été commises par plusieurs écrivains, par Grégory, Weigl, Monfalcon, Mella, Wolfsgruber et d'autres, qui ont traité *ex professo* de l'auteur de l'Imitation.

Thomas fut ordonné prêtre, d'après Mooren, en 1412, selon d'autres, en 1413. Peu de temps après, il commença à écrire ses premiers traités spirituels, notamment les quatre traités que nous sommes habitués à voir réunis dans cet ensemble connu sous le nom d'*Imitation*, mais qui primitivement formaient autant d'opuscules détachés. Les écrivains du Cercle de Windesheim, fidèles à leur devise *ama nesciri*, ne signaient

jamais leurs ouvrages, et c'est ce qui a donné lieu à la diversité d'opinions sur l'auteur de l'*Imitation*. Les manuscrits en furent bientôt répandus de tous côtés et les quatre traités, soit isolés, soit réunis, se trouvèrent souvent associés dans un même *codex* à des écrits spirituels de quelque célèbre auteur ascétique. Les copistes des temps postérieurs s'imaginèrent parfois que ces divers traités appartenaient à ce même auteur; et c'est ainsi qu'on vit paraître des copies de l'*Imitation* avec les noms de S. Bernard, de S. Bonaventure, de Ludolf de Saxe, de Henri de Kalkar, mais surtout avec le nom du chancelier Gerson, dont le traité très répandu *De meditatione cordis* se trouve fréquemment en compagnie de l'*Imitation*. — Cependant presque tous ces personnages ne firent qu'une apparition passagère sur la scène; on savait trop bien que l'*Imitation* était un livre récent pour ajouter quelque crédit à l'opinion qui l'attribuait à S. Bernard ou à S. Bonaventure. Le chancelier Gerson resta bientôt seul en regard de Thomas à Kempis. Jusque-là les compétiteurs de Thomas avaient été des hommes célèbres dont les écrits étaient connus de tout le monde : lui, au contraire, était un moine obscur vivant au fond d'un couvent situé dans un coin reculé d'un petit pays. Comment s'est-il donc fait que les copies de l'*Imitation*, avec le nom de Thomas à Kempis, surpassèrent de beaucoup en nombre celles qui portaient les noms de ces différents personnages illustres? C'est que le bon sens du public reconnut bientôt qu'il était le véritable auteur du livre. La Néerlande qui avait connu personnellement Thomas à Kempis, qui avait reçu directement de ses mains le précieux livre, le désigna tout d'abord comme le père de l'*Imitation* et elle n'a jamais cessé depuis de le reconnaître pour tel d'une voix unanime. Peu à peu cette persuasion

s'établit dans d'autres pays par la seule évidence de la vérité, sans qu'aucun ouvrage fut écrit pour démontrer les droits du chanoine régulier. La France aussi admit, après un temps relativement peu considérable, que Gerson n'avait pas écrit l'*Imitation*, et dans ce pays les droits de Thomas furent bientôt presque généralement reconnus. « Thomas à Kempis, dit Mgr Malou, fut considéré comme l'auteur du livre de l'*Imitation* pendant les deux siècles qui ont suivi sa mort. Tous les savants sont d'accord sur ce point. Dom Mabillon avoue que le pieux écrivain jouissait encore en 1651 de la *possession fiduciaire*, qu'on lui avait jadis accordée, et Dom Thuillier reconnait que le *sentiment commun* était prononcé en sa faveur au temps du père Possevin, c'est-à-dire à l'époque où la controverse naquit » (*Malou*, *Recherches*, p. 4). Chose digne de remarque! le chancelier de l'université de Paris a été plus longtemps considéré comme auteur de l'*Imitation* en Italie qu'en France même, ainsi que cela ressort du nombre des éditions imprimées avec son nom dans ces deux pays. L'Italie, étant plus éloignée du berceau de l'*Imitation*, connaissait moins bien et Thomas et Gerson; elle eut besoin de plus de temps pour se renseigner. Cependant, durant tout le XVIe siècle, Thomas compta beaucoup de partisans en Italie, et la suite des événements a montré qu'en ce pays aussi ses droits auraient été reconnus universellement et sans conteste, si un esprit prévenu, s'appuyant sur de fausses conjectures, ne s'était pas fait le champion d'un candidat dont personne jusque là n'avait soupçonné l'existence.

Au commencement du XVIIe siècle vivait à Rome un religieux bénédictin de la Congrégation du Mont-Cassin, Dom Constantin Cajetan, qui s'était donné la tâche d'exalter à tout prix la gloire de son ordre. D'après Mgr Malou, « il y

agrégeait depuis plusieurs années tous les saints, tous les évêques, tous les auteurs distingués dont les faits et gestes donnaient la moindre prise à ses conjectures. Il fit de S. Thomas d'Aquin un novice bénédictin; il soutint hardiment que le livre des *Exercices spirituels* de S. Ignace n'était qu'une pâle copie de l'*Exercitatorium spirituale* de Jacques de Cisneros, un de ses confrères d'Espagne. C'est dans de pareilles dispositions d'esprit que Cajetan apprit que le P. Rossignoli, de la Compagnie de Jésus, venait de découvrir dans le collège d'Arona, ancienne maison bénédictine, un manuscrit qui attribuait le livre de l'*Imitation* à un *abbé* nommé Jean *Gesen* et *Gersen*. A cette nouvelle, il ne se posséda plus de joie. Cet abbé ne pouvait être, selon lui, qu'un enfant de S. Benoît et l'*Imitation* revenait de plein droit à son ordre. » (*Malou*, ibidem.)

Pour prouver que cette exposition de l'origine de la controverse est la véritable, nous donnerons la parole à un témoin non suspect, au Dr Dudik, le savant historiographe de la Moravie, et l'une des célébrités actuelles de l'ordre de S. Benoît : « Après la découverte du manuscrit d'Arona, Cajetan entreprit un voyage scientifique en Italie, avec l'intention d'examiner dans les bibliothèques les différents manuscrits de l'*Imitation;* ayant découvert à Polirona, près de Mantoue, un second manuscrit, qui attribuait la paternité du livre à l'abbé Gersen, il n'hésita plus à en dépouiller Thomas à Kempis pour le donner à l'abbé Gersen, dont il fait sans preuve un abbé bénédictin. Son édition, magnifiquement ornée, parut à Rome en 1616, sous le nom de l'abbé Gersen. C'est là l'origine de la fameuse controverse de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1). » En vain le P. Maggioli, de

(1) *Historische Forschungen in der Kaiserlichen öffentlichen Bibliothek zu St. Petersburg*, von Dr. B. Dudik, O. S. B. Wien, 1879, p. 28.

la Compagnie de Jésus, montra que le point de départ de Cajetan était faux, que le manuscrit d'Arona n'était pas originaire de cette ancienne maison bénédictine, puisqu'il l'avait apporté lui-même de sa maison paternelle de Gênes, l'année 1579, en entrant au noviciat de la Compagnie après la suppression du couvent bénédictin. A son tour, Rosweyde, dès l'année 1617, renversa tout l'échaufaudage de Cajetan; rien n'y fit; le sort en était jeté: les Bénédictins avaient épousé la querelle de leur confrère; la lutte, non sans de longues trèves, a continué jusqu'à nos jours (1).

Malgré ses efforts, Cajetan n'avait pas trouvé beaucoup de partisans en Italie. En parcourant l'*Essai* du P. de Backer, on est surpris de la multitude des éditions de l'*Imitation* parues en Italie sous le nom de Thomas à Kempis, pendant tout le cours du XVIIe et du XVIIIe siècle. Avant Cajetan, le chancelier Gerson avait prêté son nom à un grand nombre d'éditions italiennes; après Cajetan, il est presque entièrement éclipsé par le chanoine régulier; de temps en temps seulement apparait comme un phénomène quelque édition isolée sous le nom du prétendu abbé bénédictin, et alors même on s'aperçoit que Cicéron plaide *pro domo sua*. C'est une protestation spontanée, et qui n'en est que plus éloquente, de l'opinion publique en Italie qui repoussait l'usurpation odieuse.

(1) On prétend que l'abbé Gersen aurait écrit l'*Imitation* vers l'an 1230. Comme nous le verrons plus loin, ce personnage est simplement un mythe, et cette date est aussi de pure invention. Cependant on ne l'a pas choisie sans raison. On l'a fait aussi ancienne que possible; il n'y avait pas moyen de reculer davantage, puisque l'auteur de l'*Imitation* parle de S. François d'Assise. Les mythes aiment à cacher leur origine dans les ténèbres du passé.

En France aussi, malgré les efforts de Mabillon et de ses confrères de la Congrégation de S. Maur, la nouvelle candidature eut peu de succès. On remarquait trop bien que le prétendu abbé Gersen n'était que l'ombre du chancelier Gerson, dont le nom, en France même, était souvent écrit, dans la syllabe finale, avec un *e* au lieu d'un *o*.

De 1725 à 1764, la lutte fut très vive en Allemagne où cependant le P. Heser, de la Compagnie de Jésus, avait, dès 1651, victorieusement défendu les droits de Thomas à Kempis. Amort, provoqué par le bénédictin Erhard, publia une série d'ouvrages remarquables dont le principal, la *Deductio critica*, est à lui seul suffisant pour écarter tout doute raisonnable. Les adversaires démontrent malgré eux la force invincible des témoignages authentiques des contemporains, des amis de Thomas, cités dans cet ouvrage. N'osant en général les aborder de front, ils trouvent plus commode de les passer sous silence. Telle est la tactique du P. Mella dans la *Civiltà Cattolica* et de Wolfsgruber dans son *Giovanni Gersen*.

Par son *Histoire du livre de l'Imitation* parue en 1842, M. De Grégory eut plus de succès en Italie que Cajetan lui-même; la supercherie du *Diarium de Advocatis*, renforcée par plusieurs autres manœuvres fit un certain nombre de dupes. Plusieurs revues, surtout en Italie, se firent l'écho de ses assertions et par la renommée dont elles jouissaient à tort ou à raison, elles parvinrent à égarer une partie notable du public.

Cependant, cette fois encore, la cause de Thomas à Kempis trouva des défenseurs habiles qui démontrèrent victorieusement la fausseté des prétendues découvertes de Grégory. Les *Recherches* de Mgr Malou ramenèrent, même en Italie, bon nombre d'esprits égarés.

Actuellement, la lutte est entrée dans sa dernière phase.

Les efforts des adversaires de Thomas ont fait surgir partout des défenseurs zélés dont les efforts réunis ne tarderont pas à terminer définitivement cette controverse qui n'a déjà duré que trop longtemps, et qui a mis une division déplorable entre deux grands ordres religieux.

Messieurs Watterton et Kettlewell en Angleterre, MM. Ruelens et Delvigne en Belgique, MM. Hirsche et Grube en Allemagne, M. le chanoine Santini en Italie, M. Spitzen en Hollande et tout dernièrement le P. Schneemann ont produit tant de nouveaux arguments, ils ont si victorieusement répondu à toutes les objections, qu'il suffira de vulgariser ces nouvelles preuves pour fixer définitivement l'opinion du monde savant. Les Gersénistes outrés pourront encore continuer à défendre leur cause désespérée, mais on n'y fera pas plus d'attention qu'aux réclamations de ceux qui s'obstinent à révoquer en doute le mouvement de la terre.



PREMIÈRE PARTIE

ARGUMENTS EXTRINSÈQUES.

CHAPITRE I.

TÉMOINS CONTEMPORAINS.

Jean Busch, historiographe de Windesheim.

Jean Busch, le célèbre réformateur de la discipline monastique dans un grand nombre de couvents allemands, a écrit, du vivant de Thomas à Kempis et sur l'ordre du supérieur général Jean van Naaldrijk, ses deux livres « de Viris illustribus de Windesem » et « de Origine modernæ devotionis. » Le P. Rosweyde les a publiés ensemble sous le titre commun de « Chronicon Windesemense. »

Ce remarquable ouvrage doit être regardé comme une histoire officielle de la Congrégation de Windesheim, qui dans ce temps-là jouissait à bon droit d'une grande réputation de sainteté. Il suit de là que lorsqu'un fait notable, qui par sa nature devait être connu aussi bien à Busch qu'aux supérieurs eux-mêmes, y est raconté comme un fait certain, il faudra l'admettre sous peine d'anéantir toute certitude historique. D'après une règle commune à tous les ordres religieux, cette Chronique n'a pu être publiée avant d'avoir été révisée par les supérieurs, et ceux-ci n'auraient pas toléré qu'on y affirmât un fait notable qu'ils savaient être faux. Busch a écrit plus tard un autre ouvrage très remarquable, publié

par le savant Leibnitz qui a rendu un témoignage éclatant à la véracité de l'historien : « Buschium enim non dissimulare corruptelas, neque adulari suis manifestum est. »

Eh bien ! cet historien officiel de Windesheim, dont le couvent n'était éloigné que de deux lieues et demie du *Mont-S.-Agnès*, qui maintefois avait conversé avec Thomas lui-même, affirme clairement dans son livre *de Viris illustribus*, que Thomas est l'auteur de l'imitation. Dans le chapitre 21, où il raconte la mort de Jean Vos van Heusden, il dit littéralement [1] : « Contigit ante paucos dies sui obitus, ut duo fratres notabiles de Monte Sanctæ Agnetis prope Zwollis, ordinis nostri dictum Priorem nostrum super certis rebus consulturi, in Windesem advenirent ; quorum unus, frater Thomas de Kempis, vir probatæ vitæ, qui plures devotos libros composuit, videlicet qui sequitur me, de imitatione Christi, cum aliis. »

Les Gersénistes, en général, ont très bien compris que ce témoignage de Busch élève les droits de Thomas au-dessus de tout doute raisonnable : aussi ont-ils fait tous les efforts possibles pour prouver que Busch n'a point écrit les mots *videlicet* et les suivants jusqu'à *cum aliis*, que quelque autre les a insérés dans sa chronique ; mais ç'a été en vain. Un témoignage authentique nous assure que ces mots se trouvaient dans l'autographe de Busch. Il est certain que Busch a dû céder l'autographe de sa Chronique, écrite sur l'ordre formel du supérieur général, aux archives de Windesheim, et l'on sait avec quel soin jaloux les ordres religieux conservent les pièces qui ont rapport à l'origine de leur Institut. Le couvent de Windesheim n'a pas été, comme tant d'autres, détruit à l'improviste par les protestants : les chanoines réguliers ont eu tout le temps nécessaire pour sauver leurs archives ;

nous savons, d'ailleurs, positivement qu'ils les ont sauvées en effet, et qu'en dernier lieu ils les ont transportées au couvent de S.-Martin à Louvain, qui a existé sans interruption jusqu'en 1784. Une partie des documents de ce couvent est actuellement conservée aux archives de l'État Belge : elle prouve que ce célèbre monastère possédait un grand nombre de pièces qui avaient rapport à Windesheim; ainsi qu'à d'autres couvents et à la Congrégation tout entière (1). On peut tenir pour à peu près certain que les chanoines ont emporté l'autographe de Busch, qui était un de leurs plus précieux documents. Il est donc probable *a priori* qu'il a été déposé avec les autres archives au couvent de S.-Martin, d'autant que plusieurs écrits autographes de Thomas à Kempis y ont trouvé asile. Cette probabilité est élevée à la certitude par un acte authentique que le prieur de ce couvent, Thomas Bosmans, fit dresser en 1760, à la prière d'Eusèbe Amort, chanoine allemand.

Le notaire Eyckermans assure dans ce document que le dit prieur lui a communiqué l'autographe de Busch, et que les mots controversés se trouvent dans le texte ; qu'ils y sont écrits de la même main et sur la même ligne, sans parenthèse ni autre addition quelconque. (Amort, *Deductio critica p.* 96). Bosmans, prieur d'un couvent renommé par ses études historiques, et en même temps secrétaire de la Congrégation de Windesheim, était lui-même un savant historien, comme le démontre la remarquable Chronique de son couvent composée par lui. Il avait donc toutes les qualités nécessaires pour savoir que c'était bien l'autographe de Busch qui se trouvait dans les archives de Saint-Martin. Dès lors n'est-ce pas

(1) Acquoy, *Het Klooster te Windesheim en zijn invloed* D. 3. bl. 155.

de la témérité d'affirmer, comme le fait Wolfsgruber, que ce manuscrit n'était pas un autographe, mais bien une copie où l'on avait intercalé dans le texte les mots décisifs. D'ailleurs cette audacieuse assertion n'est d'aucun secours : un argument intrinsèque d'une grande valeur, et l'accord parfait des plus anciennes copies, montrent, indépendamment du témoignage de Bosmans, que l'autographe de Busch contenait le passage contesté.

M. Spitzen a observé que Busch avait la coutume d'insérer des phrases incidentes dans le genre de « *qui sequitur me de imitatione Christi.* » Les pages 175 et 176 de sa Chronique en offrent deux exemples remarquables. Ainsi, en parlant de l'incorporation de sept couvents du Brabant au Chapitre de Windesheim, Busch raconte que Jean van Schoonhoven, sous-prieur de Groenendael, prononça à cette occasion un sermon solennel devant l'assemblée ; et il remarque aussitôt : « Hic est ille frater Joannes qui Simoni nepoti suo, in Eymsteyn professo, duas scripsit epistolas. » Énumérant ensuite les couvents du Brabaut, il dit en passant du prieur de Groenendael, Jean Ruysbroeck, les mots suivants : « qui plures devotissimos libros altissimæ contemplationis materna lingua composuit, scilicet : *Ecce sponsus, de Calculo, de Gradibus amoris et consimiles.* » Ailleurs (p. 413), en faisant mention incidemment de Simon van Schoonhoven, il ne peut s'empêcher d'ajouter la remarque suivante : « ad quem scriptæ sunt epistolæ in Emsteyn, intitulatæ per cognatum suum fratrem Joannem de Scoenhovia in Viride Valle. » N'y a-t-il pas une ressemblance frappante entre ces incises et celle qu'il a jointe au nom de Thomas à Kempis ? Et l'indication des ouvrages de Ruysbroek n'est-elle pas absolument identique ? On aurait bien plutôt raison de s'étonner s'il n'avait pas

ajouté une pareille incise à la mention de Thomas à Kempis, d'autant plus qu'il avait ici une raison particulière de le faire. Il racontait le songe prophétique de Thomas pour prouver que Vos van Heusden était entré dans le séjour des bienheureux, et il était naturel d'appuyer sur la circonstance que le Frère qui avait eu ce songe était l'auteur de quelques traités dévots bien connus du lecteur. Le témoignage de Busch porte donc toutes les marques intrinsèques d'une authenticité parfaite. Passons maintenant en revue les plus anciens manuscrits de sa Chronique.

La bibliothèque de l'université d'Utrecht possède une copie du *Chronicon Windesemense*, qui contient les deux livres dans leur ordre chronologique; elle a été écrite à Utrecht même, au couvent de *Sainte-Marie et des douze Apôtres* qui faisait partie du Chapitre de Windesheim. Après l'*Epistola de vita et passione Domini*, qui fait suite au livre de *Viris illustribus*, on lit: « Explicit anno Domini M.CCCC.LXV. in profesto Exaltationis Sanctæ Crucis. » Puis vient le livre *de Origine modernæ devotionis* terminé par ces mots : « *Scriptum per Johannem Gherardyn, anno Domini* MCCCCLXVI. » Ainsi cette copie a été exécutée presque aussitôt après l'achèvement du *Chronicon Windesemense* en 1464, du vivant de Busch († 1480) et de Thomas lui-même († 1471). C'est à peine si l'on trouve le temps nécessaire pour écrire une autre copie entre la date de l'achèvement de l'autographe et le commencement de cette copie ; d'ailleurs nous prouverons plus loin que Gherardyn n'a pas inséré le passage contesté. Du facsimile que M. Spitzen a donné de ce passage, il résulte clairement que ces mots se trouvent dans le texte même, sur la même ligne, sans parenthèse, comme d'ailleurs chacun peut s'en convaincre par l'inspection du manuscrit.

La bibliothèque des Bollandistes à Bruxelles possède une autre copie non datée de cette Chronique, mais dont la haute antiquité est garantie par le lieu de son origine plus encore que par la forme de son écriture. Elle provient du couvent de Nieuwlicht près de Hoorn, qui était,d'après Busch,la *seconde fille de Windesheim*, et l'un des couvents les plus importants de la Hollande. Trois pères graves de Windesheim, Werner Keynkamp, Hendrik de Wilde et Johan Ottens — dont la vie édifiante est écrite avec beaucoup d'éloges dans le livre *de Viris illustribus* et dont le dernier n'était décédé que peu de temps auparavant — avaient été prieurs de Nieuwlicht. Quiconque connaît l'empressement avec lequel les maisons religieuses accueillent tout ce qui a rapport à leur histoire, ne peut douter que les chanoines de Nieuwlicht n'aient montré autant de diligence que leurs confrères d'Utrecht à se procurer une copie d'une Chronique qui contenait les souvenirs les plus chers de leur propre couvent. Ces deux manuscrits sont, d'après le Dr. Acquoy, les copies les plus remarquables du *Chronicon Windesemense;* ils ont un système tout particulier d'interponction que Hirsche a découvert dans les autographes de Thomas à Kempis, et qui jusqu'à présent n'a été trouvé que dans les écrits du cercle de Windesheim. Cette particularité montre que la copie de Nieuwlicht, aussi bien que celle d'Utrecht,est très proche de la source originale. Or j'ai constaté que ce manuscrit contient aussi les mots contestés, dans le texte même, sur la même ligne et sans parenthèse. On les voyait de la même façon, d'après un acte authentique dressé par le notaire Wekerle, dans un manuscrit (1) du couvent de Rebdorff en Bavière, écrit « per me

(1) Ce manuscrit se trouve actuellement à la bibliothèque nationale de

F. Johannem Offenburg in Kresgartem professum, Feria Tertia ante Dionysii. Anno ætatis meæ circa septuagesimum, anno vero Incarnationis Dominicæ MCCCCLXXVII. » (Amort. Moralis Certitudo p. 151).

Mooren déclare avoir vu un manuscrit écrit en 1478 dans le couvent de Everardsclausen, où les mots controversés se trouvaient également sans parenthèse et sans nulle trace d'interpolation. Rebdorff et Everardsclausen appartenaient au Chapitre de Windesheim.

Ces mots se trouvent aussi sans aucun signe d'interpolation dans un manuscrit du monastère de Daalheim, qui dépendait aussi du Chapitre de Windesheim. Ce manuscrit fut examiné dans l'assemblée de Paris en 1681.

La bibliothèque royale de la Haye possède un autre *codex* non daté, mais qui est incontestablement du xve siècle: d'après le bibliothécaire, le Dr. Campbell, le papier de ce cahier ne se trouve plus dans les manuscrits et les livres hollandais postérieurs à l'année 1480. J'ai examiné moi-même cette copie et j'ai vu que le passage contesté se trouve dans le texte, sans parenthèse et sans signe quelconque d'interpolation possible.

Le Dr. Nolte qui prépare une nouvelle édition du *Chronicon Windesemense* et qui a examiné à cette fin tous les manuscrits qu'il a pu trouver, déclare avoir rencontré les mots contestés dans tous sans exception. Plusieurs anciennes copies se sont perdues actuellement, mais Rosweyde nous a laissé sur quelques-unes son grave témoignage. Dans le Ch. VI des *Vindiciæ Kempenses*, il s'adresse en ces termes à son adversaire Cajetan : « Et vero ne ulla tibi dubitatio

Paris. M. Arthur Loth l'y a examiné et a vu que les mots controversés se trouvent dans le texte sans aucune trace d'interpolation.

inhæreat, quasi vel margini vel textui ea verba postmodum fuerint apposita vel inserta, librum Joannis Buschii habeo, ea ipsa ætate auctoris scriptum, in quo nullum marginale, nihil addititium apparet. Et plura sunt in Belgio talia exemplaria, quæ, ubi opus fuerit, testimonium dicent. » L'accord de tant de manuscrits, copiés par différentes personnes en des lieux très éloignés, et pour ce qui concerne plusieurs d'entre eux, copiés presque au même temps, nous fait conclure à une source commune où tous ont puisé ces mêmes mots : car la supposition que plusieurs copistes auraient, indépendamment l'un de l'autre, inséré littéralement la même phrase dépasse évidemment toute vraisemblance. Le manuscrit de Gherardyn, dont la première partie, qui contient le passage contesté, a été écrite dans l'année qui suivit immédiatement l'achèvement du *Chronicon Windesemense*, ne saurait être cette source.

Il serait déjà bien étrange que tous les autres couvents se fussent adressés à celui d'Utrecht et non plutôt à la maison-mère de Windesheim, où les prieurs devaient se rendre chaque année pour assister au Chapitre général; les couvents de l'intérieur de l'Allemagne pouvaient bien plus facilement s'adresser à Busch même, alors prévôt de Sulta, et qui en sa qualité de visiteur a inspecté un grand nombre de ces maisons, et avait naturellement conservé une copie de sa Chronique. Mais en outre, une différence remarquable, dans le texte d'une des lignes suivantes, montre que la copie de Gherardyn est un manuscrit isolé, lequel probablement n'a servi de modèle à aucun de ceux qui ont été indiqués ici, et certainement pas à plusieurs. Dans le cahier de Gherardyn on lit quelques lignes plus bas : « qui (Vos van Heusden) non longe post præmissa *viam universæ carnis* est ingressus. » C'est le texte

biblique du Ch. 6 de la *Genèse*, locution qui, du moins dans les Pays-Bas et en Allemagne, est passée dans la langue du pays et est devenue une expression familière. Or il est certain que Busch a écrit : « viam universæ *terræ* est ingressus », formule empruntée au L. 3 des Rois, C. 2; le manuscrit de Rosweyde, celui de la Haye, celui de Nieuwlicht, qui cependant a tant de ressemblance avec le cahier de Gherardyn, sont d'accord dans le mot *terræ*. Le Dr. Nolte déclare que ce mot se trouve au passage correspondant dans tous les manuscrits qu'il a vus. On comprend que Gherardyn, guidé par l'usage universel, ait écrit *carnis* au lieu de *terræ*, même si le manuscrit qu'il copia avait la dernière expression ; c'est là une de ces variantes qu'un copiste peut introduire même à son insu. Mais qu'un copiste qui voyait le mot *carnis* l'ait changé en *terræ* contre l'usage commun, cela est très improbable, et il est tout à fait inadmissible que plusieurs aient agi ainsi ; par conséquent, les autres manuscrits n'ont pas été copiés de celui de Gherardyn. Il devient évident qu'on s'engage dans un labyrinthe de suppositions arbitraires ou paradoxales, quand on ne veut pas admettre que Busch lui-même a écrit les mots contestés.

Le lecteur a sans doute remarqué les déclarations précédentes concernant l'absence de parenthèse dans le passage controversé: c'est que les adversaires disent que dans l'une ou l'autre copie ces mots décisifs se trouvent réellement entre parenthèse ; selon eux, le copiste a voulu indiquer par là qu'il doutait de l'authenticité du témoignage de Busch. Admettons pour un moment que le copiste lui-même a mis cette parenthèse et qu'elle n'a pas été ajoutée plus tard par une main étrangère, ce qui est réellement le cas comme nous le démontrerons bientôt ; admettons, en outre, que le copiste a

voulu par là exprimer ce doute supposé : que s'ensuivrait-il? Nous pourrions passer tranquillement sur ce doute subjectif non motivé : le copiste avec sa parenthèse n'en serait pas moins un témoin non suspect, attestant que le manuscrit plus ancien qu'il transcrivait contenait les mots controversés, car autrement il ne les aurait pas insérés du tout. Mais il n'y a aucun doute que cette parenthèse a été ajoutée plus tard durant le cours de cette lutte si longue et si acharnée. Lorsque la brûlante controverse entre Cajetan et Rosweyde avait déjà duré quelque temps, l'authenticité du témoignage de Busch fut, il est vrai, attaquée par le premier et défendue par le second qui affirmait que ces mots se trouvaient dans le texte même et non à la marge, mais il n'était pas encore question de la parenthèse. Les manuscrits du quinzième siècle, qui étaient protégés par le lieu de leur dépôt contre toute falsification et qui ont été successivement mis au jour, ne portent pas cette parenthèse ; les copies néerlandaises en sont restées exemptes.

C'est d'ailleurs un fait historique incontestable que les Gersénistes ont altéré plusieurs anciens documents au profit de leur héros et au détriment de Thomas, qu'ils en ont même inventé l'un ou l'autre. La note de l'incunable de Venise, (qui est la seule preuve qu'on donne pour établir que le Gersen imaginaire a été abbé à Verceil), est falsifiée d'après l'aveu du bénédictin Delfau lui-même ; dans le prétendu manuscrit de 1384 on a rayé et changé les chiffres, comme son confrère Wolfsgruber doit l'avouer ; deux manuscrits de l'Imitation dans la bibliothèque publique d'Augsbourg ont été mutilés à dessein, afin de faire disparaître le nom de Thomas à Kempis, comme Mgr Gaspar, évêque d'Adramyte et coadjuteur de l'évêque d'Augsbourg, l'a fait attester

par un acte authentique. (Amort, *Plena ac succ. informatio*, p. 233). Le savant et respectable Philippe Chifflet, abbé de Balerne, déclare dans une lettre écrite de Bruxelles le 2 mars 1651 : « Fuit Abbas Ordinis S. Benedicti, qui cum mihi commodasset elegans et antiquum manuscriptum, quod librum de Imitatione clare Thomæ a Kempis legitimo ejus possessori attribuit, uti suo loco dicam, venerabilem antiquitatem additione suæ manus violavit, postquam e meis manibus exivit (Amort, *Deduc. cr.* p. 141). Ce sont là des altérations autrement graves que l'apposition d'une parenthèse. Le manuscrit de Gherardyn, qui lui aussi a été sur le point de subir cette manipulation, nous montre plus directement comment certaines copies y ont été assujetties. M. Spitzen a remarqué que ce manuscrit porte à la marge, vis-à-vis des célèbres mots de Busch, une petite parenthèse écrite au *crayon*, quoique toutes les corrections dans le volumineux cahier soient faites à l'encre noire ou rouge. Un certain lecteur, qui avait entendu dire que ces mots de Busch étaient révoqués en doute par quelques-uns, aura voulu ainsi faire montre de sa science. « Heureusement, dit M. Spitzen, ce sceptique n'a pas mis cette parenthèse dans le texte même ni écrit avec une encre ancienne, car alors les adversaires nous auraient aussi objecté ce manuscrit si précieux. » La conclusion de tout ceci est que les copies qui portent les mots décisifs entre parenthèse prouvent aussi bien que les autres que la source commune, l'autographe de Busch, les contenait également.

Que signifie, en présence de tant de manuscrits, la seule copie où ces mots ont été omis ? Des omissions, même involontaires, ne sont pas rares dans les manuscrits, et elles s'expliquent bien plus facilement que l'incroyable assertion,

que plusieurs copistes auraient, indépendamment les uns des autres, inséré littéralement la même phrase. A-t-on jamais rejeté le témoignage d'un historien, qui se trouve dans tous les manuscrits y compris les plus anciens, par la seule raison qu'il manque dans une seule copie de date inconnue, mais à coup sûr postérieure à la date certaine de plusieurs autres? Si l'on agissait de la sorte, toute certitude historique serait à la merci du caprice ou de la négligence du premier copiste venu. Eh bien! qu'on soit conséquent : qu'on agisse dans ce cas comme on agit dans tous les cas semblables et qu'on ne nie plus l'authenticité du témoignage de l'historien officiel de Windesheim.

Une circonstance remarquable, que M. Spitzen a heureusement expliquée, nous montre que même des hommes impartiaux pouvaient, après 1621, lorsque Rosweyde eut publié la chronique de Windesheim avec celle du Mont-Ste-Agnès, omettre ces mots de Busch dans de nouvelles copies (1), ou apposer une parenthèse dans les manuscrits anciens. La mort de Vos van Heusden et le songe prophétique de Thomas étaient racontés dans les deux Chroniques presque dans les mêmes termes; chez Busch seul, Thomas entrait personnellement en scène et était annoncé comme auteur de plusieurs traités dévots, notamment de l'*Imitatio Christi*. Ils croyaient devoir admettre que Thomas, comme le plus ancien des deux, avait écrit le premier ; et puisque Busch n'avait pas copié de lui les mots en question, ils concluaient qu'ils avaient été interpolés plus tard par une main

(1) Il est certain que plusieurs copies du *Chronicon Windesemense* ont été écrites après l'édition de Rosweyde ; la bibliothèque royale de la Haye en possède une du dix-huitième siècle : la rareté du livre de Rosweyde explique ce phénomène.

étrangère. La conclusion, il est vrai, n'était pas légitime. Pourquoi Busch n'aurait-il pu, en copiant Thomas, ajouter quelques mots pour compléter le récit? Mais la supposition elle-même est fausse. Thomas a écrit après Busch et a profité de la Chronique de son confrère.

Busch avait presque achevé son livre « de Viris illustribus » lorsqu'il fut envoyé en 1459 pour la seconde fois à Sulta, où il passa les vingt dernières années de sa vie. Dans l'avant-dernier chapitre (p. 621), il dit de son précepteur Jean Cele : « Il y a plus de quarante ans — évidemment pas beaucoup plus de quarante ans — qu'il a quitté cette terre; » or, Cele mourut, comme il le dit ailleurs, en 1417. C'est probablement à Sulta qu'il ajouta le dernier chapitre et qu'il écrivit ou acheva la préface « 76 ans, dit-il à la fin de celle-ci, après la fondation de l'ordre » (en 1386). Il dit expressément que son livre « de Origine modernæ devotionis » a été commencé à Windesheim et achevé à Sulta en 1464. Thomas ne dit pas quand il a commencé sa « brevis chronica » ; mais c'est certainement dans les dernières années de sa vie; cela résulte d'abord du style de cet écrit, mais plus clairement encore d'une circonstance curieuse quoique en elle-même sans importance. A la page 105, il raconte que Godefridus à Kempis mourut le 16 décembre 1449, chez les Sœurs de l'ordre régulier « in inclusagio beatæ Virginis apud Septem Fontes » dans le Brabant, et il ajoute : « Ce monastère a été entièrement incendié plus tard en l'an du Seigneur MCCCC... », la date précise de l'année lui était échappée. Or, d'après Sanderus, *Chorographia Sacra Brabantiæ*, T. II, p. 137 (1), ce couvent fut incendié par des malfaiteurs le 5 avril 1456; il est clair que Thomas

(1) Hagae Comitum apud Christianum van Lom 1727.

écrivit ceci plusieurs années après 1456 puisqu'il avait déjà oublié la date de cette année. La comparaison de ces dates ne laisse aucun doute. Busch a écrit avant Thomas, ce qui est encore plus amplement confirmé par la comparaison des quatre longs chapitres où Busch raconte la vie de son précepteur Jean Cele, avec le seul chapitre que Thomas a consacré au même personnage; le dernier a évidemment tiré tout son récit de la Chronique de son confrère. Busch dit entre autres choses : « Erat tunc delectabile Swollensem intrare civitatem et tam electam multitudinem scholarium cernere frequentantium. Steterat Swollis tunc optime in civium regimine, seculares enim scholaribus non erant infesti, devoti tunc poterant libere Deo servire, sacerdotes conversationis et vitæ tunc erant honestæ, et nullus de incontinentia publice diffamatus, religiosi bene visi et devoti erant satis accepti, et viri seculares qui populum regebant, divina præcepta in se et sibi subjectis servare satagebant, quia plures ex his scabini, viri eruditi, ejus (Johannis Cele) fuerant discipuli, quem semper in reverentia et amore habebant et sanis ejus consiliis libenter acquiescebant. » Thomas de son côté écrit : « Erat tunc delectabile in diebus ejus intrare civitatem Swollensem et electam cernere multitudinem scholarium frequentantium... Steterat tunc optime Swollis in regimine, nam seculares non erant scholaribus infesti, devoti poterant Deo ubique libere servire, religiosi erant bene visi, et sacerdotes honestæ vitæ civibus accepti. Et qui populum regebant Deum timebant, sapientia et divitiis pollebant, inter quos scabini multi erant eruditi, quondam magistri Joannis discipuli, quem ut decuit in reverentia semper habebant. » On pourrait encore citer plusieurs autres passages identiques. Personne ne pourra penser ici à une ressemblance fortuite, et tout le

monde devra avouer que l'un des auteurs a copié l'autre; or le copiste est bien celui qui donne en résumé ce que l'autre a écrit avec plus de détails. Ce que Busch a raconté en quatre longs chapitres, Thomas le condense en un seul; celui qui connaît les détails d'une affaire ne va pas en emprunter la substance à un autre. Busch, issu d'une famille notable de Zwolle, avait été d'abord l'élève puis l'aide de Cele dans une des classes inférieures de son école. Chez lui on ne peut songer à un ouvrage de seconde main; la première période de la vie de son précepteur lui a été racontée par ses concitoyens, par ses parents de Zwolle; il a été le témoin oculaire d'une grande partie des faits qu'il raconte. Thomas, au contraire, n'a jamais habité cette ville : il aura rencontré quelquefois Jean Cele dans son couvent du Mont-S.-Agnès, et lorsque le maître mourut en 1417, Thomas était encore un jeune religieux inconnu. Il n'a donc pas eu l'occasion de connaître la vie de l'honorable précepteur avec tant de détails que Busch qui était son élève et son collaborateur. Il n'y a pas de doute possible : Busch a écrit avant Thomas; celui-ci a lu le livre « de Viris illustribus » et il s'en est servi dans la composition de sa propre Chronique.

De cette circonstance M. Spitzen a su tirer un nouveau témoignage en faveur des droits de Thomas à Kempis, et ce nouveau témoignage est rendu par Thomas lui-même, qui,en gardant le silence dans une circonstance où l'axiome *qui tacet consentire videtur* a toute sa force, avoue clairement que c'est lui qui a écrit l'*Imitatio Christi*. Jusqu'ici on avait bien invoqué ce silence de Thomas devant le témoignage de son entourage qui, de l'aveu des adversaires, le désignait, au moins trente ans avant sa mort, comme l'auteur du livre déjà si fameux; mais on n'avait pas encore prouvé qu'il s'est

vu lui-même désigné comme tel dans l'histoire officielle de Windesheim, composée sur l'ordre exprès des supérieurs et destinée à transmettre à la postérité les faits glorieux des premiers Pères d'une institution qui en peu d'années avait conquis l'admiration de la chrétienté. Or c'est ce que M. Spitzen est parvenu à démontrer.

Busch dit dans le récit de la mort du prieur Vos van Heusden : « Contigit ante paucos dies sui obitus ut duo fratres notabiles de Monte Sanctæ Agnetis prope Zwollis ordinis nostri dictum priorem nostrum super certis rebus consulturi in Windesem advenirent, quorum unus frater *Thomas de Kempis*, vir probatæ vitæ, qui plures devotos libros composuit, videlicet qui sequitur me *de Imitatione Christi* cum aliis, nocte insecuta somnium vidit, præsagium futurorum. » Suit le songe communiqué le matin suivant à un *clericus de Brabantia*, et le récit se termine par ces mots : « Qui (Jean Vos) non longe post præmissa viam universæ terræ est ingressus. »

Thomas écrit à propos de la même mort : « Contigit ante paucos obitus sui dies, infra octavam sancti Martini episcopi, ut duo fratres de Monte Sanctæ Agnetis ad colloquendum Priori in Windesem venirent. Tunc unus illorum eadem nocte somnium habuit præsagium futurorum. » Ensuite vient presque dans les mêmes termes le récit du songe communiqué par le Frère, dont il tait le nom, au *clericus de Brabantia*, et il termine par cette phrase : « Post hæc, quindena peracta, Pater reverendus obiit infra summam missam die præfata » c'est-à-dire « Anno Domini MCCCCXXIV, Sabbato post *Andreæ*, quarto nonas decembris », comme il l'a déclaré plus haut. On le voit, la ressemblance est de nouveau frappante ; et d'après la démonstration précédente, personne ne pourra

douter que Thomas n'ait copié Busch. En quoi consistent les divergences? Si l'on fait abstraction de quelques mots déplacés ou remplacés par des synonymes, Thomas omet simplement tout ce qui a été dit à son éloge, c'est-à-dire qu'il est « vir probatæ vitæ », qu'il a écrit plusieurs livres dévots « videlicet *qui sequitur me de Imitatione Christi* cum aliis. »

A-t-il voulu démentir par cette omission la phrase que Busch avait écrite concernant sa personne? C'est ce qu'il ne pouvait faire en aucune manière. Il devait concéder que lui, Thomas à Kempis, « avait eu le songe », qu'il était regardé universellement comme « vir probatæ vitæ », qu'il avait écrit plusieurs livres dévots. Par conséquent, en omettant les mots « qui sequitur me de Imitatione Christi, » il n'a pas voulu donner un démenti à Busch qui lui attribuait ce livre; au contraire il a au moins concédé qu'il était généralement regardé comme l'auteur de l'Imitation. Et ici il ne pouvait simplement garder le silence. Il pouvait, par un simple démenti, détruire l'opinion qui le désignait comme l'auteur de l'Imitation : si cette opinion reposait sur un malentendu, il devait se croire obligé de la démentir,non seulement par la plus vulgaire modestie, mais encore par amour de la vérité. Pouvait-on lui donner un titre plus honorable que celui de père de l'*Imitatio Christi*, déjà si renommée et si admirée? Ce titre lui était donné, non dans un livre qui serait bientôt condamné à l'oubli, mais dans l'histoire officielle d'un Institut célèbre, écrite sur l'ordre des supérieurs par un homme éminent. En copiant d'un tel ouvrage le passage même qui le nommait comme auteur de l'Imitation, Thomas ne pouvait se contenter d'omettre simplement les mots qui lui attribuaient cet honneur. Il devait les démentir expressément. S'il ne le faisait pas, il devait comprendre qu'on

appliquerait ici, plus que partout ailleurs, la règle *qui tacet consentire videtur;* il devait comprendre que tout le monde, sachant qu'il avait lu ces mots de Busch et qu'il ne les avait pas rectifiés, le considérerait sans hésitation comme l'auteur du livre « Qui sequitur me de Imitatione Christi. » Et cependant ce démenti, il ne l'a jamais donné, ni ici ni ailleurs; il a vécu jusqu'en 1471, laissant tous ses compagnons et tous les membres de son ordre dans l'opinion qu'il était l'auteur d'un livre célèbre, dont, selon nos adversaires, il n'était que le copiste. Je ne conçois pas que cette supposition puisse être soutenue par un homme de bon sens.

CHAPITRE DEUXIÈME

AUTRES TÉMOINS CONTEMPORAINS.

Hermann Ryd, Wessel Gansfort, le Biographe de Thomas à Kempis, Jean Mauburne, Mathias Farinator, Adrien de But, Pierre Scot, Trithemius de Spanheim, etc., etc.

Hermann Ryd.

Hermann Ryd était un autre religieux éminent de la congrégation de Windesheim; né en 1408, il entra au monastère de Wittenburg en 1427 ; il fut envoyé plus tard au Tyrol par le cardinal légat du Pape, Nicolas de Cusa, pour y travailler au rétablissement de la discipline monastique. Dans une description des couvents des Chanoines réguliers de sa Congrégation, il écrit: « le Frère qui a composé le livre de l'Imitation s'appelle Thomas; il est sous-prieur dans le susdit monastère du Mont-S.-Agnès près de Zwolle.... Cet écrivain vivait encore en 1454, et moi, frère Hermann, du monastère du Nouvel-Ouvrage (Neuwerk), au diocèse de Magdebourg, envoyé cette année-là au Chapitre général, je lui ai parlé. »

Wessel Gansfort.

Wessel Gansfort est un troisième témoin, également important. M. Ullmann a découvert dans la bibliothèque de Munich un manuscrit qui renferme les écrits d'Albert Hardenberg, disciple de Wessel : « Les religieux du Mont-S.-Agnès, dit Hardenberg, m'ont montré plusieurs écrits du très pieux Thomas à Kempis, dont on a conservé, outre plusieurs autres livres, l'ouvrage vraiment inestimable de l'Imitation de Jésus-Christ. Wessel avouait avoir puisé dans cet ouvrage le pre-

3

mier goût de la véritable théologie. Ce livre l'avait déterminé, lorsqu'il était jeune encore, à se rendre à Zwolle pour y étudier les éléments des belles-lettres, et pour jouir de l'amitié du pieux Thomas à Kempis, qui était chanoine dans la maison de S.-Agnès, que Wessel avait, pour cette raison, en si singulière vénération qu'il préférait cette demeure à toutes les autres. »

Dans la *Vie de Wessel*, Hardenberg écrit encore : « La réputation de l'excellent homme, frère Thomas à Kempis, attirait autour de lui beaucoup de monde. Il écrivait vers cette époque le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui commence ainsi : *Qui sequitur me*. Wessel avait coutume de dire qu'il avait puisé dans ce livre son premier zèle pour la piété, ce qui le détermina à s'engager dans une connaissance plus intime, et même dans la familiarité du seigneur Thomas, avec le dessein d'embrasser la vie monastique dans le même couvent. »

Wessel Gansfort est né et décédé dans la ville de Groeningue. Les auteurs des « Effigies et vitæ professorum Academiæ Groningæ et Omlandiæ » (Groningue 1654), qui avaient plusieurs sources à leur disposition, confirment les détails que Hardenberg nous donne sur les relations de Wessel avec le couvent du Mont-S.-Agnès, quoiqu'ils corrigent certains renseignements que ce biographe et autres personnes ont écrits sur la vie de Wessel. Ce savant a habité quelque temps dans la maison des Frères de la vie commune à Zwolle. Jusque dans sa veillesse, il allait passer chaque année quelque temps dans ce couvent pour être près de l'évêque d'Utrecht, son ami, qui passait une partie notable de l'année au château voisin de Vollenhoven. Un des disciples chéris de Wessel, Gerardus à Cloester est devenu plus

tard prieur du Mont-S.-Agnès,et se trouvait au couvent lorsque Hardenberg vint y faire sa visite. Mgr Malou a écrit à tort que Wessel alla jusqu'à embrasser la vie religieuse dans ce monastère ; il a réellement conçu ce dessein, mais il ne l'a jamais exécuté.

Le Biographe contemporain de Thomas à Kempis.

Le quatrième témoin est le biographe allemand de Thomas, qui a recueilli les détails qu'il raconte de la bouche même des religieux qui étaient les compagnons de Thomas au Mont-S.-Agnès. Il cite ce trait entre plusieurs autres : « Ce bon père avait coutume de dire, quand il se promenait avec la communauté ou avec d'autres, dès qu'il sentait une inspiration divine, dès que son époux Jésus-Christ désirait parler à son épouse : « Mes chers frères, il faut que je m'en aille; quelqu'un m'attend dans ma cellule. » Les Frères, très édifiés de sa demande, y consentaient aussitôt. Ainsi fut accompli en lui ce passage de l'Ecriture : *Je le conduirai dans la solitude, et là je m'entretiendrai avec lui.* Et Thomas lui même disait au Seigneur : *Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute.* Nous avons, du reste, ce qu'il disait alors au Seigneur, et ce qu'ils disaient ensemble dans son traité *de la locution intérieure de Jésus-Christ à l'âme fidèle* (le troisième livre de l'Imitation), dont le second chapitre commence par ce texte : Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute... (1). »

(1) Opera et libri vener. fratris Thome de Kempis, Ordinis Canonicorum regularium, etc. (éd. Georg, Pirckamer, presbyter carthusie domus Nuremberge humilis prior). Nüremb., 1494 p. LXXXIV verso et LXXXV recto.

A la fin de la vie, le biographe anonyme donne le catalogue des œuvres de Thomas à Kempis.

« Comme le frère Thomas, dit-il, a écrit et dicté beaucoup de traités pendant sa vie, et comme peu de personnes connaissent leur titre et leur nom, je transcrirai ici le catalogue de ses traités et de ses livres, afin que ceux qui les lisent ou en entendent parler, puissent savoir combien il en existe (1). »

Ce catalogue des œuvres de Thomas à Kempis ne se trouve pas dans l'édition de Nüremberg donnée en 1494 par Pierre Damhauser avec l'aide de George Pirckamer, qui n'a édité la biographie elle même que dans un but d'édification ; il a retranché le catalogue comme une pièce étrangère à son plan (2). Mais Amort à publié ce catalogue, d'après un manuscrit de 1488, qui se trouvait dans le couvent des chanoines réguliers de Rebdorff (3). Ce document important appartient actuellement à la bibliothèque royale de la Haye; le catalogue y est placé immédiatement après la biographie.

Quoique le témoignage que ce biographe donne dans le corps de sa biographie soit suffisant pour affirmer les droits de Thomas à la paternité de l'*Imitation*, nous donnons ici ce catalogue tout entier : comme nous le verrons bientôt, cette pièce est décisive pour l'authenticité de tous les ouvrages de Thomas qui y sont indiqués.

(1) Et quia multos Tractatus scripsit et dictavit in vita, et pauci sciunt quomodo intitulantur, vel vocantur, ideo tabulam de ejus Tractatibus et Libris hic intitulare et scribere intendo, ut omnes, qui legunt, vel audiunt, possint scire quot sunt.

(2) Faute de manuscrits, l'imprimeur ne pouvait à beaucoup près donner tous les traités de ce catalogue ; on conçoit donc qu'il n'ait pas voulu afficher l'état incomplet de son édition.

(3) Amort, *Moralis Certitudo*, Augustæ Vindelicorum 1764, p. 146-149.

Incipiunt Tituli Librorum et Tractatuum Fratris Thomæ Kempis.

1. Liber de tribus Tabernaculis, qui incipit : *Est scriptum in Propheta.* Alias vocatur Tractatus de Paupertate, Humilitate, et Obedientia.

2. De vera Compunctione. *Flete mecum.*

3. De Renunciatione Sæculi. *Qui non renunciaverit.* Liber Sermonum devotus et utilis.

4. Epistola de Maria et Martha cum aliis Epistolis.

5. Libellus sententiarum et verborum humilis Jesu. Alias vocatur de Imitatione Christi, scilicet : *Qui sequitur me.*

6. Secundus Tractatus. *Regnum Dei intra vos est.*

7. Tertius Tractatus de Sacramento : *Venite ad me.*

8. Quartus Tractatus de interna Christi locutione ad animam fidelem, scilicet : *Audiam, quid loquatur in me.*

9. Tractatus de Disciplina Claustralium incipit sic : *Apprehendite Disciplinam.*

10. Epistola ad quemdam Regularem incipit : *Ista sunt præcipue.*

11. Libellus spiritualis exercitii : *Renovamini spiritu mentis* etc.

12. De recognitione propriæ fragilitatis, scilicet : *Cognovi Domine* etc.

13. De recommendatione humilitatis, scilicet : *Discite a me, quia mitis sum* etc.

14. De mortificata vita, scilicet : *Gloriosus Apostolus Paulus* etc.

15. De bona et pacifica vita : *Si vis Deo digne* etc.

16. De elevatione mentis in Deum : *Vacate et videte* etc.

17. Brevis admonitio Monachi incipit : *Ab exterioribus*, etc.

18. Item Dialogus Novitiorum, in quatuor partes distinctus, incipit : *Colligite* etc.

19. Soliloquium animæ incipit : *Consolationis gratia*, etc.

20. Sermones de Incarnatione Domini, scilicet : *Scrutamini Scripturas*, etc.

21. Sermones de Vita et Passione Domini, scilicet ab Adventu Domini.

22. Orationes de Passione Domini, et B. Virgine et aliis Sanctis.

23. Sermones ad Novitios incipiunt : *Ecce quam bonum* : numero viginti novem.

24. Vita Lydewigis in duas partes distincta etc.

25. Hortulus rosarum scilicet : *Cum Sancto sanctus eris*, etc.

26. Vallis Liliorum : *Justus germinabit.*

27. Alphabetum Monachi, scilicet : *Vias tuas Domine demonstra*, etc.

28. Consolatio pauperum. *Consolamini.*

29. Epitaphium Monachorum : *Vita justorum.*

30. Vita boni Monachi. *Audi religiose* etc.

31. Manuale parvulorum : *Sinite parvulos* etc.

32. Doctrinale juvenum.

33. Hospitale pauperum : *Dominus regit me*, etc.

34. Liber Orationum de Vita Domini : Domine Deus meus, laudare te desidero.

35. De Resurrectione orationes in duas partes sectæ.

36. Chronica Monasterii sui, scilicet Montis-S. Agnetis, prope Zwolis extra muros.

37. Liber Cantualis Major.

38. Liber Cantualis Minor.

Expliciunt Tituli Libellorum et Tractatuum, Sermonum et Epistolarum, numero 38. Fratris Thomæ Kempis.

Explicit totus Liber iste. Scriptus per Fratrem Numan de Franckfordia, Professum in majori Franckentæl : Anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo octavo, ipso die S. Gertrudis Virginis. (17 Mars).

M. Loth a prétendu que la date peut indiquer le jour de la profession de Numan. C'est un sophisme, un des traités précèdents du même cahier, le *Soliloquium animae*, écrit de la même main, a été terminé dans la même année : « *ipso die S. Dorotheae virginis.* » (6 Février).

On voit que cette pièce présente toutes les garanties nécessaires pour établir l'authenticité d'un document historique. Puisque la biographie et le catalogue qui l'accompagne ont déjà été copiés en 1488, l'original était plus ancien : or il est clair que, Thomas étant mort en 1471, tous les frères qui étaient ses compagnons au couvent n'étaient pas encore

décédés dix-sept ans après. Les auteurs bénédictins du mémorable ouvrage *Gallia Christiana* disent que le P. Reinier qui prit l'habit religieux au Mont-S.-Agnès en 1465, fut élevé à la dignité d'*Abbas Livriacensis* en 1502 (Am. l. c. p. 46). Le biographe a donc réellement été renseigné par les compagnons de Thomas qui vivaient encore. Pouvait-il puiser à une meilleure source? Peut-on avoir de meilleurs témoins pour l'authenticité d'un livre que les confrères d'un religieux qui vivaient avec lui dans la même maison? Il semble inutile de s'arrêter plus longtemps à démontrer la valeur du témoignage de ce biographe : mais je veux cependant indiquer quelques faits curieux qui prouvent que le catalogue a été fait au Mont-S.-Agnès même, et qu'il a été tiré des documents du couvent.

A la lecture de ce catalogue, je fus d'abord frappé du désordre qui y règne ; il n'y a aucune trace d'ordre méthodique, aucune tendance à classifier les traités d'après leurs différents genres. Au N° 4 nous lisons : *Epistola de Maria et Martha cum aliis Epistolis* et au N° 10 le biographe fait encore mention d'une *Epistola ad quemdam Regularem*. En relisant plus tard ce catalogue, je m'aperçus que les treize traités, indiqués sous les N°ˢ 5-17 inclusivement, se suivent dans le même ordre où ils se trouvent dans l'autographe de 1441 conservé actuellement à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Le lecteur aura sans doute remarqué que, contrairement à l'ordre reçu, le quatrième livre de l'*Imitation* est nommé par le biographe avant le troisième ; c'est le même ordre que Thomas a suivi dans son autographe. Lorsque j'eus fais cette remarque la conclusion était évidente. Hardenberg nous a raconté que les religieux du Mont-S.-Agnès lui montrèrent plusieurs manuscrits de Thomas à Kempis : ils les

auront montré également montré au biographe allemand qui voulait faire le catalogue des ouvrages de Thomas. Ce biographe aura simplement écrit l'un après l'autre les titres des divers traités à mesure qu'il les trouvait dans les manuscrits qui lui furent présentés. Les N°s 23 et 24 du catalogue sont deux écrits tout-à-fait disparates. Or ils sont réunis dans le même ordre dans l'autographe de Thomas qui appartient actuellement à l'Université de Louvain; ce manuscrit ne contient aucun autre traité. La vie de S. Ludwine est réellement divisée en deux parties. Par le mot *etc.* ajouté au N° 24, le biographe désigne les autres biographies composées par Thomas.

Le troisième autographe de Thomas, N° 4585-4587 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, nous montre aussi que le biographe était minutieusement renseigné.

Voici une partie de la table des matières, faite par Thomas lui-même:

In hoc libello continentur sequentia :

Meditatio de incarnatione Christi etc,
Item duæ orationes ad salutandum dominum Jhesum.
De desiderio prophetarum et devota præparatione erga adventum Christi.
De occursu et susceptione summi et celestis regis.
In nativitate Christi de festis animæ.
In nocte nativitatis Christi de quærendo parvulo Jhesu.
De devota visitatione nati pueri Jhesu.
De mansione apud venerabile Christi presepe.
De gaudio hujus diei et devoto obsequio Jhesu.
De desiderio videndi et osculandi Jhesum
De beata Virgine ut ostendat nobis Jhesum filium suum.
De perditione et inventione Jhesu in templo.

Suivent 25 autres sermons qui traitent de la vie et de la passion du Sauveur. Les dix premiers sermons sont très bien

indiqués par le biographe dans le N° 20 de son catalogue. « Sermones de Incarnatione Domini; » les 25 suivants viennent sous le N° 21 : « Sermones de Vita et Passione Domini, scilicet ab Adventu Domini. » L'omission des « duæ orationes ad salutandum dominum Jhesum » ne fait aucune difficulté. Ces deux prières font corps avec le premier sermon, comme je l'ai vu en les lisant dans le manuscrit même. Il est vrai que la table des matières, faite par Thomas, indique encore le « *Parvum Alphabetum monachi* » que le biographe place plus loin sous le N° 27. En outre, on voit dans la même table le petit traité: « De bonis verbis audiendis et loquendis. In teutonico scriptis, » que le biographe ne nomme pas. L'omission de ce traité qui ne contient que deux pages ne présente aucune difficulté. Sommalius, qui a connu cet autographe de Thomas, passe également ce traité sous silence. Ces deux pages, les seules écrites en néerlandais, étaient sans doute considérées comme un hors-d'œuvre au milieu de cette foule d'ouvrages latins; de nos jours, Mgr Malou les a publiées le premier. La transposition de l'*Alphabetum monachi* pourrait aussi s'expliquer. Le biographe a pu le rencontrer dans un autre autographe de Thomas au milieu d'autres traités du même genre. Du reste, je concède qu'il a pu aussi trouver les sermons dans un autre autographe de Thomas qui était, comme on sait, copiste par état, et a plusieurs fois transcrit ses propres ouvrages. Quoiqu'il en soit, le second autographe de Bruxelles fortifie la preuve tirée des deux premiers; tous les trois nous montrent que le biographe a pris des informations minutieuses. Ces trois autographes sont les seuls qui nous restent actuellement.

D'autres faits démontrent également que le catalogue du biographe a été fait au Mont-S.-Agnès avec le concours

des religieux du couvent. Il est bien plus complet que tous les autres catalogues de ce temps, et il s'accorde merveilleusement avec l'édition de Sommalius. Ce savant assure qu'il a publié la plupart, surtout les principaux ouvrages de Thomas, d'après les autographes qui de son temps existaient en Belgique ; il avait à sa disposition tous les documents des chanoines réguliers du Chapitre de Windesheim, qui possédaient encore en Belgique et en Allemagne plusieurs couvents célèbres avec de riches bibliothèques ; il était aidé par les savants de l'ordre et profitait ainsi de cette tradition de famille qui est si constante dans les ordres religieux. Eh bien, le catalogue du biographe indique tous les traités contenus dans l'édition de Sommalius. Cependant celui-ci ne connaissait pas ce catalogue qui n'était pas encore publié de son temps. Sommalius n'en parle nulle part, et Rosweyde son successeur, qui est entré en possession de son héritage, ne connaissait pas davantage ce catalogue remarquable. Rosweyde a même fait une fausse conjecture concernant cette pièce ; il inclinait à croire que ce catalogue était identique avec la table des matières de l'édition de Nüremberg. Ainsi Sommalius et le biographe sont arrivés, indépendamment l'un de l'autre, à un même résultat. Cet accord est une preuve non équivoque de l'authenticité des écrits qu'ils attribuent à Thomas. La seule différence entre les deux auteurs, c'est que le biographe indique deux très petits écrits qu'on ne trouve pas chez Sommalius, qui étaient peut être déjà perdus au temps de ce savant. Ce sont les Nos 34 et 36 qui contiennnent seulement quelque prières composées par Thomas. On comprend que le biographe, étant au Mont-S.-Agnès peu de temps après la mort de Thomas, y ait trouvé tous les écrits de Thomas, même de petits traités sans importance

qui ont été perdus de vue après la suppression du couvent au milieu des troubles du seizième siècle. Les N°s 37 et 38 qui indiquent deux livres de cantiques semblent indiquer que Thomas avait composé un assez grand nombre de cantiques, plus qu'on n'en trouve dans l'édition de Sommalius. Et en effet M. Spitzen en a trouvé dix autres, inconnus jusqu'ici, qui se trouvent dans un manuscrit des Frères de la vie commune de Zwolle.

L'Editeur de Nüremberg.

Quoique l'éditeur de Nüremberg n'ait pas donné le catalogue du biographe, il y a des points de contact remarquables entre cette liste et l'édition, qui montrent que l'éditeur connaissait le catalogue. Cette édition explique aussi le sens de quelques numéros du catalogue. L'édition de Nüremberg donne sous le titre commun « Epistolæ plures ejusdem » huit lettres de Thomas, dont les six premières sont les mêmes qu'on trouve chez Sommalius. La septième est le traité vulgairement nommé *De Fideli dispensatore* qui est réellement écrit en forme de lettre ; la huitième est le *Libellus de solitudine et silentio*, qui par sa forme peut également porter le nom de lettre. Ces huit lettres sont indiquées par le biographe sous le N° 4: « *Epistola de Maria et Martha cum aliis Epistolis.* » Le traité *De Fideli dispensatore* roule entièrement sur l'allégorie de Marie et de Marthe, comme types de la vie contemplative et de la vie active. Les neuf derniers traités de l'édition de Nüremberg se suivent dans le même ordre que les N°s 25-33 du catalogue, quoiqu'ils n'aient aucune liaison entre eux.

On voit bien que l'éditeur a suivi ici l'ordre du catalogue. Une particularité curieuse vient à l'appui de cette conclusion.

On a omis, dans la table des matières, deux traités qui se trouvent, dans l'édition même, entre le *Vallis Liliorum* et l'*Epitaphium Monachorum*, savoir: l'*Alphabetum monachi*, et la *Consolatio pauperum*. Or l'*Alphabetum* est annoncé plus haut dans la table des matières et se trouve réellement dans l'édition à la place indiquée, de sorte que ce traité a été deux fois imprimé dans cette même édition. Cette erreur s'explique très bien par la résolution qu'on avait prise de disposer les derniers traités de l'édition d'après le catalogue du biographe. La table des matières aura été faite après l'impression.

Quand on considère l'ensemble de ces rapprochements, il faut avouer que le catalogue de ce biographe, qui a été renseigné par les compagnons de Thomas, est une pièce qui, à elle seule, suffirait à établir l'authenticité de tous les écrits indiqués.

Jean Mauburne.

Jean Mauburne, né à Bruxelles, entra peu de temps après la mort de Thomas au monastère du Mont-S.-Agnès et y fit son noviciat sous la direction de Renier Koetken, qui vécut dans ce couvent pendant six ans avec Thomas. Après avoir exercé les principales charges de sa congrégation, il fut appelé en France pour y réformer plusieurs abbayes; il y mourut en 1502: il était alors abbé *Monasterii Livriacensis;* son ancien maître, le P. Renier, lui succéda dans cette dignité, comme il a été dit.

Déjà en 1491, Mauburne avait publié à Bâle un livre remarquable: *Rosetum spiritualium exxercitiorum*, où il cite, sous le nom de Thomas à Kempis, plusieurs sentences contenues dans l'*Imitation*. Dans son *Venatorium*, qui est un catalogue des hommes illustres de la Congrégation de Windesheim, il dit:

« Qui Frater Thomas à Kempis, inter cætera opuscula quæ fecit, composuit libellum *Qui sequitur me*, quem falso quidam Domino Gerson attribuunt. » (Amort, *Deduc. cr.* p. 110.)

Un des compagnons de Mauburne, qui furent envoyés du Mont-S.-Agnès, sur les instances de l'archevêque et du Parlement de Paris, pour réformer le couvent de S. Séverin, n'est pas moins explicite que Mauburne. Dans une lettre écrite au Fr. Julien Oret, du prieuré *S. Salvatoris Mellunduni*, il dit littéralement : « Sine sollicitudine et diligentia nemo acquiret virtutes. Major labor est resistere passionibus, quam corporalibus insudare laboribus, dicit Thomas (L. 1. C. 25)... tantum proficies, quantum tibi vim intuleris (Ibidem)... »

L'auteur du « Dicta quædam Thomæ Kempis. »

Le professeur Moll a découvert un manuscrit provenant de la Congrégation des Frères de la vie commune de Deventer, dont Thomas avait fait partie avant son entrée au Mont-S.-Agnès. Sur quelques feuilles, écrites dans la seconde moitié du xvme siècle, on voit un recueil *Dicta quædam Thomæ Kempis*, emprunté en grande partie à l'*Imitation*. Tous ceux qui connaissent les liens intimes qui existaient entre les frères de Deventer et les religieux de Windesheim et du Mont-S.-Agnès devront reconnaître avec le prof. Moll que ce témoignage est d'une haute importance. La tradition de Deventer et de ces couvents est représentée par l'auteur des *Dicta*.

Le manuscrit de Louvain de l' « Hortulus Rosarum. »

Le couvent de S.-Martin à Louvain possédait encore au siècle dernier un manuscrit qui contenait le *Hortulus Rosarum*, avec le premier, le quatrième et le troisième livre de

l'*Imitation*. A la fin on voyait, écrite de la même main, la note suivante: « Expliciunt tractatus quatuor Thomæ de Kempis, devoti et interni ; scripti, illuminati et ligati per manus Fr. Simonis Jacobi de Leydis, Professi in Leyderdorp, pro tunc Socii Rectoris hujus Monasterii Sanctimonialium antiquarum in Amstelrodam anno Domini 1882. » Leyderdorp, dans la Hollande méridionale, était un des plus anciens couvents du Chapitre de Windesheim, où Thomas a assisté à différentes reprises; les visites régulières du supérieur général, les communications fréquentes entre la maison-mère et les couvents affiliés, rendaient toute erreur impossible.

Franciscus Tolensis.

Enfin, toute l'histoire Hollandaise confirme la tradition du Mont-S.-Agnès pendant tout le temps de l'existence de ce couvent, c'est-à-dire jusqu'en 1571. Le dernier successeur de Thomas comme sous-prieur, Franciscus Tolensis, parle de lui comme de l'auteur de l'*Imitation* (de hujus libelli parente) d'une manière qui montre qu'on ne pensait même pas à la possibilité d'un doute. Il déclare avoir cherché dans les anciens documents du couvent les particularités qui ont rapport à Thomas par le seul motif que celui-ci est l'auteur du livre.

Après tant de témoignages éclatants, il serait ridicule de nier que les chanoines du Mont-S.-Agnès et de Windesheim, qui étaient les contemporains, les compagnons de Thomas, l'aient proclamé hautement auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Des religieux assez éhontés, assez fourbes pour

proclamer un des leurs auteur d'un livre fameux, dont ils savaient qu'il n'était que le copiste, ou assez stupides pour confondre le simple copiste avec l'auteur d'un tel chef-d'œuvre, ne sont pas appelés en des pays étrangers par les légats du Pape et les évêques pour réformer des couvents relâchés, œuvre difficile qui exige autant de vertu que d'habileté.

C'est pourtant à cette dernière supposition que les adversaires sont contraints de s'arrêter: « Les amis de Thomas, disent-ils, l'ont pris pour l'auteur de l'*Imitation*, parce qu'il l'a copiée plusieurs fois, parce qu'il a répandu avec zèle ce livre jusque là inconnu dans son entourage.» Mais qui ne voit qu'on pourrait, par la même supposition arbitraire, rejeter tous les témoignages de l'antiquité sur l'authenticité de tous les livres anciens? La supposition tant prônée de ce prétendu zèle de Thomas est non seulement arbitraire, elle est positivement et absolument fausse. Il traite l'*Imitation* comme ses propres ouvrages, comme sa propriété; il n'en parle nulle part, il ne la cite jamais, parce qu'il ne veut pas se citer lui-même; il énumère les livres qui ont été recommandés par les directeurs spirituels de Deventer et de Windesheim, mais il ne dit mot de l'*Imitation*. Ce n'est pas la manière d'agir d'un homme qui se serait donné la tâche de répandre un livre. Les adversaires, qui comprennent bien que ce silence de Thomas renverse tout leur système, ont fait une visite domiciliaire très minutieuse dans tous les coins de tous ses ouvrages pour saisir n'importe quelle petite allusion à l'*Imitation*, mais en vain, ils n'ont rien trouvé, par la raison bien simple qu'il n'y a rien à trouver.

D'ailleurs, si jamais il y a eu peu de chance de confondre le copiste avec l'auteur d'un livre si sublime, c'était bien le cas pour les compagnons de Thomas, pour les religieux du

Mont-S.-Agnès. Il était impossible à Thomas d'avoir et de retenir un manuscrit à copier sans que les supérieurs le sussent.

Lorsque Thomas entra en 1399, comme un pauvre jeune homme inconnu au monastère du Mont-S.-Agnès, où l'observance était alors dans toute sa vigueur, ce couvent avait très peu d'années d'existence et pouvait à grande peine fournir à ses religieux le strict nécessaire. La bibliothèque des manuscrits — l'imprimerie n'existant pas encore — était assez petite ; le prieur et le bibliothécaire étaient obligés d'en garder chacun un catalogue, et le dernier était en outre tenu d'examiner deux à trois fois chaque année tous les livres pour voir s'ils étaient encore en bon état. Veut-on supposer une espèce de miracle pour que Thomas ait pu garder seul, sans que les autres religieux le sussent, un exemplaire d'un livre, qui se révèle au premier coup-d'œil à tout religieux comme un trésor précieux. Si Thomas s'est si fort empressé de répandre l'*Imitation*, il l'aura certainement d'abord répandu dans son entourage immédiat, il aura certainement montré à ses confrères ce livre précieux qu'un heureux vent d'Italie apporta un beau jour dans sa cellule. Mais non : selon nos adversaires, ce manuscrit a disparu aussi mystérieusement du Mont-S.-Agnès qu'il y a apparu ; Thomas l'a tenu soigneusement caché à tous ses confrères, à tous ses supérieurs. A-t-on réfléchi, qu'un religieux qui retient à l'insu des supérieurs un livre précieux, et dans ce temps-là un manuscrit de l'*Imitation* l'était certainement, commet une faute grave contre le vœu de pauvreté ? Pour les supérieurs, il y avait encore une autre impossibilité absolue de confondre l'auteur avec le copiste. Il n'est permis, dans aucun institut religieux bien réglé, de répandre un livre nouveau avant

qu'il soit soumis aux supérieurs ; donc, par le fait même que Thomas n'avait pas demandé leur approbation pour le livre de l'*Imitation*, les supérieurs savaient qu'il n'en était pas l'auteur.

J'avoue qu'il semble ridicule de s'arrêter à de pareilles suppositions, mais si le lecteur est de cet avis, j'ai pleinement atteint le but que je me suis proposé en écrivant ces pages.

Les témoins cités jusqu'ici appartiennent presque tous à la Congrégation de Windesheim : d'autres personnages contemporains, des membres éminents de divers ordres religieux, proclament également Thomas à Kempis auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Le traducteur de Wingen.

Le monastère de Wingen possédait encore en 1760 une traduction des trois premiers livres de l'*Imitation*, écrite en 1448, vingt-trois ans avant la mort de Thomas à Kempis. L'auteur de cette traduction attribue les livres de l'*Imitation* à Thomas. « Ce livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, écrit-il à la tête du volume, a été composé par un père dévot et vénérable, maître Thomas, chanoine régulier ; il contient tout ce dont un homme spirituel a besoin. » A la fin du volume on lit : « Ce livre a été terminé le mercredi avant la fête de Pâques, avant neuf heures, l'an 1448, par moi Gaspar de Pforzheim. Que Dieu tout puissant soit loué. »

Mathias Farinator.

Mathias Farinator, religieux carme d'Augsbourg, transcrivit de sa main les quatre livres de l'*Imitation* avec le nom de Thomas à Kempis en 1472 ou 1475 (le manuscrit porte ces

deux dates). L'*Index* du volume, qu'Eusèbe Amort a vu de ses yeux, porte ces mots : « Première partie. Traité de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par Thomas, chanoine régulier de Mont-S.-Agnès. » Farinator, contemporain de Thomas à Kempis, transcrivit donc l'*Imitation* un an après la mort de notre auteur, sous le nom de celui-ci.

Adrien de But.

Adrien de But, cistercien belge du monastère des *Dunes*, mort en 1488, a écrit une Chronique qui commence à l'année 1431. Parlant des événements de l'année 1480, il dit entre autres : « Hoc anno Frater Thomas de Kempis, professor ordinis regularium Canonicorum, multos scriptis suis evulgatis ædificat; hic vitam S. Lidwigis descripsit et quoddam volumen metrice super illud : *qui sequitur me.* »

Pierre Scot.

Pierre Scot, chanoine de Strasbourg, poète et orateur distingué, publia en 1488, à la suite des œuvres de Gerson, un éloge du chancelier de Paris, qui renferme ce passage remarquable : « Parmi ces œuvres, il y a des traités qu'on attribue quelquefois à Gerson, quoiqu'ils aient un *auteur certain;* tel est le livre de *Contemptu mundi* (l'*Imitation* était souvent désignée sous ce titre); car il conste que ce livre a été publié par un certain Thomas à Kempis, chanoine régulier. Ces traités n'ont pas été insérés dans les œuvres de Gerson. » Pierre Scot, avant d'écrire ces mots, avait fait un examen critique des œuvres de Gerson. Ce fut à la suite de cet examen qu'il déclara que l'*Imitation* avait un auteur certain, Thomas à Kempis.

L'éditeur de Memmingen.

L'éditeur du livre de l'*Imitation*, publié en 1489 à Memmingen, dit dans sa préface : « L'auteur du divin traité de l'*Imitation de Jésus-Christ* s'appelle Thomas, préposé et prélat des chanoines réguliers. »

Il ne faut pas s'étonner qu'un étranger ait placé Thomas, qui a été en effet sous-prieur, à la tête de son couvent ; l'éditeur a pu facilement confondre Thomas avec son frère Jean qui a été prieur du Mont-S.-Agnès, comme Possevin et Bellarmin ont confondu les deux frères Gerson. Quant au mot de *prélat*, c'était le titre ordinaire que les chanoines du Chapitre de Windesheim donnaient à leurs supérieurs (1).

Le traducteur français de 1493.

L'éditeur de la traduction française de l'*Imitation*, publiée à Paris en 1493, place à la tête du volume le titre suivant : « Cy commence le livre très salutaire, intitulé de l'*Imitation de notre Seigneur Jésu-Christ*, lequel a été par aucuns jusques à présent attribué à Saint Bernard, ou à maître Jean Gerson, posé que soit autrement. Quar l'auteur d'icelluy soubs notre Seigneur, fut ung vénérable père et très dévot religieux, chanoine réglé, vivant en son temps en observance régulière jouxte la règle monseigneur Augustin, nommé frère Thomas de Kempis, prieur en ung prieuré d'icelluy ordre,

(1) Quelques auteurs, par exemple Trithème, croyaient que deux *Thomas à Kempis* avaient vécu au Mont-S.-Agnès ; il ne dit pas expressément qu'il les considère comme frères ; mais même leur qualité de frères n'aurait pas été considérée comme un obstacle à une identité de prénom ; les deux frères Gerson se nommaient également *Joannes*.

nommé Windesem, au diocèse du Traict, translaté de latin en françois pour la consolation des simples, non saichant entendre latin ; laquelle translacion a été diligemment corrigée sur l'original. »

Ainsi, ce traducteur français affirmait en 1493, à Paris, où les œuvres de Gerson étaient assez connues, que Thomas à Kempis avait composé l'*Imitation*.

On comprend facilement que le traducteur ait confondu le Chapitre de Windesheim, dont Thomas était membre, avec le couvent de ce nom.

Trithemius de Spanheim.

Notre dix-neuvième témoin est le savant bénédictin Trithemius de Spanheim. Il dit dans son *Catalogus scriptorum ecclesiasticorum :* « Thomas de Kempis, natione Teutonicus, ordinis Canonicorum Regularium S. Augustini, montis divæ martyris et virginis Agnetis prope Swollam in diœcesi Trajectensi, vir in scripturis divinis studiosus et eruditus, vita et conversatione devotus, et B. Mariæ semper virginis amator præcipuus : scripsit pro instructione simplicium fratrum non spernenda opuscula, de quibus feruntur subjecta. De contemptu mundi Lib. 4. Qui sequitur me. » Et il cite presque tous les autres écrits de Thomas à la suite.

Monseigneur Malou s'est dispensé de citer Trithème, probablement parce que celui-ci avait écrit dans son *Catalogus illustrium virorum Germaniæ* le passage suivant : « Et notandum quod duo feruntur hujus fuisse nominis, ambo de Kempis, ambo Regulares in Monte S. Agnetis, ambo ingenio præstantes et ambo varia cudentes opuscula : quorum primus, temporibus magistri Gerardi Magni ad Religionem conversus, divinis revelationibus dignus habitus, ea, quæ supra recen-

suimus, opuscula scripsisse dicitur. Secundus vero adhuc nostris temporibus pœne viguit in humanis, et varia composuit, quæ ad manus nostras non venerunt. Et forsitan primo nonnulla sunt adscripta, quæ secundus fecisse putatur. Libellus autem de *Imitatione Christi* primi fertur auctoris, quem ante multos annos seniores nostri suos ferunt legisse seniores : quamvis sciam nonnullos in hac re sentire contrarium. »

Trithème croyait, en écrivant ces lignes, que les deux chanoines *de Kempis* avaient porté l'un et l'autre le nom de *Thomas*, tandis qu'en réalité l'aîné se nommait *Johannes* (1). Cette erreur l'a fait tomber dans une autre; il croyait que les détails qu'il entendait raconter du véritable Thomas, et qu'il voyait écrits, se rapportaient au Thomas supposé. La liste des écrits auxquels les mots « quæ supra recensuimus » ont rapport, contient les ouvrages incontestés du véritable Thomas à Kempis; les révélations célestes appartiennent également à ce dernier; la biographie de Jean, écrite par Busch, montre clairement, que l'aîné n'a jamais composé des livres, qu'il n'a jamais eu des révélations. Il n'est donc pas étonnant que Trithème ait attribué l'*Imitation* à la même personne qui selon lui aurait écrit les autres ouvrages que personne n'a jamais contestés au véritable Thomas. L'auteur se trompe encore en disant que le plus ancien des deux était entré, du vivant de Gerardus Magnus, dans un ordre qui a été fondé après la mort de celui-ci. Il y a une chose capitale, que Trithème sait avec certitude, c'est qu'un Thomas à Kempis, chanoine régulier du Mont-S.-Agnès, est l'auteur de

(1) Trithème dit expressément dans son *Catalogus illustrium virorum Germaniæ* que le *Thomas senior* florissait au temps du roi Rupert ; il est donc clair qu'il admettait l'existence de deux Thomas à Kempis.

l'*Imitation*. Mais l'argument, qui lui paraît indiquer que l'*Imitation* devait être spécialement attribuée au plus ancien des deux, n'est d'aucune valeur. Supposons que ces anciens frères, qui vivaient au couvent en même temps que Trithème (les seniores *nostri*), étaient nés trente ans avant lui, et que les prédécesseurs de ceux-ci étaient nés à leur tour trente ans avant les premiers, par conséquent en 1402; ces derniers ont encore pu lire pendant un grand nombre d'années le premier livre de l'*Imitation*, qui parut environ en 1417, voire même les trois derniers lesquels avaient paru avant 1427. L'auteur s'est trompé dans son calcul; de là vient qu'il a eu recours à un Thomas (Johannes) à Kempis, plus ancien que le véritable Thomas.

Dans son *Catalogus scriptorum ecclesiasticorum*, Trithème ne parle que d'un seul Thomas à Kempis et lui attribue sans réserve le livre de l'*Imitation* ainsi que les *Sermones ad Novitios*, le *Dialogus Novitiorum*, etc. Au reste, même dans le premier ouvrage, Trithème déclare clairement qu'un « Thomas à Kempis » était, selon lui et tous ses frères, l'auteur de l' « *Imitatio Christi* ».

Avant de composer ses ouvrages, Trithème avait employé sept années entières à visiter un grand nombre de couvents bénédictins, pour rassembler des matériaux; dans son catalogue des hommes illustres de l'ordre de S. Benoît, il énumère un grand nombre d'auteurs de son ordre, mais nulle part il n'avait entendu dire le moindre mot de n'importe quel auteur bénédictin qui aurait écrit l'*Imitation*. Son témoignage est donc décisif pour prouver que dans ce temps là aucun Bénédictin ne songeait à la possibilité d'attribuer ce livre déjà si fameux à un membre de son ordre.

Dans le L. 2, C. 46 *de Viris Illustribus O. S. B.* Trithème

parle d'un certain « Joannes Erigena, *Abbas Vercellensis*, natione Scotus, vir excellentis ingenii », qui a vécu vers l'an 850. Nous croyons volontiers que Trithème se trompe en écrivant ce passage, mais enfin il s'est aussi occupé de l'abbaye de Verceil sans y rencontrer un abbé Jean Gersen.

Citons, pour terminer, un autre témoignage non moins éclatant rendu par des savants bénédictins aux droits de Thomas à Kempis. Les *Bénédictins du monastère de St.-Germain-des-Prés*, qui ont été les plus chauds adversaires de Thomas, après qu'on eut attribué l'*Imitation* à un auteur bénédictin, prièrent le célèbre Badius Ascensius (d'Assche) alors libraire à Paris, de réimprimer toutes les œuvres de Thomas à Kempis, y compris l'*Imitation de Jésus-Christ*. Badius Ascensius raconte lui-même, dans la préface de son édition, que ce fut à la prière des Bénédictins de St-Germain, des Chartreux de Paris et des Célestins de Soissons, qu'il donna cette édition complète, qui parut en 1521 et puis en 1523. Badius avait été élève des Frères de la vie commune à Gand, et ceux-ci entretenaient, comme on sait, des rapports intimes avec les chanoines du Chapitre de Windesheim.

CHAPITRE III.

DOCUMENTS ALLÉGUÉS EN FAVEUR DE GERSEN.

Nous avons vu dans les pages précédentes combien les récentes recherches ont fortifié les arguments qui plaident pour Thomas à Kempis. Le témoignage des principaux témoins contemporains a été victorieusement vengé des attaques dont il était l'objet : il nous semble définitivement élevé au-dessus de tout soupçon possible. Le nombre des manuscrits s'est accru, et les travaux du P. A. De Backer ont montré, par la multitude des éditions de l'*Imitation* parues en Italie avec le nom de Thomas à Kempis, que cet auteur comptait, surtout après Cajetan, des partisans très nombreux dans la patrie même de son compétiteur.

D'un autre côté, de nouvelles investigations ont montré que tous les documents allégués en faveur de Gersen n'ont absolument aucune valeur, et qu'ils se rapportent tous à l'un ou à l'autre auteur bien connu, parfaitement distinct du prétendu abbé de S. Étienne de Verceil. Résumons en quelques mots ces résultats dorénavant acquis à l'histoire.

Considérons d'abord la note de l'incunable de Venise, ce curieux document qui, seul, devait prouver que Gersen a été abbé à Verceil. En 1504, le *verceillais* Sessa avait imprimé à Venise les quatre livres de l'*Imitation* sous le nom du chancelier Gerson ; en 1517 et 1541 parut une seconde et une troisième édition, également sous le nom du chancelier, chez le même Sessa ou chez un membre de sa famille.

Un exemplaire de la première édition, trouvé à Gênes, portait la note suivante, écrite par une main inconnue : « Hunc

librum non compilavit Johannes Gersen, sed D. Johannes ..... Abbas Vercellensis ..... ut habetur usque hodie propria manu scriptus in eadem Abbatia. » Le bénédictin Delfau, un des plus chauds partisans de Gersen, a fait sur cette note la remarque suivante : « Quod non sine animi dolore meminisse possum, ea inscriptio unde-unde vim passa est. Imprimis enim aliquid *interscriptum* apparet in voce Johannes. Tum quod statim sequebatur abrasum est, denique post verba : *Abbas Vercellensis*, expunctum est nonnihil : reliqua integra sunt » (Lib. de Imit. Joa. Gersen iterato asser. p. 92, chez Amort, *Deductio crit*. p. 286).

Qu'est-ce donc que cet *interscriptum* dans le mot *Johannes*? Naudé, officiellement député par le cardinal de Richelieu pour examiner ce document a donné une réponse catégorique à cette question : « Falsa est (la note) et alteri vetustiori superinducta tam rudi artificio ut lituræ verborum integræ appareant, ubi scilicet lacunæ aliquot relictæ sunt, et reliqua verba expressa vitium in principiis aut in fine produnt, ac inter reliqua verba expressa vitium in principio aut in fine produnt, ac inter reliqua ex voce illa *Thomas,* quæ in priori scriptura legebatur, tam inepte, quisquis ille fuit, vocem hanc *Johannes* effinxit, ut cum D. Vincentius Galeottus, Eminentissimi Domini Cardinalis mei Auditor, ut vulgo dicitur, bona fide et nulla falsitatis illius suspicione cautior factus scripturam hanc legeret, non *Johannes* sed *Thomas* pronuntiaret, idemque et mihi prius et unicuique alteri accidere potuisset » (Amort. *Plena ac succ. Informatio*, p. 259).

Ce mot corrompu *Thomas* combiné avec les aveux de Delfau fait retrouver le contenu primitif des lacunes indiquées. Le célèbre chanoine régulier *Thomas Gallus* a été réellement abbé du couvent de S. André à Verceil; il y a été

le maître de S. Antoine de Padoue, honneur que le bénédictin Bucelin a voulu transférer à l'hypothétique abbé Jean Gersen; ce même Thomas Gallus est l'auteur de la correspondance sur S. Antoine, que Bucelin et les Gersénistes, en général, ont également attribuée à leur héros; ce même Thomas Gallus a été aussi rayé de cette note, que son auteur primitif a probablement écrite de bonne foi. Il n'y a pas de doute qu'il ait écrit : « Hunc librum non compilavit Johannes Gerson, sed D. Thomas Gallus Abbas Vercellensis S. Andreæ, etc. » La similitude du nom de *Thomas*, la profession commune de chanoine régulier a pu contribuer à l'erreur de cet annotateur. Le savant barnabite italien Spotorn a réellement défendu la candidature de Thomas Gallus.

Il est donc évident que cette note ne donne aucun fondement pour placer à Verceil un certain abbé Johannes Gersen, dont le nom ne s'y est jamais rencontré en aucune manière.

Passons maintenant au manuscrit d'Alacci qui attribue l'*Imitation* à un personnage énigmatique, à un certain *Johannes de Canabaco*.

Nous remarquons dès l'abord que ce manuscrit, qui a été transporté accidentellement en Italie, est d'origine allemande. En se fondant sur la supposition que, d'après la note précédente, l'auteur de l'*Imitation* aurait été abbé à Verceil, Cajetan prétendait que le nom *de Canabaco* indiquait le lieu de naissance de l'abbé présumé, et puisque le village de Cavaglià était proche de Verceil, *Canabacum* devait être identique à *Cavaglià*.

Nous avons démontré l'inanité du témoignage renfermé dans cette note falsifiée; par conséquent, ce rapprochement tombe de lui-même. *Canabacum* ressemble à *Cavaglià* à peu près comme un *chien* à un *cheval ;* nulle part on n'a pu trou

ver d'exemple que *Cavaglià* ait jamais été désigné sous le nom de *Canabacum* et dans la dérivation des mots le *v* peut se changer en *b*, *p*, *f*, jamais il ne se change en *n*, ni vice-versa *n* en *v*.

Il faut donc chercher une autre explication à l'origine de ce nom énigmatique, et M. Spitzen en a trouvé une qui laisse bien peu à désirer.

Au quatorzième siècle vivait un savant et pieux dominicain nommé *Joannes de Tambaco*, du nom de son lieu natal, *Tannenbach*, en Alsace. Il a composé, entre autres ouvrages, un beau traité *de Consolatione Theologiæ*, livre très estimé pendant tout le cours du quinzième siècle. On sait que plusieurs hommes célèbres ont été désignés comme auteurs de l'*Imitation* par les copistes, qui rencontraient dans le même manuscrit l'un ou l'autre ouvrage portant le nom de ces célébrités en compagnie du livre anonyme de l'*Imitation* (1). Dans ce cas, le copiste jugeait souvent que les deux traités appartenaient au même auteur, et il plaçait hardiment le même nom sur les deux ouvrages. C'est ainsi que l'*Imitation* a été attribuée à S. Bernard, à S. Bonaventure et surtout au chancelier Gerson, dont le traité *de Meditatione cordis* se trouve souvent en compagnie de l'*Imitation*. Le *Consolatorium* de Johannes de Tambaco se rencontre parfois uni à l'*Imitation*. Dans un manuscrit d'Indersdorf, on le trouve avant l'*Imitation*, dans celui d'Allacci lui-même, il est placé après. L'*Imitation* de J.-C., on le sait, fut parfois copiée et imprimée sous le titre de *Liber consolatorius*, le livre de l'éternelle consolation; elle a quelques traits de ressemblance avec le *Consolatorium* qui porte le nom de Johannes de Tambaco.

(1) Voir plus haut, p. 8.

On trouve dans les deux écrits, comme nous verrons plus loin, trois phrases presque identiques. Un copiste, dans ce temps-là, n'avait pas besoin de tant de motifs pour faire passer l'*Imitation* sous le nom de Johannes de Tambaco.

On dira peut être que *Tambaco* n'est pas *Canabaco*. Mais Tambaco pouvait dans ce temps-là facilement être lu comme si c'était Canabaco. Les noms de personnes et de lieux étaient alors ordinairement écrits simplement avec des minuscules, comme c'est le cas dans le manuscrit d'Allacci; or le *c* et le *t* minuscule présentent souvent si peu de différence que le contexte seul peut décider si le copiste a voulu écrire la première lettre ou bien la seconde. Le manuscrit d'Allacci luimême en fournit une preuve : l'auteur du catalogue de la Bibliothèque royale a lu Johannes de *Canabato* au lieu de *Canabaco*. On a pu lire de la même manière au lieu de *Tambaco, Cambaco* et même *Canabaco*, car dans beaucoup de manuscrits *m* n'est pas toujours facilement à distinguer de *na*. Ce nom était dans ce temps-là écrit de diverses manières et beaucoup de personnes ne savaient pas comment on devait l'orthographier. On cite un incúnable avec la fausse date de 1366 et avec l'inscription : « Joh. de Taonbaco ou Tambaco *de Consolatione theologiæ* ». D'ailleurs le *tam* dans le mot composé *Tambach* n'est pas un mot allemand, et *tannabach* est certainement une forme plus ancienne. On trouve près de Mühlhausen la localité *Thann* et non loin de *Thann* le village Thannenbach, deux mots qui dans l'allemand ordinaire doivent être écrits *Tann* et *Tannenbach* (*tann* signifie *sapin* et *bach, ruisseau,* de sorte que *Tannenbach* signifie le ruisseau des sapins). Il faut remarquer que les syllabes brèves sont facilement élidées dans les langues germaniques, et si alors un *n* vient devant un *b* ou un *p*, il se change souvent

en *m*, par exemple *Kennep* (chanvre) a une forme contractée *Kemp*. De la même manière *Tambaco* est une forme contractée de *Tannebaco* ou *Tannabaco*.

Trois savants, M. l'abbé Spitzen, le Dr Acquoy et le P. Schneemann sont arrivés, indépendamment les uns des autres, à cette explication, que l'inscription *Johannis de Canabaco* est une faute du copiste qui a transcrit un *codex* plus ancien où se trouvait le nom de Joannes de *Tambaco* ou *Tanabaco*. Cette explication peut être regardée comme certaine. Par une coïncidence assez plaisante, l'expression *de Canabaco* est la traduction littérale de la signification que les mots *van Kempen* ont dans la langue hollandaise et dans quelques dialectes bas-allemands (*Kempen* est l'adjectif dérivé de *Kemp*, chanvre). On pourrait se demander si cette circonstance n'a pas contribué à l'erreur du copiste allemand, d'autant plus que quelques personnes ont attribué l'*Imitation* au frère aîné de Thomas, à Joannes de Kempis(1). Le copiste a réellement trébuché sur le mot; le prénom *Johannes* se trouve dans la ligne même, mais il a d'abord simplement omis le mot *de Canabaco*, quoique le manuscrit montre un caractère très net et soigné; il a ajouté le mot *de Canabaco* plus tard au-dessus de la ligne. Il reste donc acquis qu'on n'a aucun droit d'établir une connexion quelconque entre le personnage *Johannes de Canabaco* et un Jean Gersen, abbé de Verceil, si même on savait d'ailleurs que cet homme a réellement existé.

Les autres compétiteurs de Thomas à Kempis sont tous

(1) Après avoir écrit ceci, j'ai su que M. Ruelens avait fait la même supposition. Je crois cependant que le nom *de Canabaco* est une corruption de *Tambaco*, mais que la signification du mot *van Kempen* a peut être contribué à l'erreur de ce copiste.

des hommes célèbres, mais Jean Gersen a le singulier privilège que les mêmes documents qui doivent prouver qu'il est l'auteur de l'*Imitation* sont aussi les seuls qui doivent prouver son existence; et par conséquent, si l'on ne peut démontrer que ces documents sont en tout semblables à d'autres qui ont certainement rapport à un personnage historique, il n'y a aucune raison de les attribuer à un personnage hypothétique. Or c'est précisément le cas pour tous les documents que les Gersénistes peuvent encore mettre en ligne.

Un manuscrit de Salzbourg porte l'inscription : « *De Imitatione Joannis Gers.* »

Un incunable d'Augsbourg de 1488 porte : « Incipit liber primus Johannis Ger. » et contient également le traité *De Meditatione cordis* avec le nom de Gersen écrit sans abréviation.

Ces documents ne prouveraient rien en faveur de l'abbé Gersen si même on savait d'ailleurs non-seulement que ce personnage a réellement existé, mais aussi que quelques-uns l'ont considéré comme auteur de l'*Imitation* avant le temps de Cajetan. Pourquoi le nom de Gerson n'aurait-il pu subir ces mêmes abréviations aussi bien que le nom de Gersen? Il y a plus : nous savons positivement que le nom du chancelier a subi cette abréviation. Le P. De Backer cite une ancienne édition : « Tractatus Fratris Thomæ de Kempis canonici regularis ordinis sancti Augustini. De imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi. Cum tractatulo Joannis Gerson de Meditatione cordis. » Dans les « Tabulæ capitulorum on lit: In fine tractatus Joh. *Gers.* de modo bene moriendi : Explicit Tractatulus Cancellarii Parisiensis de modo bene moriendi. »

Mais peu nous importe que le nom de Gersen se trouve

sans abréviation dans les documents indiqués, puisque Gersen et Gerson indiquent le même personnage, le chancelier de Paris. Le nom de cet homme célèbre a été écrit de plusieurs manières différentes: Jarsen, Garson, Geersen, Gersonne, Gersenne, etc. On a écrit très souvent *Gersen*, et c'est ainsi que l'ont orthographié ceux-là même qui le connaissaient de plus près. Le frère cadet du chancelier, également nommé Jean, avait été longtemps supérieur des Célestins à Lyon; on sait que le chancelier passa ses dernières années et fut enseveli dans la même ville. Malgré cela, on vit en 1489 paraître à Lyon une édition de l'*Imitation* suivie d'un des ouvrages du chancelier sous le titre: « Fratris Thomæ à Kempis de Imitatione Christi liber... Sequitur: Johannis Gersen de meditatione cordis. » Ce nom fut même écrit de différentes manières dans un même ouvrage. Les œuvres complètes du chancelier furent imprimées à Cologne en 1483 chez Jean Koelhoef de Lubeck; au frontispice on lit: « Dominus consolatorius Joannes de Gersonne », et dans le second volume: « per Dominum Joannem de Gersenne Doctorem consolatorium » (Amort *Deduc. Crit.* p. 150). Ceci correspond parfaitement à l'inscription « Giovanni de Gersennis » qu'on trouve dans une traduction italienne de l'*Imitation*. Pourquoi le nom de *Gersen*, qu'on rencontre dans quelques manuscrits de l'*Imitation*, tandis qu'un plus grand nombre écrivent *Gerson*, devrait-il être rapporté à une autre personne qu'à l'auteur du traité *De meditatione cordis*, c'est à dire au chancelier Gerson ou Gersen? Ces manuscrits eux-mêmes exigent qu'ils lui soient attribués; des 15 ou 16 manuscrits de Gersen quatre portent en toutes lettres le titre de *Cancellarius Parisiensis*, et un cinquième, celui de Padolirone, contient une épitaphe du célèbre chancelier.

Nos adversaires, qui comprennent bien que ce titre *Cancellarius Parisiensis* attaché au nom de Gersen, renverse tout l'échafaudage de leurs suppositions arbitraires, s'attachent, comme à une dernière planche de salut, à deux manuscrits : à celui d'Arona, par exemple, qui donne le titre de *abbas* à Johannes Gersen, et ils démontrent ainsi, disent-ils, qu'une personne distincte du chancelier est clairement désignée. Ils semblent oublier ou ne pas connaître plusieurs circonstances remarquables qui pouvaient porter le copiste à donner le titre d'*abbé* au chancelier de Paris. Ce savant était réellement abbé titulaire de S. Jean-en-Grève, et il a été confondu par plusieurs savants célèbres avec son frère cadet qui portait également le nom de Jean et était supérieur des Célestins à Lyon. Rosweyde a déjà fait remarquer que Possevin, qui cependant a passé un temps considérable en France, est tombé dans cette erreur : « Jean Gerson, écrit-il, Français, Moine de l'ordre des Célestins et depuis prieur du monastère de Lyon, enfin Chancelier de l'Université de Paris (1). » J'ai vu que Bellarmin dans l'édition de Cologne (1613) *De Scriptoribus ecclesiasticis* est aussi tombé dans la même erreur : « Jean Gerson, Français, moine Célestin, chancelier de Paris (2). » J'ai encore rencontré la même méprise dans un cours volumineux d'Histoire ecclésiastique qui était, il n'y a pas longtemps, en usage dans un institut romain. Cette erreur paraît donc avoir été assez générale, surtout en Italie. On dira qu'un prieur n'est pas un abbé. Mais est-il si étonnant qu'un copiste

(1) « Joannes Gerson, Gallus Monachus ordinis Cœlestinorum et deinceps monasterii Lugdunensis prior, demum vero academiæ Parisiensis cancellarius. »

(2) « Johannes Gerson, Gallus, monachus Cœlestinus, cancellarius Parisiensis. »

étranger n'ait pas distingué exactement le titre que portait le supérieur d'un monastère français? Surtout quand la personne, qui était considérée comme supérieur d'un monastère, portait réellement le titre d'abbé, on était presque forcé de le regarder comme un vrai abbé régulier. Possevin et Bellarmin eux-mêmes s'y seraient trompés, s'ils avaient su que Gerson, qu'ils prenaient pour un moine, portait d'une manière quelconque le titre d'abbé : car ce n'est pas l'usage qu'un profès d'un ordre religieux, qui n'est pas cardinal ou évêque, soit nommé abbé titulaire ou commendataire. En tout cas, l'erreur où sont tombés ces deux savants, en confondant les deux frères en une seule personne, est bien plus grande que celle dont on veut nier la possibilité chez un simple copiste. M. Grégory, lui aussi, a donné le titre d'*abbé* au frère du chancelier.

Nous avons vu que l'éditeur de Memmingen a donné à Thomas à Kempis, qui n'a jamais été supérieur d'un couvent, qui n'a été que simple sous-prieur, le titre de *præpositus* qu'aucun supérieur de la Congrégation de Windesheim n'a jamais porté ni en Hollande ni en Belgique. Le traducteur français de l'*Imitation* l'a élevé à la dignité de *prieur* du couvent célèbre de Windesheim, sans que pour cela personne ait jamais pensé qu'il voulait désigner un Thomas à Kempis différent de celui qui était simplement *le* Thomas à Kempis du Mont-S.-Agnès. Il en a été de même du chancelier Gerson = Gersen : quand quelqu'un parlait (avant Cajetan) de Gerson ou de Gersen, il désignait simplement *le* Gerson que tout le monde connaissait. Si en France et en Italie on avait toujours été si scrupuleux sur le titre d'abbé, on ne serait pas arrivé à l'usage général de nommer tout simple prêtre *abbé* ou *abbatte*.

Ces manuscrits ne fournissent donc aucun appui à la distinction entre *Gerson* et *Gersen*, distinction arbitraire, en opposition avec toute l'histoire connue. Mais cette erreur des savants italiens, qui prenaient le chancelier pour un moine, explique une autre erreur plus grave: elle nous fait comprendre comment tant de personnes, surtout en Italie, pouvaient regarder le chancelier comme auteur de l'*Imitation*, c'est à dire d'un livre où l'auteur lui-même s'annonce carrément comme un vrai religieux.

Reste le manuscrit de *La Cava*, monastère bénédictin dans le royaume de Naples. Le Q de *Qui sequitur me* contient la miniature d'un moine noir avec une croix. Selon les Gersénistes, le copiste a voulu indiquer par cet ornement l'auteur de l'*Imitation*, l'abbé Jean Gersen de Verceil. Si le copiste avait su le nom de ce prétendu auteur, il n'aurait pas manqué de l'écrire sur sa copie puisqu'il voulait le faire connaître au lecteur. Ce nom lui était simplement inconnu; il a pu voir en lisant l'*Imitation* que l'auteur était un religieux, et peut-être a-t-il voulu faire allusion en général à ce religieux, mais il n'a pu avoir en vue l'*abbé* Gersen, car la figure ne montre aucun des indices de la dignité abbatiale; c'est un simple moine qui est dessiné. La traduction italienne, qui porte le nom de *Giovanni de Gersenis*, et a été par conséquent forcée de plaider pour l'abbé Gersen de Verceil, exhibe à la première page une vignette représentant Jésus-Christ avec sa croix suivi de deux *chanoines réguliers*. On n'a aucun droit d'attacher plus d'importance à l'une de ces deux figures qu'à l'autre.

Disons encore un mot du fameux *Diarium de Advocatis* d'après lequel la famille italienne de ce nom aurait déjà possédé en 1349 un manuscrit *précieux* de l'*Imitation*. Ce

document a été mis au jour, ou plutôt a été fabriqué quelques mois après que Grégory eût trouvé à Paris le manuscrit de l'*Imitation* connu sous le titre de *Codex de Advocatis*. C'est bien la plus insigne des nombreuses supercheries commises par les adversaires de Thomas à Kempis. Les arguments qui démontrent la fausseté de ce document peuvent s'appeler *legio ;* nous nous contenterons d'en indiquer deux qui sont plus que suffisants pour faire justice de cette fourberie.

Le millésime de l'année 1349, date de ce prétendu *diarium*, montre la forme toute moderne du chiffre 4, qui n'apparaît dans tous les documents authentiques que vers la seconde moitié du quinzième siècle. Le faussaire n'a pas songé à cette circonstance ; c'est comme si dans un document, prétenduement du XVIIme siècle, on trouvait le portrait de Napoléon Ier. Le faussaire a commis encore une autre bévue également grossière; il écrit: « Vicarius perpetuus parochiæ Sancti Blasii Valdenghi obiit in odore sanctitatis *D. Lexona Carolus.* » Ainsi le prénom est écrit après le nom de famille. Or, le chanoine Santini a prouvé que les chroniques italiennes des XIVme, XVme et XVIme siècles n'offrent aucun exemple de cette manière d'écrire les noms ; en Piémont même, où cette nouvelle mode prit naissance, elle ne date que de notre XIXe siècle, et dans le reste de l'Italie elle est encore actuellement très peu en usage.

Ainsi, il est bien établi que tous les documents allégués par les Gersénistes, après 250 ans de recherches très actives, ne fournissent aucun fondement pour admettre l'existence d'un certain *Jean Gersen*, abbé de Verceil. Ce personnage est simplement un mythe, un être de raison, sorti tout vivant du cerveau de Cajetan, comme Minerve de celui de Jupiter. Minerve a eu un grand nombre de statues en Italie, sans que

pour cela personne soit obligé d'admettre que cette dame ait jamais existé.

Quelques Gersénistes sont réduits aujourd'hui à admettre la nébulosité de leur héros et à rejeter plusieurs documents allégués par leurs devanciers. Un bénédictin affirmait il y a peu de temps, dans le *Tablet* de Londres, que l'*Imitation* a été écrite par un abbé bénédictin nommé *Jean* avec un surnom qui avait à peu près le son de Gersen. » Il avoue « qu'il n'est guère plus que probable que cet abbé gouverna au XIIIme siècle l'abbaye de S. Étienne à Verceil; d'après mon opinion il y a seulement une faible probabilité qu'il est né à Cavaglià. » Ainsi cet auteur bénédictin admet que la prétendue liste des abbés de S. Etienne qui aurait porté le nom de Gersen, mais qui est apparue un instant comme un feu-follet pour ne plus reparaître, est un second mythe imaginé pour illustrer le premier. Il avoue encore: « J'ai lu dans Canetti que *Canabacum* et *Caballiacum* étaient employés indistinctement dans les anciens documents pour Cavaglià. Mais il ne donne pas d'exemples, et j'ai en vain, pour me renseigner sur ce point, examiné les titres de plusieurs centaines d'actes ou de chartes verceillaises, dont un grand nombre ont rapport à Cavaglià. » Je ne sais si l'histoire offre un exemple d'une plus grande mystification, que celui de ce personnage fabuleux inventé tout exprès pour attribuer à un ordre religieux la propriété d'un livre célèbre.

La très grande majorité des religieux bénédictins a vécu avant Cajetan, et ceux-là ont toujours montré dans cette affaire le désintéressement le plus louable; aucun d'eux n'a songé à s'approprier la gloire de ce livre. Quelques-uns l'attribuaient de bonne foi au chancelier Gerson, d'autres mieux informés à son vrai possesseur Thomas à Kempis.

Nous avons vu que le savant abbé bénédictin Trithème, les religieux de la célèbre abbaye de S. Germain-des-Prés, les copistes bénédictins de plusieurs anciens manuscrits de l'*Imitation*, proclamaient hautement les droits du chanoine régulier. Après Cajetan, il faut encore excepter la grande branche cistercienne du même ordre, laquelle, à part quelques rares exceptions, n'a jamais pris le parti de Cajetan. Le pieux et savant cardinal J. Bona, général des Cisterciens réformés, dit dans la *Notitia auctorum*, qui fait suite à sa *Divina Psalmodia:* « Thomas de Kempis qui donne dans un style simple une haute doctrine spirituelle (1). » Cet hommage rendu aux droits du chanoine régulier par un des chefs de l'ordre, pendant la phase la plus ardente de la lutte, montre clairement que la branche cistercienne n'a pas été séduite par Cajetan. Mais aussi plusieurs membres éminents de la branche noire de l'ordre bénédictin ont résisté à la tentation délicate. Amort en cite quelques-uns dans sa *Plena ac succincta Informatio*, p. 224 et suiv. Benedictus Hœftenus, 1629, Bertholdus de Paar, professus Gottwicensis, 1643, Camillus de Capua, 1651, Romanus Hay, monachus Ochsenhusanus, célèbre écrivain, 1652, Philippus Franciscus, prior ad S. Agritium, 1652. Le P. Wolfsgruber lui-même nous apprend que l'abbé Albert de S. Pierre de Salzbourg exprima en 1631 sa surprise que son confrère André, abbé d'Ottobeurn, se donna tant de peine pour attribuer la composition de l'*Imitation* à un moine bénédictin.

Les bénédictins actuels ne sont assurément pas tous Gersénistes. Le Dr Grube écrivait il y a peu de temps dans les *Historische-Politische Blätter* : « Il est impossible de démon-

(1) « Thomas de Kempis, simplici stylo magnam tradens doctrinam spiritus. »

trer d'une manière plus solide la position désesperée de la cause Gerséniste que Wolfsgruber ne l'a fait, *me disait un des membres de son ordre.* »

Le Dr Campbell, conservateur de la bibliothèque royale de la Haye, m'a dit que Dom Pitra, dans sa visite à cette bibliothèque, lui a déclaré être également d'avis que l'*Imitation* a son berceau dans les Pays-Bas. « Il ne parlait pas de Gersen, » me disait le Dr Campbell. Cela nous fait comprendre pourquoi le célèbre bénédictin a demandé à Zwolle une relique de Thomas à Kempis et a déposé dans la châsse un billet dans lequel il atteste avoir reçu ce présent. Cet hommage, dit M. le curé Mooren, ne peut s'adresser qu'à l'auteur de l'*Imitation* (1).

Citons encore le témoignage d'un des plus doctes bénédictins du temps actuel. Le Dr Dudik dit dans sa brochure « Historische Forschungen in der Kaiserlichen öffentlichen Bibliothek zu St-Petersburg » : « La question de l'auteur de ce traité ascétique nous paraît résolue et décidée en faveur de Thomas à Kempis. »

Les chanoines réguliers n'ont jamais été divisés dans cette controverse ; ils représentent une tradition continue qui remonte jusqu'aux connaissances et amis immédiats de Thomas à Kempis, jusqu'aux religieux qui ont habité avec lui le même couvent. Cet accord, cette continuité de la tradition d'un côté, et cette division de l'autre suffisent pour montrer à un un esprit impartial où se trouve la vérité.

(1) Ego infrascriptus monachus professus e congregatione Gallica ord. s. Benedicti attestor accepisse a Revdo Do. Tempelmann partem ossium pii servi Christi Thomæ a Kempis, maxillam nempe tribus dentibus imbutam, in Abbatia nostra Solesmensi tuto et pie perenniterque asservandam. Testor S. A. Dom. Pitra ord. s. Bened. Zwollæ, 18 sept. 1847.

Le lecteur demandera peut-être si nous n'avons aucun souci de la candidature du chancelier Gerson, si nous ne craignons pas de favoriser sa cause en admettant que tous les manuscrits qui portent le nom de Gerson doivent être attribués au chancelier? Nous répondons que non.

Les manuscrits anciens, portant le nom de Gerson ou Gersen, sont au nombre d'une trentaine, tandis que plus de *cinquante* inscrivent le nom de Thomas à Kempis. En ne considérant que les manuscrits seuls on serait tenté de laisser la cause indécise, quoique ceux qui portent le nom de Thomas soient en général plus anciens et aient été en grande partie écrits pendant sa vie, tandis que ceux qui portent le nom de Gerson ou Gersen ont été tous copiés après la mort du célèbre chancelier. Mais il manque quelque chose de bien essentiel à la candidature de Gerson. Les témoignages de ses plus proches amis, au lieu de lui être favorables, comme c'est le cas pour Thomas, lui sont positivement contraires. Son frère, le prieur des Célestins de Lyon dressa en 1423, à la prière d'un de ses confrères, une liste des écrits du chancelier. L'*Imitation*, qui, à elle seule, vaut plus que tous les écrits de Gerson ensemble, y brille par son absence. On ne saurait répliquer que Gerson a encore vécu six années après 1423, et qu'il a pu écrire l'*Imitation* dans cet intervalle : cette date est en contradiction avec l'histoire, d'après les déclarations des Gersonistes eux-mêmes.

Cette supposition est encore renversée par une autre liste des principaux ouvrages du chancelier, dressée trois ou quatre mois avant sa mort par Jacques de Ceresio un de ses confidents, et insérée dans les plus anciennes éditions des œuvres de Gerson. L'*Imitation* y brille de nouveau par son absence. Plusieurs des plus anciens éditeurs des ouvrages

de Gerson attribuent expressément l'*Imitation* à Thomas à Kempis. A Lyon même, où le chancelier mourut, l'*Imitation* parut en 1484 sous le nom de Thomas, suivie du traité *de Meditatione cordis* avec le nom de Gèrsen, c'est-à-dire de Gerson.

Enfin, l'auteur de l'*Imitation* est un religieux : il dit lui-même qu'il a embrassé la profession religieuse, et Gerson est resté toute sa vie simple prêtre séculier (1).

La candidature du chancelier ne compte plus autant de partisans qu'autrefois, non pas parce qu'elle est encore plus impossible que celle de son ombre Gersen, mais parce que Gerson n'a appartenu à aucun ordre religieux, et aussi parce que le Gallicanisme, dont il était le porte-drapeau, est, grâce à Dieu, sur le point de rendre le dernier soupir.

(1) L'auteur de l'*Imitation*, entre autres passages semblables, dit dans le C. 10 du L. I : « Que vous rendrai-je pour cette grâce ? Car il n'est pas donné à tout le monde d'abdiquer tout, de renoncer au monde, et d'embrasser la *vie monastique*. »



SECONDE PARTIE

PREUVES INTRINSÈQUES

Les arguments extrinsèques, traités dans les pages qui précèdent, suffisent par eux-mêmes à trancher la question. Cependant les preuves tirées du texte de l'*Imitation* sont d'un grand poids, non seulement pour corroborer le témoignage des contemporains, des amis de Thomas, mais aussi pour faire mieux comprendre plusieurs passages du précieux livre.

Cette partie de notre opuscule sera divisée en quatre chapitres principaux. Dans le premier, nous déduirons du style de l'*Imitation* que l'auteur appartenait au pays Bas-Allemand ou Néerlandais. Dans le second, nous démontrerons particulièrement, au moyen de certaines expressions caractéristiques, que l'auteur appartenait au Cercle de Windesheim. Dans le troisième, nous prouverons que tous les faits que l'*Imitation* suppose ou auxquels elle fait allusion se retrouvent dans l'entourage de Thomas à Kempis. Enfin, dans le quatrième, nous établirons ce point capital que l'auteur du livre contesté a profité des écrits de différents écrivains de l'école ascétique qu'on peut à bon droit nommer l'École de Groenendael-Windesheim, où nous rencontrons, entre autres écrivains, Ruysbroeck, Jean van Schoonhoven, Gérard Groot, Radewyns, Mande, Vos van Heusden, etc., etc.

Il est vrai que cette division ne pourra pas toujours être observée rigoureusement dans tous les détails ; nous l'avons cependant adoptée pour la facilité du lecteur, et nous la suivrons autant que possible.

CHAPITRE I.

LES NÉERLANDISMES DANS L'IMITATION

Dès l'origine de la controverse, les partisans de Thomas ont défendu ses droits contre les champions de Gerson ou de Gersen en montrant que de nombreux idiotismes révèlent un auteur de la nation germanique. Cependant je crois que le premier qui ait traité ce point avec une parfaite connaissance de cause est l'abbé Spitzen. Et cela n'est pas aussi étonnant qu'on le croirait au premier coup d'œil. On donne assez généralement à ces idiotismes le nom de *germanismes*, mais ce nom sans être tout à fait faux est cependant trop vague. La nation *germanique* embrasse et les Allemands et les Néerlandais, Hollandais ou Flamands. Dans cette grande agglomération on parle deux langues qui ont, il est vrai, une grande ressemblance entre elles, mais qui cependant sont deux langues différentes : le *Hooqduitsch* et le *Nederduitsch*, le Haut-Allemand et le Bas-Allemand, que dans la suite nous appellerons la langue néerlandaise par opposition à l'allemand proprement dit (1). La langue néerlandaise est parlée par les Flamands de la France et de la Belgique, par les Hollandais et par une partie notable du nord-ouest de l'Allemagne. Au quinzième siècle, lorsque l'influence du Haut-Allemand n'était pas encore si étendue, la ressemblance entre le dialecte

(1) Je sais que rigoureusement les mots *Bas-Allemand* et *Néerlandais* ne sont pas synonymes. Le Néerlandais est compris dans le Bas-Allemand comme une espèce dans le genre. Cependant j'ai cru devoir employer cette terminologie pour la commodité du lecteur en l'avertissant de comprendre sous le nom de *Néerlandais*, les Flamands, les Hollandais et les habitants des provinces allemandes limitrophes de la Hollande.

de la partie septentrionale des Provinces Rhénanes et la langue hollandaise était beaucoup plus grande qu'actuellement. Malgré cela, le dialecte de Kempen, maintenant encore, diffère très peu de celui des contrées voisines de la Hollande, et puisque Thomas, depuis sa douzième ou treizième année, a constamment habité la province néerlandaise de l'Overyssel cette mince différence a dû nécessairement s'effacer chez lui.

La grande ressemblance qui existe entre les langues allemande et néerlandaise, fait que la plupart des expressions sont communes à l'une et à l'autre : cependant, chacune a un certain nombre d'expressions propres qu'on ne retrouve pas littéralement chez sa sœur. L'*Imitation* contient quelques-unes de ces expressions particulières, qui montrent que son auteur appartenait à la branche bas-allemande ou néerlandaise. Mais quatre siècles et demi nous séparent déjà du temps où l'*Imitation* a été écrite, et la langue dans ce long intervalle a beaucoup changé. Plusieurs idiotismes remarquables de l'*Imitation* ne sont explicables que par la comparaison avec la langue néerlandaise du xv[e] siècle. Or, combien de personnes, hors de la Hollande, connaissent la langue néerlandaise du xv[e] siècle ? Mgr Malou, malgré ses mérites incontestables, a clairement prouvé qu'il n'avait pas eu l'occasion de l'étudier à fond. Par conséquent, il n'est pas étonnant que M. l'abbé Spitzen, néerlandais et philologue, soit le premier auteur qui ait traité cette matière en parfaite connaissance de cause.

Je donnerai ici la liste des néerlandismes, dressé par ce savant : mais pour la mettre, autant que possible, à la portée du lecteur français, je devrai la présenter un peu autrement. Pour plus de brièveté, je ne m'efforcerai pas de prouver que les idiotismes allégués ne sauraient dans la plupart des cas être expliqués par la langue française ; le lecteur le com-

prendra de lui-même. Je montrerai seulement qu'un très grand nombre exclut un auteur italien. Les meilleurs auteurs italiens, comme par exemple Cesari, ne peuvent les rendre littéralement, et même quelquefois ils les traduisent fautivement.

Un livre comme l'*Imitation* doit être traduit aussi littéralement que possible : par conséquent, quand des traducteurs renommés se servent de circonlocutions, on peut conclure en général que leur langue ne possède pas de terme qui rende à la lettre l'expression de l'auteur original. Les à-peu-près ici ne sont pas admissibles : c'est dans l'égalité mathémathique des barbarismes de l'*Imitation* avec la langue néerlandaise que réside la force de la démonstration. Mais de l'autre côté, si un auteur traduit une expression littéralement, on ne peut toujours conclure qu'elle est vraiment propre à sa langue. On sait que même de bons traducteurs, qui s'attachent à traduire littéralement, courent grand risque d'employer des expressions qui n'appartiennent pas à leur langue, et qu'un auteur original n'emploierait pas. Ceci est à l'adresse de M. Veratti qui s'est servi d'un grand nombre de traductions italiennes pour prouver que certains néerlandismes de l'*Imitation*, allégués par Mgr Malou, s'expliquent par la langue italienne. De la même manière, je pourrais montrer une foule d'expressions caractéristiques de la langue française dans les nombreuses traductions hollandaises de livres français. M. Veratti, pour prouver sa thèse, aurait dû montrer ces expressions dans des auteurs italiens originaux. Nous n'avons pas besoin de traductions : nous pouvons montrer toutes ces expressions dans les anciens auteurs hollandais originaux ; la plupart même se retrouvent encore dans notre langue actuelle. Je dis que M. Veratti aurait dû montrer de la même manière toutes ces expressions et non quelques-

unes seulement. Il est vrai que certaines locutions, qui sont de vrais néerlandismes, sont aussi par hasard des italismes ou des gallicismes. Cependant il ne faut pas les négliger. La démonstration, pour être complète, doit embrasser deux points distincts. Premièrement, il faut prouver que toutes les expressions, qui n'appartiennent pas à la basse latinité, s'expliquent par la vieille langue néerlandaise, et secondement qu'un certain nombre s'expliquent par elle seule. On ne saurait donc sans une mauvaise foi évidente se rabattre sur quelques expressions prises isolément pour montrer qu'elles n'appartiennent pas exclusivement à la langue néerlandaise. Certains auteurs ont réellement agi ainsi; ils ont pris ces expressions isolées comme un exemple de toutes les autres, puis, concluant d'un cas particulier au général, ils se sont écriés : « Voyez les prétendus germanismes qui appartiennent bel et bien à notre langue. » Ces expressions particulières ne sont pas alléguées pour exclure un auteur français ou italien mais pour montrer qu'elles n'excluent pas un auteur néerlandais. Du reste, il faut encore remarquer que certains idiotismes qu'on ne saurait alléguer contre un auteur italien, sont à bon droit allégués contre un auteur français ou vice versa.

Quelques Gersonistes et Gersénistes ont vainement tenté la démonstration inverse : ils veulent prouver que plusieurs expressions de l'*Imitation* révèlent un auteur français ou italien. Mais ces messieurs ont oublié qu'une certaine ressemblance avec la langue française et italienne est inhérente à la basse latinité dans laquelle l'*Imitation* est écrite ; les filles ressemblent à leur mère, rien n'est plus naturel. Si ces auteurs avaient mieux connu les ouvrages du Cercle de Windesheim, ils n'auraient pas même essayé cette démonstration.

Rosweyde a déjà prouvé contre Cajetan que les expressions considérées par celui-ci comme des italismes se retrouvent fréquemment dans les auteurs de ce Cercle, particulièrement chez Thomas lui-même. On y trouve même des expressions qui paraissent plus italiennes que celles qu'on rencontre dans l'*Imitation*, par exemple, avisare, se absentare, charistia, guerra, biberes, (beveri), berillus, ordinum et manierum, trufatores et trufæ, pitancia, etc. Des expressions qui paraissent des gallicismes s'y retrouvent également en nombre respectable. La *Chronique de Windesheim et du Mont-S.-Agnès* contient, entre autres, les mots suivants : ambassator, appodiata (appuyé), arenga, blada (blé), carnes bullitas, curtis, curtisani, formæ (fourmes), grangia, machale (machau), morcellus, petiæ, vestes rapetiatæ. Un grand nombre de pareilles expressions appartiennent primitivement à la langue latine, non au latin classique mais au latin populaire. Si même l'origine de quelques-unes se trouvait dans la langue française ou italienne, celles-ci ne fourniraient cependant pas la moindre présomption que l'auteur qui les emploie soit français ou italien.

Mais parmi ces expressions communes à la basse latinité, on trouve dans l'*Imitation* une foule de barbarismes qu'on ne rencontre dans aucun auteur français ou italien, soit qu'il écrive en latin, soit qu'il écrive dans sa langue maternelle. Or, la totalité de ces barbarismes s'explique et s'explique exclusivement par la langue néerlandaise du XVe siècle et dénote par conséquent très clairement un auteur néerlandais. L'ensemble de ces expressions prouve évidemment que l'auteur de l'*Imitation* pensait en néerlandais et traduisait en latin sur le papier la phrase néerlandaise qu'il avait déjà conçue dans son esprit. Ce qui plus est, on retrouve ces mêmes

expressions dans les écrits du Cercle de Windesheim, particulièrement chez Thomas, comme nous verrons pour quelques-unes des plus remarquables.

Après ces explications, nécessaires pour prévenir les malentendus et pour écarter certaines objections, nous donnons ici les néerlandismes qui se trouvent dans l'ouvrage de M. Spitzen.

L. 2. C. 1. « Tantum homo impeditur quantum sibi res *attrahit* ». Quantum = zooveel, sibi = zich, res = dingen, attrahit = hij aantrekt : zooveel hij zich de dingen aantrekt ; c'est-à-dire : autant qu'il se mêle des choses. Cette expression revient dans le L. 1. C. 21 : « Non *attrahas* tibi res aliorum. » Cesari traduit : Non accattar briga degli altrui fatti. » Cette expression, qui n'est pas propre à la langue allemande, se trouve deux fois chez Thomas.

L. 2. C. 9 : « Verus amator Christi.,.. non *cadit* super consolationes » . Non = niet, cadit = valt, super = op, consolationes = vertroostingen : valt niet op vertroostingen, c'est-à-dire n'est pas avide de consolations. Cesari dit : non s'abbandona alle consolazioni. Veratti se trouve ici dans l'embarras et avoue qu'on a affaire à un « fiamminghismo innegabile, » à moins qu'on ne prenne *cadere* dans le sens d'une chute morale dans les consolations humaines, c'est-à-dire d'un péché. Mais cette interprétation, qui est repoussée par le contexte et par l'ensemble des traductions, ne plaît guère à M. Veratti lui-même. Cette expression se trouve une fois chez Thomas.

L. 1. C. 23. « Noli confidere super amicos. » Noli = wil niet, confidere = betrouwen, super = op, amicos = vrien-

den : Wil niet betrouwen op vrienden. Cesari : « Non ti confidar *degli* amici. »

Le C. 25 du L. 1. contient un néerlandisme très remarquable. Le verbe *zullen* (gothique *skulan*), dont le présent *zal* et l'imparfait *zoude* (anciennement *solde*) servent en hollandais à former le futur et le conditionnel, et qui est aussi employé dans des phrases où la langue latine emploïe le présent et l'imparfait du conjonctif, signifie primitivement *debere*. Le substantif *schuld* = *dette* et l'adjectif *schuldig* sont le même mot. Cette signification primitive se retrouve dans la langue anglaise dans la double forme du futur et du conditionnel *schall* et *will*, *should* et *would*, où la première forme exprime quelque obligation, la seconde une action spontanée. Puisque le hollandais n'a pas d'autre forme pour construire le futur et le conditionnel, cette signification primitive de *zullen* s'est perdue en grande partie, cependant on la retrouve encore dans certains dialectes. Dans la langue allemande *sollen* (zullen) signifie encore *debere*, et au xv[e] siècle ce mot était aussi employé en Hollande comme verbe indépendant avec la même signification. Nous lisons par exemple chez Mande, un des confrères de Thomas : « Want herde stuere menschen... die die sonde niet en weghen als zij *souden*, » c'est-à-dire « des hommes durs et insensibles qui n'estiment pas le péché comme ils *devraient*. » Cela nous explique comment les écrivains de Windesheim étaient amenés à employer le mot *debere* dans des phrases où la langue Hollandaise emploie le mot *zullen*, quoique le mot latin, pris avec la signification qui lui est propre dans la langue latine même, donne à ces phrases un autre sens ou même les transforme en un véritable nonsens. Busch nous a laissé une traduction latine de « l'Epistola

de Vita et Passione Domini » écrite en hollandais par le prieur général Vos van Heusden. Dans cette traduction nous rencontrons le mot *deberes* dans une phrase où l'auteur hollandais n'a pu employer d'autre mot que *zoudt*, seconde personne de l'imparfait du verbe *zullen*: « Tibi scribo quæ sancti viri et homines bene exercitati mihi reliquerunt, non quæ ipsemet expertus sum. Si enim aliud non *deberes* habere quam ego ipse persentio, minime erudireris. » Vos van Heusden a écrit: « Als gij niets anders *zoudt* hebben », c'est-à-dire: quand vous *n'auriez* autre chose. Thomas à Kempis nous montre plusieurs exemples de ce latin *hollandisé*. Dans son troisième sermon aux novices, il raconte l'exemple d'un chartreux qui pendant quarante ans n'avait jamais revu la porte du couvent par laquelle il était entré : « O quam rarum et alienum, s'écrie-t-il, est istud in multis religiosis, temporibus istis, qui pro pœna carceris reputarent, si infra annum extra septa monasterii, vel extra portam, spatiandi causa, exire non *deberent* », c'est-à-dire ; si non exirent. Thomas a eu à l'esprit la phrase hollandaise: « Als zij niet *zouden* uitgaan ».

Maintenant le lecteur comprendra l'origine de l'expression étrange du C. 25 du L. 1, expression qui devient un véritable non-sens, si l'on y prend le mot *deberes* dans la signification qui lui est propre en latin : « Et ideo turpe esset ut tu *deberes* in tam sancto opere pigritari. » L'auteur a eu à l'esprit la phrase suivante, qui est très correcte en hollandais : « En daarom ware het schandelijk dat gij in zoo heilig werk *zoudt* luieren. » Et = en, ideo = daarom, turpe = schandelijk, esset = ware het, tu = gij, in = in, tam = zoo, sancto = heilig, opere = werk, deberes = zoudt, pigritari = luieren : que tu serais paresseux. Les écrivains étrangers ont si peu compris l'origine de cette expression singulière, que plusieurs

ont simplement supprimé le mot *deberes* dans leurs éditions. L'édition polyglotte de Monfalcon, imprimée sous le nom du chancelier Gerson, et la majorité des éditions latines l'ont cependant conservé. Le contexte ici est trop clair, la presque totalité des traducteurs a compris que *deberes pigritari* équivaut simplement à l'imparfait du conjonctif *piger esses*. Ce néerlandisme est décisif; il défie toutes les subtilités, tous les sophismes. Il est impossible de croire de bonne-foi qu'un auteur Italien ou Français eût pu songer ici à employer le mot *deberes*. Les Allemands n'emploient pas *sollen* dans des constructions pareilles; aussi cet idiotisme a échappé au savant bavarois, Eusèbe Amort. Dans sa *Deductio critica*, p. 205, il prouve qu'il n'a pas compris l'origine de ce mot *deberes :* il croit que l'auteur a employé *deberes* pour *velles*.

Je citerai encore quelques autres phrases de l'*Imitation* où le mot *deberem* prend simplement la place de l'imparfait du subjonctif, non pour fortifier la démonstration précédente, mais pour fixer, au moyen des explications données, le véritable sens de ces phrases, mal comprises par plusieurs traducteurs. — L. 2, C. 7 : « Si scires te bene ab omni creatura evacuare, Jesus *deberet* libenter tecum habitare. » Deberet habitare = zoude wonen = habitaret. Tous les sept traducteurs de l'édition de Monfalcon, guidés par le contexte, ont bien traduit, excepté l'italien Cesari qui emploie à tort le mot *dovrebbe dimorar*.

L. 3, C. 42 : « Si scires te perfecte annihilare, atque ab omni creato amore evacuare, tunc *deberem* in te cum magna gratia emanare. » Deberem emanare = emanarem. C'est évidemment la même phrase que la précédente. Cesari traduit très mal : « Tu allora mi sforzeresti. » — L. 3, C. 23 : Domine, sermo tuus iste brevis multum in se continet perfec-

tionis. Parvus est dictu, sed plenus sensu et uber in fructu. Nam si posset a me fideliter custodiri, non *deberet* tam facilis in me turbatio oriri. » Deberet oriri = zoude ontstaan = oriretur. Les traducteurs français, espagnol, portugais et allemand de la polyglotte traduisent bien, mais Cesari se trompe encore : « Non dovrebbe si di leggeri in me nascere turbamento. » Cette traduction est fautive ; l'expression : « Alors le trouble ne *devrait* pas naître si facilement en moi » diffère de celle-ci : « Alors le trouble ne *naîtrait* pas si facilement en moi ». Selon la première phrase, la naissance du trouble serait alléguée comme le *signe* de la *non-observance* ; d'après la seconde, au contraire, l'absence du trouble est l'effet, le *fruit* de l'*observance fidèle*. Or, l'auteur dit que ce « sermo brevis » est « uber in fructu », et la particule *nam*, qui suit immédiatement, indique quel est ce fruit. Il a donc voulu exprimer la dernière pensée. Une traduction néerlandaise de 1511, que j'ai examinée, emploie ici le mot *soude*.

Comme nous l'avons dit, le temps présent du verbe auxiliaire *zullen* est aussi quelquefois employé en hollandais dans des phrases où la langue latine emploie le présent du subjonctif. La traduction latine de l'*Epistola* de Vos van Heusden nous en montre un exemple : « Vita Domini Jesu Christi, qua nos præcessit, fons est omnium virtutum et totius sanctitatis exemplar, qua mediante, ad omnes virtutes citius pervenitur, sine qua, ad veras virtutes, et ad suum amorem pervenire non valemus. Et quia exercitium et cognitio pariunt amorem, idcirco necesse est ut prius exerceatur si *debeat* agnosci. » En hollandais : Indien het zal gekend worden. Si = indien, debeat = het zal, agnosci = gekend worden. En bon latin : ut agnoscatur.

Thomas nous communique, dans sa biographie du dévot

cuisinier Joannes Cacabus, un certain nombre de bons propos de son pieux confrère. Il n'est pas douteux que Thomas lui-même ne les ait traduit en latin : « Si igitur ad istam humilitatem et ad hanc dilectionem *debeam* pervenire, necessarium est mihi ut habeam quotidianum exercitium et regulam quæ me ad ista perducant. » Si debeam pervenire = als ik zal geraken, en bon latin : ut perveniam. Nous rencontrons juste la même expression dans le L. 3, C. 31 de l'*Imitation :* « Domine bene indigeo adhuc majori gratia, si *debeam* illuc pervenire ubi me nemo poterit nec ulla creatura impedire. » En bon latin : ut illuc perveniam. Le traducteur allemand et portugais de la polyglotte ont bien compris le sens ; l'italien ne peut retenir l'expression, mais par une circonlocution il traduit exactement : « a poter colà pervenire ». Le traducteur français a été moins heureux : « Si je dois parvenir », ce qui évidemment n'exprime pas l'idée de l'auteur de l'*Imitation.* Celui-ci, qui écrit pour des hommes qui tendent à la perfection, suppose tacitement qu'on y *doit* parvenir, et il parle du moyen dont ils ont besoin pour y parvenir. La traduction néerlandaise de 1511 rend ici le mot *debere* par *sullen.*

L. 2, C. 12 : « Tunc bene *tecum* esse æstima. » Tunc = dan, bene = wel, tecum = met u, esse = dat het is, æstima = denk : Denk dat het wel met u is. Cesari emploie la circonlocution : « Allora pensa che tu sei in buono stato. » Dans le même chapitre : « Sic *tecum* erit ubicumque fueris. » Cesari rend *tecum* par *per te.*

L. 3, C. 24 : « Scio qualiter *cum* unoquoque sit. » Cesari dit : « So lo stato di ciascheduno. »

Le C. 23 du L. 1 commence ainsi : « Valde cito erit *tecum*

hic factum, » Valde = zeer, cito = spoedig, erit = zal, tecum = met u, hic = hier, factum = gedaan zijn : Zeer spoedig zal het met u hier gedaan zijn. Cesari dit : « Assai presto sara qui finito *per te.* » Plusieurs éditeurs étrangers ont été si embarrassés par cette expression qu'ils ont changé le texte.

L. 1, C. 17 : « Oportet quod discas *te ipsum* in multis *frangere.* » Te ipsum = u zelven, frangere = breken. C'est la traduction littérale de l'expression hollandaise : Zich zelven breken. Cesari emploie la circonlocution : « Vincere se stesso. » *Frangere se* est écrit par Thomas trente-trois fois.

Le mot *habere* est souvent employé avec des significations caractéristiques. Fréquemment, ce mot correspond à l'expression de l'ancienne langue néerlandaise où *zich hebben* = *se habere* signifiait : *se comporter*. Ainsi dans l'expression du L. 1, C. 23 : « Vide aliter quomodo te *habeas.* » Cesari traduit : « Comme tu stai. » En d'autres phrases, *habere* correspond littéralement à des constructions hollandaises qui sont encore en usage.

L. 1, C. 16 : « Libenter habemus alios perfectos. » Libenter = gaarne, habemus = hebben wij, alios = anderen, perfectos = volmaakt : Gaarne hebben wij anderen volmaakt. Cesari : « Noi amiamo di vedere perfetti gli altri. *Habere se* revient fréquemment chez Thomas.

L. 2, C. 12 : « Ecce in cruce totum constat et in moriendo totum *jacet.* » Ecce = zie, totum = alles, constat = bestaat, in moriendo = in het sterven, jacet = ligt. A la lettre : « Zie alles bestaat in het kruis, en in het sterven ligt alles. » Cesari : « tutto nel morire *è riposto.* » Mgr Malou ici dit très

bien : l'antithèse du *stare* et du *jacere*, que le flamand rend à la lettre, a complètement disparu. Cette expression se trouve chez Thomas une fois.

L. 1, C. 2 : « Scientia sine timore Dei quid *importat?* » Quelques auteurs ont vu ici un gallicisme ou un italisme : *qu'importe*, ou *ché importa*. Mais un passage du L. 4, C. 10, montre clairement que l'auteur de l'*Imitation* se servait de ce mot dans des phrases où les langues française et italienne n'emploient pas ces expressions : « Quia *nihil importat* diu anxiare. » La traduction française de la polyglotte dit : « Parce qu'on ne gagne rien à demeurer longtemps dans l'inquiétude, » et Cesari : « conciossiaché nessun giovamento ti faccia lo star piu in ansieta. » Ce mot revient encore dans le L. 3, C. 30 : « Quid *importat* sollicitudo de futuris contingentibus, nisi ut tristitiam super tristitiam habeas. » Cesari : « Che monta di darti pena de casi avvenire. » Il a bien compris que *importat* n'équivalait pas dans l'*Imitation* à l'expression italienne « importa », et que ce mot signifie ici simplement *conferre*. Dans des phrases pareilles on emploie en néerlandais le mot *aanbrengen*, qui se traduit littéralement par *importare*. Aussi ce mot latin était usité par les écrivains de Windesheim dans des phrases tout à fait semblables à ces passages de l'*Imitation :* « Nam alta speculari, eloquia divina subtiliter indagare, secretaque cœlestia sublimiter posse rimari et penetrare, sine vero virtutum fundamento, *nihil importat*, parumque prodest ad salutem ac bonæ conscientiæ pacem. » On croirait vraiment lire une phrase de l'*Imitation*. Ce sont non seulement les mêmes idées, mais les mêmes mots, le même emploi du rhythme et de la rime; or, c'est une sentence de Gerardus Deeft, un des confrères aînés de Thomas

(*Chron. Wind.*, p. 375). Celui-ci, dans la Vie de son maître Radewijns, dit lui-même : « De quæstionibus vero legis, ad salutem non pertinentibus, et genealogiis veterum, nihil ventilare voluit, non quia ignorabat, sed quia ædificationem non *importabant.* »

L. 3, C. 3 : « Duas lectiones eis quotidie lego. » Duas = twee, lectiones = lessen, eis = hun, quotidie = dagelijks, lego = lees. Cette expression est la traduction littérale du dicton populaire hollandais : « Iemand de les lezen », ce qui veut dire : donner une admonition à quelqu'un. Le contexte montre que c'est bien là le sens de l'auteur. Il a eu devant l'esprit la phrase néerlandaise : « Twee lessen lees ik hun dagelijksch. » Ce dicton n'existe pas dans la langue allemande.

L. 1, C. 24 : « Disce *te* nunc in modico *pati*, ut tunc a gravioribus valeas liberari, » et L. 2, C. 12 : « Non est remedium evadendi a tribulatione malorum quam ut *te patiaris.* » Aucun traducteur non néerlandais n'a compris l'expression, *te pati*. Ils ne traduisent pas le pronom *te* et rendent simplement le verbe *pati*, ou bien ils lui donnent la signification de « se supporter soi-même », comme Cesari « supportare se stesso ». Dans les anciens manuscrits hollandais on lit littéralement : *di liden* (di = te, liden = pati). Cette expression qui n'est plus en usage aujourd'hui, signifiait : *se faire violence, se vaincre*, comme cela ressort des anciens ouvrages originaux. La langue allemande ne possède pas cette expression. Le savant Amort dans sa dissertation sur les *germanismes* de l'*Imitation*, rend l'expression : « ut te patiaris » par « dasz du dich gedultest » ; il ne peut dire : « dasz du dich *leidest* »,

comme une traduction littérale l'eut exigé. (*Plena ac succ. Inform.* p. 124). On voit que l'expression trop usitée *les germanismes* de l'*Imitation* n'est pas exacte. Les latinistes savent que l'expression *pati aliquem* a une toute autre signification en latin, que je ne crois pas devoir exposer ici.

Ponere a aussi quelquefois une signification exclusivement néerlandaise. L. 3, C. 57 : « *Pone* ex corde. » Pone = zet, ex = uit, corde = het hart : Zet uit het hart. Cesari emploie le mot *getta*. L. 3, C. 35 : « Non *ponas* te ad multam requiem. » *Zet* u niet tot veel rust. Cesari : « Non ti *acconciare* a multo riposo. » *Ponere se* chez Thomas quatorze fois.

L. 1, C. 23 : « Ut quid non *prævides* tibi in die judicii. » L'auteur, qui aurait dû écrire *provides*, aura été induit en erreur par le mot néerlandais : *voorzien*, qui signifie à la fois *prævidere* et *providere*. Cesari dit : « Perché non ti provvedi. »

Satis esse comme verbe personnel pour *satisfacere* est une ancienne expression néerlandaise. L. 3, C. 36. « Omnibus *satis esse* non est possibile. » Omnibus = allen, satis = ghenoech, esse = te wezen, possibile = mogheliken. Allen ghenoech te wezen is niet mogheliken. Cesari : « contentare ».

L. 1, C. 23 : « *Super* aliorum auxilium *sperare*. » Super = op, aliorum = anderer, auxilium = hulp, sperare = hopen : op anderer hulp hopen. Les Italiens ne disent pas « sperar sopra, » comme les Français ne disent pas : espérer sur.

L. 1 C. 7 : « Non stes super te ipsum, sed Deo spem tuam constitue: » Stes = sta, te ipsum = u zelven : Sta niet op u

zelven. Cesari : « non ti appoggiare sopra te stesso ». *Stare super* revient six fois chez Thomas.

L. 1 C. 2 : « *De se* ipso nihil *tenere* et de aliis semper bene et alte sentire, magna sapientia est et perfectio. » Genoude : « Ne rien s'attribuer à soi-même, » et Cesari : « Il non tener di se verun conto » rendent, tout au plus, le sens de l'auteur. C'est encore ici une ancienne expression hollandaise, comme cela résulte d'un passage de Mande, un des confrères de Thomas : « Hij en sal oec niet meer *van hem selven houden*, dan hij van hem selven heeft. » *Veel van iemand houden* signifiait : avoir une haute opinion de quelqu'un. L'ancienne traduction de Windesheim dit aussi littéralement : « Niet te houden van hem selven ». — De se ipso = van hem selven, houden = tenere. — Les anciens auteurs de Windesheim rendaient littéralement en latin une foule de phrases néerlandaises. Busch, dans sa traduction latine de l'*Epistola* citée plus haut, dit : « Humilis corde sis et apparatu, et nimis multum non *teneas de te ipso*, nec faciliter de te præsumas. » Vos van Heusden a écrit : « Houd niet te veel van u zelven. » *Tenere* au lieu d'*æstimare* se trouve douze fois chez Thomas.

L. 1, C. 23 : « Sic *te* in omni facto et cogitatu deberes *tenere*, quasi hodié esses moriturus. » Genoude : « Vous devriez vous regarder ; » Cesari : « tu dovresti portare. » L'ancienne traduction néerlandaise de Leyden dit littéralement : « Also soudstu die in alle werken en gedachten houden. » — Also = sic, soudstu = deberes, di = te, werk = factum, gedachte = cogitatum, houden = tenere. — Cette expression est encore en usage. Le lecteur voit que le verbe *zullen* (sollen) est employé ici dans sa signification primitive de *debere*. *Tenere* au lieu de *servare* se trouve chez Thomas douze fois.

Aucun passage de l'*Imitation* n'est aussi renommé depuis trois siècles et demi que l'expression : « Si scires totam bibliam exterius. » — Scires = gij kende, exterius = van buiten. Littéralement : « indien gij den geheelen bijbel van buiten kende. » — Aucun traducteur français ou italien n'a su rendre le mot *exterius* à la lettre ; ils l'omettent simplement ou traduisent « par cœur », « a mente ». Le P. Mella soutient, il est vrai, que le prétendu abbé Gersen a pu écrire « scire exterius », parce que, selon lui, c'est une expression très simple dans le nord de l'Italie. Mais si cette expression si simple y existe depuis 1230, comment le P. Mella est-il le premier à s'en apercevoir en 1875? Pourquoi, depuis Cajetan, c'est-à-dire depuis 1616, ce fatal *scire exterius* a-t-il tant embarrassé tous les Gersénistes italiens ? Comment le savant philologue et archéologue Veratti, il y a quelques années à peine, avait-il recours au misérable sophisme que ce mot *exterius* n'appartiendrait pas au texte primitif ? Nous disons *misérable sophisme* : car, parmi tous les manuscrits connus, il n'y en a que cinq (1), et encore des plus médiocres, qui n'ont pas ce mot, tandis que deux cents manuscrits, et tous les plus anciens, le montrent distinctement. Pourquoi ne trouve-t-on aucun auteur italien, soit original, soit traducteur, qui aît employé cette expression, soit en latin, soit dans sa langue maternelle? Par quelle étrange merveille l'abbé Gersen, le *savant professeur de la grande université de Verceil*, est-il le

(1) Deux de ces cinq manuscrits sont d'origine italienne, ce qui explique parfaitement l'omission du mot *exterius*. Vraiment, ce mot avait grande chance de sortir d'une plume italienne, puisqu'on a cru devoir le rayer lorsqu'il était déjà écrit par l'auteur original. Trois de ces manuscrits remplacent *exterius* par des synonymes *différents*, ce qui prouve qu'ils ne sont pas d'accord avec l'original.

premier et le dernier auteur italien qui ait employé cet affreux barbarisme?

L'expression *scire exterius* était réellement en usage dans le cercle de Windesheim. Dans une lettre de Radewijns, que Thomas nous a conservée, on lit : « Quem librum etiam *discas exterius*..... quando *scis* libellum *exterius*. » Busch emploie même l'expression : *exterius legere*, réciter par cœur. On le voit, l'auteur de l'*Imitation* a tout l'air d'avoir fréquenté l'école de Radewijns.

L. 3, C. 49: « Ut pro bono totum accipias. » — Pro bono = voor goed, accipias = aanneemt. — C'est littéralement l'expression néerlandaise : *dat gij alles voor goed aanneemt*. Les traducteurs français et italiens ne peuvent conserver cet adjectif: « Che tu receive per bene ogni cosa. » Veratti n'a pu trouver aucune ancienne traduction qui donne littéralement « per buono ».

L'auteur de l'*Imitation* forme aussi quelquefois des adverbes exactement d'après le génie de la langue néerlandaise. L. 2, C. 1: « Qui *ab intra* scit ambulare et modicum *ab extra* responderare. » Ab = van, intra = binnen, extra = buiten. Le traducteur français se sert d'une circonlocution assez inexacte; Cesari rend « ab extra » par « di fuori », mais il ne peut traduire le mot *ab* dans l'autre adverbe, il emploie *interioramente*.

Les manuscrits néerlandais seuls disent « van binnen » et « van buiten ». Cette manière de former les adverbes est moins en usage dans la langue allemande. L'expression *ab intra* se trouve chez Thomas 33 fois.

Dans le C. 22 du L. 1, le mot *adhuc* est employé deux fois d'après l'usage de la langue néerlandaise. Le mot latin *adhuc*, pris dans sa signification vraie, est toujours traduit par *nog* en néerlandais. Mais ce même mot *nog* est aussi employé comme une de ces particules que la langue grecque, par exemple,emploie fréquemment : elles expriment une certaine nuance de la pensée, et ne peuvent souvent être traduites littéralement par aucun mot étranger. « Sed miseri *adhuc* in fine graviter sentient quam vile... » Pareillement : « Quid fiet de nobis *adhuc* in fine, qui tepescimus tam mane. » Genoude omet simplement le mot *adhuc* dans les deux phrases. Cesari emploie dans la première le mot *pure* qui indique une autre nuance ; dans la seconde phrase, il préfère aussi de l'omettre simplement. Les manuscrits néerlandais rendent *adhuc* par *nog* dans les deux phrases.

Le mot *mane* dans la phrase précédente est aussi un néerlandisme curieux. L'auteur a pris le change sur la double signification du mot hollandais *vroeg*, qui signifie à la fois *de grand matin* et *tôt* en général. Le P. Mella prétend bien qu'un auteur italien aurait pu rendre en latin par *mane* l'expression italienne « *di buon 'ora* » ; mais je voudrais bien qu'il eût donné un exemple qu'un italien l'a fait réellement dans une phrase pareille. Thomas à Kempis dit dans son *Soliloquium animæ*, C. 17 : « tam mane quam sero », et tôt et tard — zoowel vroeg als laat.

Un grand nombre d'éditions portent dans le C. 18 du L. 1 : « Ah ! tepor et negligentia status nostri, quod tam cito declinamus a pristino fervore. » Ce texte est falsifié. L'autographe de Thomas et les plus anciens manuscrits disent : « O

teporis et negligentiæ status nostri. » Cette construction bizarre, qui n'est plus en usage dans la langue néerlandaise actuelle, n'étant pas comprise, fut regardée comme une faute d'orthographe. La vérité est que l'auteur pensait dans l'ancien idiome néerlandais, où l'exclamation *o* régissait le génitif. L'ancienne traduction de Windesheim dit : « Och *der* loewheit ende *der* onachtsamheit ons staats » (*Der* est le génitif de l'article hollandais *de*). L'édition polyglotte de Monfalcon quoique imprimée sous le nom du chancelier Gerson a conservé le vrai texte. Monfalcon n'a pas compris que cette construction étrange rend impossible la candidature d'un auteur français. L'italien Gersen, si jamais il avait existé, serait exclu au même titre.

L. 3, C. 27 : « *Permutare* te potes, sed non *meliorare.* » C'est une application du proverbe hollandais : *verandering* is nog geen *verbetering*, tout changement n'est pas une amélioration. Genoude doit employer une circonlocution, et Cesari doit modifier et ajouter quelques mots : « Tu potresti ben transmutarti di luogo, ma non megliorarne. »

Le C. 6 du L. 3 montre un substantif traduit du mot néerlandais *voorsmaak.* — Voor = præ, smaak = gustus : « prægustus patriæ cœlestis ». — Les Latins formaient de *gustare* « prægustare », et les Italiens « pregustare » ; mais de *gustus* ceux-là ne pouvaient faire dériver « prægustus », ni ceux-ci « pregusto ». Gerson aurait pu parler « d'avant-goût » que Genoude emploie réellement. Cesari se sert de l'expression assez vague : « cotal saggio della patria celeste ».

Leviter est employé à plusieurs reprises dans une signification que la langue latine ne comporte pas. L'auteur a pris le

change sur la double signification du mot hollandais *lichtelijk* qui signifie à la fois *légèrement* et *facilement*. Ainsi nous lisons dans le C. 6, du L. 1 « Leviter indignatur, si quis ei resistit. » Ailleurs il dit de même : leviter peccat. Cet idiotisme ne saurait être allégué contre un auteur italien qui pouvait employer dans le même sens *leggermente*, mais il conserve toute sa force contre un auteur français. L'expression : il pèche légèrement, aurait un tout autre sens en français. *Leviter* pour *faciliter* chez Thomas 18 fois.

L. 3. C. 25. « una æquali facie ». Le mot *una* indique une construction qui n'est pas latine, mais qui convient à l'expression néerlandaise « met een gelijk gezicht. « una = met een, æqualis = gelijk, facies = gezicht. Cesari « con uno stesso viso » : il n'a pu rendre littéralement le mot *æqualis*.

Mon but a été de montrer au lecteur français que *toutes* les expressions qui ne peuvent être expliquées ni par le latin classique, ni par la basse latinité, qui ne peuvent être expliquées davantage par la langue française ou italienne, ne sont que des traductions littérales d'expressions néerlandaises, qui sont encore employées de nos jours ou qui appartenaient à la langue néerlandaise du quinzième siècle, époque qui vit paraître les premiers manuscrits de l'*Imitation*. C'est dans l'harmonie de l'ensemble de ces expressions avec la vieille langue néerlandaise que réside la force de la démonstration. Peu importe que l'un ou l'autre de ces *néerlandismes* soit par hasard aussi un *gallicisme* ou un *italisme*, l'ensemble appartient exclusivement à la langue néerlandaise ou bas-allemande. La conclusion est inévitable : l'auteur appartenait à la branche néerlandaise de la race germanique.

J'espère que cette démonstration aura fait quelque impression sur le lecteur ; mais on comprendra aisément que l'explication la plus claire ne saurait produire le même effet que la connaissance parfaite de la langue produit sur le lecteur néerlandais Cette conviction chez ce dernier naît spontanément et force l'assentiment. Aussi est-elle générale dans les Pays-Bas. On se trouve ici devant un fait universel et indéniable, qui doit avoir une cause proportionnée à sa généralité. Les personnes qui ont fait une étude spéciale de la controverse sont assez rares, dans les Pays-Bas comme partout ailleurs : mais on entend très souvent des personnes loyales dire sans hésiter : je vois, en lisant l'*Imitation*, que l'auteur appartient à notre race. Les livres écrits en latin par des auteurs français ou italiens du moyen âge sont très lus, dans les Pays-Bas comme ailleurs : pourquoi leur style ne produit-il pas le même effet que celui de *l'Imitation*, pourquoi n'y trouve-t-on pas ces mêmes idiotismes, tandis qu'on les trouve chez les auteurs de Windesheim en général et chez Thomas en particulier ? On ne saurait raisonnablement soupçonner une nation entière de rendre un témoignage si unanime, s'il n'était pas fondé sur la vérité, surtout quand cette nation a montré une si grande indifférence dans cette controverse. Tandis qu'ailleurs les livres de polémique se succédaient sans interruption, les Hollandais regardaient la lutte avec leur froideur innée, avec un certain dédain même. On se contentait de dire : Que nous importe? Depuis Rosweyde, né en Hollande mais élevé en Belgique, aucun auteur hollandais n'a traité ex professo la question, jusqu'au moment où M. Spitzen a publié son remarquable ouvrage. C'est jusqu'à présent le seul livre sur cette controverse qui soit écrit en hollandais.

Du reste, nous pouvons citer le témoignage de certains auteurs qui n'étaient pas partisans de Thomas à Kempis. Weigl, ardent champion de Gersen, comprenait, en sa qualité d'allemand, sinon tous, du moins la majeure partie des idiotismes de l'*Imitation;* il se vit forcé de compliquer l'hypothèse Gerséniste d'une nouvelle hypothèse auxiliaire. Il *supposa* sans raison aucune que Gersen était d'origine bavaroise ; il ignorait que cette nouvelle hypothèse n'explique pas tous les idiotismes de l'*Imitation*. Le savant *bénédictin* Romanus Hay, de l'abbaye d'Ochsenhausen dans le Wurtemberg actuel, écrivait au P. Hezer: «Inter propugnatores Thomæ à Kempis nolim adhuc me promulgari, licet enim ab Italis cum suo Gersene me rotunde profitear abesse longissime, et Germanus pro Germano stem authore, qualem et ipse libellus toto pectore clamat, tamen aliquantulum adhuc in nomine Thomæ à Kempis hæreo. Ochsenhusii 9 junii 1652. » (Amort, *Pl. ac succ. Inform.* p. 126.) Plus tard, cependant, il semble s'être rallié à Thomas à Kempis: au moins Amort le nomme dans sa liste parmi les partisans du chanoine régulier.

On le voit, cette conviction naît spontanément chez les personnes de bonne foi ; le parti pris d'attribuer l'*Imitation* à Thomas n'y est pour rien. Le savant bénédictin Hay ne saurait être suspect de partialité. Les adversaires de Thomas, malgré eux, montrent par leurs subterfuges que ces idiotismes leur causent une gêne désagréable qu'ils s'efforcent en vain de dissimuler.

Écoutons par exemple le P. Mella, un des plus intrépides Gersénistes : il nous dit dans la *Civiltà Cattolica* : « Voici les prétendus germanismes observés dans le L. 1 : « de seipso nihil tenere » ; « in propriis stare sensibus » ; « leviter » pour « di leggieri » ; « libenter habemus alios perfectos » ;

« qui tepescimus tam mane », c'est-à-dire « di buon ora » ; « valde cito erit factum ; » « vide aliter quomodo te habeas ; » « quum sublatus fuerit ab oculis, etiam cito transit a mente » traduction du proverbe italien : « Lontan dagli oculi, lontan dal cuore ; » « disce te pati. » D'où l'on voit que les philologues allemands ignorent évidemment les phrases italiennes les plus vulgaires, puisque les expressions alléguées, au lieu d'être des teutonismes, sont des italismes très purs » (*Civ. Cat.* Vol. VI. p. 688).

Nous avons vu qu'on a observé bien d'autres teutonismes, même dans le premier livre, mais il est facile à un italien de les ignorer, et cela pour plus d'une raison. Peu importe, du reste, si ces teutonismes se trouvent dans le premier livre ou dans le second, le troisième ou le quatrième. Pour ce qui regarde les neuf expressions citées, ces *italismes très purs* se retrouvent tous dans des auteurs hollandais pur sang, mais nous ne les donnons pas tous pour des néerlandismes. Nous n'avons pas parlé de la seconde, encore moins de la huitième, qui est une expression cosmopolite et pourrait facilement sortir de la plume d'un Chinois. Je doute fort qu'un auteur germanique l'ait jamais alléguée ; je ne la trouve ni chez Rosweyde, ni chez Amort, ni chez Malou, ni chez, M. Spitzen. D'ailleurs la traduction de ce proverbe *Italien* est assez libre. *Leviter*, comme nous avons vu, est à la fois un néerlandisme et un italisme, mais il est allégué à bon droit contre un auteur français. Peu importe que l'expression *mane* ait été aussi employée par un auteur italien dans la signification générale de *tôt*, ce qui reste encore à prouver ; c'est en tout cas un néerlandisme évident. Si toutes ces expressions sont des italismes très purs, pourquoi ne les rencontre-t-on pas toutes chez les auteurs italiens originaux,

pourquoi même de bons traducteurs italiens se servent-ils de circonlocutions ?

La sixième expression est le commencement du C. 23; « Valde cito erit *tecum* hic factum »: mais le mot *tecum* qui est la raison pour laquelle cette phrase est citée, le P. Mella l'a simplement omis. Il prouve ainsi, malgré lui, que cette phrase est inexplicable pour un auteur italien. Après de tels exploits, il est facile d'entonner un chant de triomphe et d'accuser ses adversaires d'une ignorance grossière. On ne se permet de telles libertés qu'en désespoir de cause, et avec l'espérance de n'être pas contrôlé. Les auteurs Gersénistes sont presque fatalement amenés à falsifier des textes ; cela a commencé dès l'origine de la controverse et cela durera aussi longtemps que la controverse même. *Scientia sine amore veritatis quid importat ?*

Le P. Mella ne se contente pas de renverser à sa manière les germanismes de l'*Imitation*, il ramasse encore les italismes qui ont déjà été anéantis dans les siècles passés par Rosweyde, Hezer, Amort etc. « Opposons maintenant aux prétendus et très rares germanismes, les italismes évidents et très fréquents, par exemple: « Solatiosissimus »; « phantasiæ » pour « fantasie, malinconie », et autres semblables; « licentiatis (*relictis*) omnibus »; « dare se ad fervorem »; « si steteris bene cum Deo » flandricisme évident pour Malou, parce qu'en flamand on dit « indieng (*sic*) gij wel staet met (*sic*) God » traduit par lui en français : Être bien debout avec Dieu ! » « nec de facili alterius effari » ; « de cœlestibus penso » ; « materiale bonum » ; « regratiando » ; « dulcorabitur dolor » ; « sentimenta devotionis » ; « omne tempus utiliter expendebant » ; « homo proponit et Deus disponit »; et une infinité d'autres expressions du même genre. »

La réponse est facile parce qu'elle a déjà été faite par d'autres. J'ouvre le dictionnaire d'Arnis « Lexicon mediæ et infimæ Latinitatis » qui est comme on sait un abrégé du grand dictionnaire des PP. Bénédictins, et j'y trouve : « *Dulcorare.* Dulcem reddere (S. Hieronymus.) » La langue italienne est donc parfaitement innocente de la formation de ce mot; elle peut dire à bon droit : « Comment l'aurais-je fait quand je n'étais pas né. » Le mot *dulcorare* se trouve chez Thomas dans son *Chron. Mont.-S.-Agn.* C. 3 : « Pauperem quidem et laboriosam vitam pro Christo foris ducebant, sed amor vitæ cœlestis præsentem inediam *dulcorabat.* » Le mot *defacili* se trouve, entre autres, dans le *Chron. Wind.* p. 279. Après le mot *solatiosus*, très peu en usage d'ailleurs, je trouve entre parenthèse : Anno 1401, comme après *solatiatim* : Anno 1410. Il ne paraît donc pas que les savants Bénédictins ont rencontré ce mot chez les contemporains de l'abbé Gersen ; ces dates nous rappellent parfaitement l'époque de Thomas à Kempis. Le mot *solatiose*, d'après le même dictionnaire, se trouve dans les *Acta Sanctorum.* Peu importerait d'ailleurs que le mot *solatiosus* pût remonter à une époque antérieure. Le Capitulaire de Charles le Chauve montre un mot d'une dérivation parfaitement semblable : *solatiator.* Il n'est donc pas de rigueur d'être italien pour former des mots pareils. Le mot *phantasiæ* se trouve chez Thomas à Kempis *Vallis liliorum* C. 9 : « Cum fueris multum dispersus (*verstrooid, distrait*) et indevotus, propter multiplices diaboli *phantasias.* » Le mot *phantasmata* se trouve chez lui 9 fois. Le mot *sentimenta* se trouve dans son *Sermo* 12. p. 2, et dans le *Chronicon Windes.* p. 375 : « in sentimentis dulcedimis. » *Licentiatis* se trouve dans le *Soliloquium animæ*, et le même verbe *licentiare* se montre trois fois dans le *Chronicon Montis-S.-Agn.* *Dare*

se ad est employé par Thomas 11 fois, *regratiari* 15 fois et *pensare* 43 fois (1). J'avoue que des italismes du même genre que « materiale, tempus expendere, homo proponit et Deus disponit », se trouvent en nombre infini dans l'*Imitation*, comme partout ailleurs.

Ce que le P. Mella fait dire à Mgr Malou est un travestissement des paroles de l'honorable prélat. Voici les propres termes du savant évêque de Bruges: « On est dans les bonnes grâces de quelqu'un, lorsqu'on *est bien debout avec lui.* Ainsi le veut le génie de la langue flamande. Aussi l'auteur de l'*Imitation*, en parlant de l'état de grâce, a-t-il écrit, au liv. III, chap. 44 § 1; Si *bene steteris cum Deo*... à la lettre: Indien gij *wel staet met* God. » Mgr Malou ne dit pas que la langue française comporte cette traduction: il veut montrer au lecteur français la signification *littérale* de la phrase flamande, et *staen* ne peut être littéralement rendu que par: *être debout*. Cette expression, prise dans le sens indiqué par Mgr Malou, est un *néerlandisme* parfait; nous ne l'avons pas alléguée contre Gersen, parce que nous savions qu'elle est aussi un *Italisme*.

Quand on ne connaît absolument rien de la langue néerlandaise ni des ouvrages de Thomas à Kempis, on ne doit pas s'aventurer à décider si hardiment que certaines expressions de l'*Imitation* lui ôtent ses droits à la paternité de ce livre. Si le lecteur veut se rappeler les *italismes* qui se trouvent dans la Chronique de Windesheim, dans celle du Mont-S.-Agnès et dans les autres ouvrages de Thomas, il doit conclure de même, selon le P. Mella, que Thomas à Kempis, Busch, Gerardus Delft, etc. ont été des Italiens pur sang.

(1) Amort, *Plena ac succ. Inform.*, et *Deductio critica.*

CHAPITRE II.

LA TERMINOLOGIE DE L'IMITATION PROUVE QUE L'AUTEUR EST UN CHANOINE RÉGULIER DE WINDESHEIM.

Nous avons vu dans les pages précédentes qu'un grand nombre d'expressions latines de l'*Imitation*, qui dénotent évidemment un auteur néerlandais, se retrouvent dans les écrits du Cercle de Windesheim et particulièrement chez Thomas à Kempis. C'est là un indice qui n'est pas à dédaigner. Supposons pour un moment que les témoignages des contemporains et des manuscrits fassent défaut, et que nous devions chercher l'auteur de l'*Imitation* d'après les seuls indices que fournit le livre même: nous allons voir qu'une foule de locutions et d'expressions désignent à l'évidence un auteur du Cercle de Windesheim et Thomas à Kempis en particulier.

La terminologie de l'*Imitation* s'adapte parfaitement dans tous ses détails à un chanoine régulier de Windesheim : et dans plusieurs endroits remarquables elle suppose exclusivement un religieux de ce Cercle.

Quelques auteurs ont prétendu que certains termes de l'*Imitation*, comme *religiosus*, *monasterium*, *prœlatus*, *cella*, *monachus*, n'étaient pas en usage dans le Cercle de Windesheim. On croit rêver en lisant de pareilles assertions.

Dans la quatrième phrase du premier Sermon aux Novices, Thomas emploie les trois premiers de ces mots l'un après l'autre, et ils reviennent continuellement partout. Il est curieux de comparer entre elles les assertions des divers adversaires de Thomas à Kempis. Selon le P. Wolfsgruber, Tho-

mas ne peut être l'auteur de l'Imitation, parce qu'il ne pouvait employer le mot *monachus*, et selon M. Tamizey de Larroque, parce qu'il l'a employé trop souvent. « Le mot *monachus*, dit ce dernier, se lit partout dans son livre, le mot *homo* ne se lit presque jamais en dehors des cas où il est synonyme de *monachus*. » La vérité est que Thomas, quand il veut désigner un religieux, emploie le mot *religiosus* ou *monachus*, et quand il veut désigner un homme il emploie le mot *homo*. Le C. 23 du *Vallis Liliorum* porte le titre : « De bonis moribus humilis monachi. » Dans l'*Enchiridium monachorum* C. 1, Thomas s'écrie : « O monache, quid facis in cella ? »

Les mêmes termes reviennent continuellement chez tous les auteurs du Cercle de Windesheim. La conclusion naturelle serait donc que les adversaires qui avancent ces assertions incroyables n'ont jamais lu ni Thomas à Kempis ni aucun autre auteur de ce Cercle. Mais puisque quelques-uns témoignent les avoir lus, on ne sait plus comment qualifier leur conduite. Ainsi, selon le P. Wolfsgruber, « les clercs réguliers avaient la coutume de donner à leur appartement le nom de *camera* et non celui de *cella*, comme font les Bénédictins. » Il est constant que les chanoines réguliers de Windesheim ne donnaient jamais un autre nom que celui de *cella* aux appartements qui étaient à l'usage de chaque religieux en particulier ; chez les Frères de la Vie commune, une seule chambre était quelquefois habitée par plusieurs personnes et portait alors le nom de *camera*, mais même ces appartements-là étaient parfois appelés *cella*.

Ailleurs, pour prouver que Thomas aurait cité l'*Imitation* comme le livre d'une tierce personne, le P. Wolfsgruber nous montre une phrase du C. 18 du *Vallis Liliorum*. Or, dix lignes avant cette phrase, nous voyons le mot *cella* une première

fois, et, six lignes avant la même phrase, nous le voyons une seconde fois, et, huit lignes après la même phrase, nous le voyons une troisième fois. Wolfsgruber cite encore quelques expressions du *Soliloquium animæ* pour montrer qu'elles diffèrent de celles de l'*Imitation* et que partant Thomas n'aurait pas écrit l'*Imitation*; cela ne l'empêche pas d'assurer que Thomas n'a pas composé le *Soliloquium animæ*. Selon Wolfsgruber, S. François d'Assise est, dans le même temps, mort et vivant, selon que les intérêts de l'abbé Gersen l'exigent. Est-ce là une polémique loyale ?

L'argument tiré du mot *prælatus* peut à bon droit, comme nous le verrons bientôt, être rétorqué contre l'abbé Gersen.

Les adversaires ont prétendu que l'*Imitation* montre plusieurs points de contact avec la règle de St Benoît, et indique par conséquent un auteur bénédictin. Ils oublient que tous les religieux d'Occident ont emprunté une grande partie de leurs Constitutions à ce grand patriarche. Busch dit catégoriquement dans son livre *de reformatione monasteriorum* : « Omnia pene quæ nos habemus in regula continentur S. Benedicti. » Ainsi, en général, la comparaison des Constitutions des deux ordres ne suffit pas pour décider de l'origine d'un livre qui ne traite pas ex professo de ces Constitutions. Lors même que l'*Imitation* ferait appel à une règle déterminée de S. Benoît, on ne pourrait en tirer aucun argument contre Thomas. Dans sa *Vita boni monachi*, C. 6, le chanoine régulier adresse à ses frères les paroles suivantes :

Imitare Sanctum Benedictum :
Serva omne verbum tibi dictum.

Le second vers est une allusion évidente aux mots célèbres par lesquels commence la règle de St Benoît : « Ausculta, o

fili, præcepta magistri. »— Cependant, il y a un point, qui a rapport aux Constitutions et aux usages des deux ordres, et qui indique clairement que l'auteur de l'*Imitation* n'est pas un bénédictin italien du treizième siècle. Dans l'*Imitation*, le supérieur ne porte d'autre titre que celui de *prælatus*, terme qui revient à tout moment dans les Constitutions de Windesheim et dans les écrits de ce Cercle, mais qu'on ne voit guère employé en ce sens dans les écrits ascétiques des Bénédictins du moyen âge. Il ne faut pas attacher à ce mot la signification actuelle du mot français *prélat*; *prælatus*, dans ces écrits, n'a d'autre signification que celle qui est directement indiquée par son origine grammaticale : celui qui est élevé au-dessus des autres, le supérieur, simplement. On ne conçoit pas comment quelques auteurs, comme Grégory, Monfalcon, Wolfsgruber, etc. ont pu dire que ce titre n'est pas applicable aux supérieurs de Windesheim. Boniface IX, dans sa bulle d'approbation du 16 mai 1395, le leur applique expressément ; « tam a *prælatis* quam a subditis primo anno observaretur. » Les supérieures des religieuses agrégées au Chapitre de Windesheim étaient également nommées *prælatæ*. Même le supérieur des « Frères de la vie commune » était indistinctement appelé *rector* ou *prælatus*. Thomas, dans sa « Vita Luberti Berneri », fait dire à son « novitius » : « Utinam semper me inclinem ad obediendum prælato meo. » Le mot *prælatus* ou *prælatura* se trouve 72 fois chez Thomas.

Les abbés bénédictins sont de vrais *prælati*, dans l'acception canonique du mot; mais il est constant que les anciens auteurs bénédictins ne donnent pas ce titre à leur supérieur dans leurs écrits ascétiques. J'avais lu plusieurs de ces écrits sans me rappeler que le mot *prælatus* y fût employé

en ce sens ; pour plus de sûreté, je me suis adressé à deux savants membres de l'ordre de S. Benoît même. Leur réponse exclut tout doute sur ce point. L'un deux me répondit : « Ascanius Tamburini *De jure Abbatum* prouve que les *Abbates* sont de vrais *prælati* et sont compris sous ce nom dans le *Corpus juris canonici*. Mais était-il d'usage, chez les Bénédictins, du XIII[e] au XV[e] siècle, d'employer ce titre quand ils parlaient de leur *Abbé* ? J'en doute, car je ne me rappelle pas en avoir vu un seul exemple. Il est certain qu'actuellement ce n'est pas l'usage chez les Bénédictins italiens, et je ne crois pas qu'on le trouve ailleurs que dans les Pays-Bas et en Allemagne ; je ne l'ai jamais rencontré chez les écrivains français. Le titre de *prælatus* employé pour désigner le supérieur d'un monastère me semble indiquer un auteur allemand ou néerlandais (belge ou hollandais). »

L'autre réponse est plus explicite encore : « Il est constant que les *abbates* et autres *supérieurs* d'un couvent, non seulement les généraux et les provinciaux, mais aussi les supérieurs locaux d'un ordre religieux exempt, sont de vrais *prælati* dans le sens canonique du mot. Cependant, je ne crois pas que les *abbates* de l'ordre de S. Benoît, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, aient porté le titre de *prælatus*, en Italie moins encore qu'ailleurs. Ils ne furent certainement pas nommés ainsi dans des traités spirituels comme l'*Imitation*. Les Italiens nomment actuellement leur *abbé* : « Padre Abbatte », « Padre Reverendissimo », jamais « Prelato ». Les Français aussi disent : l'*abbé* Dom Calmet, l'*abbé* Dom Guéranger, etc. S. Benoît dit expressément dans le C. 63 de sa Règle : « Abbas autem, quia vices Christi agere creditur, Dominus et Abbas vocetur. » Il n'emploie jamais le mot *prælatus* au lieu de *abbas*. Il n'emploie le mot *prælatus* qu'une seule fois et encore

comme simple *adjectif* et alors même il l'applique au *præpositus*, c'est-à-dire au second supérieur d'un couvent : « Quia quantum prælatus est cæteris (c'est-à-dire élevé au-dessus des autres) in tantum eum oportet sollicitius observare præcepta Regulæ » C. 65. Un supérieur qui n'est pas *abbas* est communément appelé *superior* ou *prior* par les Bénédictins. Un religieux, qui dans des ouvrages spirituels comme l'*Imitation*, n'emploie d'autre titre que *prælatus* pour désigner ses supérieurs n'est pas un bénédictin italien du XIIIᵉ ou du XIVᵉ siècle. »

Nous maintenons cet argument contre le prétendu bénédictin Gersen, jusqu'à ce que, dans les nombreux écrits ascétiques des Bénédictins italiens du moyen âge, on nous ait montré un exemple que le supérieur y est communément nommé *prælatus*.

Nous avons prouvé maintenant que la terminologie de l'*Imitation* est en harmonie parfaite avec les Constitutions et les usages des Chanoines de Windesheim, bien mieux qu'avec celles des Bénédictins. La considération attentive d'un passage remarquable du L. 1. C. 25 restreindra fort le cercle des ordres religieux parmi lesquels il faut chercher l'auteur du livre, et nous donnera un indice assez clair pour savoir dans quelle direction il faudra continuer les recherches : « Quomodo faciunt tam multi *alii* religiosi, qui satis arctati sunt sub disciplina claustrali ? Raro exeunt, abstracte vivunt, pauperrime comedunt : grosse vestiuntur, multum laborant, parum loquuntur ; diu vigilant, mature surgunt, orationes prolongant, frequenter legunt : et se in omni disciplina custodiunt. Attende Carthusienses, Cistercienses, et diversæ religionis monachos ac moniales : qualiter omni nocte ad psallendum Domino assurgunt. »

Ainsi, l'auteur de l'*Imitation* dit catégoriquement qu'il n'est

ni un Chartreux ni un Cistercien, et qu'en général il n'appartient pas à un des ordres les plus sévères. Le P. Mella a eu tort d'infliger à Thomas le sobriquet d'*agiato canonico*, qu'il faudrait laisser à certains journalistes ; les religieux de Windesheim étaient, comme nous verrons plus loin, des modèles de ferveur et de piété, et puisque l'ordre des Chanoines réguliers en général et celui de Windesheim en particulier a été approuvé par l'Église, on doit le respecter comme tous les autres. Cependant, on sait que les Chanoines réguliers, conformément au but de leur vocation, suivent une règle plus mitigée que celles de plusieurs autres ordres religieux, que celle des Chartreux par exemple, et de toutes les branches de l'ordre Bénédictin qui n'ont pas adouci considérablement la rigueur primitive de la règle.

Les chanoines de Windesheim vivaient cependant plus austèrement que la plupart des religieux de nos jours. Ils avaient le chœur à minuit, ils ne mangeaient de la viande que trois fois la semaine, et ne prenaient par jour qu'un seul repas depuis *l'exaltatio crucis* (14 septembre) jusqu'à Pâques. Par conséquent, si l'auteur de l'*Imitation* était chanoine régulier, il pouvait avec fruit proposer à ses confrères l'exemple des ordres plus austères. C'est ce que Thomas a fait dans son traité *De Solitudine et Silentio* C. 2. 53 : « Quidam habent quasi quotidianum silentium ; quidam autem sub quodam moderamine temporum, locorum et personarum. Et licet *non arcteris ad tantam observantiam, ad quam multi ex professione ordinis tenentur*, tamen magni meriti apud Deum eris, quod ex voto et amore silentii os tuum custodis. » Les mots : « Attende Carthusienses, Cistercienses et diversæ religionis monachos ac moniales » présentent une analogie remarquable avec une sentence de Gérard Groot, rapportée

par Thomas, dans laquelle le maître propose aux siens l'exemple de quelques ordres religieux : « Item, ab exaltatione sanctæ crucis usque ad pascha, non nisi semel comedere, hoc est *Carthusiensium et Bernarditarum et aliorum.* » *Cistercienses* et *Bernarditæ* sont synonymes comme on sait, et l'ancienne traduction de Windesheim rend le mot *Cistercienses* de l'*Imitation* par l'expression : les moines de S. Bernard. Dans sa *Vita Florentii* C. 27, Thomas emploie le mot *Cisterciensis* comme dans l'*Imitation* : « Sacer ordo Carthusiensis nec non Cisterciensis. » Ces mêmes ordres sont proposés comme modèles dans les Constitutions de Windesheim, et Busch nous donne dans sa *chronique* une raison péremptoire de cette préférence : « Pauci quippe ordines, *Carthusiensibus* et quibusdam *Cisterciensibus* exceptis, regulæ et constitutionum suarum tunc temporis erant observatores ; sed magis earum, et trium totius Ordinis substantialium, in omni pene religione, aperti transgressores. » p. 212. On voit donc que cette phrase de l'*Imitation* devait presque nécessairement sortir de la plume de Thomas. Gersen, au contraire, aurait à son époque cité avec avantage l'exemple des Dominicains et des Franciscains, qui étaient alors dans leur première ferveur et qui éclipsaient les autres ordres par la renommée de leurs saints disciples.

La curieuse phrase que nous venons d'expliquer convient admirablement à un auteur du Cercle de Windesheim. Mais l'*Imitation* contient d'autres expressions non moins remarquables, qui montrent d'une manière péremptoire que l'auteur est un religieux de ce Cercle, et qu'il écrit directement pour des lecteurs de ce même Cercle.

C'est un fait historique que l'œuvre fondée par Gérard

Groot était appelée la « moderna devotio », et que ses disciples portaient le nom de « devoti », comme une sorte de nom propre.

Ainsi nous lisons dans la *Chronique de Windesheim* L. 2. C. 15 : « Magister Gerardus Magnus origo fuit et pater primus omnium hominum *modernæ devotionis* ». Dans le L. 1. C. 6 : « Divæ memoriæ Magistro Gerardo Magno jam defuncto, et in pace Dei quiescente, devotus pater Dominus Florentius rector primus et institutor congregationis clericorum in Daventria, omnium tunc *devotorum* totius patriæ pater et patronus. » C'était le nom usuel donné aux Frères de la Vie commune ; ils s'appelaient ainsi eux-mêmes, et étaient appelés de la même manière par les personnes du dehors. Thomas a dit, dans son second sermon aux Novices : « Quidam *devotus*, graviter a diabolo tentatus, exivit de congregatione fratrum, ad captanda solatia mundi in ludicris vanis. » On voit qu'il n'y a aucun moyen ici de traduire *quidam devotus* par une personne pieuse ; ce mot signifie *un certain frère de la vie commune*. D'autres exemples du même genre se présenteront d'eux-mêmes. Les Frères de la Vie commune qui avaient, sur l'ordre formel de Gérard Groot, embrassé la règle des Chanoines réguliers ne cessèrent pas, selon leur propre déclaration, de faire partie de la « moderna devotio » : ceux-ci devinrent leurs protecteurs nés et leurs directeurs.

Ainsi encore, dans le prologue de sa biographie de Radewijns, Thomas nomme Gérard Groot le « fundator nostræ devotionis. » Les Chanoines de Windesheim reconnaissaient S. Augustin comme leur patriarche, mais ils considéraient Gérard Groot comme le fondateur immédiat de leur religion. Thomas dans sa *Vita Gerardi Magni* C. 17 : « Consonant

scriptis tuis verba supradicti doctoris de veridica laude magistri Gerardi, *primi nostræ religionis institutoris.* » Les chanoines de Windesheim continuaient en conséquence à porter le nom propre de *devoti*. Dans son *Dialogus Novitiorum* C. 4, Thomas dit à ses jeunes confrères : « Noli ergo affectare familiaritatem extraneorum qui *habitum geris devotorum.* »

Après la fondation de Windesheim, du Mont-S.-Agnès, etc., le mot *devotus* fut employé dans un sens plus restreint par opposition à *religiosus*, pour indiquer ces deux classes de personnes et les distinguer entre elles. Ainsi Thomas dit en décrivant les ravages d'une peste qui sévit en 1450 : « De præsenti sæculo plures *devoti* et *religiosi* cum sæcularibus migrarunt » (*Chron. Mont. Agn.* C. 26). Il distingue ici clairement les *devoti* et les *religiosi* entre eux, et tous les deux d'avec les personnes séculières. On trouve la même terminologie chez Busch et chez les autres auteurs du Cercle de Windesheim. L'usage et la pratique continuelle montraient facilement aux lecteurs de ce Cercle quand le mot de *devotus*, employé comme nom propre, était dans un cas particulier restreint aux seuls Frères de la Vie commune et quand il embrassait aussi les Chanoines réguliers de Windesheim. On peut à cet égard établir la règle suivante. Quand ces auteurs emploient l'expression *omnis devotus, quilibet devotus,* ils désignent les deux classes de personnes ; mais quand ils disent « *quidam devotus* », « aliqui devoti », indiquant ainsi une ou plusieurs personnes particulières, ils ont en vue les Frères de la Vie commune. S'ils veulent mentionner de la même manière un de leurs religieux, ils disent : « quidam devotus religiosus ». Thomas dit même : « aliquis devotus, monachus factus ». Il faut remarquer soigneusement qu'aucune autre association religieuse n'a eu, avant Gérard Groot,

ce nom de *devoti* comme un vrai nom propre, à peu près comme les Dominicains s'appellent *Frères Prêcheurs.*

Les maisons, qui étaient habitées par les deux classes de personnes, devaient être distinguées par un nom spécial. Les maisons des Chanoines ou Chanoinesses étaient appelées *monasteria* (cloesteren), celles des Frères ou des Sœurs de la Vie commune *congregationes* (vergaderinghen). Ainsi nous lisons dans la *Chronique de Windesheim:* « Factum est attamen ut plurima ordinis nostri *monasteria* multæque clericorum et sororum devotorum *congregationes* per totam istam patriam... in diebus nostris de novo sint constructa. » Thomas, comme les autres auteurs du Cercle de Windesheim, s'adresse continuellement à ces deux classes de personnes. « Vere, fratres, nulla major extat jucunditas in *monasterio* religiosorum et in *congregatione* fratrum et sororum, quam unanimitas animorum.... secundum decreta prælatorum et monita seniorum. » (Serm. 1 ad Nov.). « *Religiosorum* etenim et *devotorum* est silere, orare, et præter Deum nil velle scire. » (Sermon VIII ad fratres). « Et si omnibus *religiosis* et *devotis* excursus nocivus est, et occupatio interdicitur sæcularis, præcipue tamen juvenibus et novellis nocet visitare amicos sæculares ac patriam repetere nativam quam reliquerant. » (Dial. Nov. C. 4). De même Mande, un des confrères aînés de Thomas, dit: « La vie parfaite, à laquelle sont surtout appelés les hommes qui vivent dans les *monastères* et dans les *congrégations* (1). » Maintenant le lecteur comprendra ce que signifient les mots du C. 17. du L. 1: « Non est parvum in *monasteriis* vel in *congregatione* habitare, et inibi sine querela

(1) Enen volcomenen leven, dair sonderlingbe gheordende menschen in *cloesteren* ende in *vergaderinghen* toe gheroepen sijn. (Van drien state eens bekierden mensche.)

conversari. » Cette distinction n'a aucune raison d'être chez un auteur bénédictin ; son ordre n'avait pas ces deux classes différentes de maisons et de personnes.

Le mot *devotus* se présente dans l'*Imitation* avec le même sens que dans les passages allégués de Thomas et de Busch. En plusieurs endroits de ce livre, le mot *devotus* désigne une association déterminée de personnes et nullement des personnes pieuses en général. Prenons, par exemple, le passage suivant du L. 1, C. 14 : Propter diversitatem sensuum et opinionum satis frequenter dissentiones orientur inter amicoset cives, inter *religiosos* et *devotos.* » Les trois premières classes de personnes ont entre elles, en vertu du nom qui leur est donné, certains rapports, qui sont parfois troublés par des discordes; le contexte exige donc que les personnes de la quatrième classe aient aussi des rapports de société exprimés par le nom qu'elles portent. Or ceci est parfaitement vérifié chez les *devoti* qui vivaient en communauté comme les religieux mêmes, mais nullement chez des personnes pieuses en général. Le lecteur verra maintenant que les paroles du L. 3 C. 52 : « Nec decet me inter tuos *devotos commemorari,* » désignent également une corporation et non pas simplement des personnes pieuses.

L. 4. C. 9 : « Offero quoque tibi omnia pia desideria *devotorum*, necessitates parentum, amicorum, fratrum, sororum, omniumque carorum meorum. » Ici revient la remarque que les cinq dernières classes de personnes ont une certaine liaison avec l'auteur, la première doit être une classe semblable et il faut conclure comme tout à l'heure. Nous trouvons la même association chez Thomas à Kempis dans sa lettre *De pia defunctorum memoria* : « Multum jam tempus præteriit, ex quo decreveram aliquid, pro pia memoria

defunctorum, charitati tuæ insinuare ; et maxime *Parentum nostrorum et amicorum specialium omniumque devotorum* quorum nomina Deus in libro vitæ scribere dignetur. »

Thomas, avant son entrée au Mont-S.-Agnès, avait passé plusieurs années dans la Congrégation primitive de Radewijns, où, comme nous l'apprendrons bientôt de sa propre bouche, la ferveur première fleurissait encore dans tout son éclat. Ce sont ces *devoti* qu'il a surtout en vue dans le C. 14 du L. 4 ; « De quorumdam *devotorum* ardenti desiderio ad corpus Christi. » La lecture attentive de ce chapitre montre que l'auteur y parle d'une réunion de personnes au milieu desquelles il a vécu : « Quando recordor *devotorum* aliquorum ad sacramentum tuum, Domine, cum maxima devotione et affectu accedentium : tunc sæpius in me ipso confundor et erubesco, quod ad altare tuum et sacræ communionis mensam tam tepide et frigide accedo. » L'auteur est prêtre, il monte souvent à l'autel et se compare à ces *devoti* qui, à peu d'exceptions près, n'étaient pas prêtres. Dans la Vie de Jacques de Vianen, l'un de ces *devoti*, Thomas dit expressément : « Eo siquidem tempore apud *devotos* sacerdotium rarum erat et pretiosum. » Il ne faut pas s'étonner que l'auteur, quoique prêtre, parle de la réception de la sainte communion : car chez les Chanoines réguliers, les prêtres aussi, à certains jours déterminés, s'approchaient de la sainte table, comme les autres Frères. On s'attend peut-être à ce que Thomas parle ici de l'exemple des Saints, mais il ne le fait pas : car il veut seulement rappeler aux siens les exemples de leurs propres Frères, dont lui-même avait été témoin. Il parle de l'exemple des Saints dans le C. 17 du même livre ; mais là encore, après les mots *multi sancti*, il ajoute *et devotæ personæ*, voulant ainsi désigner les Frères et les Sœurs de l'Institut

de Gérard Groot, comme cela résulte entre autres du C. 6 de sa *Chronique :* « Obierunt etiam tunc (dans une peste) quam plures utriusque sexus *devotæ personæ.* »

Le C. 10 du L. 4 contient un passage décisif : « Potest enim *quilibet devotus* omni die et omni hora ad spiritualem Christi communionem salubriter et sine prohibitione accedere : et tamen *certis diebus* et *statuto tempore* corpus sui Redemptoris, cum affectuosa reverentia, sacramentaliter *debet* suscipere. » Il est évident que l'auteur parle ici d'une classe de personnes qui sont tenues par leur règle de s'approcher du S. Sacrement à certains jours et au temps prescrit. Or, c'était le cas pour les *devoti* de Gérard Groot, pour les Chanoines comme pour les Frères de la Vie commune. Si l'on veut traduire le mot *devotus* par *personne pieuse*, l'assertion de l'auteur n'a pas de sens : car il n'est pas vrai que toute personne pieuse soit obligée de s'approcher de la sainte table *certis diebus* et *statuto tempore*. Il n'y a, pour les personnes qui ne sont pas astreintes à une règle, d'autre obligation en ce point que la communion annuelle au temps pascal, comme chacun sait. Nous pourrions citer plusieurs autres exemples de ce genre. Certains adversaires ont demandé s'il n'y avait pas de *devoti* sur la terre avant les Frères de la Vie commune de Gérard Groot. Cette objection banale montre l'embarras de ces auteurs. Il y avait certes des personnes dévotes avant Gérard Groot : mais une association religieuse portant le nom de *devoti* comme un nom propre, il n'y en avait pas avant lui. Il y avait des religieux prêcheurs avant la naissance de l'ordre de S. Dominique, mais cela n'empêche pas qu'un Frère Prêcheur ne soit un Dominicain. Or, puisque l'*Imitation* emploie exclusivement en plusieurs endroits le mot *devotus* comme le nom propre d'une certaine association de per-

sonnes, comme le font justement tous les auteurs du Cercle des Frères de la Vie commune, l'auteur de l'*Imitation* est évidemment postérieur à Gérard Groot, et il écrit pour les personnes de ce même Cercle. Enfin, on ne peut pas douter raisonnablement que lui-même n'appartînt à ce Cercle.

Toutes ces conclusions trouvent leur confirmation dans le C. 18 du L. 1. *De exemplis sanctorum patrum*, où l'auteur dit catégoriquement qu'il appartient à un ordre qui avait encore peu d'années d'existence. Après avoir montré aux siens l'exemple des saints Pères, des apôtres, des martyrs, des confesseurs et surtout des Pères du désert, il poursuit : « O qu'elle était grande la ferveur de tous les religieux au commencement de leur saint institut!... Quanta reverentia et obedientia *sub regula magistri* in omnibus effloruit ! » Cette expression *sub regula magistri* montre assez que l'auteur n'est pas bénédictin, car ces mots avaient chez ces religieux un sens déterminé, pour ainsi dire technique, et que l'auteur de l'*Imitation*, quel qu'il soit d'ailleurs, n'a pu vouloir exprimer ici. Un moine inconnu du moyen âge a écrit une espèce de commentaire sur la règle de S. Benoît : c'est cet écrit qui porte chez les Bénédictins le nom de *regula magistri*. Et cela suffit pour convaincre le lecteur que la règle même de S. Benoît ne portait pas ce nom. Cette *regula magistri* n'a été adoptée comme règle particulière par aucun ordre religieux ; par conséquent l'auteur de l'*Imitation* ne pouvait donner en exemple des religieux qui auraient vécu sous cette règle. Thomas à Kempis, qui n'était pas bénédictin, pouvait employer les mots *regula magistri* dans un autre sens. Si on demande quel est ce sens, je réponds que, me rendant à l'opinion d'un savant Bénédictin, le mot *magister* doit être

pris ici dans un sens général. L'auteur parle de *tous* les religieux, il veut dire : « Quelle ferveur n'a pas brillé en tous, sous la règle de leur maître ! »

« Maintenant, continue l'auteur de l'*Imitation*, celui-là est déjà réputé grand qui n'est pas un transgresseur. » Ceci s'accorde parfaitement avec la déclaration de Busch qu'à l'exception des Chartreux et des Cisterciens, les religieux de son temps étaient, en général, transgresseurs de leur règle. La phrase suivante n'a pu en aucune manière sortir de la plume de Gersen : « O teporis et negligentiæ status *nostri*, quod tam *cito* declinamus a *pristino* fervore. » Sous la plume de Thomas à Kempis, cette phrase exprime une vérité historique connue d'ailleurs ; tandis que dans la bouche du prétendu bénédictin Gersen, qui aurait écrit l'*Imitation* vers l'an 1230, cette même phrase serait un véritable non-sens. Il faut être bien simple pour croire qu'un italien puisse songer à faire régir le génitif à l'interjection *o*, comme c'était la règle dans la langue néerlandaise du xve siècle. Mais en dehors de cette impossibilité grammaticale, les mots « quod *tam cito* declinamus a *pristino* fervore » sont absurdes sous la plume d'un Bénédictin. L'ordre de S. Benoît existait déjà depuis sept siècles et, à l'époque de Gersen, il ne pouvait être question de la décadence comme d'une chose nouvelle, puisqu'elle était, depuis très longtemps, un fait accompli. S. Bernard nous assure que, déjà à son époque et même avant, des abus graves avaient remplacé la ferveur première, et l'ordre avait subi plusieurs réformes. Ces mêmes mots, au contraire, conviennent très bien à l'Institut de Windesheim qui n'existait que depuis peu de temps, où la ferveur première n'avait pas encore disparu, quoiqu'elle commençât, selon le cours ordinaire des choses, à se refroidir quelque

peu. En effet, nous entendons Thomas, dans son *Prologus libri de discipulis Florentii*, formuler la même plainte que l'auteur de l'*Imitation* a exprimée dans cette phrase remarquable : « Sed *jam*, pro dolor! aliqui sunt qui *primo fervore* derelicto, evagationes diligunt, vaniloquiis delectantur, propriam sapientiam primis patrum nostrorum institutionibus præponunt. » Déjà maintenant nous commençons à perdre notre première ferveur! la ressemblance n'est-elle pas frappante?

Les paroles qui terminent le chapitre : « Utinam in te penitus non dormiret profectus virtutum, qui multa sæpius exempla *vidisti devotorum!* » présentent également, dans la bouche de Thomas, un sens nettement déterminé et qui s'accorde parfaitement avec les phrases précédentes. L'auteur adresse ici la parole à lui-même et aux siens qui avaient réellement *vu* les illustres exemples des fervents *devoti* de Gérard Groot et de Radewijns. Il veut évidemment donner une raison spéciale, pour laquelle lui et les siens ne doivent pas se laisser refroidir dans l'exercice de la vertu ; or n'est-ce pas une raison tout à fait spéciale que d'avoir été témoin de la ferveur des premiers Pères, tandis que ce n'en est pas une que d'avoir vu simplement quelques *personnes pieuses*, puisque tout le monde pendant sa vie en a sans doute connu plusieurs?

Thomas était naturellement porté à rappeler aux siens les exemples des premiers Frères de la Vie commune, qu'il décrit ailleurs en termes si touchants :

« Grata admodum et Deo dilecta Congregatio in domo reverendi patris domini Florentii ad laudem dei collecta, magnis refulsit virtutibus, et sublimium meritorum actibus extitit decorata. Ibi humilitas, omnium virtutum prima, exquisita fuit a majore usque ad minimum, faciens de ter-

rena domo paradisum, et transferens homines mortales in cœlestes margaritas tamquam lapides vivos in templo Dei glorificandos. Ibi obedientia, mater virtutum et discretionis lucerna, viguit sub tanta disciplina, ut summa esset sapientia obedire sine mora, et nefas foret horrendum præterire senioris consilium aut minimum verbum. Ibi charitas ad Deum et proximum sic arsit intus et extra, ut dura corda peccatorum, auditis sermonibus sanctis, solverentur in lachrymas, et qui frigide advenerant, verbi calore accensi, læte abibant, de cætero peccare caventes. Ibi spiritualis militiæ armatura contra singula vitia enituit strenue, et senes cum junioribus adversus Satanam et propriam carnem, ac mundi fallacias fortiter certare didicerunt. Ibi antiquorum patrum memoria, et Ægyptiorum monachorum fervida conversatio, quæ quasi semimortua jacuit in terra, ad vitam rediit, et clericorum status ad summæ perfectionis normam secundum Ecclesiæ primordia surrexit. Ibi audiebatur devota spiritualis exercitus exhortatio, et inter quotidianas meditationes sacrosancta et dolorosa passio salvatoris nostri Jesu Christi crebrius et affectuosius est repetita et masticata. »

On le voit, Thomas, qui dès son enfance avait été le témoin des illustres exemples de ces *dévots*, devait les avoir constamment devant les yeux. C'était un cri parti du fond de son cœur : « Utinam in te penitus non dormiret profectus virtutum, qui multa sæpius exempla *vidisti devotorum!* »

Nous nous sommes arrêtés longtemps à ce passage de l'*Imitation*, parce qu'il nous semble trancher la question entre Thomas et Gersen. On fait écrire au Bénédictin italien, sous une forme impossible pour lui, une phrase qui dans sa bouche est un véritable non-sens, tandis que chez Thomas ce même passage reflète sa nationalité, l'histoire de son enfance, sa position actuelle et son entourage tout entier.

Nous verrons plus loin que le même chapitre de l'*Imitation* contient plusieurs phrases que Thomas a certainement emruntés à ses maîtres spirituels de la Congrégation de Windesheim.

CHAPITRE III.

ACCORD DES FAITS, SUPPOSÉS DANS L'IMITATION, AVEC L'ENTOURAGE DE THOMAS A KEMPIS.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la terminologie de l'*Imitation* indique clairement un auteur du Cercle de Windesheim. Etait-il un simple Frère de la Vie commune ou un Chanoine régulier? L'auteur lui-même nous donne la réponse : il dit nettement qu'il a fait la profession religieuse, qu'il a embrassé l'état monastique ; il est donc un Chanoine régulier du Chapitre de Windesheim. Dans les pages qui vont suivre nous développerons des arguments qui nous persuaderont de plus en plus que ce Chanoine n'est autre que Thomas à Kempis.

Les preuves que nous ferons valoir sont tirées de l'histoire des Pays-Bas en général et de celle de Windesheim en particulier. Thomas lui-même est un historien de son ordre et ses ouvrages nous fourniront plusieurs indications précieuses. Les passages des œuvres de Thomas, allégués dans ce chapitre, ont tous rapport aux circonstances concrètes de son entourage; ici du moins, l'explication ordinaire des adversaires, à savoir que Thomas copie simplement l'*Imitation*, devient absolument inadmissible.

L'auteur de l'*Imitation* donne à entendre que les mœurs de son pays étaient très corrompues, et que la discipline monastique était tombée dans un grand relâchement; il se plaint des scandales qui affligent le peuple, et des désordres

qui existent dans les couvents. Or cela concorde parfaitement avec les témoignages des historiens néerlandais à la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle.

L'intempérance, l'ivrognerie, la passion du jeu régnaient partout; la guerre civile était en permanence et contribuait à exciter les mauvais instincts du peuple. La ville de Zwolle avait été en 1416 le théâtre de scènes sanglantes, dont on entend comme un écho dans le C. 14 du premier livre de l'*Imitation* : « Propter diversitatem sensuum et opinionum, satis frequenter oriuntur dissentiones inter *amicos* et *cives*, inter religiosos et devotos. *Antiqua consuetudo* difficulter relinquitur : et *ultra proprium videre nemo libenter ducitur.* »

M. Spitzen fait remarquer que peu de temps avant l'apparition de l'*Imitation*, c'est-à-dire en l'année 1416, Zwolle avait été témoin du dénouement tragique de la discorde civile qui avait pour objet une *antiqua consuetudo*, l'ancien régime de la cité. Les corporations des métiers (*gilden*) voulaient à tout prix avoir une part notable dans le gouvernement de la ville. La discorde prit un caractère d'animosité violente. « Les liens qui unissaient le père et le fils, dit l'historien van Hattum, le frère et le frère, les cousins et les cousins, ne les empêchaient pas de devenir des ennemis jurés, s'ils étaient d'une opinion différente dans cette affaire. » Les magistrats de Zwolle mirent tout en œuvre pour calmer les esprits surexcités, mais en vain; les mutins montrèrent que « ultra proprium videre nemo libenter ducitur. » Enfin la régence frappa un coup terrible. Le jour de S. Lucie, une troupe de soldats entra secrètement dans la ville; à minuit, la grande cloche sonna le tocsin, et les mutins, assemblés pour célébrer la fête de leur patronne, furent saisis, conduits au marché et, après une procédure sommaire, exécutés dans la même

nuit au nombre de plus de cent. Quelques-uns parvinrent à s'échapper, d'autres moins coupables furent bannis de la ville. Un des plus notables citoyens de Zwolle chercha un refuge au Mont-S.-Agnès, comme Thomas le raconte dans un de ses sermons aux Novices (P. III, S. 8) : « Fuit in civitate Swollensi civis quidam Hermannus ten Oever... Hic, quadam turbatione orta in civitate contra eum et quosdam concives ejus, confugit ad monasterium vestrum in monte Agnetis virginis, hospitandi gratia. »

Cependant cette discorde de Zwolle était peu de chose en comparaison des terribles guerres civiles qui ensanglantèrent les provinces du nord des Pays-Bas ; les ecclésiastiques et les religieux eux-mêmes ne rougissaient pas de prendre part à ces combats fratricides. Est-il étonnant qu'en de telles circonstances l'ignorance du peuple fut extrême?

La vie chrétienne et la fréquentation des sacrements laissaient beaucoup à désirer.

Une seule pratique de dévotion, un seul usage de piété était alors tellement en vogue, que pour bien de gens il semblait tenir lieu de tout le reste : c'étaient les pèlerinages, qui ont ordinairement l'avantage d'être à la fois une pratique pieuse et une agréable distraction, et pour un grand nombre de personnes un voyage de plaisir. Mande crut devoir s'opposer aux abus de cette pratique : « Le Seigneur ne dit pas : allez en pèlerinage là ou là, ou passez la mer ; il dit : rentrez en vos cœurs, vous me trouverez là. » Thomas pouvait donc appliquer à ses concitoyens le mot de son S. Père Augustin : « Qui multum peregrinantur raro sanctificantur. » Dans le premier chapitre du L. 4, il nous parle de pèlerinages déterminés, qui avaient pour but, non la visite de la Terre Sainte, qu'on

entreprenait si souvent pendant le treizième siècle, mais celle des reliques des saints :

> Currunt multi ad diversa loca pro visitandis reliquiis sanctorum :
> Et mirantur, auditis gestis eorum, ampla ædificia templorum ;
> Inspiciunt et osculantur, sericis et auro involuta, sacra ossa ipsorum.

Ce passage s'accorde admirablement avec des faits historiques très connus des Pays-Bas et des provinces voisines du Rhin. Bien longtemps avant le xv[e] siècle, les grands pèlerinages de ces contrées avaient pour but les reliques remarquables de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Cornelimunster, de Maestricht et de Tongres. Tous les sept ans, ces reliques étaient montrées au peuple avec une solennité exceptionnelle qui attirait une foule innombrable des diverses provinces des Pays-Bas et des contrées voisines de l'Allemagne (1). En 1391 et en 1405, deux de ces années de grand pèlerinage, les magistrats de Maestricht publièrent une ordonnance sur l'échange de toutes les monnaies étrangères pendant la *sainte kermesse* (heilig kermis). En 1440, le concours des pèlerins à Aix-la-Chapelle fut si grand que les toits de plusieurs maisons s'écroulèrent sous la masse des spectateurs qui y étaient montés pour voir les reliques exposées. Quatorze ans plus tard, la foule était de nouveau si nombreuse qu'on dut fermer les portes de la ville pour empêcher un plus grand concours, le peuple ne pouvant plus circuler dans les rues. L'ouverture de la cérémonie, qui durait quinze jours, avait lieu dans ces différentes villes vers le même temps, du 6 au

(1) Actuellement l'exposition des reliques se fait seulement tous les sept ans. Au moyen âge, elles étaient en outre exposées chaque année pendant quelques jours, mais avec moins de solennité.

21 juillet, pour donner aux pèlerins l'occasion de se rendre d'une ville à l'autre. Thomas pouvait donc dire : « currunt multi ad diversa loca. » Les mots « auditis gestis eorum » ont rapport aux explications qui étaient données sur la vie des saints dont on montrait les reliques. Ces diverses villes possédaient aussi de grandes et magnifiques églises : « mirantur ampla ædificia templorum. »

Thomas a écrit les premiers chapitres du L. 4 peu de temps après son élévation au sacerdoce, comme cela ressort clairement du cinquième chapitre. Selon Mooren, Thomas fut ordonné prêtre en 1412, selon d'autres en 1413. Mooren remarque avec raison qu'une circonstance déterminée donne une grande probabilité à la première date. Cette année-là, le coadjuteur d'Utrecht étant venu dans la semaine de Pâques au Mont-S.-Agnès pour consacrer l'église du couvent, on aura profité de sa présence pour faire ordonner prêtres les Frères du couvent et des monastères voisins de Zwolle et de Windesheim. Il n'y avait alors qu'un seul évêque dans toute la Hollande et par conséquent une occasion si favorable se présentait rarement. Au reste, qu'on choisisse la première ou la seconde date, le dernier grand pèlerinage était un fait récent, puisqu'il avait eu lieu en l'année 1412. Dans le C. 15 de sa *Chronique*, où il raconte la mort de Jean Ummen, le premier fondateur du Mont-S.-Agnès, Thomas parle de ces mêmes pèlerinages en termes analogues : « Hujus mater, Reghelandis nomine, Deo devota fuit ; et sæpe cum filio cæco (Jean Ummen était aveugle) ad *loca sanctorum* visitanda longius migravit... Prædicante ergo in Zwollis venerabili magistro Gerardo Magno, et, inspirante Deo, cum multi homines compungerentur, hujus etiam servi sui Dominus cor

aperuit et accendit. Unde, *relicta peregrinatione sæculari*, Deo studuit in tranquillitate servire. » Ces *loca sanctorum*, situés à une distance notable de Zwolle, mais pas trop grande cependant pour qu'on ne pût y aller à différentes reprises, étaient sans doute les lieux de pèlerinages dans *les villes mentionnées* plus haut.

La corruption déplorable du peuple était une suite presque nécessaire de la décadence morale du clergé tant régulier que séculier. Nous avons déjà vu dans le chapitre précédent qu'à l'exception des Chartreux et des Cisterciens, qui sont cités aussi comme modèles dans l'*Imitation*, presque tous les autres religieux transgressaient ouvertement leur règle. « Pudet dicere mala pessima in dissolutis monasteriis actualiter subsecuta (*Chron. Wind.*, p. 268). » Ce témoignage de Busch n'est que trop bien confirmé par les écrits de Ruysbroeck, de Brugman et d'autres auteurs. Dans la première moitié du quinzième siècle, il y eut une amélioration notable dans une partie du peuple et du clergé néerlandais, grâce surtout aux efforts et aux exemples des disciples de Gérard Groot. Ceux-ci menaient une vie très édifiante et jouissaient d'une grande réputation de sainteté, non seulement dans les Pays-Bas, mais aussi dans les contrées étrangères. Lorsque le prieur général Vos van Heusden parut avec quelques-uns des siens au concile de Constance, les cardinaux, touchés de leur conduite édifiante, disaient hautement : « Isti sunt vere patres religiosi quos dudum videre et audire desideravimus. » Plusieurs reçurent des légats du Pape et des évêques la mission honorable de réformer des couvents relâchés. Même plus tard, après la mort de Thomas, des Pères du Mont-S.-Agnès allèrent en France, à la demande de l'évêque et du

Parlement de Paris, pour réformer plusieurs couvents français. Aussi Busch a pu écrire avec vérité : « Tanta denique divinorum carismatum abundantia monasterium nostrum tunc exuberare cernebatur, ut non immerito Paradisus delitiarum Dei esse crederetur, et in eo commanentes *Angelico nomine appellari* digne mererentur, propter Angelicæ conversationis celsitatem, animi puritatem et devotionis sanctitatem. » Ce même titre d'*angéliques* était donné aux religieux de plusieurs autres couvents du Chapitre de Windesheim, particulièrement à ceux du Mont-S.-Agnès, lequel avait été fondé, aussi bien que Windesheim, par les premiers disciples de Gérard Groot. Busch nous raconte à la page 31 de sa *Chronique* une légende populaire d'une touchante naïveté.

Les habitants des environs des couvents de Windesheim, d'Arnhem, de Hoorn, du Mont-S.-Agnès et de Nazareth dans la Westphalie, assurèrent avoir vu longtemps auparavant, dans les lieux où surgirent depuis ces monastères, de mystérieuses apparitions. Des Anges, vêtus de blanc, faisaient des processions et célébraient les offices divins. Thomas raconte la même légende, par rapport à son propre couvent, dans la préface de sa *Chronique*. Au milieu de la corruption universelle, les pieux chanoines avec leur habit blanc parurent aux yeux du peuple comme des Anges descendus du ciel; le fait réel devint ainsi l'origine de la légende.

Le lecteur comprendra maintenant ce que signifient les paroles du L. 3, C. 45 de l'*Imitation :* « Sed homines sumus, nec aliud quam fragiles homines sumus, etiamsi *angeli* a multis æstimamur et dicimur. » On sait qu'au treizième siècle, après la réforme de Citeaux et la fondation des Frères Mineurs et des Frères Prêcheurs, les Bénédictins n'avaient pas précisément la réputation d'être des anges.

La ferveur était grande à Windesheim et au Mont-S.-Agnès, surtout dans les premières années après leur fondation. Quelques Frères, poussés par une ferveur indiscrète, oublièrent que l'obéissance vaut mieux que les victimes. Busch nous raconte deux tristes exemples de cette ferveur indiscrète : « Duo enim fratres in Windesem, propter hujusmodi rigidam abstinentiam et *occultam* alimentorum subtractionem, cerebrum et naturalia conturbantes, rationis facti sunt impotentes. Quorum primus, frater Bertholdus (ten Hove), cujus erat fundus in Windesem, ad subdiaconatus ordinem promotus, de rebus divinis, ingenii sui *capacitatem excedentibus*, frequenter meditare, et acute solitus erat disputare *El* et *Eloï*, aliaque perplura inusitata Dei vocabula, corde et voce simul sæpe revolvens. Unde tandem mente captus, ut semifatuus incessit. » L'autre était « Nicolas de Sconovia » qui avait occupé une chaire dans la célèbre université de Paris. Lui aussi, avait gardé en secret une abstinence si excessive qu'il devint également aliéné. Les supérieurs découvrirent un peu tard cet excès déplorable; en vain cherchèrent-ils par tous les moyens de persuader, de forcer même ces deux Frères à se nourrir convenablement. Rien n'y fit, ils persévérèrent avec une obstination invincible dans leur genre de vie et moururent tous deux dans un état d'aliénation mentale.

Bertholdus ten Hove, de Zwolle, était un des six premiers Frères de Windesheim, et Busch dit que ces deux faits sont arrivés vers le même temps dans les premières années après la fondation du couvent; ils ont donné lieu à une ordonnance des supérieurs qui enjoignit aux Frères de se nourrir suffisamment. Il n'y a pas de doute que Thomas n'aît fait allusion d'une manière non équivoque à ces deux tristes exemples

dans le C. 7 du L. 3 : « Quidam incauti propter devotionis gratiam se ipsos destruxerunt, quia plus agere voluerunt quam potuerunt, non pensantes suæ parvitatis mensuram, sed magis cordis affectum sequentes quam rationis judicium. Et quia majora præsumpserunt quam Deo placitum fuit, idcirco gratiam cito perdiderunt. Facti sunt inopes et viles relicti, qui in cœlum posuerunt nidum sibi, ut humiliati et depauperati discant non in alis suis volare sed sub pennis meis sperare. Qui adhuc novi sunt et imperiti in via Domini, nisi consilio discretorum se regant, faciliter decipi possunt et elidi. Quod si suum sentire magis sequi quam aliis exercitatis credere volunt, erit eis periculosus exitus : si tamen retrahi a proprio conceptu noluerint. »

Ce passage s'accorde parfaitement avec la narration de Busch. Nous retrouvons dans l'*Imitation* l'imprudence, la présomption, la confiance dans ses propres idées, les spéculations subtiles de Bertholdus ten Hove, et surtout le « periculosus exitus » de ceux qui ne veulent pas se déprendre de leurs propres opinions. Le pauvre docteur de Paris, Nicolas de Sconovia, nous servira de trait d'union avec le passage suivant.

Dans le C. 3, L. 1, nous lisons : « Et quid curæ nobis de *generibus* et *speciebus?* » Si le lecteur veut relire les premières phrases de ce chapitre 3, il verra que ces mots s'y présentent à l'improviste. L'auteur doit avoir eu une raison spéciale pour écrire ces mots étranges : et en effet, il a eu en vue une circonstance particulière connue de ses lecteurs : ce qui empêchait que ces mots ne produisissent sur eux le même effet singulier qu'ils produisent sur nous. En lisant dans les « Effigies et vitæ professorum Academiæ Groningæ et Omlan-

diæ » (Groningue 1657) la vie de Wessel Gansfort, un des amis intimes de Thomas, j'ai trouvé le fait spécial qui porta l'auteur à insérer ces mots dans l'*Imitation* : « Sub hoc tempus cepit Parisiis oriri contentio inter theologos Reales, Nominales et Formales... Lutetiam pervenit (Wessel) et audivit ibi singulos professores, sed admirabatur cum alias doctissimos viros, tum maxime Doctorem Henricum Zommerum et Nicolaum Trajectensem, qui præcipue tunc regnabant in secta Formalium... Adjunxit ergo se Formalibus illis Professoribus, donec tandem intelligeret, non minus in illa secta opinionum et errorum esse, quam inter Reales reliquerat. Itaque utroque pede concessit in sententiam Nominalium. » L'auteur, il est vrai, s'exprime d'une manière inexacte en disant que ces disputes commencèrent alors à Paris; leur origine remonte plus haut; mais il est constant qu'au commencement du xv[e] siècle elles éclatèrent avec une nouvelle ardeur non seulement à Paris mais encore dans plusieurs universités allemandes. Pierre d'Ailly, chancelier de Paris, qui mourut en 1425 se trouvait, en sa qualité de légat apostolique, de cardinal et d'évêque de Cambrai, en communication intime avec les chanoines de Windesheim; or, Pierre d'Ailly était un champion du nominalisme. Ces disputes continuèrent jusque bien avant dans le xv[e] siècle; enfin, en 1473, parut un décret royal qui proscrivit le nominalisme et força sous serment les professeurs à enseigner le réalisme.

Wessel Gansfort ne représente ici qu'un exemple particulier d'un grand nombre de cas entièrement semblables. La grande majorité des jeunes hollandais qui se destinaient à la carrière des sciences ou des lettres, faisaient d'abord leurs études aux écoles de Deventer et de Zwolle; là ils entraient en relations intimes avec les Frères de la Vie

commune, dont plusieurs étaient professeurs dans ces Écoles, et avec les chanoines des couvents voisins de Windesheim et du Mont-S.-Agnès; un grand nombre de jeunes gens faisaient même partie des Congrégations de ces Frères, qui avaient été fondées primitivement pour les intérêts spirituels des étudiants.

Après ces études préparatoires, ceux d'entre eux qui aspiraient à une plus haute science, se rendaient en général à la célèbre université de Paris. De retour en Hollande, ils allaient enseigner à Deventer, Zwolle, Utrecht, etc., et propager les doctrines qu'ils avaient embrassées à Paris. Ils restaient en relation intime avec les Frères de la Vie commune et avec les chanoines réguliers, leurs anciens maîtres ou leurs compagnons d'études. Thomas à Kempis, en particulier, attirait à lui par son aimable piété un grand nombre de ces jeunes gens. Et c'est ainsi que les disputes des nominalistes de Paris ont eu leur écho au Mont-S.-Agnès et ensuite dans l'*Imitation*.

Pour prouver que l'*Imitation* a été écrite vers l'an 1230, le P. Mella allègue l'argument très curieux que dans ce livre nous rencontrons la mention des nominalistes et des réalistes, des *thomistes* et des *scotistes*. Or, en 1230, S. Thomas était encore un enfant de trois ans, et Duns Scot naquit au plus tôt en 1266, selon d'autres, en 1274.

Le C. 9. du L. 2. porte les mots: *Vicit sanctus martyr Laurentius sæculum cum suo sacerdote:* quia omne quod in mundo delectabile videbatur despexit, et summum sacerdotem Sixtum, quem maxime diligebat, pro amore Christi, etiam a se tolli clementer ferebat. » On a vu à bon droit dans ces mots une allusion à un passage de la première homélie que

S. Maxime, évêque de Turin, a prononcée à la fête de S. Laurent. L'excellente édition romaine de 1784 donne le texte suivant : « Noli, inquit, fili, mœstus esse : post triduum me sequeris. — Unde apparet, carissimi, beatum Laurentium non de sacerdotis summi victoria habuisse tristitiam, sed doluisse quia *non ipse mundum cum suo pariter sacerdote vincebat.* » Personne ne pouvait s'étonner que « mundum » eût été remplacé par « sæculum », puisque les deux mots ont la même signification dans la langue de l'Église. Le changement de « vincebat » en « vicit » n'offrait également aucune difficulté. Mais comment l'auteur de l'*Imitation* a-t-il pu écrire « vicit » s'il lisait « *non* vincebat? » Le sens de la phrase était réellement changé. Par ces mots « non vincebat mundum » S. Maxime voulait dire : Laurent ne mourait pas encore martyr comme son évêque. « Vicit sæculum » chez l'auteur de l'*Imitation* signifie : Laurent vainquit dès lors le monde, puisque pour l'amour de Jésus-Christ il se détacha de son évêque. Comment se fait-il que l'auteur de l'*Imitation*, en faisant allusion à ce passage de S. Maxime, l'a rendu en partie d'une manière si différente ?

M. l'abbé Spitzen a très bien prouvé que le bréviaire de Windesheim donne la clef de cette énigme. On y trouve « in octava Laurentii » l'homélie de S. Maxime, dans laquelle on lit : « Unde apparet, karissimi, beatum laurentium non de sacerdotis sui victoria habuisse tristiciam seu doluisse; quin etiam ipse mundum cum suo pariter sacerdote vincebat. » Ce texte est à coup sûr fautif : il n'en est pas moins certain que l'auteur de l'*Imitation* l'a eu devant les yeux (1).

(1) J'ai vu que l'ancien bréviaire d'Utrecht a le même texte fautif. J'ai trouvé à Gaesdonck un ancien bréviaire *ms.* des chanoines réguliers qui a

Un savant bénédictin a eu la bonté de me faire savoir que l'ancien bréviaire du Mont-Cassin, qui remonte à une haute antiquité, ne contient pas cette homélie de S. Maxime, mais une autre du même saint, où la phrase alléguée ne se trouve pas. Ce bréviaire donne « in octava laurentii » la seconde homélie que Maxime a prononcée sur S. Laurent, celle que le bréviaire de Windesheim a placée au jour même de la fête de ce saint.

Les expressions caractéristiques signalées dans le chapitre précédent et les faits concrets, allégués dans ces dernières pages, nous montrent clairement, que l'auteur de l'*Imitation* est un chanoine de l'ordre de Windesheim. Les passages suivants nous donnent au moins une très forte présomption que ce chanoine n'est autre que Thomas à Kempis lui-même.

Parmi les sermons de Thomas aux Novices, il y en a un intitulé : *De constantia et perseverantia in statu religionis*. Le maître s'y élève avec force contre le désir de passer à un autre couvent, à un autre ordre religieux. Le sermon entier démontre qu'il a en vue une disposition particulière de ses auditeurs, qu'il les avertit contre une tentation à laquelle quelques-uns d'entre eux étaient en ce moment exposés. Or, l'histoire de Windesheim nous apprend que Thomas avait réellement de bonnes raisons pour prévenir ses auditeurs contre ce dangereux désir de changement. Son confrère Jean van Schoonhoven, dans son troisième sermon au Chapitre général de Windesheim, s'éleva également avec force

également ce texte fautif. C'est sans doute la source où le bréviaire de Windesheim a puisé cette erreur.

contre « l'inconstance du cœur, par laquelle nous sommes facilement portés à changer notre manière de vivre et nos résolutions. »

Cette tendance se manifestait chez les Chanoines de Windesheim sous une double forme : on voulait passer à un ordre qui menait une vie plus retirée du monde ; ou bien on voulait changer de manière de vivre dans le sein même du Chapitre de Windesheim. En 1420, les supérieurs obtinrent du Pape le privilège qu'aucun de leurs Frères ne pourrait désormais sans autorisation passer à un autre ordre, sinon à celui des Chartreux. Il est vrai que cet ordre était celui auquel plusieurs Frères de Windesheim inclinaient de préférence, et d'ailleurs, dans ce temps-là, il était toujours permis de passer aux Chartreux. Le premier ordre qui dans la suite obtint le privilège que ses membres ne pourraient sans autorisation passer aux Chartreux furent les Carmes Déchaussés.

Mais le désir de changer de manière de vivre, au sein même du Chapitre de Windesheim, prit des proportions bien plus grandes. Dès l'année 1414, se manifesta chez un grand nombre de Frères le désir d'adopter la clôture à la manière des Chartreux, c'est-à-dire que les religieux ne pourraient sortir d'une enceinte délimitée, excepté en quelques cas spéciaux et pour des raisons graves. C'était pour l'ordre des Chanoines réguliers une innovation réelle, qui rencontra une forte opposition dans le Chapitre général. Cependant le mouvement était si prononcé que cette assemblée crut devoir céder. Il fut décidé que la clôture pourrait être introduite dans les couvents qui la désireraient. Ces maisons furent nommées *inclusoria*, *clusen* ou *hermitages*. Environ le tiers des monastères de l'ordre l'adopta dans la suite ; mais le

Mont-S.-Agnès fut du nombre de ceux qui ne l'adoptèrent pas. Or il est naturel que les Frères de ces derniers couvents qui désiraient la clôture se sentissent tentés de satisfaire ce penchant en passant aux couvents qui l'avaient adoptée, ou même à d'autres ordres religieux qui vivaient plus éloignés du monde. Busch nous raconte que certains pères de Windesheim avaient voulu passer en effet aux Chartreux. Thomas avertit à plusieurs reprises ses auditeurs contre la tentation d'espérer une amélioration d'un changement de lieu; la manière dont il parle ne laisse aucun doute que plusieurs de ses auditeurs ne fussent exposés à cette tentation. Dans le L. 1 *de solitudine* il dit expressément : « Fac tibi quoddam *cordis inclusorium*, ut etiam, quolibet in loco constitutus sis, tecum comitetur tua solitudo. » Dans le sermon *de constantia et perseverantia* il traite la question plus au long et *ex professo*. Il dit que leurs anciens savent par expérience que ces inconstants, qui passent d'un couvent à un autre, sont souvent revenus sans être corrigés : « Audite cujusdam devoti senis parabolam : Cum aliquis uno pede vel monocolus egreditur, raro utroque sanus revertitur. » A la fin du sermon, il raconte l'exemple d'un chanoine régulier qui, après être passé à l'ordre des religieux mendiants de S. Augustin, revint bientôt à son premier couvent avec un profond repentir de sa légèreté. Ce que Thomas dit dans ce sermon lui a donc été dicté par les circonstances du moment : « Proponatis firmiter in cordibus vestris, quod velitis in *loco* et *ordine isto*, quem sponte elegistis permanere constantes.... Potest quilibet religiosus, in ordine suo et loco a Deo sibi proviso, animam suam salvare et virtuose proficere, si sollicite servat quæ ordo instituit et prælatus facere jubet ac consulit. Nemo igitur instabilis se seducat, neque stulta et vana imaginatione

de alio loco cogitet, et de incertis futuris jucundiora sibi prophetando dicat : O Deus, si in tali loco et ordine essem, quam bene et devote me habere vellem! nec de aliquo amplius conqueri vel turbari.... *Multos fefellit ista imaginatio,* multos eruditos errare fecit facilis *loci mutatio,* plures contristavit ad alium ordinem inconsulta migratio. Sæpissime namque in aliis probatum est, quod raro emendatior rediit qui plura loca quæsivit. Ubicumque enim homo fuerit, homines inveniet, etiam claudos et debiles, quos utique tolerare oportet. Et forte imperfectiores aliquos videbis, qui tibi in multis non placebunt, nec tu eis similiter complacebis. Dicent forte quidam aut cogitabunt de te sinistre, si voluisses aliquid pati, mansisses potius in loco et ordine tuo cum pace. Manifesta tamen cito erit causa cujuslibet discursantis de loco ad locum, quid eum amplius agitavit. Non enim diu latere potest ficta sanctitas. » Comparons maintenant avec ce passage deux textes de l'*Imitation.* Dans le C. 9 du L. 1 : « De obedientia et subjectione » nous trouvons une phrase qui s'accorde parfaitement avec les mots soulignés dans le passage précédent : « Curre hic vel ibi, non invenies quietem nisi in humili subjectione sub prælati regimine. *Imaginatio locorum et mutatio multos fefellit.* » Dans le C. 27 du L. 3, nous trouvons également quelques phrases qui présentent un parallélisme remarquable avec les paroles de Thomas : « Si quæris hoc vel illud, et volueris esse ibi, propter tuum commodum et proprium beneplacitum magis habendum, nunquam eris in quietudine, nec liber a sollicitudine, quia in omni re reperietur aliquis defectus, et in omni loco erit qui adversetur.... Munit parum locus, si deest spiritus fervoris; nec diu stabit pax illa quæsita forinsecus, si vacat a vero fundamento status cordis; hoc est, nisi steteris in me, permutare te potes,

sed non meliorare. Nam, occasione orta et accepta, invenies quod fugisti et amplius. » Le C. 9 du L. 1 ne peut être bien compris sans avoir égard aux circonstances du temps que Thomas avait en vue. Avant que j'eusse étudié sérieusement l'histoire de Windesheim, la connexion des différentes phrases de ce chapitre me paraissait obscure; mais dès que je vis que Thomas avait à l'esprit la tendance de plusieurs Frères de passer à un autre ordre, à un autre couvent, et la différence d'opinion dans l'affaire de la clôture, le contexte me devint clair. Immédiatement après les mots que nous avons cités, on lit: « Verum est quod unusquisque libenter agit pro sensu suo et inclinatur ad eos magis qui secum sentiunt. » Thomas veut dire : Il est assez naturel que ceux qui sont partisans de la clôture éprouvent le désir de quitter leur propre ordre ou leur propre couvent, pour se joindre à ceux qui ont embrassé cette manière de vivre: *qui secum sentiunt*. Les paroles suivantes ont rapport à la même question : « Si bonum est tuum sentire, et hoc ipsum propter Deum dimittis et alium sequeris, magis exinde proficies, » et: « Potest contingere ut bonum sit uniuscujusque sentire, sed nolle aliis acquiescere cum id ratio aut causa postulat, signum est superbiæ et pertinaciæ. » Thomas ne pouvait attaquer en principe l'introduction de la clôture; d'après la décision du Chapitre général, qui avait donné la liberté d'introduire ou de ne pas introduire la clôture, on était justement dans le cas « ut bonum sit uniuscujusque sentire. » L'auteur veut dire : « Puisque les sentiments sont divisés, noli, nimis in sensu *tuo* confidere ; si votre opinion est bonne ou même la meilleure, maintenant que l'autorité légitime de votre couvent a décidé de ne pas introduire la clôture dans votre maison, vous devez vous soumettre. » On ne pouvait donner de meil-

leur avis dans cette question délicate, qui divisait profondément les esprits des membres de la Congrégation et menaçait de faire naître une scission dangereuse. Je ne prétends pas que Thomas veuille limiter les avis qu'il donne à cette question particulière, mais il énonce des principes généraux qui trouvent ici une application toute spéciale.

Dans le sermon « de Constantia » Thomas dit expressément qu'il y avait des dissensions entre les Frères sur la manière de vivre : « Ideo de habitu exteriori et *diverso modo vivendi*, contendere non debemus : sed unusquisque in ordine et statu suo bene studeat vivere. » Thomas revient plusieurs fois en passant sur la même question, dans l'*Imitation* comme dans ses autres ouvrages. Dans le même sermon nous trouvons encore la phrase : « Non enim loci *amœnitas* nec magnitudo perfectum facit religiosum. » On dirait qu'il a en vue quelque lieu déterminé; il répète le même avis dans le C. 59 du L. 3 de l'*Imitation* : « Nec locus aliquis secretus et *amœnus* tutari. » Thomas dit dans son second sermon aux Novices : « Quocumque autem perrexeris, scito quoniam diabolus tibi adversabitur, et sequetur te tua passio, etiam si *solus* fueris et *inclusus;* » et dans l'*Imitation* L. 1, C. 13 : « Non est aliquis ordo tam sanctus, nec locus tam *secretus* ubi non sint tentationes vel adversitates. » Pareillement, L. 1, C. 20 : « Nunquam promittas tibi securitatem in hac vita, quamvis bonus videaris cœnobita aut devotus eremita. »

Le même sermon « de Constantia » nous fournit encore un détail remarquable. Le C. 58 du L. 3 : « De altioribus rebus et occultis judiciis Dei non scrutandis » contient entre autres les phrases suivantes : « Fili, caveas disputare de altis materiis et de occultis Dei judiciis : cur iste sic relinquitur et ille ad tantam gratiam assumitur ; cur etiam iste tantum

affligitur, et ille tam eximie exaltatur. Ista omnem humanam facultatem excedunt; » et.: « Noli etiam inquirere nec disputare de meritis sanctorum, quis alio sit sanctior, aut quis major fuerit in regno cœlorum. » Tout le reste du chapitre est dirigé contre ces disputes sur la grandeur comparative des saints. Quelques Gersénistes ont prétendu que le prétendu abbé de Verceil aurait fait allusion dans ce chapitre aux disputes sur les mérites relatifs des grands patriarches S. Dominique et S. François. Il n'est pas nécessaire de remonter si haut. Le sermon de Thomas nous montre que quelques-uns de ses confrères parlaient avec trop de jactance de leurs propres saints pères. Nous trouvons entre autres dans ce sermon les phrases suivantes qui sont parfaitement parallèles à ces passages de l'*Imitation :* « Non potest quis dicere Deo, cur me ita affligis et aridum relinquis et alium promoves et plures voluptates habere permittis. Stulta et vana est hujusmodi cogitatio. » Et plus loin: « Noli de dignitate religionis vane extolli, neque de virtutibus aliorum et miraculis sanctorum jactanter loqui. Seipsum denigrat et confundit qui patrum suorum sanctitatem commendat, et humilem eorum conversationem sequi negligit. »

Passons maintenant à deux autres textes de l'*Imitation*, où nous rencontrons un accord non moins frappant avec des faits qui se passaient à Deventer et à Zwolle.

L. 1, C. 3 : « Dic mihi, ubi sunt modo omnes illi domini et magistri, quos bene novisti, dum adhuc viverent et studiis florerent? Jam eorum præbendas alii possident, et nescio utrum de eis recogitant. In vita sua aliquid esse videbantur et modo de illis tacetur. O quam cito transit gloria mundi ! Utinam vita eorum scientiæ ipsorum concordasset! tunc bene

studuissent et legissent. Quam multi pereunt per vanam scientiam in sæculo, qui parum curant de Dei servitio. Et quia magis eligunt magni esse quam humiles, ideo evanescunt in cogitationibus suis... Vere magnus est qui in se parvus est et pro nihilo omne culmen honoris ducit. Vere prudens est qui omnia terrena arbitratur ut stercora, ut Christum lucrifaciat. »

L. 3, C. 3 : « Pro modica præbenda *longa via* curritur, pro æterna vita a multis vix pes semel a terra levatur. Vile pretium quæritur, pro uno numismate interdum turpiter litigatur. »

Écoutons maintenant Thomas à Kempis écrivant à un ami qui venait de quitter le monde : « Recogita ubinam sunt olim tecum studentes, ubi illi socii familiares, cum quibus peregrinari in remotis partibus, non amore Christi sed temporalis processus et lucri, jucundum tibi videbatur. Quam multi jam obierunt, quam multi etiam vagi in sæculo remanserunt. Bene de ipsis cum sancto Moyse dicere potes, consideratis finibus eorum : Utinam saperent et intelligerent ac novissima providerent! Audisti alios Romam pergere, et pro beneficiis laborare, alios Parisiis residere et ad magisterium tendere, alios, perceptis dignitatibus et prælaturis, in medio populi exaltatos jam esse. Tu autem quid? Gratias Deo, quia nihil horum attentasti, immo et propter Christum, jam veluti stercora ista mundana culmina et gaudia reputans, adjecisti etiam teipsum contemnere... Cave tamen, charissime... ut contristeris quia amicos et socios reliquisti, et quia ipsi jam magni *domini* effecti nunciantur... Colit mundus præsentes, absentes nescit, deserit morientes. » (*Epistola de Persev.*)

L'histoire de la Hollande nous apprend que la grande majorité de ces *domini* et *magistri* venait des écoles de Deventer

et de Zwolle; c'est là, nous l'avons vu, que les jeunes hollandais allaient faire leurs études préparatoires pour se rendre plus tard aux universités étrangères et surtout à celle de Paris.

A Deventer, Thomas fut le condisciple d'un grand nombre d'entre eux, et c'est ainsi qu'il était si bien informé de leurs aventures. « Fuit quidam juvenis scholaris, dit-il dans son *Dialog. Novit.* C. 6, primævæ ætatis flore vigescens, qui studio literarum deditus Daventriæ, nonnunquam a constudentibus sociis et promotis ad studium Parisiense invitabatur promissis et donis. Sed, quorundam devotorum consilio, ab hac intentione revocatus est, et informatus ne se periculo daret desiderio altioris doctrinæ. Interea accidit, ut duo germani fratres consodales ejus, corpore et ingenio habiles, de schola Daventriensi versus Parisiis se transferrent. Cumque parvo tempore ibidem in studio stetissent uno die ambo defuncti sunt. Sed et alii quidam ex studentibus ad magisterium promoti, post multas expensas et diuturnos labores, cum cœpissent scientia et fama clarere, ex hac luce repente sunt subtracti. Audiens hoc præfatus juvenis de suis coætaneis studentibus compunctus est amplius, atque in brevi valedicens scholasticis rebus, discipulus Christi inter regulares effectus est. » Ce jeune homme de Deventer est probablement le même que celui à qui Thomas a écrit l'épitre remarquable que je viens de citer : les circonstances énumérées dans la lettre et dans le récit sont absolument identiques.

Dans son *Vallis Liliorum*, C. 25, Thomas nous raconte en détail quel long et pénible chemin quelques-uns parcouraient pour se procurer une prébende : « Nemo... potest obtinere *præbendam* jugiter manantem. Sæpe enim post impetratam gratiam et prælaturam, repentina mors venit et omnia

simul tollit. Sicque fit, ut ita pauper et nudus homo de Roma recedat, sicut prius ad curiam venit. » On le voit : c'est toujours le même thème. A Zwolle aussi, Thomas avait connu plusieurs de ces *domini* et *magistri*. Nous lisons dans le C. 20 de sa Chronique : *De obitu Johannis Cele*, rectoris Scholarum Swollensium : « Multi etiam ex auditoribus ejus, cum fundamentalia congrua jecissent, ad altiora studia longius evolarunt, et studiose agentes in brevi sunt ad magisterium provecti : quidam vero, ampliori insistentes doctrinæ, meruerunt in numero doctorum computari. Novit Parisius magna, fatetur Colonia sancta, agnoscit Erfordia, nec ignorat curia Romana, quantos ex se emiserit litteratos viros Schola Swollensis. »

On peut se demander avec raison pourquoi l'auteur de l'*Imitation*, dans ce passage du L. 1, C. 3, parle aux siens en général de ces *domini* et *magistri* sur le même ton que Thomas prend envers son ami dans une lettre particulière. Comment le premier pouvait-il dire : « Dic mihi ubi sunt modo omnes illi domini et magistri quos *bene novisti*? » et Thomas : « Recogita ubinam sunt olim *tecum studentes*? » Cette question est complètement résolue par l'histoire du temps en faveur des droits du chanoine régulier. Les religieux de Windesheim et du Mont-S.-Agnès en ces jours-là étaient presque tous sortis des Congrégations des *dévots* de Deventer et de Zwolle ; ils y avaient été les compagnons de ces *domini* et *magistri*, car ces Congrégations mêmes étaient primitivement en grande partie composées d'étudiants, dont plusieurs restaient après leurs études dans ces réunions pieuses, tandis que d'autres choisissaient différentes carrières religieuses, ecclésiastiques ou profanes. « Nullus enim a fundatione monasterii nostri, dit Busch L. 1, C. 19, per sedecim et eo

amplius annos ad canonicorum religionem susceptus est in Windesem, qui non primo apud patres istos devotos exercitatus fuerat et probatus ac fidelis inventus, duobus e Trajecto adolescentibus, Henrico Walvis et Wilhelmo Vornken, demptis duntaxat et exceptis. » Cela se rapporte aussi au Mont-S.-Agnès. Ce couvent était primitivement une Congrégation des Frères Dévots de Zwolle, qui s'y étaient retirés pour mener une vie plus séparée du monde. Quelque temps après, plusieurs d'entre eux prirent l'habit des Chanoines réguliers et transformèrent leur maison en un monastère proprement dit. Ainsi, il est clair que Thomas, par les mots « pro modica præbenda longa via curritur, » fait allusion à plusieurs anciens compagnons de ses lecteurs.

De même par les mots qui suivent immédiatement « pro *uno numismate*, interdum turpiter litigatur », il fait allusion à un triste exemple d'un ancien Frère de la Vie commune, qu'il raconte au long dans son second sermon aux Novices, et qui a fait une vive impression sur les *devots* : « Quidam devotus, graviter a diabolo tentatus, exivit de congregatione fratrum ...Quadam vero die exiens portam civitatis, cœpit cum sodalibus suis pro pecuniis ludere, diuque ludens perdidit *pecuniæ taxam :* et quod pejus est bonæ conscientiæ famam. Finito tandem pyramidis ludulo, coactus est solvere debitum sine dilationis termino. Recusat igitur trufatoribus trufam reddere, repugnat fortiter... Cum non acquiesceret exactoribus suis, irati nimis reddiderunt ei multa dura verbera pro denariis paucis. Demum resumpto spiritu a quibusdam in oppidum est reductus... Quibus auditis, visitant ægrotum benevoli fratres... Multi autem ex fratribus hæc infortunia audientes, timore correpti sunt; et constantiores effecti, in melius profecerunt. » L'association de ces derniers mots de l'*Imitation*

avec les précédents ne laisse aucun doute que Thomas fasse réellement allusion à ce triste exemple bien connu de ses lecteurs.

L'auteur de l'*Imitation* dit que la chasuble avait de son temps une croix en arrière et une autre par devant. Les chasubles néerlandaises du quinzième siècle s'accordent avec cette description, comme tout le monde peut s'en convaincre en visitant le musée archiépiscopal d'Utrecht.

On a prétendu que Dante aurait emprunté une partie de sa description des peines de l'enfer au L. 1, C. 24 de l'*Imitation*. Il y a, il est vrai, une ressemblance lointaine : mais on ne peut conclure de là que l'un des deux auteurs a emprunté sa description à l'autre, encore moins que le poète, ici, est le débiteur du prosateur. En Hollande, aussi, il y avait une légende très répandue au quinzième siècle, *la Vision de Tondalus*, laquelle, d'après M. Jonckbloet, nous rappelle spontanément l'*Inferno* de Dante, sans avoir cependant sa valeur littéraire. Tondalus était un chevalier irlandais qui après avoir mené une vie licencieuse mourut subitement ; mais trois jours après il revint à la vie et raconta ce qu'il avait vu dans l'autre monde. Les démons se précipitèrent sur lui, mais son ange gardien vint à son secours et lui assura que Dieu lui accordait quelque temps pour faire pénitence, que son âme serait réunie à son corps après avoir vu toutes les peines de l'enfer et aussi souffert un peu de plusieurs d'entre elles. Alors son ange lui fit voir les divers supplices des pécheurs. Cette description présente une grande analogie avec le passage indiqué de l'*Imitation*. On y voit apparaître les démons armés de fourches ardentes dont ils percent les âmes cou-

pables; on y voit aussi les torrents de soufre fondu. Les orgueilleux sont précipités dans un gouffre profond, les voluptueux sont noyés dans un feu horrible. De même, les esclaves de l'avarice ne peuvent être satisfaits, ceux de la gourmandise ne sont jamais rassasiés. Ceux qui par un trop grand attachement aux biens de la terre avaient négligé de donner des aumônes aux pauvres, devaient souffrir la pluie et le vent, la faim et la soif. Après avoir vu les supplices de l'enfer, Tondalus fut admis à contempler les joies des bienheureux, tout comme dans la *Divina comedia* de Dante. Nous ne croyons pas nécessaire de supposer quelque communauté d'origine pour expliquer cette ressemblance. L'idée d'un supplice particulier pour les différents crimes naît de la nature de l'homme, et a trouvé une ample application dans le code pénal du moyen âge. Il est certain que la *Vision de Tondalus* était très répandue dans les couvents hollandais au quinzième siècle. J'en ai trouvé le texte latin dans trois manuscrits de la bibliothèque d'Utrecht; dans l'un d'eux, qui provient des Chartreux, cette Vision était accompagnée de deux livres de l'*Imitation*; un autre de ces manuscrits appartenait au couvent des Chanoines réguliers de Windesheim. Dans l'orphelinat catholique de Nimègue, j'ai trouvé un manuscrit qui contient la traduction hollandaise de la Vision; cette traduction date du quatorzième siècle. Je ne prétends pas que Thomas à Kempis ait emprunté plus ou moins à cette *vision* sa description des peines de l'enfer : je veux montrer seulement qu'au quinzième siècle ces idées avaient cours dans la littérature ascétique de la Hollande, et qu'il n'est pas nécessaire d'admettre une connexion immédiate entre l'*Inferno* de Dante et ce chapitre de l'*Imitation*.

Les « Archives de l'histoire de l'archevêché d'Utrecht »

(Vol. 10, Livr. 3) viennent de publier un « Tractatulus de spiritualibus exercitiis magistri ac domini Florencii, primi patris nec non et institutoris congregationis in Daventria. » Cet opuscule offre une affinité remarquable avec l'*Imitation*, surtout avec le premier livre; on sent que les deux traités sortent de la même école. Radewijns nous donne un *generalis modus meditandi de morte*, puis *de pœnis inferni*, enfin *de extremo judicio*. Ces chapitres présentent la plus grande analogie avec les chapitres correspondants de l'*Imitation;* ces derniers sont en quelque sorte une amplification des premiers. Dans le traité *De pœnis inferni,* Radewijns exprime les mêmes idées que l'auteur de l'*Imitation:* « Quomodo habebunt ibi signa suæ damnationis peccata, sicut fur portat furtum suum in collo suo: Quomodo vitia et passiones animæ in eis remanebunt; unde erunt maxime iracundi, superbi, severi et inde miserabiliter punientur... Quomodo per quæ quis peccabit, per hæc et punietur. »

On le voit donc, l'histoire et la littérature de la Hollande, sont propres à illustrer et à expliquer tous les faits, allégués ou simplement supposés dans les quatre livres de l'*Imitation*. Les particularités auxquelles l'*Imitation* fait allusion se retrouvent avec leurs plus petits détails dans l'entourage de Thomas à Kempis. La plupart nous désignent Thomas luimême comme l'auteur de l'inimitable chef-d'œuvre.

CHAPITRE IV

L'AUTEUR DE L'IMITATION A PUISÉ DANS LES ÉCRITS DU CERCLE DE GROENENDAEL-WINDESHEIM.

La latinité et la terminologie de l'*Imitation*, ainsi que les faits supposés ou allégués dans ce livre, nous ont montré qu'il avait son berceau dans le Cercle de Windesheim. L'esprit qui règne dans l'*Imitation* n'est pas moins conforme à celui qui caractérise les usages de la vie régulière de Windesheim, l'histoire et les écrits de ce Cercle.

Nous avons déjà vu que l'auteur de l'*Imitation*, d'après sa propre déclaration, n'appartient pas à un des ordres les plus austères. Nulle part il n'exhorte ses lecteurs à des macérations corporelles extraordinaires, pas plus que les autres écrivains de Windesheim. Il ne parle pas davantage de l'exercice du saint ministère avec les nombreux dangers qui y sont attachés ; les religieux de Windesheim de ce temps-là ne s'en occupaient pas non plus. Quoique Chanoines réguliers, ils se rapprochaient sous ce rapport des ordres contemplatifs et cette nuance est réellement exprimée dans l'*Imitation*. Il n'exhorte pas davantage ses lecteurs à s'appliquer avec ardeur à l'étude des sciences. Il se passe fort bien des recherches des philosophes et n'est pas grand partisan des hautes spéculations dogmatiques ; il suit fidèlement l'esprit de l'école de Gérard Groot, qui produisit une réaction contre l'abus des sciences, contre les vaines spéculations, contre les disputes futiles d'un grand nombre de docteurs et de religieux de cette époque. Dans un certain nombre de couvents, on s'occupait plus de ces jeux d'esprit que de l'enseignement de la vie chrétienne et de l'exercice des vertus

solides. Cette fausse tendance exerçait une influence pernicieuse sur la jeunesse qui recevait son éducation en grande partie dans les écoles des monastères. Un contemporain de Thomas, le célèbre orateur Brugman, de l'ordre des Frères Mineurs, qui avait fréquenté une de ces écoles, se plaint, dans sa lettre aux Frères de la Vie commune de Deventer,de ce qu'il n'a pas eu le bonheur d'avoir été leur disciple : « O utinam *practica* parvulis traderentur seu suaderentur a prædictis quomodo vivere deberent et a quibus cavere... Dolet anima mea... quod talibus virtuosis, cujusmodi vos, o Fratres mei, parvulos eruditis, disciplinis imbutus non fuerim... quod inter discolos et irreligiosos religionis juvenculos prima exemplaria vitæ quæsiverim. » Ce passage de Brugman nous rappelle les mots de l'*Imitation* : « O si tantam adhiberent diligentiam ad extirpanda vitia et virtutes inserendas, sicuti ad movendas quæstiones, non fierent tanta mala et scandala in populo, nec tanta dissolutio in cœnobiis. »

Si les beaux jours de la scolastique étaient passés, si les philosophes et les théologiens perdaient leur temps dans des disputes futiles jusqu'au ridicule, les sciences profanes de leur côté étaient aussi mêlées d'une foule de spéculations absurdes. L'astronomie était confondue avec l'astrologie, les mathématiques avec la caballistique, l'alchimie prenait volontiers l'air d'une science occulte. L'étude de ces sciences présentait ainsi des dangers sérieux. Gérard Groot en avait fait la triste expérience. Pendant son séjour à Paris, il s'était laissé entraîner à l'exercice de l'astrologie et de la magie. Cette fâcheuse épreuve le porta à donner des avis sérieux à ses disciples contre les dangers et les errements d'une science dégénérée. On doit bien avoir en vue ces circonstances spé-

ciales pour ne pas donner une fausse interprétation à plusieurs passages de l'*Imitation*. C'est contre cette science égarée que l'auteur s'élève avec force ; c'est à elle qu'il s'attaque dans le chapitre : « Contra vanam ac sæcularem scientiam. » Aucun auteur ascétique ne parlera de l'étude des sciences, telle qu'elle est cultivée de nos jours dans les instituts catholiques, sur le même ton que l'auteur de l'*Imitation* quand il parle de la science de son temps. Nous verrons que plusieurs textes de l'*Imitation*, relatifs à l'étude des sciences, s'accordent presque littéralement avec des sentences analogues de Gérard Groot et de Radewijns.

Une seconde cause de la décadence des ordres religieux au xve siècle était le commerce trop fréquent avec les séculiers, avec les grands du monde : le faste et le luxe s'étaient introduits dans les couvents. A cet esprit de dissipation les disciples de Gérard Groot opposaient un profond recueillement, une grande simplicité et une extrême pauvreté dans leur tenue extérieure. Le même esprit est inculqué avec force en plusieurs endroits de l'*Imitation*. Au C. 54 du L. 5, son auteur dit : « Natura quærit habere curiosa et pulchra, abhorret vilia et grossa ; gratia vero simplicibus delectatur et humilibus, aspera non aspernatur, nec *vetustis* refugit indui *pannis*. » Dans l'opuscule, *De Tribus tabernaculis*, C. 1, Thomas à Kempis est parfaitement d'accord avec l'auteur de l'*Imitation* : « Siquidem paupertas vestis tuæ interdum videtur vilis et inculta... De vilibus indumentis erubescere, signum est latentis superbiæ... Calcei tui veteres sunt, nonnumquam et confractos vidi. » Thomas pouvait dire avec vérité que ses confrères étaient réellement vêtus de vieux lambeaux : « Videmus enim seniores nostros cum junioribus frequenter cappas, tunicas, subtilia et superpellicea deferre rupta, petiata

et resarcita, longoque usu et vetustate valde detrita, peneque consumpta, ita ut singulorum fila de facili poterant numerari... raro aliquis erat qui vestimenta non haberet notabiliter petiata. » (Chron. Wind. L. 2, C. 6.) Nous avons cité à dessein ces passages parce que quelques adversaires ont prétendu que l'auteur de l'*Imitation* ne pouvait appartenir à l'ordre des Chanoines réguliers qu'ils se plaisent à nous représenter comme de grands seigneurs vivant dans le luxe et les délices.

Avant de passer aux rapports de l'auteur de l'*Imitation* avec les écrivains de Windesheim, je veux encore faire une remarque. Les Chanoines de Windesheim ne s'appliquaient pas beaucoup à l'étude des saints Pères, à l'exception toutefois de S. Augustin, leur patriarche. Certains auteurs Gersénistes ont prétendu que *Gersen* a montré une érudition incroyable dans l'*Imitation*, mais que cependant le cadre de ce petit livre ne permettait pas d'y insérer beaucoup de passages des SS. Pères. Il est vrai qu'ils y sont très rares, cependant S. Augustin y paraît à diverses reprises. L'*ama nesciri* était continuellement cité par les chanoines de Windesheim comme un mot de leur saint patriarche. Le texte du L. 3, C. 55 : « Opus est gratia tua et magna gratia ut vincatur natura », est pris des livres de S. Augustin contre les Pélagiens. *Qui multum peregrinantur, raro sanctificantur*, est un texte du traité de S. Augustin *in Psalmos*. Ce que l'auteur dit de la doctrine divine comme lumière de l'âme et du S. Sacrement de l'Eucharistie se retrouve dans la 26[me] Homélie de ce docteur. (Amort. *Pl. ac succ. Inf.* p. 101). La comparaison du savant superbe qui, en négligeant le soin de son âme, contemple le cours du firmament, est aussi tirée de S. Augustin.

La parenté qui existe entre l'*Imitation* et les écrits du Cercle

de Windesheim est frappante à la première vue. C'est le même ton fondamental qui règne dans toutes ces œuvres. En lisant, dans la Chronique de Busch, la vie des anciens frères de Windesheim, on se trouve dans l'entourage de l'auteur de l'*Imitation*, c'est une espèce d'Imitation vivante qu'on croit lire. La démonstration détaillée de cette thèse nous mènerait trop loin. L'étude des livres provenant de ce Cercle, qui sont hélas ! trop peu connus, serait seule en état de faire comprendre toute la force de cet argument. Cependant les pages suivantes suffiront pour convaincre le lecteur que l'auteur de l'*Imitation* appartient à l'école de Groenendael-Windesheim et qu'il a puisé largement dans les écrits de ce Cercle.

Parmi les écrivains de ce Cercle nous rencontrons, en premier lieu, Thomas lui-même. Les adversaires doivent concéder que les ouvrages incontestés de Thomas renferment une foule de passages parallèles aux textes de l'*Imitation*. Quelques-uns de ces textes sont reproduits de mot à mot, un grand nombre presque littéralement ; et quant au fond de la doctrine, il est le même de part et d'autre. Les adversaires, il est vrai, refusent à ce fait remarquable toute force démonstrative, sous prétexte que Thomas aurait simplement copié l'*Imitation* même. Mais nous pouvons à bon droit rejeter cette explication arbitraire comme étant contraire aux principes généraux de la critique. Quand il faut rechercher si un livre appartient à un auteur connu d'ailleurs, on attache toujours un grand prix à l'accord des idées, des phrases, des expressions contenues dans l'ouvrage contesté avec celles qu'on rencontre dans des livres incontestés de l'auteur présumé. Pourquoi Thomas à Kempis serait-il seul soumis à une loi exceptionnelle, pourquoi serait-il mis hors du droit

commun ? Il y a plus : la manière dont Thomas se comporte vis-à-vis de l'*Imitation* montre clairement la nullité de cette explication. C'était sa coutume, quand la chose lui paraissait opportune, de reproduire dans un nouvel ouvrage des passages qu'il avait déjà écrits dans un ouvrage antérieur, sans donner aucun indice de cette reproduction. Personne ne peut lui en faire un reproche : il profitait de son propre travail. Or il agit de la même façon avec l'*Imitation*, partout il la traite comme sa propriété. Selon nos adversaires, Thomas aurait tiré toute sa doctrine de l'*Imitation* et cependant il ne la cite nulle part, il n'en parle jamais. Thomas, selon eux, devrait être regardé comme un plagiaire de la pire espèce. Figurez-vous un maître des novices qui possède un petit livre précieux, très approprié à l'usage de ses disciples et destiné à être mis plus tard entre les mains de tous les novices du monde ; il en tire lui-même toute sa doctrine spirituelle, et cependant il ne le leur recommande nulle part, et ne leur en dit pas un mot. Il leur recommande la lecture des ouvrages de S. Augustin, de S. Grégoire, de S. Bernard, de S. Anselme, de Ruysbroeck et de plusieurs de ses confrères, mais jamais celle de son grand trésor, de l'*Imitation* de Jésus-Christ. Ceci s'explique parfaitement, si lui-même en est l'auteur. Il l'avait donnée à lire à ses novices, mais il ne pouvait en faire l'éloge, parce que lui-même l'avait composée.

Voici un des nombreux exemples où Thomas répète dans un ouvrage ce qu'il a déjà dit dans un autre. Nous lisons dans son Canticum spirituale *De patientia servanda*, entre autres la strophe suivante :

Patiendo fit homo melior,
Auro pulchrior, vitro clarior,

A vitiis purgatior,
Virtutibus perfectior,
Jesu Christo acceptior,
Sanctis quoque similior,
Hostibus suis fortior,
Amicis amabilior.

Et voici maintenant ce qu'on lit dans le 27me sermon des *Conciones et Meditationes* : « Nam adversa patiendo fit homo melior, auro pulchrior, vitro clarior, a vitiis purgatior, virtutibus perfectior, Christo acceptior, sanctis similior, hostibus fortior, amicis amabilior. » C'est une répétition manifeste; il est clair que le cantique, dont cette strophe fait partie intégrante, a été composé avant le sermon.

Comparons encore quelques textes qui se trouvent et dans l'*Imitation* et dans les ouvrages incontestés de Thomas.

Textes de l'Imitation.	Textes de Thomas à Kempis.
Valde vilis quandoque res est unde gravis tentatio provenit. L. 1, C. 12.	Sæpe valde parva res est unde homo valde graviter tentatur. — Hort. Ros. C. 15.
Sæpe videtur essè charitas et est magis carnalitas. L. 1, C. 15.	Sæpe putatur esse charitas et est magis carnalitas.— De disc. claustr. C. 11.
Plures invenit Jesus socios mensæ, sed paucos abstinentiæ. L 2, C. 11.	Christus multos habet amatores et sodales mensæ, sed paucos sectatores abstinentiæ.— Hort. Ros. C. 7.
Ama nesciri et pro nihilo reputari. L. 1. C. 2.	Ama nesciri et pro nihilo reputari. — Alphab. parv. mon.
Tota vita Christi crux fuit et martyrium. L 2, C. 12.	Tota vita Jesu Christi crux fuit et martyrium. — Cantic. VIII.
Vere vita boni monachi crux est, sed dux paradisi. L. 3, C. 56.	Vita boni monachi crux est, sed dux paradisi. — Cantic. VII.
O quam bene sapuit sancta illa anima quæ dixit: Mens mea solidata est et in Christo fundata. L. 3, C. 45.	B. Agatha, ingenua virgo et spectabilis genere, ait: Mens mea solidata est et in Christo fundata. — Medit. 1a De Incarn. no 31.

On pourrait conjecturer, non sans quelque vraisemblance, que Thomas a emprunté ces quatre premiers textes à l'*Imitation*, mais cette explication n'est pas applicable aux trois derniers. Le quatrième et le cinquième sont des vers qui font partie intégrante de deux cantiques spirituels de Thomas à Kempis ; il faut bien admettre que le poète a précédé le prosateur. Si donc ce sont deux personnes distinctes, l'auteur de l'*Imitation* a emprunté ces passages à Thomas. Celui-ci ne pouvait voir dans l'*Imitation* même que les paroles du dernier texte appartenaient à S. Agathe, il les a donc trouvées ailleurs. M. Spitzen a démontré que l'office du bréviaire de Windesheim les met dans la bouche de cette vierge-martyre. On comprend très bien que l'auteur de l'*Imitation* pouvait se contenter de désigner S. Agathe par ces mots indéterminés *sancta illa anima*; ses lecteurs savaient par leur bréviaire qu'il s'agissait de S. Agathe. Thomas répète les mêmes expressions avec le nom de S. Agathe dans le traité *de Silentio* C. 36 ; ailleurs, il parle encore à différentes reprises de cette vierge-martyre, envers laquelle il avait une dévotion particulière. Rosweyde a déjà fait la remarque que Thomas, toutes les fois qu'il parle de S. François d'Assise, lui donne l'épithète de *humilis* comme dans l'*Imitation*. *Franciscus* et *humilis* sont chez lui deux idées aussi intimement liées que le soleil et la lumière. Cette connexion n'a pas été produite chez Thomas par la lecture de l'*Imitation*, mais par la lecture de la vie du saint, car dans son *Manuale parvulorum* il a un chapitre particulier « sur la grande humilité de S. François. »

L'ensemble de ces textes produit au moins une forte présomption que l'auteur de l'*Imitation* et Thomas à Kempis sont une seule et même personne. On pourrait écrire un

volume sur les ressemblances, sur les points de contact entre l'*Imitation* et les ouvrages incontestés de Thomas : mais nous préférons ménager l'espace pour pouvoir insister davantage sur un argument qui échappe entièrement à l'explication commode d'un plagiat de l'*Imitation*. Cette explication devient ici impossible, même d'après le système des adversaires.

Ces derniers veulent bien avouer qu'avant Thomas à Kempis l'*Imitation* était inconnue dans le Cercle de Windesheim. Selon eux, c'est Thomas qui aurait fait connaître l'*Imitation* aux personnes de ce Cercle et qui l'y aurait répandue avec zèle : il aurait été ainsi considéré par erreur comme l'auteur de ce livre. N'est-ce pas chose étrange de prétendre que les frères et les religieux de ce Cercle ont considéré Thomas comme auteur d'un livre qui était déjà en usage chez eux, lorsque Thomas était encore un enfant ? Du reste, nous n'avons pas besoin de conjectures ; l'histoire est là qui nous prouve que l'ouvrage n'était pas connu dans ce Cercle avant l'époque où Thomas avait atteint l'âge mûr. On ne rencontre aucune trace de l'*Imitation* ni dans Ruysbroeck, ni chez Gérard Groot, Radewijns, Mande et les autres anciens auteurs de Windesheim et de Deventer. Ces écrivains recommandent la lecture d'un nombre considérable de livres spirituels qui plus tard ont cédé le pas à l'*Imitation*, dans le Cercle de Windesheim comme partout ailleurs ; s'ils avaient connu l'*Imitation*, ils en auraient certainement recommandé la lecture. Pour quelques-uns de ces auteurs, il y a des arguments spéciaux qui démontrent qu'ils n'ont pas puisé dans l'*Imitation* les textes que nous allons citer. Thomas à Kempis au contraire était, comme nous le verrons, très familiarisé avec les écrits de ses aînés dans le Chapitre de Windesheim.

Ruysbroeck est un des principaux auteurs ascétiques des

Pays-Bas. D'abord prêtre desservant de l'église de S.-Gudule à Bruxelles, il embrassa plus tard l'état religieux et devint prieur de Groenendael dans le Brabant ; il y mourut en odeur de sainteté en l'année 1381.

C'est un des premiers ascètes flamands d'une certaine renommée qui se soit servi de sa langue maternelle dans la composition des ouvrages de piété. Pendant tout le quinzième et le seizième siècle, il a joui d'une grande estime dans les Pays-Bas. Thomas à Kempis dans sa *Chronique* en parle avec le plus grand éloge. Surius a donné, il y a trois siècles, une traduction latine de Ruysbroeck, faite d'après une mauvaise traduction allemande. Le professeur David a publié, il y a une vingtaine d'années, quelques traités de Ruysbroeck d'après le texte original. Enfin, M. Spitzen, curé de Zwolle, a eu le bonheur de découvrir tout récemment le texte original de la plupart des ouvrages du célèbre ascète brabançon. La ressemblance considérable qui existe entre Ruysbroeck et l'auteur de l'*Imitation* se montre dans l'ensemble de leur système ascétique, dans leurs pensées, dans leurs expressions les plus caractéristiques. Si l'auteur de l'*Imitation* dit : « a se totaliter exeat », « quantum a te vales exire », on retrouve chez Ruysbroeck « sijns selves uutgaen « (sijns selves = a se, uutgaen = exire). *L'Imitation* parle de « proprietarii et sui ipsius amatores », de « proprietas » ; ce sont aussi les expressions favorites de Ruysbroeck : « eighen menschen », « eigenheit » ou « eigenscap » (eighen = proprius, menschen = homines, eigenscap = proprietas). *L'Imitation* veut qu'on soit « otiosus ab omni propria exquisitione », qu'on n'ait rien « de proprio quæsitu » ; Ruysbroeck nous prémunit contre la « selfsoekelicheit », et l' « eighensoekelicheit » (soekelicheit = quæsitus). « Aspectus Creatoris...

fruibiliter quiescere... in se simplificatus et sibi unitus... intentionis oculus ultra varia media ad me dirigendus... ut non sentiam me sed te solum supra omnem sensum in modo non omnibus noto... liber accessus ad Deum... » sont encore des pensées et des expressions caractéristiques de Ruysbroeck. Une expression de l'*Imitation* qui appartient à la haute mysticité et que Gerson pourrait simplement excuser comme n'étant pas dite avec une mauvaise intention: « Cui omnia unum sunt et omnia in uno videt et omnia ad unum trahit », se retrouve dans cette phrase de Ruysbroeck: « Dans l'unité fertile de Dieu, toutes les créatures sont hors d'elles-mêmes comme dans leur cause éternelle un être et une vie avec Dieu... » Ruysbroeck, qui cite toujours les sources où il puise, ne fait pas la moindre mention de l'*Imitation*. (Spitzen op. c. p. 72-74).

Je crois utile de rèmarquer que ces expressions, dont quelques-unes nous paraissent plus ou moins étranges, se retrouvent chez Thomas à Kempis. Ainsi, nous lisons dans la seconde partie des sermons aux Novices, serm. 6 : « Nam perfecta obedientia de suo *proprio quæsitu* nihil habere debet»; dans le livre *de Tribus tabernaculis* C. 3, nous lisons de même: « Ideo pacem non habetis quia *proprietarii* estis, quia carnales estis et secundum hominem ambulantes. » Quelques auteurs ont mal traduit la phrase suivante du L. 3, C. 32 : « Compediti sunt omnes *proprietarii* et sui ipsius amatores.» Ils traduisent littéralement *proprietarii* par *propriétaires*, ce qui est parfaitement faux. *Proprietarii*, dans le sens littéral, signifiait un religieux qui contre son vœu de pauvreté retenait la propriété d'une chose; mais le contexte montre que ce mot est employé ici dans un autre sens. *Proprietarii* = *eighen menschen*, signifie des hommes qui s'attachent à leur propre

sens; ici, comme dans le texte cité de Thomas, le mot est à peu près synonyme de *sui ipsius amatores*. Thomas emploie aussi le même mot comme adjectif dans une phrase qui n'admet pas d'autre signification : « Noli in isto vel in illo tuam velle impleri voluntatem vel electionem, quæ sæpe *proprietaria* est et injusta. »

Thomas nous a conservé, dans sa Biographie de Gérard Groot, un certain nombre de sentences sous le titre : *Conclusiones et proposita, a Magistro Gerardo edita*. De même, à la fin de la Biographie de Radewijns, nous voyons en forme d'appendice: *Quædam notabilia verba domini Florentii*. Chacun de ces deux chapitres ne compte qu'un petit nombre de pages. Florentius Radewijns avait été le père spirituel, le supérieur de Thomas, à Deventer, et c'est probablement Thomas lui-même qui a recueilli ces *verba notabilia*. Les dévôts avaient la coutume de tenir un *rapiarium*, ou cahier de notes, dans lequel ils notaient les pieuses sentences qu'ils voulaient graver dans leur mémoire. Ces sentences de Radewijns présentent la plus grande analogie avec la doctrine de l'*Imitation*. Quant à la substance, on les y retrouve presque toutes : dans un assez grand nombre, les expressions principales, les termes dominants pour ainsi dire, ont été trop bien conservés pour attribuer à un simple hasard l'accord de ces expressions avec celles de l'*Imitation*. Pour plus de brièveté, nous consignerons ici en même temps les sentences d'un traité remarquable du pieux chanoine Vos van Heusden.

Cet homme éminent fut élu prieur général de Windesheim en 1391, lorsque Thomas était encore un enfant. Il a composé dans la langue du pays de pieux exercices spirituels dont Busch nous a conservé la traduction latine : « Epistola de

Vita et Passione Domini nostri Jesu Christi et aliis devotis exercitiis, secundum quæ fratres et laici in Windesem se solent exercere. » Busch en parle avec beaucoup d'éloges dans la *Chronique de Windesheim* : « Quem libellum nobis filiis et fratribus suis pro devotis exercitiis acquirendis plurimum recommendans, ea nobis persuasit assumenda. Venit itaque apud nos in usum optimum, ut tam fratres quam conversi, clerici et laici, ejus usque hodie exemplum imitantes, in dictis exercitiis sedulo se exerceant, non parum devotionis fructum, et divinæ dulcedinis saporem exinde consequentes. » On le voit, les pieux avis de ces maîtres spirituels ont dû pénétrer entièrement l'esprit de Thomas. Leurs pensées étaient devenues les siennes ; elles sortaient comme d'elles-mêmes de sa plume, quand la matière qu'il traitait le comportait.

L'influence des doctrines de ces maîtres de Windesheim apparaît dans tout le cours de l'*Imitation*, mais elle se voit surtout dans les premiers chapitres.

Le Chap. 1 du Livre 1 est, au fond, identique avec l'introduction proprement dite des Exercices de Vos van Heusden. D'abord, Vos van Heusden montre ce qu'on doit éviter ; puis son enseignement sur ce qu'on doit pratiquer est introduit par ces mots : « Vita Domini nostri Jesu Christi, qua nos præcessit, fons est omnium virtutum et totius sanctitatis exemplar, qua mediante ad omnes virtutes citius pervenitur, sine qua, ad veras virtutes, et ad suum amorem pervenire non valemus. Et quia exercitium et cognitio pariunt amorem, idcirco necesse est ut prius exerceatur si debeat agnosci. Et ante cordis oculos exercitatio sic continue habetur, et in corde cum portatur, tunc, per hujusmodi cognitionem, homo ad suum pervenit amorem, ubi pendent omnia. Ad ista cognoscenda et perfecte imitanda, omnia in sancta ecclesia sunt ordi-

nata et omnis pagina sacra conscripta. Et qui ista negligit, quamvis haberet et *sciret omnem scripturam* et legem unquam positam aut conscriptam, id minime sufficeret. Idcirco te dispone, in ista te exerce, et Christi Jesu opera ante oculos habe, illisque te assimila, in vera charitate, profunda humilitate, prompta obedientia, et tui ipsius integra resignatione, in modestia, pietate, pace et patientia, in *contemptu omnium rerum temporalium* et in propriæ naturæ mortificatiòne. Omni tempore cor tuum sursum habeas ad Deum, quia ipse est via, ad omnes virtutes jam dictas perducens, sine qua ad Deum nunquam pervenitur. »

La phrase: « quia exercitium et cognitió pariunt amorem, idcirco necesse est ut prius exerceatur si *debeat* agnosci » exige quelque explication. Le mot *debeat* est la traduction littérale du mot hollandais *zal; si debeat agnosci* équivaut à : *ut agnoscatur*. Cette phrase doit donc être traduite : « Puisque la pratique et la connaissance produisent l'amour, il est nécessaire qu'elle (la vie du Christ) soit d'abord pratiquée pour être mieux connue. » Il est clair d'ailleurs que l'auteur parle d'une connaissance plus parfaite et plus intime : car une connaissance élémentaire doit précéder toute imitation. L'auteur de l'*Imitation* a rendu la même idée d'une manière nette et précise : « Qui autem vult plene et sapide Christi verba intelligere, oportet ut totam vitam suam illi studeat conformare. »

Les paroles suivantes : « Quid prodest tibi alta de Trinitate disputare, si careas humilitate, unde displiceas Trinitati. Vere alta verba non faciunt sanctum et justum, sed virtuosa vita efficit Deo charum. Opto magis sentire compunc-

tionem quam scire ejus definitionem. » ressemblent parfaitement aux leçons de Gérard Groot et de Radewijns, que Thomas nous a conservées. « Item, omnem disputationem publicam vitare et abhorrere, quæ est litigiosa vel ad *triumphandum* vel ad *apparendum,* sicut omnes *disputationes theologorum* et artistarum Parisii. » (Vita Ger. M.) « De *altis quæstionibus et subtilibus rebus* et intricatis negotiis omnino tacuit, sciens quod parvam ædificationem devotis mentibus præstant et *compunctioni* cordis frequenter obsistunt, sicut expertum est in plerisque qui, curiosa scrutantes et viam Christi planam et humilem relinquentes, multis lapsibus se inseruerunt. » (Vit. Flor.).

Plusieurs phrases du 2^d chapitre de l'*Imitation* présentent également une grande ressemblance avec ces citations : « Si scirem omnia quæ in mundo sunt et non essem in charitate, quid me juvaret coram Deo, qui me judicaturus est ex facto. Quiesce a nimio sciendi desiderio, quia magna ibi invenitur distractio et deceptio. » L'image du « superbus philosophus qui, se neglecto, cursum cœli considerat » est prise de S. Augustin, et elle est citée avec le nom de ce docteur dans un ouvrage de Mande, auquel, comme nous le prouverons plus loin, l'auteur de l'*Imitation* a emprunté plusieurs passages. S. Augustin dit : « Il est plus utile et plus salutaire à l'homme de se connaître lui-même, que de se négliger lui-même et de connaître le cours du firmament. » On voit par là que Thomas n'a pas dû emprunter à l'abbé Gersen ce qu'il dit dans le Serm. IX, 3e P. Serm. ad Nov. : « Plus enim sanctitatis et dulcedinis invenit humilis Franciscus in passione Christi quam subtilis astronomus in speculando sidera cœli. » Plus on étudie l'*Imitation,* plus on voit que tous les textes que son

auteur a empruntés à d'autres écrivains, se retrouvent dans les ouvrages du Cercle de Windesheim.

Un grand nombre d'autres textes de l'*Imitation* nous rappellent d'une manière non équivoque les sentences de Gérard Groot, de Radewijns et de Vos van Heusden. Nous citerons quelques-unes de celles-ci, en les marquant des lettres G, R, V, selon qu'elles appartiennent à l'un ou à l'autre de ces trois maîtres de la vie spirituelle; les textes parallèles de l'*Imitation* se trouvent dans la colonne à droite.

Textes de G. R. V.	Textes de l'Imitation.
Tu nullum tempus consumes in geometricis, arithmeticis, rhetoricis, dialecticis, grammaticis, poetis, judicialibus, astrologis... Inutilis temporis consumptio est et nihil prodest ad vitam. G.	Multa sunt quæ scire parum vel nihil animæ prosunt. (L'auteur de l'*Imitation* prouve qu'en effet il a consumé bien peu de temps dans l'étude de la grammaire et de la rhétorique).
Ama nesciri et ab aliis contemni opta. Cognitio defectuum facit hominem sibi ipsi adversum. Humilis corde sis et apparatu, et nimis multum non teneas de teipso. V. Semper debes niti aliquid boni notare et cogitare de alio. Quanto plus homo scit se distare a perfectione tam prope est perfectioni. G.	Ama nesciri et pro nihilo reputari. Hæc est altissima et utilissima lectio, sui ipsius vera cognitio et despectio. De se ipso nihil tenere et de aliis semper bene et alte sentire magna sapientia est et alta perfectio. L. 1, C. 2.
Ante initium operis propone qualiter te vis habere. V.	Bonus et devotus homo opera sua prius intus disponit quæ foris agere debet.
Discant ergo isti primitus se humiliare et proprios defectus cognoscere... ac sic demum ad arcem claritatis et divinæ speculationis ascendere lucem. *Qui autem student magis* videri subtiles quam esse humiles, et plus quærunt *scire quam bene vivere*, cito extolluntur et sunt carnales. V.	Humilis tui cognitio certior via est ad Deum quam profunda scientiæ inquisitio... *Quia vero plures magis student scire quam bene vivere*, ideo sæpe errant et pene nullum vel modicum fructum ferunt. L. 1, C. 3.

Textes de G. R. V.	Textes de l'Imitation.
Et si novos audieris sermones non referas eos ulterius inter fratres tuos. Nihil penitus agas sine consilio et plus semper expertis quam tibi credas. V.	Ad hanc etiam pertinet non quibuslibet hominum verbis credere, nec audita vel credita mox ad aliorum aures effundere. Cum sapiente et conscientioso viro consilium habe, et quære potius a meliore instrui quam tuas adinventiones sequi. L. 1, C. 4.
Item nullam artem studere, nullum librum facere... ad dilatandum famam meam et nomen scientiæ meæ. Item, secundum Bernardum, nullum verbum proferas, de quo multum religiosus vel scientificus appareas. G.	Nec unquam velis habere *nomen scientiæ*. L. 1, C. 5. Nunquam ad hoc legas verbum ut doctior aut sapientior possis videri. L. 3, C. 43.
Quam bene vobis est et quam *secure statis*, quod potestis sic vivere sub obedientia. R.	Multo *tutius* est *stare* in subjectione quam in prælatura. L. 1, C. 9.
Semper sis vigilans circa tentationem et motus passionum. R. Maxima tentatio est non tentari. G.	Ideo unusquisque sollicitus esse deberet circa tentationes suas. Sunt tamen tentationes homini sæpe valde utiles... quia in illis homo humiliatur, purgatur et eruditur.
Est etiam utile quandoque alicui fratri discreto et in via Dei experto passiones suas et perplexitates revelare... atque humiliter accipere consilium. R.	Sæpius accipe consilium in tentatione.
Qui in tribulatione sunt et angustia, noli negligere eis servire et consolatorius esse. V.	Et cum tentato noli duriter agere, sed consolationem ingere. L. 1, C. 13.
Converte ergo iram et displicentiam tuam ab alio ad teipsum et primum labora teipsum juvare, deinde proximum. V.	Habe ergo primo zelum super teipsum et tunc juste zelare poteris etiam proximum tuum. L. 2, C. 3.

Textes de G. R. V.

Caveas de multiloquio maxime apud *sæculares*, quia raro loquitur homo quin postea pœniteat de aliquo verbo incauto. R.

Dixit *quidam devotus* silentii amator : Raro loquor diu hominibus, sine aliqua læsione conscientiæ intus. (Vallis Lil. C. 18.) *Quidam devotus* dans tout le cercle de Windesheim signifie *un certain Frère de la Vie commune.* Thomas, ici comme dans l'*Imitation,* fait probablement allusion au même mot de Radewijns; la mention expresse des *sæculares* dans l'*Imitation* et chez Radewijns confirme cette explication. Thomas dans ce même chapitre ajoute immédiatement : Et alius quidam : « Oportet ut sit valde ædificiabile verbum quod emendet silentium. » Ce *alius quidam* est un autre Frère de la Vie commune.

Textes de l'Imitation.

Caveas tumultum hominum quantum potes : multum enim impedit tractatus *sæcularium* gestorum... Sed quare tam libenter loquimur, et invicem fabulamur, cum tamen raro sine læsione conscientiæ ad silentium redimus. L. 1, C. 11. 10

—

Sancti viri qui ante nos fuerunt multo plura quam nos fecerunt; parum est valde quod pro regno Dei facimus. V.

Hic cum audisset plures *Patres sanctos in siti et fame, in frigore et nuditate, in vigiliis et jejuniis,* castigationeque naturæ ad cœlum pervenisse... (Ces mots sont tirés d'une collation ou d'une lecture spirituelle faite à Windesheim. *Chron. Wind.*, p. 427. Busch dit que la lecture de ce passage a été l'occasion de l'illusion de Bertholdus ten Hove, que nous avons racontée plus haut. Cette

—

L. 1, C. 18. *De exemplis sanctorum Patrum.*

Intuere sanctorum Patrum vivida exempla, in quibus vera perfectio refulsit et religio, et videbis quam modicum sit et pæne nihil quod nos facimus.

Sancti et amici Christi Domino servierunt in *fame et siti*, in *frigore et nuditate*, in labore et fatigatione, in *vigiliis et jejuniis*.

(Les mots soulignés sont empruntés à S. Paul, 2 Cor. « In labore et ærumna, in vigiliis multis, in fame et siti, in jejuniis multis. » Les mots sont les mêmes, mais ils sont disposés d'une manière différente. N'est-il pas remarquable qu'ils sont

Textes de G. R. V.

lecture a donc eu lieu avant que Thomas ait pu écrire l'*Imitation*.

Videtur mihi quod patres in deserto breves et *crebras orationes* fecerunt. G.

Eorum inspice multiplices pergraves labores et quam perfecte Deo obtulerunt amicos et cognatos homines et possessiones, temporalia bona, et mundi honores, et quod omnes naturæ delectationes propter Deum reliquerunt, et in magna paupertate ipsum sunt secuti. V.

—

De vespere, frater mi charissime, semper rememorare quomodo præteritum diem vixisti, et in quocumque modo vel puncto excessisti in verbis et cogitationibus,in negligentiis et voluntatibus, in moribus et operibus. V.

—

Assuesce et coge te in camera manere, et in libro lege, donec *sit ibi dulce* et grave exire, et cum gaudio intrare. Fuge ad *cellam* sicut ad *amicam :* quia securus es in ea. R. selon le texte de Sommalius. Le manuscrit n. 2586 de la bibliothèque de Bourgogne contient les *Verba notabilia domini Florentii* avec un texte un peu différent : « Scriptus per manus fratris Jacobi Baenst, redditi laici, anno Domini M°CCCC°LI. » On y lit :

Assuesce, et coge te ipsum in *cella manere;* nunc legere, nunc orare, nunc in spiritualibus deliciis

Textes de l'Imitation.

arrangés de la même manière dans l'*Imitation* et dans cette collation de Windesheim,et que de part et d'autre ces mêmes mots de S. Paul ont été appliqués aux SS. Pères?)

Quam *crebras* et fervidas *orationes* Deo obtulerunt.

Omnibus divitiis, dignitatibus, honoribus, amicis et cognatis renuntiabant : nil de mundo habere cupiebant ; vix necessaria vitæ sumebant... Pauperes igitur erant rebus terrenis.

—

Vespere discute mores tuos, qualis hodie fuisti in verbo, opere et cogitatione ; quia in his sæpius forsitan offendisti Deum et proximum. L. 1, C. 19.

—

Cella continuata *dulcescit* et male custodita tædium generat. Si in principio conversionis tuæ bene eam incolueris,erit tibi postea dilecta *amica* et gratissimum solatium. L. 1, C. 20. (Chez les Frères de la Vie commune,les appartements des particuliers étaient nommés tantôt *camera*, tantôt *cella ;* mais chez les chanoines réguliers, le dernier mot était employé exclusivement. C'est pour cela que Thomas a changé *camera* en *cella*).

Textes de G. R. V.	Textes de l'Imitation.
te exercere, donec tibi *cella dulcescat* et placeat solitudo. Les *redditi* étaient une espèce de frères convers. Il est remarquable que ce religieux a rendu les mots soulignés de cette sentence de Radewijns de la même manière que l'auteur de l'*Imitation*.	
—	—
Nos nimis *diu vivimus*. In *initio conversionis* nostræ boni sumus parati ad omnia, deinde proficere et in veris virtutibus crescere laboramus, in fine attamen tepescere incipimus, V.	Quid prodest *diu vivere* quando tam parum emendamur ? Ah longa vita non semper emendat sed sæpe culpam magis auget. L. 1, C. 23. Sed modo e contrario sæpe sentimus ut meliores et puriores in *initio conversionis* nostræ nos fuisse inveniamus quam post multos annos professionis. Fervor et profectus noster quotidie deberet crescere, sed nunc pro magno videtur si quis primi fervoris partem posset retinere. L. 1, C. 11.
—	—
Prandio facto, cum *tibi vacaverit* alia assumes exercitia tibi *timorem* incutientia.	Quære aptum tempus *vacandi tibi* et de beneficiis Dei frequenter cogita. Relinque curiosa : tales perlege materias quæ *compunctionem* magis præstant quam occupationem. L. 1, C. 20.
Feria secunda, meditare de extremo *judicio*.	De *judicio* et pœnis peccatorum. L. 1, C. 24.
Feria tertia, de omnibus Dei *beneficiis*.	De recordatione multiplicium *beneficiorum* Dei. L. 3, C. 22.
Feria quarta, de *morte*.	De meditatione *mortis*. L. 1, C. 23.
Feria quinta, de *pœnis* inferi.	De judicio et *pœnis* peccatorum. L. 1, C. 12.
Féria sexta, de passione Domini.	De regia via sanctæ crucis. L. 2. C. 12.
Sabbatho, de *peccatis*.	De judicio et pœnis *peccatorum*. L. 1, C. ~~14~~. 24

Textes de G. R. V.	Textes de l'Imitation.
Dominica die, de regno cœlorum.	De desiderio æternæ vitæ et quanta sint certantibus bona promissa. L. 3, C. 49.
Multo enim aliter sæpe est quam nos putamus de nobis ; sed cum parum tangunt adversitates, tunc nos et alii quales sumus experimur. V.	Quantæ virtutis quisque fuerit melius patet occasione *adversitatis:* occasiones namque hominem fragilem non faciunt, sed qualis sit ostendunt. L. 1, C. 16.
Omnia fierent homini dulcia si se bene *exerceret in passione dominica*. R.	Religiosus, qui se intente et devote in sanctissima *passione Domini exercet*, omnia utilia et necessaria sibi abundanter inveniet; nec opus est ut extra Jesum aliquid melius quærat. L. 1, C. 25.
Patienterque sustineas totum quod in te committitur prout tibi videtur, et corde et ore excusa coram Deo in te delinquentes, et *ora* pro eis qui *te offendunt*. Cum aliquem offenderis vel turbaveris, sive sit culpa tua sive non *continuo petas veniam*. V.	Habet magnum et salubre purgatorium patiens homo, qui suscipiens injurias plus dolet de alterius malitia quam de sua injuria; qui pro *contrariantibus* sibi libenter *orat*, et ex corde culpas indulget, qui *veniam* ab aliis *petere* non retardat. L. 1, C. 24.
Nunquam potest aliquis venire ad veram humilitatem nisi contemnatur ab aliis et in nullo curetur. R.	Sæpe valde prodest ad majorem humilitatem servandam, quod defectus nostros alii sciunt et redarguunt. L. 2, C. 2.
Et præ omnibus debet niti ut omnes homines reputet sanctiores et meliores se. R.	Non reputes te aliquid profecisse nisi omnibus inferiorem te esse sentias. L. 2, C. [illegible] 2
Dominus etiam permittit frequenter hujusmodi homines (qui s'enorgueillissent des grâces extraordinaires) in ingentes cadere tentationes, aut in turpia et aperta crimina,	Illi sæpe in magnas tentationes et peccata propter suam superbiam, me eis adversante, labuntur. L. 3, C. 4.

Textes de G. R. V.

ut discant se cognoscere et se humiliare. V.

Quamvis autem tibi regulam ad sancta quidem exercitia citius perveniendi signavi, noveris tamen quod omnibus hominibus non æqualiter ista conveniunt, quia dona Sancti Spiritus, secundum suam qualitatem hominibus concessa, existunt multiformia, uni autem sic, alteri vero aliter... Hinc est quod oportet hominem strenue cum David clamare, et ad quid vocetur considerare debet : Audiam quid loquatur in me Dominus. Unus enim in Christi vulneribus requiescit quod omnino est securius : alter in ineffabilibus et mirabilibus ejus operibus jubilat et exultat... Si quid tibi in his defecerit hoc Spiritus sanctus perfectius te docebit quam aliquis id tibi posset scribere, si ei cor mundum et inoccupatum præparaveris.

Verum, cum ita te exercere conaberis, multa forsan mala desideria, et diversæ cogitationes tibi occurrent, et grave et laboriosum tibi videbitur in principio, sed non desistas : clama in cœlum pro adjutorio; quære pete pulsa. V.

Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. Dilecte frater et præamande in corde Domini nostri Jesu Christi, habeas verba præscripta ante cordis tui oculos, et persevera usque in finem ut salvus fias in æternum cum sanctis qui non solum bene inceperunt, sed etiam salubriter perseverarunt in sancta cruce pœnitentiæ quam propter amorem Dei susceperant. V.

Textes de l'Imitation.

Non possunt omnes unum habere exercitium, sed aliud isti, aliud illi magis deservit. L. 1, C. 19.

Audiam quid loquatur in me Dominus Deus. L. 3, C. 1.

Et si nescis speculari alta et cælestia, requiesce in passione Christi et in sacris vulneribus ejus libenter habita. L. 2, C. 1.

Ego sum qui doceo hominem scientiam et clariorem intelligentiam parvulis tribuo quam ab homine possit edoceri. L. 3, C. 47.

O quid intus patior dum mente cœlestia tracto : et mox carnalium turba cogitationum occurrit oranti. Deus meus ne elongaveris a me, neque declines in ira a servo tuo. L. 3, C. 48.

Suscepi, suscepi de manu tua crucem, portabo, et portabo eam usque ad mortem, sicut imposuisti mihi. Vere vita boni monachi crux est sed dux paradisi. Inceptum est : retro abire non licet, nec relinquere oportet. Eja fratres, pergamus simul. Jesus erit nobiscum; propter Jesum suscepimus hanc crucem, propter Jesum perseveremus in cruce. L. 3, C. 56,

Textes de G. R. V.	**Textes de l'Imitation.**
Libenter, cum potest fieri, solus sis. V.	Pete secretum tibi, ama solus habitare tecum. L. 3, C. 53.
Illud punctum ultimum imo noli negligere, quia cum cognoveris quantum in notitia defectuum tuorum profeceris, tantum etiam in Dei cognitione proficies. V.	Tanto etiam altius ad Deum ascendit, quanto profundius in se descendit et plus sibi ipsi vilescit. L. 3, C. 42.
Post sacram Eucharistiæ communionem plurimum tibi cave a verbis multis, et a cunctis rebus externis, conare tempus illud specialiter cum Deo et bonis occupare ne venerabili Sacramento opus suum impedias. Nam sicut quilibet homo bonus, qui se custodit et exercet ut tenetur, singularem tunc a Deo accipit et persentit gratiam : ita quicumque se tunc exercere, et ad Deum se negligit convertere, amplius a Deo alienatur. V.	Oportet autem ut non solum te præpares ad devotionem ante communionem, sed ut etiam te sollicite conserves in ea, post sacramenti perceptionem. Nec minor custodia post exigitur quam devota præparatio prius; nam bona postmodum custodia, optima iterum est præparatio ad majorem gratiam consequendam. Ex eo quippe valde indispositus quis redditur, si statim fuerit nimis effusus ad exteriora solatia. Cave a multiloquio, mane in secreto et fruere Deo tuo. L. 4, C. 12.

Nous pourrions prolonger ce parallèle, si nous ne craignions de fatiguer le lecteur. La comparaison du C. 8 du L. 1 avec une instruction de Radewijns est trop importante pour ne pas nous y arrêter un instant.

Remarquons d'abord que, parmi les *verba notabilia* de Radewijns, Thomas cite encore le suivant : « *Fuge mulieres* et cave inspicere. Raro loquere cum *sæculari*, quin *confortes* eum secundum statum suum *ad bonum.* » Dans le C. 25 de la Biographie, Thomas raconte que, pendant un séjour de Radewijns avec quelques-uns de ses frères à Amersfoort, plusieurs notables de la ville s'invitèrent à dîner avec le supérieur « cupientes *familiaritatis* ejus habere gratiam et exemplis

bonis et doctrinis informari. Quos benigne tractans, ainsi continue Thomas, et pro eorum statu salubriter exhortans, post auditionem verbi Dei, cum gratiarum actione, singuli in domum sunt reversi. Illis autem abscedentibus, mox brevem admonitionem fratribus dixit : Periculosum est, *magnatibus* et *sæcularibus* loqui et conjungi. Non expedit *divitibus blandiri*, nec arctiora eis convenit dici. Ideo oportet ut homo caute prævideat quid talibus loquatur, ne *scandalisentur* in aliquo *verbo levi*, vel *actu indecenti*. Habent enim oculos super nos apertos ad considerandum gestus nostros, propter *bona quæ audiunt de nobis*. Stemus ergo super custodiam nostram, et demus bonum exemplum aliis qui nos visitant et requirunt, qui tantum exteriora vident et secundum hæc de interioribus judicant. Quamvis in omnibus perfecti non simus, tamen præcavendum est ne malum exemplum et occasionem scandali demus infirmis. Sed isti nimis benevoli sunt nobis, et forte non expedit nobis. Non delectemur favoribus vanis, qui *simplices et humiles* esse debemus ». C'est une instruction de circonstance que Radewijns n'a empruntée à aucun auteur; lui et ses frères étaient en compagnie des *divites* et des *magnates*, etc. Comparons maintenant le C. 8 du L. 1 : « De cavenda nimia *familiaritate* » ; on ne peut douter raisonnablement que l'auteur n'ait eu présents à l'esprit les avis de Radewijns. Non seulement les pensées sont identiques de part et d'autres, mais les expressions dominantes reviennent également : « Cum *divitibus* noli *blandiri* et coram *magnatibus* non libenter appareas. » La phrase de l'*Imitation* : « Quandoque accidit ut persona ignota ex *bona fama lucescat* : cujus tamen præsentia oculos intuentium offuscat », se retrouve dans les mots « *propter bona quæ audiunt de nobis*. » Si le lecteur veut relire attentivement tout ce

chapitre de l'*Imitation*, la ressemblance ne lui échappera pas. La phrase : « Caritas habenda est ad omnes, sed familiaritas non expedit » a été empruntée par l'auteur au chanoine régulier Jean van Schoonhoven, comme nous le verrons plus loin. On peut donc dire que tout ce chapitre de l'*Imitation* n'est qu'une reproduction des avis que Thomas avait reçus de ses maîtres spirituels.

Jetons maintenant les yeux sur une des plus grandes figures de Windesheim, sur un homme qui a réuni en lui tous les dons les plus précieux de la grâce et de la nature. Henri Mande, né environ vingt ans avant Thomas, occupait une charge importante à la cour du comte de Hollande, où il était le favori du prince, lorsqu'il entendit parler de Gérard Groot et de sa Congrégation naissante. Bientôt, abandonnant toutes les grandeurs du monde pour l'humilité de la croix, il prit place parmi les pauvres Frères de Deventer et entra en 1395 au couvent de Windesheim. En récompense de sa magnanimité, le Seigneur lui accorda le don de la plus haute contemplation, des extases, des visions, et la révélation des choses futures. Il a décrit lui-même ces faveurs célestes sans cependant dire que c'était lui qui en avait été favorisé; il parle comme s'il avait en vue un de ses confrères. Il a sans doute agi ainsi par ordre des supérieurs, comme le B. Alphonse Rodriguez. Il composa, en outre, quelques traités spirituels très estimés, entre autres le « Traité sur les trois états d'un homme converti » (1) auquel, comme M. Spitzen l'a prouvé, l'auteur de l'*Imitation* a emprunté plusieurs passages. Mande ne fut jamais promu aux ordres sacrés : il n'avait pas fait d'études théologiques; il connaissait peu le latin et rédigea tous ses ouvrages dans sa langue maternelle.

(1) Boekske van drien staten eens bekierden menschen.

Mande a composé ce traité en 1415, lorsque l'*Imitation* n'existait pas encore ou du moins qu'elle était, de l'aveu des adversaires, inconnue dans le Cercle de Windesheim. Il est certain, d'un autre côté, que l'auteur de l'*Imitation* a eu cet opuscule entre les mains : non seulement il donne en substance une foule de textes de Mande, mais il les cite quelquefois presque littéralement. Si Mande écrit: « Nous n'aurons à notre usage ni choix, ni attachement dans les choses » (1), nous lisons dans l'*Imitation*, L. 3. C. 37 : « Sta sine electione et omne proprietate. » Mande dit : « Si nous négligeons ce qui ne nous regarde pas et si nous nous occupons peu des choses qui ne nous sont pas imposées, nous aurons la paix avec nous-mêmes et avec les autres personnes » (2), l'auteur de l'*Imitation* répète : « Multam possemus pacem habere, si non vellemus nos cum aliorum dictis et factis et quæ ad nostram curam non spectant occupare » (L. 1, C. 11). On lit chez Mande : « C'est pour cela qu'il dit aussi : Qui veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix et me suive... Mais personne ne peut me répondre et dire : c'est trop dur à faire; qui pourra l'exécuter? O grand Dieu ! il sera bien plus dur d'entendre : allez, maudits, dans le feu éternel. » (3) Dans l'*Imitation*, L. 2, C. 12 : « Durus mul-

(1) Wi en sullen gheen verkiesen hebben in den dinghen noch geen eijghenschap. Eijgenschap = proprietas.

(2) «Wie sullen ons ledich holden van dat ons niet toe en hoort ende ons luttel ondervinden van den dingen die ons niet bevolen en sin: soe moghen wi vrede hebben in ons ende in anderen menschen.» Cette ancienne expression néerlandaise *zich ledich holden* est l'origine de l'expression barbare de l'*Imitat.* L. 2, C. 5 ; « Multum proinde proficies si te *feriatum* ab omni temporali cura *conserves.* » Feriatus = ledich, conservare = holden.

(3) «Hier omme secht hi oec : Die nae mij wil comen, hi verloechne zijns selves, ende boer op sijn cruce ende volghe mij nae... Mer nyemant en

tis videtur hic sermo: Abnega temetipsum, tolle crucem tuam et sequere Jesum. Sed multo durius erit audire illud extremum verbum: Discedite a me, maledicti, in ignem æternum. »

Je crois bon d'alléguer encore le passage suivant de Mande qu'on retrouve assez clairement dans le même chapitre de l'*Imitation*: « Où que nous allions, nous trouverons des hommes, et nous nous *portons nous-mêmes avec nous partout où nous allons*. Si nous voulons fuir la souffrance, nous ne le pouvons pas dans cette vie; car la croix du Christ est la vraie échelle par laquelle on monte à la vie éternelle: il erre celui qui veut aller par un autre chemin, comme il a été écrit » (1). L'auteur de l'*Imitation* dit à son tour: « Non potes effugere, ubicumque cucurreris, *quia ubicumque veneris, teipsum tecum portas* et semper teipsum invenies... Et quomodo tu aliam viam quæris quam hanc regiam viam quæ est via s. crucis.... Erras, erras, si aliud quæris quam pati tribulationes » (L. 2, C. 12). L'accord de ces textes saute aux yeux, et ne peut être un simple effet du hasard.

Le passage suivant de Mande va illustrer le remarquable récit du C. 43 du L. 3, où l'auteur a en vue une personne particulière, sans la nommer. Mande dit: Si l'homme savait mourir à soi-même... et se reposer toujours sur un noble et

mach my antwoerden ende segghen: dat is al te hart te doene, wie macht volbrengen? Och here God het sal vele harder wezen: gaat ghi vermaledidden in dat ewighe vuer.

(1) Wair wij comen dat wij menschen vinden sullen, ende dat wij oec *ons selven mededragen wair wij wanderen*; want ist dat wij al den liden ontlopen willen, dat en hebben wij geen macht in dezen leven; want dat cruce Christi dat is die rechte leder daar men mede opclymt totten ewighen leven, ende so wyl enen anderen wech gaen wil, die dwaelt, als voirscreven is.

pur fondement... il saurait ce que Dieu est; et alors il comprendrait la vérité, et il serait révélé plus de vérité et de sagesse divine en lui en une seule heure et en un *seul instant*, que tous les maîtres de Paris ne pourraient en apprendre par cœur » (1). Comparons maintenant avec cette phrase de Mande le passage suivant du L. 3, C. 43 : « Ego sum qui humilem in *puncto* elevo mentem, ut plures æternæ veritatis capiat rationes, quam si quis decem annis studuisset in scholis. » La ressemblance est évidente. Ce qui est plus curieux c'est que l'auteur de l'*Imitation*, pour confirmer cette assertion, allègue immédiatement un exemple particulier qui est vérifié littéralement dans la personne de Mande : « Nam quidam amando me intime, didicit divina, et loquebatur mirabilia. Plus profecit in reliquendo omnia quam in studendo subtilia. » Mande, comme nous l'avons dit, avait réellement abandonné toutes les grandeurs du monde, et avait parlé avec sagesse des choses célestes sans avoir fait aucune étude scolastique.

A Mande et à ses extases se rapportent aussi les mots suivants : « Sed aliis loquor communia, aliis specialia; aliquibus in signis et figuris dulciter appareo, quibusdam vero in multo lumine revelo mysteria. » Quelques-uns ont cru que l'auteur indiquait ici S. François d'Assise; mais si telle eût été son intention, il l'aurait désigné nommément : Nam servus meus Franciscus etc. comme il fait ailleurs. Il préférait indiquer d'une manière générale son confrère Mande, que lui et

(1) Hierom zoude hij leren zijns selfs sterven.., ende bliven ghestadelic bij zinen edelen, suveren gronde,... so mocht hij weten wat God wair, ende dan soude hij die wairheyt verstaen ende dair soude meer wairheyt en de godliker wysheyden in hem gheopenbaert werden in eenre uren ende in enen oogenblic, dan alle meysters van Parijs souden connen leren van buten. »

ses lecteurs connaissaient personnellement. Des auteurs ont pensé que le récit du C. 25, L. 1. faisait aussi allusion à Mande, mais il est plus vraisemblable qu'il a rapport à Thomas lui-même. Il est constant que dans ses autres ouvrages, notamment dans ses sermons aux Novices, Thomas raconte d'une manière indéterminée plusieurs faits que lui-même a éprouvés. Dans le 27me sermon, il en raconte un qui a la plus grande analogie, dans la disposition de la narration, avec ce récit de l'*Imitation*, comme on peut le voir dans le parallèle suivant :

Récit de Thomas. Serm. 27 ad. Nov.

Quidam frater domus nostræ, celebrans in domo capituli in altari S. Agnetis virginis, diabolo insidiante subito *tentatus* est in Missa de *fide et sacramento* corporis Christi, in quo sæpius habuit consolationem et devotionem magnam. Sentiens ergo gravem influere quæstionem, convertit se cito ad pium Dominum Jesum, cum gemitu et recta fidei intentione orando. *Moxque audivit divinum responsum intus* sibi dictum. Crede sicut sancta Agnes, Cœcilia, Barbara, et aliæ sacræ virgines crediderunt : quæ pro Christo passæ sunt, et de nullo verbo in fide dubitaverunt. His auditis, *cessavit tentatio* et quæstionis dubitatio. Et sæpius postea contra diabolicam immissionem hæc verba revolvit : « Crede sicut Agnes, Cœcilia et Barbara et numquam errabis in fide catholica. Nam tot sunt testimonia vera quot sunt sancta verba in biblia. »

Récit de l'Imitation L. 1, C. 25.

Quum quidam anxius inter metum et spem frequenter fluctuaret, et quadam vice mærore confectus in ecclesia ante quoddam altare se in oratione prostravisset hæc intra se revolvens dicens : O si scirem quod adhuc perseveraturus essem ! *Statimque audivit divinum intus responsum :* Quodsi hoc scires quid facere velles ? Fac nunc quod tunc facere velles et bene securus eris. Moxque consolatus et confortatus, divinæ se commisit voluntati, et *cessavit anxia fluctuatio.* Noluitque curiose investigare ut sciret quæ sibi essent futura, sed magis studuit inquirere, quæ esset voluntas Dei beneplacens et perfecta : ad omne opus bonum inchoandum et perficiendum.

Ces deux récits portent, pour ainsi dire, la marque de la même fabrique. Comparons à ces pages de Thomas le passage suivant du L. 4, C. 18, et nous verrons que c'est simplement le résumé de ce qu'il a raconté avec plus de détails à ses novices : « Quidam graviter *tentantur de fide et sacramento*, sed non est hoc ipsis imputandum, sed potius inimico. Noli curare, noli disputare cum cogitationibus tuis, nec ad immissas a diabolo dubitationes responde, sed crede verbis Dei, crede sanctis ejus et prophetis, et fugiet a te nequam inimicus. » Il décrit la tentation dans les mêmes termes et donne pour remède le même avis qu'il a reçu du ciel. En vérité, si Thomas n'est pas l'auteur de l'*Imitation*, c'est son *alter ego*.

Mais tout ce que nous avons vu jusqu'à présent est surpassé de bien loin par le parallélisme qui existe entre le premier livre de l'*Imitation* et un écrit d'un des confrères aînés de Thomas à Kempis. Jean van Schoonhoven était disciple de Ruysbroeck et sous-prieur du couvent de Groenendael lequel ainsi que nous l'avons dit, se fit incorporer en 1413 dans le Chapitre de Windesheim. Il était l'auteur de plusieurs traités ascétiques très estimés par ses contemporains. Il a écrit entre autres deux lettres spirituelles à son neveu Simon qui, au dire de Busch, était « profès à Eemstyn » (couvent également incorporé en 1395 au Chapitre de Windesheim). L'auteur de l'*Imitation*, comme nous le prouverons, s'est servi de la première de ces deux lettres dans la composition du premier livre. La date de la lettre ne saurait être fixée exactement. Cependant il résulte de la lettre même qu'elle a été adressée à un commençant. Busch dit formellement que Simon, lorsqu'il la reçut de son oncle, n'était encore que simple profès; or, en 1387, il était déjà prieur à Eemstyn; par conséquent, M. Spitzen a raison d'affirmer que la lettre a été écrite, au plus tard, en 1383.

Ces lettres spirituelles étaient très en usage dans le Cercle de Windesheim, comme cela ressort du passage suivant de Busch : « Hic est ille frater Joannes, qui Simoni, nepoti suo in Eymsteyn professo, duas scripsit epistolas, certos passus veteris testamenti pro novitiorum et tentatorum informatione pulchre moralisans, salubria vitiorum et tentationum antidota, virtutumque exercitia in ipsis declarando. Hujus patris Joannis de Sconovia, et etiam nepotis sui Simonis disertos in Generali Capitulo frequenter audivimus sermones, quia ambo docti erant viri et bene spirituales. » M. Spitzen a découvert, dans un manuscrit de la maison des Frères de la Vie commune à Zwolle, la traduction néerlandaise de la première de ces deux lettres, ce qui prouve bien que ce traité spirituel était très en usage dans le Cercle de Windesheim. Cette traduction suffirait déjà pour convaincre tout esprit loyal que l'auteur de l'*Imitation* avait profité de cette lettre. Cependant le texte original qui est écrit en latin mérite la préférence, puisqu'il est accessible à tout le monde. Ce texte se trouve dans un beau manuscrit de Groenendael, appartenant actuellement à la bibliothèque de Bourgogne. La lettre de Schoonhoven y est sans aucune lacune, comme je l'ai vu moi-même. Le P. Schneemann en a trouvé un second exemplaire dans un manuscrit du milieu du xve siècle, qui appartient maintenant à la bibliothèque des « Stimmen aus Maria-Laach. » Ce cahier contient les trois premiers livres de l'*Imitation*, la lettre de Schoonhoven, et de plus un traité de l'amour de Dieu. Cette découverte a fourni au P. Schneemann l'occasion d'écrire un article remarquable, dont nous donnons ici la substance. (*Stimmen aus Maria-Laach.* 14 März 1882, p. 253-265).

Le P. Schoonhoven avait été prié par son neveu de lui

donner une instruction sur la vie religieuse. Son humilité le fait hésiter : comment enseignera-t-il ce qu'il n'a pas appris lui-même? L'affection seul le décide à condescendre au désir de son neveu, et il a la confiance que Dieu lui donnera la force d'exécuter ce que la charité lui fait entreprendre. Mais puisque ses propres forces sont insuffisantes, il lèvera les yeux vers les montagnes, c'est-à-dire vers les Saints Pères et les docteurs; c'est de leurs enseignements qu'il a recueilli quelques paroles pour l'édification de son neveu. Cette introduction nous peint fidèlement le caractère de la lettre et de l'auteur même. La lettre est un recueil de textes tirés de l'Écriture sainte et d'autres auteurs, entremêlés de courtes réflexions, tandis que l'auteur de l'*Imitation* nous parle plutôt le langage de son propre cœur et de la vie intime de son âme. La lettre nous donne aussi des passages d'auteurs païens surtout de poètes. Cependant Sénèque et le Philosophe (Aristote) sont seuls cités nommément. Les vers des poètes sont plutôt donnés comme des paroles d'Alanus : *Item Alanus: Quæritis, Ægisthus quare sit factus adulter. — In promptu causa est: desidiosus erat. Item idem : Neglectis urenda filix innascitur arvis* ». Le premier passage appartient à Ovide (Remedia Amoris, 161), le second à Horace (Sat. 1.3.37). Il est donc clair qu'il a emprunté à Alanus ces vers des classiques païens, dont il ne cite nulle part le nom. On remarquera, dans les termes comme dans les pensées, l'accord le plus complet entre le premier livre de l'*Imitation* et la lettre de Schoonhoven. Tous les deux traitent de la même matière, laquelle porte chez l'un et l'autre presque le même titre. Dans le manuscrit de Gaesdonck, un des plus anciens qui existe, le premier livre est intitulé : « Liber *exhortatorius* ad vitam spiritualem. » De même Schoonhoven répond à

la prière de son neveu : « Aliqua *exhortatoria* tibi scribere attentabo. » En premier lieu, il l'exhorte à la ferveur dans l'accomplissement des devoirs religieux et le prémunit spécialement contre la tiédeur. Ensuite, il fait de longues considérations sur les tentations et les remèdes à employer ; puis il l'exhorte à l'exercice de plusieurs vertus particulières, telles que l'humilité, la patience, l'obéissance, la discrétion. Enfin, il lui donna quelques avis pour atteindre la perfection de la vie religieuse.

L'harmonie qui existe entre la lettre de Schoonhoven et le premier livre de l'*Imitation* est parfois telle, que, nécessairement, l'un des auteurs a dû se servir de l'autre. Le parallèle suivant le démontrera ; les sentences y sont rangées dans le même ordre où elles se trouvent dans la lettre de Schoonhoven.

Epistola Joannis de Schonhovia.	**De Imitatione Christi L. 1.**
1. Dilectissimo in Christo Simoni... salutem et de bono *semper in melius* proficere. (titre).	Et hoc deberet esse negotium nostrum... *quotidie... in melius* aliquid proficere. (C. 3).
2. Carissime (dans l'introduction et ailleurs très fréquemment.)	'Carissime (répété dans le C. 23.)
3. Aliqua *exhortatoria...* tibi scribere attentabo (introduction.)	Liber *exhortatorius* ad vitam spiritualem (titre du premier livre dans les plus anciens manuscrits.)
4. Fuge ergo longius vitia, si vis pervenire ad gaudia, et laborem qui est pro virtute, libenter amplectere. *Modicum* enim *laborabis et multam requiem invenies*. (Ces mots sont tirés de l'Eccl. 51, 35, où on lit : Modicum laboravi et inveni mihi multam requiem.)	Igitur ad profectum ferveas quia mercedem laborum tuorum in brevi recipies... *Modicum* nunc *laborabis et magnam requiem*. immo perpetuam lætitiam *invenies*. (C. 25.)
5. De pugna adversus diabolicas suggestiones.	C. 13. De tentationibus resistendis.
In primis ergo scire debes, quod	Quandiu in mundo vivimus, *sine*

Epistola Joannis de Schonhovia.

vita nostra in peregrinatione hac *non potest esse sine* periculo et *tentatione*, quia, ut dicit *B. Job, militia est vita hominis super terram.*

Nullus etiam sibi innotescit, nisi *tentatur*. Unde dicit Gregorius: *Nemo quantum profecit* nisi inter ardua cognoscit.

Statim principiis tentationum toto nisu *resistas* nec aliquem *hostem contra te* per morosam delectationem *invalescere* permittas juxta dictum poëtæ *dicentis* :

Principiis obsta, sero medecina paratur, Quum mala per longas invaluere moras.... De hoc dicit B. Hieronymus: Lubricus est antiquus serpens, et nisi teneatur, *totus* statim *illabitur.*

Verum si manus tuæ fuerint graves, pone eas (ut Moses, quum contra Amalec pugnaretur) in lapide adjutorii, i. e. in firmitate Christianæ fidei, et sustentent eas Aaron, qui interpretatur mons fortitudinis, et Hur, qui interpretatur ignis. *Viriliter* autem cum *fervore insistendum* est *bonis* operibus, qui fervor intelligitur per ignem. Si enim actio tua sublevata fuerit his *duobus*, scilicet constantia sive *fortitudine* et *fervore* sive devotione, absque dubio de hostibus tuis triumphabis.

6. *De humilitate.*

Humilitas, ut dicit S. Bernardus, virtus est, in qua quis in sui verissima cognitione *sibi vilescit.* Item alius dicit :... facile se ipsum despicit, *qui se ipsum cognoscit.*

De Imitatione Christi L. 1.

tribulatione *et tentatione esse non possumus.* Unde in *Job* scriptum est : *Tentatio est vita humana super terram.*

Nescimus sæpe quid possumus, sed *tentatio* aperit, quid sumus.... In tentationibus et tribulationibus probatur *homo quantum profecit.*

Vigilandum est tamen, præcipue circa initium tentationis, quia tunc facilius *hostis* vincitur, si ostium mentis nullatenus intrare sinitur, sed extra limen *statim*, ut pulsaverit, illi obviatur. Unde quidam *dixit*:

Principiis obsta, sero medicina paratur........ Paulatim *ingreditur hostis* malignus *ex toto*, dum illi non *resistitur in principio.* Et quanto diutius ad *resistendum* torpuerit, tanto... fit... *hostis contra* eum *potentior.*

Illi maxime... proficiunt, qui ea, quæ sibi magis gravia et contraria sunt, *virilius* vincere nituntur.... *Duo* specialiter ad magnam emendationem juvant : videlicet, subtrahere se *violenter* ad quod natura vitiose inclinatur, et *ferventer instare* pro *bono*, quo amplius quis indiget.

C. 2. *De humili* sentire sui ipsius. *Qui* bene *se ipsum cognoscit, sibi ipsi vilescit.*

Epistola Joannis de Schonhovia.

7. Juxta verbum S. Augustini *ama nesciri.*

O verbum breve, sed dulce et gloriosum et in corde semper, nonnumquam vero in ore cujuslibet religiosi merito revolvendum.

8. Tutius est latere quam apparere.

Unde poëta: Crede mihi, bene qui latuit bene vixit. (Ovid. Trist. 3. 4. 25.)

Item QUIDAM SANCTUS: *Nemo secure apparet, nisi qui libenter latet. Nemo secure præest nisi qui libenter subest. Nemo secure loquitur, nisi qui libenter tacet.*

9. Sed juxta doctrinam Senecæ *cunctis* esto *benignus*, nemini blandus, paucis *familiaris*, *omnibus* æquus.

10. *Stude...* supportare... *infirmitates* fratrum tuorum, *tam morum quam corporum* .. Nihil melius quam *quæ corrigi nequeunt* æquanimiter tolerare. Gregorius: *Patienter* illatam injuriam *tolerat*, qui pie meminit, quod fortasse ex se adhuc *haheat*, quo debeat ipse *tolerari...* Dominus permittit, ut boni exerceantur per malos. Pensa, quæso, ubi erit *patientia*, si deest quod toleretur.

11. Hieronymus: *Tantum* virtutis tibi adjicies, *quantum* voluntati propriæ detraxeris.

12. Tertium est, ut non te misceas *hominibus...* in quantum *potes* bono modo, sed tene te solitarium sponso tuo Christo... Seneca: *Quoties inter homines fui, minor homo redii.* Ideo dictum fuit (Sancto)

De Imitatione Christi L. 1.

Si vis utiliter aliquid scire et diligere, *ama nesciri* et pro nihilo reputari.

Facilius *est* domi *latere* quam foris se posse sufficienter custodire.

Qui igitur intendit ad interiora et spiritualia pervenire oportet eum cum Jesu a turba declinare.

Nemo secure apparet nisi qui libenter latet. Nemo secure loquitur, nisi qui libenter tacet. Nemo secure præest nisi qui libenter subest. (C. 20.)

Caritas habenda est ad *omnes* sed *familiaritas* non expedit. (C. 8.)

Quæ homo in se vel in aliis *emendare non valet*, debet patienter sustinere, donec Deus aliter ordinet... *Stude patiens* esse in *tolerando* aliorum defectus et *qualescumque infirmitates*, quia et tu multa *habes*, quæ ab aliis oportet *tolerari...* Si essent omnes perfecti, quid tunc haberemus pro Deo *pati?* (C. 16).

Tantum proficies, *quantum* tibi ipsi vim intuleris. (C. 25.)

Maximi *Sanctorum humana* consortia, ubi *poterant*, vitabant, et Deo in secreto vivere eligebant. Dixit quidam: *Quoties inter homines fui, minor homo redii...*

Epistola Joannis de Schonhovia.	**De Imitatione Christi L. 1.**
Arsenio... Arseni, si cupis salvari, fuge homines...	
Versus : *Pax* est in *cella*, *foris* autem non nisi bella.	In cella invenies, quod *deforis* sæpius amittes... Mane (cum Jesu) in *cella*, quia non invenies alibi tantam pacem. (C. 20.)

M. Spitzen a trouvé dans un ancien manuscrit que ce *quidam sanctus* du n° 8, n'est autre que le pieux et savant dominicain Joannes de Tambaco, qui fut, en 1356, nommé Maître du Sacré Palais par Urbain V. Cet auteur a écrit un livre spirituel, *Consolatorium theologicum* qui était très estimé parmi ses contemporains. Dans le quinzième traité de ce livre, il rapporte un grand nombre de passages de l'Écriture sainte, des SS. Pères et d'autres auteurs qu'il cite tous par leur nom ; ensuite, il tire lui-même des passages allégués les vérités pratiques qu'il veut démontrer : « Inde sunt tres regulæ : *Prima est quod nemo secure loquitur, nisi qui libenter tacet. Nemo secure aliis præest, nisi qui libenter subest. Et nemo secure apparet, nisi qui libenter latet.* » Ces phrases évidemment ne sont pas une citation : l'auteur les nomme *règles*, et il dresse lui-même ces règles : car, s'il les avait empruntées à un autre, il aurait nommé la source où il puise, comme il fait partout ailleurs. Le fait est que l'auteur de l'*Imitation* a, soit directement soit indirectement, emprunté ces trois phrases à Jean de Tambaco, et cela suffit déjà pour rejeter la fable d'un abbé Gersen qui aurait écrit ce livre vers l'an 1230. Nous allons voir que l'auteur de l'*Imitation* a puisé dans Jean de Tambaco par le canal de Schoonhoven.

Nous pourrions, dit le P. Schneemann, alléguer encore d'autres passages concordants de la lettre de Schoonhoven et

de l'*Imitation;* mais les extraits qui viennent d'être cités suffisent pour montrer : 1°) que l'un des deux auteurs a emprunté des expressions à l'autre, et 2°) que l'auteur de l'*Imitation* est l'emprunteur.

Les Gersénistes eux-mêmes concèderont le premier point. En effet, un tel accord ne peut être expliqué par un simple hasard. Mais on ne peut non plus admettre une source commune pour les deux auteurs. Car les phrases, dans lesquelles règne une concordance littérale, sont disséminées dans toute la lettre, depuis le titre jusqu'au dernier chapitre; d'ailleurs, toute cette épître est très caractéristique, depuis le commencement jusqu'à la fin; et l'on ne saurait évidemment admettre que l'éminent et éloquent religieux a emprunté toute sa lettre, avec son titre, à un seul auteur. La déclaration de Schoonhoven qu'il a recueilli les sentences qu'il propose dans les écrits des SS. Pères et des docteurs, s'oppose formellement à cette supposition. Puisqu'il nomme ses sources, il aurait aussi nommé cet auteur dont il aurait pris presque tout son traité. Il est vrai que, pour quelques passages, il y a un troisième auteur, Jean de Tambaco et Alanus, qui ont des phrases qui se trouvent et chez Schoonhoven et dans l'*Imitation.*

Nous avons dit plus haut que Jean de Tambaco n'a pas copié ces phrases d'un autre auteur et qu'il les propose comme étant ses propres conclusions. Mais Schoonhoven et l'*Imitation* s'accordent, dans cette citation de Tambaco, avec de tels détails que évidemment l'un des deux a copié ces mots de l'autre, et qu'ils ne les ont pas puisés tous les deux directement chez Tambaco même. Car tous les deux écrivent les mêmes mots de Tambaco : 1) *Prima est,* 2) *aliis,* 3) *Et,* et 4) ils mettent les mots *nemo secure apparet* à la première place, tandis que Tambaco les met à la troisième. Schoonhoven a,

il est vrai, emprunté quelques citations à Alanus, mais celui-ci ne saurait être la source commune pour tous les passages où l'accord se montre, puisque cet accord évident s'étend aussi à des phrases qui ne se trouvent pas chez Alanus, et qu'il apparaît même dans les réflexions personnelles de Schoonhoven.

Passons maintenant à la démonstration de la seconde thèse, c'est-à-dire que l'auteur de l'*Imitation* a puisé dans la lettre de Schoonhoven. Ceci est évident, car un accord littéral règne en plusieurs passages qui, chez Schoonhoven, sont des citations empruntées à d'autres auteurs. Schoonhoven, par conséquent, ne les a pas pris de l'*Imitation*, car il ne nomme pas l'*Imitation* mais d'autres auteurs comme sa source. Donc, si l'un a dû puiser chez l'autre, c'est l'auteur de l'*Imitation* qui a puisé chez Schoonhoven.

Arrêtons-nous un moment à cette démonstration. — Schoonhoven nomme l'auteur auquel il a emprunté ces trois règles du n° 8, un saint. Si l'auteur de l'*Imitation* était cette source, on ne pourrait expliquer pourquoi Schoonhoven ne fait pas plus fréquemment appel à ce « saint » ou à « l'*Imitation* » : d'autant plus qu'il dit dans l'introduction qu'il veut alléguer les sentences des autres, et qu'en plusieurs passages il y a un accord presque littéral entre lui et l'*Imitation*. Il cite à la vérité quelque autre part un « sanctus quidam »; mais cette citation n'est pas empruntée à l'*Imitation*, puisqu'elle ne s'y trouve pas.

Il y a plus: Schoonhoven non seulement ne nomme pas l'*Imitation*, mais il nomme explicitement d'autres auteurs comme les sources où il a pris les phrases dans lesquelles il est d'accord avec l'*Imitation*. Ainsi, il a emprunté le mot « Ama nesciri » à S. Augustin. La phrase, que la tentation

conduit l'homme à la connaissance de soi-même, est empruntée à S. Grégoire; de cette même citation dérivent les mots « quantum profecit » qu'on trouve dans l'*Imitation*. Les mots de l'*Imitation :* « Qui se ipsum cognoscit, sibi ipsi vilescit » (n. 6) sont composés de deux citations de Schoonhoven, des paroles de S. Bernard et d'un autre auteur. On trouve dans l'*Imitation* des ressemblances littérales avec les citations que Schoonhoven a tirées de S. Grégoire (n. 10), de S. Jérôme (n. 5 et 11), et de Sénèque (n. 9).

Examinons maintenant un autre argument. Quand deux auteurs, dont l'un a puisé chez l'autre, allèguent les paroles d'un troisième, celui qui cite ces paroles d'une manière plus exacte et plus déterminée, a évidemment puisé immédiatement dans ce troisième. Or c'est ce que fait Schoonhoven et dans le texte de l'Eccli. 51,35 et dans la règle Bénédictine, C. 72 (voir n. 4 et 10). Considérons d'abord le premier passage.

Schoonhoven et l'*Imitation* le changent de la même manière dans les points suivants : 1) Ils mettent le temps parfait à la place du futur; 2) ils emploient la seconde personne au lieu de la première; 3) ils renversent la disposition des mots de l'Écriture sainte « requiem invenies » pour « inveni requiem »; 4) enfin ils omettent le datif (mihi). Mais Schoonhoven rend les mots plus exactement, puisque l'*Imitation* change *multam* en *magnam* et intercale plusieurs mots (*nunc* et *immo perpetuam lætitiam*). Les passages allégués sous le n. 10 contiennent des mots du C. 72 de la règle Bénédictine : « Honore se invicem præveniant, infirmitates suas sive corporum sive morum patientissime tolerent. » Schoonhoven et l'*Imitation* conviennent en ce qu'ils placent le mot *stude* à la tête de ce passage. Mais le premier rend les mots de la règle d'une

manière plus déterminée : « Stude te omnibus affabilem et mitem exhibere, supportare non solum patienter, sed etiam libenter infirmitates fratrum tuorum tam morum quam corporum ». L'*Imitation* au contraire omet entièrement les mots « Honore se præveniant » et remplace « corporum sive morum » par l'expression indéterminée « qualescumque. » Le superlatif de la règle « patientissime » est rendu, au moins quant au sens, par les paroles de Schoonhoven : « Non solum patienter, sed etiam libenter »; de même « Honore se præveniant » par les mots : « Stude te omnibus affabilem et mitem exhibere. » On ne saurait objecter que l'*Imitation* a le mot *tolerare* de la règle Bénédictine, tandis que Schoonhoven emploie *supportare*. Car l'*Imitation* pouvait très bien emprunter ce mot au passage correspondant de Schoonhoven qui emploie quatre fois *tolerare* ou *patienter tolerare* (voir n. 10). Au surplus, l'*Imitation* change une citation que Schoonhoven allègue avec le nom de l'auteur en une citation indéterminée. Schoonhoven cite un passage de Sénèque d'une manière très libre, mais en nommant l'auteur; ce passage se retrouve dans l'*Imitation*, littéralement comme Schoonhoven l'a rendu, mais sans nom d'auteur. Nous comprenons maintenant comment ces deux citations de classiques païens se sont égarées dans l'*Imitation*. Thomas les a trouvées chez Schoonhoven qu'il avait en si haute estime, et c'est pour cette raison qu'il les a fait passer dans son livre. Nous concédons volontiers que l'un ou l'autre passage, pris isolément, pourrait être expliqué d'une autre manière. Mais il est illogique d'admettre un jeu du hasard dans un nombre si considérable de phrases parfois assez longues. Résumons encore une fois notre démonstration.

Il est certain que Schoonhoven a dû puiser dans l'*Imitation* ou celle-ci dans Schoonhoven. Or, Schoonhoven a puisé, non

dans l'*Imitation* mais dans d'autres auteurs, les phrases où règne la concordance. Par conséquent, l'auteur de l'*Imitation* a puisé dans la lettre de Schoonhoven, écrite vers l'an 1383. Ainsi, l'assertion que l'abbé Gersen aurait écrit l'*Imitation* vers l'an 1230 tombe d'elle-même. L'auteur appartenait évidemment à l'École mystique des Pays-Bas, au Cercle de la Congrégation de Windesheim dans laquelle Schoonhoven jouissait d'une si haute estime. Mais il n'est autre que le confrère de Schoonhoven, Thomas à Kempis, qui seul a été proclamé *auteur* de l'*Imitation* de la manière la plus constante par ce Cercle tout entier. Thomas a sans doute connu personnellement Schoonhoven, il l'avait en grande estime, et, comme maître des novices, il a profité de la lettre dans laquelle Schoonhoven instruit un novice sur les principes de la vie religieuse d'une manière éminente (1). Il aura médité et expliqué à ses novices ce traité de son vénéré confrère, qui était devenu pour lui un écrit familier dont les sentences lui revenaient d'elles-mêmes à l'esprit quand il travaillait à la composition de ses propres ouvrages. Dans cette supposition tout

(1) Schoonhoven assistait fréquemment au Chapitre général de Windesheim dans un temps où Thomas, qui y assistait également quelquefois, était déjà un religieux considérable dans son couvent. Thomas dit assez clairement à la page 148 de sa Chronique qu'il connaît les écrits de Schoonhoven. Après avoir parlé des œuvres de Ruysbroeck, prieur de Groenendael, et d'un frère convers, Johannes Coquus, renommé par sa sainteté, il ajoute : « Erant et in eodem monasterio quidam alii devotissimi patres ac religiosissimi fratres, vita ac scientia eminentes, prout sacra eorum opuscula ad nos devoluta testantur. » Le prieur général, Vos van Heusden, déclare qu'il s'est servi pour la composition de son « Epistola de Vita Domini » des écrits de ses prédéceseurs. Schoonhoven était de ce nombre, et la comparaison de cette *epistola* avec la lettre de ce dernier montre que Vos a profité aussi de cette lettre.

s'explique naturellement, tandis que l'hypothèse contraire, qui est le dernier refuge des Gersénistes, à savoir que Schoonhoven aurait puisé dans l'*Imitation*, est simplement impossible.

Que le lecteur s'imagine un moment qu'il a lu la seconde partie de notre opuscule avant la première. Il aura vu d'abord que l'auteur de l'*Imitation* est un Néerlandais, chanoine régulier du Chapitre de Windesheim; plusieurs arguments même donnent au moins une forte présomption que ce chanoine n'est autre que Thomas à Kempis. Eh bien, reportons-nous à la première partie de notre travail: nous voyons une longue série de contemporains éminents, de connaissances et d'amis personnels de Thomas, qui proclament hautement que c'est lui qui a composé le livre si célèbre de l'*Imitation;* nous voyons les religieux de son propre couvent attester le même fait par la bouche du vénérable Mauburne et d'un de ses pieux compagnons, appelé en France peu après la mort de Thomas, pour rétablir la discipline monastique dans des couvents relâchés; nous voyons la même tradition subsister sans interruption jusqu'à la suppression du Mont-S.-Agnès. Enfin, nous avons encore le témoignage capital du célèbre Busch, ami personnel de Thomas, dans la *Chronique officielle de Windesheim*. La partie de cette Chronique où se trouve ce témoignage important, a été écrite au moins douze ans avant la mort de Thomas; elle est la Chronique officielle d'une Institution qui, bien loin de vouloir s'approprier le bien d'autrui, avait pris pour règle de publier sans nom d'auteur les ouvrages de ses propres membres. Nous demandons si le doute est encore raisonnable, s'il est encore permis, si ce n'est pas un devoir moral, ici comme ailleurs, de rendre hommage à la vérité historique dûment démontrée.

On croit assez généralement que cette controverse est une question purement historique, qui ne touche en rien aux intérêts d'un ordre supérieur. Je ne saurais partager cette opinion; la morale y est intéressée au plus haut point. Je l'avoue franchement, l'étude de cette controverse a fait sur moi une impression pénible. Il n'est que trop vrai que la mauvaise foi y a joué et y joue encore un rôle prépondérant. Les falsifications délibérées, commises par les adversaires de Thomas à Kempis, font mal à voir. On est allé jusqu'à vouloir introduire dans l'Église un saint apocryphe; on a écrit que le prétendu abbé Gersen serait honoré comme bienheureux dans l'ordre de S. Benoît; s'il en était ainsi, le savant historien Bénédictin, Dudik (1), n'aurait jamais dit que Cajetan a fait de Gersen un abbé Bénédictin sans le prouver. Il est certain que plus d'un pieux lecteur, ajoutant foi à cette fable, adresse, en ouvrant l'*Imitation,* une fervente prière au bienheureux Gersen de Verceil. *Non sit nobis religio in phantasmatibus.*

Les Gersénistes se sont prévalus d'un prétendu décret d'une Congrégation Romaine. On a prouvé que ce décret n'existe pas : mais quand on colporte le culte d'un bienheureux ou d'un saint apocryphe, une certaine Congrégation Romaine pourrait à bon droit se mêler de l'affaire.

Il y a une autre considération plus grave encore. Les adversaires de Thomas propagent les principes et la méthode de cette école critique qui aboutit à la négation de l'authenticité des saints Livres et des témoignages anciens sur la tradition de l'Église. Aussi les Gersénistes comptent plusieurs adhérents parmi les coryphées de cette école. En France, M. Renan est Gerséniste; en Hollande, son adhérent, M. Bus-

(1) *Historische Forschungen*, p. 28.

ken-Huet est le seul auteur national qui ait combattu les droits de Thomas à Kempis. Prenons un exemple concret.

Les théologiens catholiques considèrent avec raison le célèbre témoiguage de S. Irénée comme un argument très fort pour la primauté du Pape, puisque S. Irenée était le disciple de S. Polycarpe, qui lui-même était le disciple de S. Jean. Je demande: Est-ce que le témoignage du vénérable Mauburne en faveur de Thomas à Kempis, considéré historiquement, possède une moindre force? Est-ce que Mauburne était moins près de la source? Est-ce que le fait dont il rend témoignage était plus difficile à constater? Qu'on y prenne garde : c'est en vain qu'on s'efforcerait d'arrêter les conséquences des principes dont on favorise la propagation et l'application. On n'a aucun droit d'exiger de quelqu'un qu'il ait deux poids et deux mesures, qu'il croie que des témoignages pareils à ceux qui ne suffiraient pas selon nos adversaires à prouver les droits de Thomas à l'*Imitation*, deviennent suffisants quand il s'agit de l'authenticité d'un autre livre.

On a objecté contre Thomas à Kempis que ses autres ouvrages sont trop au-dessous de l'*Imitation* et que le style est très différent. Nous répondrons en peu de mots à ces deux objections.

On voit chez les adversaires une tendance marquée d'exalter outre mesure l'*Imitation*, afin de pouvoir rabaisser davantage les autres ouvrages de Thomas. L'*Imitation*, il est vrai est son chef-d'œuvre : mais ses autres ouvrages, excepté quelques traités peu soignés et écrits à la hâte, ne sont point indignes d'un grand auteur ascétique. Ils ont eu une vingtaine d'éditions, ce qui montre assez leur valeur intrinsèque.

Les exemples en sont fréquents : certains ouvrages des plus grands auteurs sont incomparablement plus connus, plus lus que tous leurs autres écrits. Combien de personnes n'ont jamais lu autre chose de S. Chrysostôme que son traité *De Sacerdotio*, ne connaissent de S. Augustin que ses *Confessions* et son ouvrage *De civitate Dei* ; de même, bien des gens n'ont vu d'autre ouvrage de S. Thomas d'Aquin que sa *Somme Théologique*, ni de S. François de Sales que son *Introduction à la vie dévote.*

Il y a, pour l'*Imitation*, encore une raison particulière qui empêche les autres ouvrages de Thomas de produire sur nous le même effet. Thomas ne pouvait écrire plusieurs *Imitations* pour la même raison qui a empêché tout autre auteur d'écrire une seconde *Imitation*. Ce livre est un recueil de sentences parties du fond du cœur, dans lequel un pieux chrétien nous peint la vie intime de son âme, la lutte intérieure des deux hommes qui vivent ou qui veulent vivre en nous, cette lutte sans relâche avec ses vicissitudes de triomphes et de défaillances, ce drame enfin de la vie du chrétien que toute personne qui veut imiter Jésus-Christ voit se reproduire dans son propre cœur. C'est le secret du grand attrait qu'exerce sur nous tous la lecture de l'*Imitation*. Or, ce sujet ne peut-être traité plus au long de cette même manière attrayante sans tomber dans des répétitions. Thomas a écrit quelques traités postérieurs qui sont dans le même genre que l'*Imitation*, et réellement on y trouve fréquemment ces répétitions qui ne sauraient produire le même effet que la première lecture du livre qu'ils nous rappellent à la mémoire. Tout le monde, avant d'aborder les autres ouvrages de Thomas, a déjà lu et savouré l'*Imitation*. Si l'on

avait commencé par lire ces autres traités, dit judicieusement M. Hirsche, on y aurait trouvé également une nourriture spirituelle très attrayante. Le *Soliloquium animæ* est un bijou; cet opuscule nous émeut et nous édifie; la lecture préalable de l'*Imitation* n'empêche pas ce traité de produire son effet. Dans les autres écrits de Thomas, on trouve également des passages qui sont certes à la hauteur de l'*Imitation*, qui pourraient y figurer avec avantage, et dans lesquels on reconnaît clairement le même pieux auteur. Nous en verrons tantôt un exemple éclatant. Le fond de la doctrine, les sujets traités de préférence, sont d'ailleurs les mêmes dans l'*Imitation* et dans les autres ouvrages de Thomas. Il suffit de lire les titres des différents chapitres pour se convaincre de la vérité de cette assertion.

L'objection que Thomas n'a pas composé d'autres livres aussi parfaits que l'*Imitation* se retourne avec plus de force contre ses compétiteurs. Est-ce que Gerson a écrit quelque chose de comparable à l'*Imitation*? Quant à Gersen, on n'a aucun écrit de lui. Avant de proposer quelqu'un comme auteur d'un livre, on devrait préalablement prouver que ce personnage a réellement existé, ce que personne jusqu'ici n'a pu faire pour le prétendu abbé de Verceil.

Pour ce qui regarde la seconde objection, la différence de style entre l'*Imitation* et les ouvrages de Thomas à Kempis, nous répondons par les remarques suivantes. Quand on considère les phrases et les expressions isolées, elles sont partout les mêmes de part et d'autre. On trouve les mêmes locutions caractéristiques, souvent étrangères à la langue latine, la même basse latinité, les mêmes néerlandismes; nous avons

prouvé plus haut que les prétendus italismes se retrouvent dans les écrits de Thomas comme dans ceux de ses confrères. Pour ce qui concerne la construction des phrases, il faut distinguer différents genres dans les écrits de Thomas. Le style d'une biographie, d'un sermon ne saurait être en général le même que celui de l'*Imitation*. Quand on considère les traités qui sont dans le même genre que l'*Imitation*, par exemple le *Hortulus Rosarum*, le *Vallis Liliorum*, on voit que la différence de style n'est pas plus grande que celle qu'on rencontre chez les auteurs en général, quand on compare leur chef-d'œuvre avec leurs autres écrits. Nous verrons tout à l'heure que dans un sermon de Thomas, où le sujet le comporte, le style se rapproche fort de celui de l'*Imitation*. M. Hirsche a montré que chez aucun auteur connu le style ne se rapproche autant de celui de l'*Imitation* que chez Thomas à Kempis. Gerson en diffère *toto genere*. On trouve dans Thomas le même emploi du rythme et de la rime. Selon M. Tamizey de Larroque, Thomas et l'auteur de l'*Imitation* sont deux personnes différentes, parce que le premier montre la manie de la rime tandis que le second n'en fait aucun cas; d'après le P. Mella, au contraire, l'auteur de l'*Imitation* doit être un italien parce qu'il a si bien rimé. Pour apprécier exactement l'usage que l'auteur de l'*Imitation* a fait du rythme et de la rime on doit recourir à la savante édition que M. Hirsche nous a donnée, d'après l'autographe de Thomas.

Pour mettre nos lecteurs mieux à même de juger du style de Thomas à Kempis, nous reproduisons ci-après, en marquant la rime comme M. Hirsche l'a fait pour l'*Imitation*, le second Sermon aux Novices, qui nous semble égaler plusieurs des plus beaux chapitres de l'*Imitation*.

De laude bonæ Congregationis.

Frater qui adjuvatur a fratre quasi civitas firma.
Dilecti fratres, notate verba ista, a Salomone sapienter et proficue dicta,
et tenete perseveranter loca vestra in Societate bona.
Sustinete invicem cum omni humilitate et mansuetudine portando onera
propter multa pericula evadenda, [vestra,
et maxima præmia animæ vestræ a Deo promerenda.
Congregatio quippe bonorum est *quasi turris fortitudinis a faciæ*
Ibi namque homo securius vivit, ubi a pluribus juvatur: [*inimici.*
et si interdum ab aliquo tribulatur,
ab alio rursus consolatur.
Qui bonæ voluntatis est et Deum quærit,
inter Deum quærentes amplius proficiet et firmius stabit.
Ibi homo magis in virtute probatur et exercetur:
ibi frequenter de negligentia arguitur:
ibi ad perfectiora verbo et exemplo trahitur:
ibi suam imperfectionem considerare et lugere compellitur.
Ibi alterius fervore excitatur,
alterius humilitate docetur:
istius obedientia movetur,
illius patientia ædificatur.
Ibi verecundatur esse vilior;
ibi confunditur inveniri tardior.
Ibi invenit quod timet:
ibi habet quos diligit:
et sic ex omnibus proficit.
Ibi alterius correptio,
ejus fit admonitio.
Ibi alienum periculum,
proprium efficitur speculum.
Ibi unus alterius est custodia;
et alius alium probat in patientia.
Ibi homo portat et portatur;
ibi multa audit et videt unde doceatur.
Ibi regula et sacra institutio in bono conservant;
ibi confessio et disciplina excessus emendant.
Ibi boni commendantur ut meliores fiant:
ibi negligentes arguuntur ut refervescant.
Ibi homo non permittitur torpescere,
nec secundum suum libitum agere.
Ibi cogitur spiritui servire,
et carnis desideriis resistere.
Ibi diversa sunt officia,

et multa exhibentur caritatis obsequia.
Ibi omnia tempus habent,
et ad opus suum quisque ex obedientia vadit.
Ibi nulli otiari conceditur,
sed unicuique mensura operis injungitur.
Ibi infirmus a fortiore sustentatur :
ibi sanus, infirmum visitans, Christo servire lætatur.
Ibi, uno deficiente, alius locum ejus supplet;
ibi sana membra pro debilibus sollicitantur.
Ibi activus pro vacante laborat,
ibi Deo vacans pro laborante orat.
Ibi uno legente multi ædificantur :
ibi singuli, hebdomadas suas explentes, se invicem liberant ne fatigentur.
Ibi homo habet multos pro se orantes,
et in extremis se contra diabolum protegentes.
Ibi tot auxiliarios invenit,
quot socios habet qui sibi in necessitatibus assistunt.
Ibi feliciter obdormit in Domino :
ibi multorum intercessionibus citius liberatur a purgatorio.
Ibi post mortem hæredes, Dei servos, sui utique interdum memores [relinquit,
quorum pia studia,
sua erit in cœlo lætitia.
Ibi labor suus et bona conversatio oblivionem non accipiet;
sed multis posteris ad exemplum proficiet.
Ibi sequentes pro prædecessoribus suis orare tenentur,
et Dominum pro benefactorum beneficiis laudare.
Ibi quidquid boni agitur,
ad omnium ibidem quiescentium participationem provenire creditur.
Ibi qui adhuc vivunt pro defunctis fratribus solliciti sunt ut a pœnis [solvantur :
et qui jam cum Christo regnant,
pro peregrinantibus supplicant
ut in bono perseverent :
et qui adhuc supersunt,
ad fratres suos venire desiderant.
Ibi singulare bonum fit commune,
ibi temporale transit in æternum.
Ibi temporaliter conviventes,
æternaliter erunt congaudentes.

Magnum igitur et jucundum bonum,
habitatio multorum devotorum in unum.

Qui in sancta congregatione usque in finem perseveraverit,
etiamsi imperfectus fuerit,

propter multorum orationes et merita perfectorum,
ad beatum finem, Deo propitio, perveniet.

Qui autem bonam congregationem deserit,
Quasi extra portum stabilitatis et salutis divertens,
Marinis procellis se exponit.

Qui enim de medio congregationis se separat,
incertum est ubi adhuc perseverabit.
Finis cito declarabit,
Utrum ex Deo an ex passione recessit.

Maneas ergo in medio sanctæ congregationis,
et manebit tecum Dominus.
Ipse enim ait: Ego in medio vestrum sum sicut qui ministrat.
Et ad discipulos inquit: *Vos estis qui permansistis mecum in tentationi-*
Si bonus es, mane et ædifica alios. [*bus meis.*
Si peccator es et infirmus, mane ut ædificeris ab aliis.
Quocunque autem perrexeris, scito quoniam diabolus tibi adversabitur,
et sequetur te tua passio etiamsi solus fueris et inclusus.

Ce petit sermon de Thomas à Kempis est certes aussi remarquable pour la forme que pour le fond des idées; on y reconnaît presque à chaque ligne l'auteur de l'*Imitation*. Si Thomas avait changé un peu le commencement et la fin, qui trahissent davantage le ton du prédicateur, il aurait pu mettre ces pages à côté des plus beaux chapitres de l'inimitable livre.



TROISIÈME PARTIE

LES MANUSCRITS DE L'IMITATION

On ne peut évidemment mettre tous les manuscrits de l'*Imitation* sur la même ligne : on doit les distinguer d'après leur date et non moins d'après leur origine.

Quand on considère un manuscrit en particulier, le nom de l'auteur qui y est indiqué montre directement quelle était l'opinion du copiste, pourvu toutefois qu'il en eût une : car bien des copistes suivent simplement et machinalement un manuscrit plus ancien. Si le copiste d'un manuscrit de l'*Imitation,* au xvme siècle, est un homme distingué par ses qualités, si, par le lieu de sa demeure et par ses relations, il a eu facilement l'occasion de prendre des informations exactes, s'il représente la tradition d'un couvent en rapport intime avec l'auteur indiqué, on doit attacher un grand poids à son témoignage; il devient simplement un vrai témoin contemporain. Si, au contraire, l'origine du manuscrit est douteuse, ou s'il sort d'un lieu qui ne se trouvait pas en relation avec l'entourage de l'auteur indiqué, si le copiste est en outre un homme vulgaire, le manuscrit, pris isolément, a bien peu d'autorité. Les manuscrits de l'*Imitation* avec nom d'auteur, pris dans leur ensemble, représentent l'opinion dominante; ceux qui ont les plus anciennes dates — qu'ils portent ou non un nom d'auteur — indiquent, par le lieu de leur origine,

le voisinage du berceau de l'original. Les mêmes considérations sont, en général, applicables aux plus anciennes éditions imprimées.

Nous avons fait ces remarques parce que les adversaires de Thomas à Kempis — qui ne peuvent citer pour leur auteur, l'abbé Gersen, aucun témoin qui l'ait connu personnellement, ou qui ait été renseigné par une autre personne, ayant elle-même connu l'auteur présumé, — prétendent que les *manuscrits* seuls doivent décider la question. Mais le fait même que les manuscrits attribuent l'*Imitation* à une demi-douzaine de personnes différentes montre clairement que les copistes étaient souvent mal renseignés. Malgré cette diversité d'opinions, l'ensemble des indices fournis, soit par l'âge des manuscrits, soit par leur répartition entre les différents pays, soit même par le nom de l'auteur indiqué, confirme pleinement les témoignages des contemporains, énumérés dans la première partie de notre livre.

CHAPITRE I.

L'AGE DES MANUSCRITS DE L'IMITATION.

On n'a trouvé aucun manuscrit qui soit daté du XIIIme ou du XIVme siècle, pas même des vingt premières années du XVme siècle. Par conséquent, aucun manuscrit *daté* n'est antérieur au temps de l'âge mûr de Thomas à Kempis. On ne peut citer *non plus* aucun manuscrit qui, de l'avis unanime des savants, soit antérieur à la même époque. Les méprises nombreuses des plus habiles paléographes ont montré combien il est difficile de fixer, avec une entière certitude, l'âge d'un manuscrit, d'après les seuls indices de la forme de l'écriture, des ornements, etc., etc.

Cependant, pour prévenir de graves malentendus, il faut tout d'abord distinguer entre deux espèces de jugements que la paléographie peut porter. Quand on demande à un paléographe expérimenté si un manuscrit non daté *peut* appartenir à une certaine époque, il sera en état de donner une réponse catégorique. Il suffira, pour cela, d'examiner si le manuscrit ne contient rien d'incompatible avec les usages de cette époque; si, par exemple, il ne renferme aucune forme de lettres ou de chiffres qui n'apparaît que dans les manuscrits d'une époque plus moderne. Mais lui demande-t-on ultérieurement s'il peut décider que le manuscrit appartient réellement à une époque donnée, il devra toujours se contenter d'une certaine approximation, et même, si les limites qu'il fixe ne sont pas très larges, son jugement n'atteindra jamais la certitude, il ne possèdera qu'une certaine probabilité qui doit céder le pas aux témoignages positifs de l'histoire. On a vu des paléographes exercés se tromper de cent cin-

quante ans et plus, en fixant l'âge d'un manuscrit. Le Dr Acquoy (1) raconte qu'il a été témoin d'un singulier exemple d'une telle méprise. Le Prof. Moll montra un jour un manuscrit au paléographe bien connu Hoffman von Fallersleben, et lui demanda quel pouvait être l'âge de ce document: « Il n'est pas postérieur au XIVme siècle, répondit le paléographe. » Le Prof. Moll fit en vain plusieurs objections contre cette haute antiquité; son interlocuteur céda seulement lorsqu'on lui montra la date évidemment mentionnée de 1542. Par conséquent, il ne faut pas trop se fier à de telles appréciations.

Comme nous l'avons dit, on n'a trouvé aucun manuscrit de l'*Imitation* portant une date antérieure à l'année 1420, et nous verrons plus loin que les dates vraiment authentiques sont encore postérieures de quelques années. Toutes les prétentions de dates antérieures reposent sur des méprises ou même sur des falsifications délibérées.

On a fait beaucoup de bruit dans ces derniers temps d'un manuscrit originaire de l'ancienne abbaye bénédictine de Wiblingen et qui appartient actuellement à celle de Kärnsthen. Ce cahier contient exclusivement les quatre livres de l'*Imitation*. Je prie le lecteur de ne pas trop s'effrayer: le manuscrit ne porte pas moins de *cinq* dates: trois fois 1384, deux fois 1385. C'est beaucoup pour un petit livre; le copiste a craint évidemment que la postérité ne voulût pas croire qu'il a copié l'*Imitation* dans ce temps-là; et c'est sans doute pour renforcer sa réclame qu'il a mis une date à une place

(1) *Spectator*, 17 septembre 1881.

où l'on n'en rencontre jamais: au commencement du second livre après le mot « Capitula » avant l'indication des chapitres.

Un aveu de Wolfsgrüber expliquera ce curieux phénomène: « L'affaire, dit-il, a cependant ses difficultés. L'écriture, d'après sa forme et ses abréviations est du xv[me] siècle, et les chiffres des dates de la page 58 et 211 ont subi l'opération du grattage et de la retouche, tandis que ceux de la page 86[a] et 287[a] semblent être intacts. » C'est-à-dire qu'un faussaire a fait disparaître, aux pages indiquées, une partie des chiffres originaux en les grattant avec un couteau, et qu'ensuite avec une plume il y a apposé des chiffres nouveaux. De deux choses l'une: ou les dates qui *semblent* être intactes ne le sont pas, ou le faussaire, qui a *retouché* les autres, les a apposées de sa propre main, car autrement il n'aurait pas été forcé de changer les chiffres qui se trouvaient déjà dans le manuscrit.

Ce document, d'ailleurs, a brillé par son absence dans les trois célèbres assemblées de Paris, en 1671, 1674 et 1687, où figurait cependant un autre manuscrit, daté de 1437, et apporté de la même abbaye de Wiblingen. On connaissait certainement le prétendu manuscrit de 1384 : car les Bénédictins avaient fouillé pendant des années entières toutes leurs bibliothèques, pour montrer tous les manuscrits qui semblaient favoriser leur cause. Celui-ci fut laissé à sa place, soit parce que les avocats gersénistes eux-mêmes n'avaient aucune confiance dans ces chiffres de 1384 et de 1385, soit parce que le manuscrit n'était pas encore falsifié et portait ses dates primitives et très innocentes — probablement 1484 et 1485.

Nous avons ici un nouvel échantillon de la méthode de controverse des Gersénistes. Dom Wolfsgrüber paraît lui-

même se douter de la falsification de ce document, sans cela il n'aurait pas dit dans son *Giovanni Gersen*, qu'il le passerait sous silence ; c'est seulement à la fin de ce livre qu'il prend la défense du manuscrit. Les Gersénistes italiens renchérissent sur leur confrère allemand. M. Veratti s'est servi de ce manuscrit contre le R. P. Santini, et la *Civiltà Cattolica*, à son tour, a marché sur les traces de M. Veratti. Cette revue nous assure que le manuscrit est décrit avec les plus petits détails dans un ouvrage allemand non indiqué, et qu'il met définitivement fin à la controverse. Quelques-uns de ces détails sont reproduits dans la *Civiltà*. Mais elle ne dit pas un mot des chiffres qui ont subi l'opération indiquée plus haut, rien de la forme et des abréviations de l'écriture qui indiquent le quinzième siècle. Est-ce la *Civiltà* ou M. Veratti qui a retranché les aveux de Wolfsgrüber? Nous ne le savons, mais un homme sérieux, connaissant les paroles de Wolfsgrüber, n'attachera aucune importance à ce manuscrit falsifié. Une cause qui doit s'appuyer sur de tels arguments est jugée. On peut s'attendre à de nouvelles falsifications des Gersénistes : c'est le seul moyen qui leur reste pour masquer encore quelque temps leur défaite définitive.

Nous devons examiner maintenant deux autres manuscrits qui ont servi de base au système de M. Arthur Loth. Ce savant repousse absolument les candidatures de Gerson et de Gersen ; il tient pour certain que l'*Imitation* a été composée par un chanoine de Windesheim. Il reconnaît « qu'il existe en faveur de Thomas un ensemble de témoignages vraiment imposant » ; mais il parle de deux manuscrits qui, selon lui, sont antérieurs au temps où Thomas était en état d'écrire l'*Imitation*. Il prétend que ce livre a été écrit entre 1360 et 1380 par un membre de la Congrégation de Windesheim.

On peut, il est vrai, indépendamment des témoignages qui plaident pour la personne de Thomas à Kempis, démontrer que l'*Imitation* est un produit du Cercle de Windesheim. Et c'est ce que nous avons fait précédemment. Si nous nous laissions séduire par l'amour-propre national, nous, hollandais, nous embrasserions volontiers l'opinion de M. Loth; car Thomas à Kempis n'est pas né en Hollande : or, d'après le système de M. Loth, l'auteur de l'*Imitation* serait presque certainement un Hollandais de naissance, la grande majorité des premiers disciples de Gérard Groot étant née dans ce pays. Mais le respect dû à la vérité nous oblige de repousser ce système; les arguments spéciaux de M. Loth ne supportent pas un examen approfondi.

Le premier manuscrit allégué par lui contient d'abord quelques prières, puis le premier livre de l'*Imitation*, et des extraits du troisième et du quatrième, enfin plusieurs autres traités, écrits par différentes mains. Le manuscrit ne porte pas de date proprement dite, mais il contient un calendrier qui commence par l'année 1406 : d'où M. Loth conclut que tous les traités de ce cahier ont été écrits dans cette année. Cette conclusion nous semble reposer sur plusieurs suppositions gratuites et fausses.

M. Loth assure, il est vrai, que toutes les feuilles du cahier ont eté reliées ensemble avant qu'on écrivit dessus : mais d'après l'abbé Santini qui a examiné le document, il semble que c'est plutôt un assemblage fortuit de plusieurs manuscrits réunis après coup et qu'au moins c'est certainement le cas pour une partie d'entre eux. Le calendrier appartenait primitivement sans aucun doute aux seules prières qui sont placées en tête du cahier : car jadis, comme actuellement, les calendriers étaient presque exclusivement placés

dans les livres de prières ou dans les martyrologes et non dans des livres de lecture spirituelle.

M. Loth avance encore une autre hypothèse très peu certaine : « Ces calendriers, dit-il, placés en tête des livres sont essentiellement contemporains. La première année qu'ils indiquent est, aussi bien dans les manuscrits que dans les imprimés, l'année de leur transcription ou de leur édition (1). » C'est, il est vrai, la règle ordinaire, mais les exceptions ne sont pas rares. M. le chanoine Delvigne en a donné plusieurs exemples (2), entre autres un livre de prières dont le calendrier remontait, de quatorze années, plus haut que la date de l'impression. J'ai examiné un exemplaire du « *Tabernakel der Catholyken* door Bueckelius van Helmont Pr. 't Sherthogenbosch by Jan Janes Scheffer anno 1614, » où le calendrier, placé en tête du livre commence par l'année 1604. Je possède un exemplaire des « *Horæ Diurnæ* » imprimé à Lyon chez Ant. Périsse en 1840, dont le calendrier commence par l'année 1833. Si nos imprimeurs actuels reproduisent ainsi simplement des tables antérieures, faut-il s'étonner qu'un copiste ait agi de même ?

Le raisonnement de M. Loth repose enfin sur une troisième supposition. Si même les feuilles du cahier avaient été reliées d'abord en 1406, s'ensuit-il que tous les traités aient été écrits dans cette année ? Nullement, une partie des feuilles d'un cahier, dont on a déjà rempli les premières pages, est souvent laissée en blanc pendant plusieurs années. On voit que le raisonnement de M. Loth croule par la base. Je puis citer un manuscrit tout à fait semblable à celui-ci. Le bibliothécaire de l'abbaye norbertine de Tongerloo m'assure que

(1) *Revue des Questions Historiques*, 1873, p. 531.

(2) *Précis Historiques*, année 1877, p. 314.

ce couvent possède un cahier qui contient le second livre de l'*Imitation*, plusieurs autres traités ascétiques, et un calendrier commençant par l'année 1470. Or, après ce livre de l'*Imitation*, vient un traité écrit très probablement de la même main avec la souscription : « Explicit alphabetum divini amoris et elevatione mentis in Deum Mgri Johis Gerson Cancellarii Parisiensis per manus Johis. Hemelryx, anno Domini 1479, ipso profesto Symonis et Judæ. »

Si M. Loth avait mieux étudié la question, il n'aurait jamais avancé que l'*Imitation* a été écrite entre 1350 et 1380 par un chanoine de la Congrégation de Windesheim, dont la première fondation remonte seulement à l'année 1387. La seule conclusion qu'on puisse tirer légitimement de ce manuscrit, c'est qu'il est originaire d'un couvent de Windesheim, puisqu'il contient un extrait des constitutions de cette congrégation, et, de plus, que c'est probablement une copie assez ancienne.

Le second manuscrit, allégué par M. Loth, ne fournit pas même l'ombre d'une preuve en faveur de son système. C'est un cahier originaire de *Rouge-Cloître* (*Rooklooster*), un des couvents du Brabant qui furent incorporés en 1402 au Chapitre de Windesheim. Le cahier contient 24 traités différents, parmi lesquels se trouve le premier livre de l'*Imitation*. Le dernier traité, le *Floretus*, a été copié en 1416. M. Loth en conclut que tout le cahier date de 1416 et que la même main qui a copié le *Floretus*, a aussi copié l'*Imitation*. Or, M. Charles Ruelens, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles, où ce cahier se trouve actuellement, a prouvé, par des photographies, qu'au moins *cinq* mains différentes ont travaillé à ces divers traités, et que l'écriture du *Floretus* s'éloigne tout à fait de celle de l'*Imitation*.

M. Ruelens a eu la bonté de me montrer ces photographies, et j'avoue que j'ai été saisi d'étonnement à leur vue : quatre de ces fac-simile révèlent des écritures différentes au *premier coup d'œil* ; l'écriture du *Floretus* diffère essentiellement de celle de l'*Imitation*. Le cahier est un simple *assemblage* de plusieurs traités écrits en différentes années par des mains différentes. Si, dans un tel assemblage, on observe un ordre quelconque, il est bien souvent déterminé par un but pratique. C'est ainsi qu'actuellement encore j'ai vu agir à maintes reprises. Si les manuscrits ne portent aucune date, on ne peut en aucune manière retrouver l'ordre chronologique. Un catalogue du couvent de Rouge-Cloître semble indiquer que les 24 traités ne furent réunis en un seul cahier qu'en 1500 ou 1503.

Cette absence bien constatée de tout manuscrit antérieur à l'an 1400 exclut tout auteur du XIIIe siècle. L'*Imitation* est un de ces livres qui ont d'abord conquis leur place dans le monde civilisé. Bien des livres du XIIIe siècle, malgré leur infériorité relative, sont reproduits dans des exemplaires qui témoignent de la date de leur naissance. On ne peut donner aucune raison plausible pour expliquer la disparition totale de tous les manuscrits antérieurs de l'*Imitation*, si le livre avait déjà été écrit vers l'an 1230.

CHAPITRE II.

LA PATRIE D'ORIGINE ET DE SÉJOUR DES MANUSCRITS DE L'IMITATION.

On peut démontrer d'une manière également péremptoire que la répartition des manuscrits de l'*Imitation* entre les différents pays exclut tout auteur Italien de n'importe quelle époque.

M. Loth écrivait en 1874, dans la *Revue des Questions Historiques*, t. 15, p. 117: « D'après le relevé que j'ai fait, en compulsant les principaux ouvrages sur la question, les catalogues des bibliothèques, tant de France que de l'étranger, ou les manuscrits eux-mêmes, le nombre à peu près exact de ces manuscrits cités dans la controverse, en y ajoutant plusieurs autres, plus récemment découverts ou moins connus, est de 186. Sur ce nombre, il y en a 116 qui proviennent d'Allemagne, 30 de la Flandre, 25 de la France, 16 de l'Italie, 3 de l'Angleterre. Pour ceux d'Allemagne et de Flandre, sur 64 manuscrits datés, 46 sont antérieurs à 1450. En France, le plus ancien, sur 7 manuscrits datés, est le manuscrit dit de saint Hilaire ou de Beauvais ou de l'abbé d'Olivet de 1456 ; en Italie, sur 8 datés, le premier est un manuscrit de Florence de 1464 (à moins que l'on n'ajoute foi à la mention du manuscrit de Padoue daté de 1436). » La liste de M. l'abbé Santini prouve que M. Loth a exactement relevé les manuscrits connus dans ce temps-là (1). Cependant, il est certain

(1) Je trouve 18 manuscrits italiens dans la liste de M. le chan. Santini, mais je ne sais s'ils sont tous d'origine italienne. J'en ajoute un qui se conserve actuellement à la Haye, soit donc 19 en tout.

que le nombre des manuscrits qui existent en Angleterre et surtout en Allemagne, en Belgique et en Hollande est bien plus grand. Kettlewel énumère 16 manuscrits Anglais. (*The autorship of the De Imitatione Christi*, p. 491.

Le nombre des manuscrits allemands est bien supérieur à 116. Le Dr Grube (1) en compte 45, tous d'origine bavaroise, qui se trouvent dans la bibliothèque royale de Munich, et encore il ne dit pas qu'il les énumère tous. La plupart de ceux-ci ne sont pas indiqués dans le catalogue de Santini. Quatre seulement portent le nom de l'auteur, un d'Indersdorf, un de Benediktbeuern et deux de Thierhaupten; tous ces quatre manuscrits attribuent l'*Imitation* à Thomas. La presque totalité de ces 45 manuscrits provient de couvents faisant partie du Cercle de la réforme monastique qui avait pour centre le monastère des Chanoines réguliers d'Indersdorf. Hirsche parle de deux traductions bas-allemandes appartenant à la bibliothèque de Wolfenbuttel. Le P. Schneemann a acquis dernièrement un manuscrit qui contient les 3 premiers livres de l'*Imitation* et une lettre du sous-prieur de Groenendael, van Schoonhoven.

Le nombre de 30 manuscrits attribués à la Flandre (Provinces Belgiques) est bien au-dessous de la réalité. La bibliothèque royale de Bruxelles en renferme presque autant; il est vrai que quelques-uns proviennent de la Hollande, mais cela n'empêche pas que le nombre des manuscrits d'origine belge ne soit très grand. Proportionnellement à son étendue, la Belgique possède bien plus de manuscrits que tout autre pays. M. Ruelens estime qu'elle en a produit environ une centaine; soit le double des manuscrits réunis de la France

(1) *Histor. Polit. Blätter* Neunz. Band S. 43.

et de l'Italie. Je connais *cinq* manuscrits belges non côtés jusqu'ici : un appartient à l'abbaye norbertine d'Averbode, deux autres à celle de Tongerloo du même ordre. Un de ces derniers est celui dont nous venons de parler plus haut; le second manuscrit de Tongerloo contient le premier livre de l'*Imitation* et un grand nombre d'autres traités ascétiques; le cahier ne porte aucune date. J'ai vu moi-même, au grand séminaire de Bois-le-Duc, situé au village de Haaren, un cahier provenant du monastère de S.-Jacques à Liège. Ce cahier contient, outre plusieurs autres écrits, les deux premiers livres de l'*Imitation:* mais ils sont séparés par un traité ascétique de S. Bernard. Ces divers écrits ne sont pas de la même main. Les deux livres de l'*Imitation* y sont encore considérés comme des traités indépendants; on n'y trouve aucune trace de cette relation mutuelle qui nous les fait envisager comme des parties de l'ensemble qui porte actuellement le nom *de Imitatione Christi*. Ce cahier est le pendant du fameux *Codex Leodicensis* du même monastère, auquel on a attribué à tort la date de 1417, parce qu'un moine de ce couvent y avait noté qu'il avait pris l'habit religieux en cette année-là. Ce cahier est aussi un recueil d'opuscules ascétiques, parmi lesquels figure le quatrième livre de l'*Imitation* avec le titre : « Incipit devotum exercitium de sacramento Eucharistiæ. » La copie du second livre, qui se trouve dans le manuscrit de Haaren, ne peut pas être très ancienne : le C. 11 contient la phrase : « Et si numquam eis consolationem dare vellet... » qui ne se trouve pas dans les plus anciens manuscrits. Le monastère de S.-Jacques était une abbaye bénédictine, mais il se trouvait en relation intime avec le Chapitre de Windesheim, puisque l'abbé était un des trois hauts dignitaires ecclésiastiques protecteurs de cette Congrégation. La

bibliothèque de l'Université d'Utrecht possède un manuscrit, écrit en 1458 par Jean Raphorst d'Utrecht, chartreux au Val de Grâce, près de Bruges. Après trois traités spirituels, étrangers à Thomas, on voit les : « *Admonitiones de S. Sacramento, initium: Venite ad me omnes.* » Après six autres traités, vient le second livre de l'*Imitation*; une main étrangère, mais assez ancienne, a écrit en tête de ce traité : « *Secundus liber de imitatione Christi authore Thoma a Kempis.* » Le cahier a passé des Chartreux de Bruges à ceux d'Utrecht, et c'est ainsi qu'il se trouve actuellement à la bibliothèque de l'Université.

La Hollande n'est pas aussi riche en manuscrits de l'*Imitation* que la Belgique, mais cette infériorité relative s'explique aisément. Quoique les couvents belges aient beaucoup souffert durant les troubles du XVI[e] siècle, ils n'ont pas été aussi maltraités que les monastères hollandais qui ont été tous détruits, à l'exception d'un très petit nombre situés dans le Brabant et le Limbourg. En outre, on sait que beaucoup de manuscrits hollandais, échappés à la dévastation, ont été transportés en Belgique par les religieux hollandais qui cherchaient un refuge dans ce pays. Cependant le nombre des manuscrits d'origine hollandaise est plus grand qu'on ne croit communément. Pour ma part, j'en connais 31, quoique je n'aie pu me renseigner sur plusieurs bibliothèques importantes qui en contiennent sans aucun doute plusieurs.

Je crois devoir énumérer tous ceux que je connais. Les voici dans l'ordre chronologique.

Le manuscrit de Kircheim, daté de 1425 ; ceux de Gaesdonck 1427, de Nimègue 1427; le codex Roolf, écrit en 1431 par Jean Fabricius, chanoine régulier de Windesheim ; le manuscrit de Weesp, appartenant à la bibliothèque royale de

la Haye, c'est un manuscrit très ancien avec un texte très correct; les deux autographes de Thomas à Kempis; une copie du quatrième livre, écrite en 1443, de la bibliothèque royale; le codex de Mariahage C. W. (1) (Amort *Deduc. Crit.* p. 134); trois de Mariaborn près Arnhem, qui étaient indiqués dans un catologue de ce couvent écrit, en 1496, par Fr. Martinum Bernardum de Zwollis; le manuscrit de Leyderdorp C. W.; le codex de Haaren, dont nous parlerons plus loin; deux manuscrits d'Utrecht; deux qui proviennent de Maastricht. En tout, *dix-huit* manuscrits latins.

Les suivants sont des traductions hollandaises de l'*Imitation*. Le codex de Windesheim; le manuscrit du couvent bénédictin de Vienne, écrit dans un couvent de Windesheim d'après Wolfsgrüber, mais plus vraisemblablement dans une maison des Frères ou des Sœurs de la Vie commune; deux manuscrits qui appartenaient au Prof. Moll; deux de la bibliothèque de La Haye; deux de celle de Deventer; un décrit par Snellaert (*Schets eener Geschiedenis der Nederl. Letterk.* 4[de] uitg. p. 103): il provient du couvent S. *Katherinendale* à Hasselt dans l'Overyssel, et contient seulement le premier livre; le manuscrit du couvent S.-Agnès à Arnhem, que j'ai trouvé dans la bibliothèque de Gaesdonck: il contient seulement le troisième livre; un autre, qui se trouve au musée épiscopal de Haarlem, contient les deux premiers livres de l'*Imitation*, suivis de quelques exhortations que les Frères de la Vie commune de Deventer avaient adressées aux Sœurs de cette ville; le couvent des PP. Franciscains de Weert possède une traduction hollandaise très ancienne du premier livre; cette

(1) C'est ainsi que nous désignerons dans la suite les couvents du Chapitre de Windesheim.

traduction provient d'Amsterdam : elle est de celles qui ont été composées lorsque le livre de l'*Imitation* était encore récent et n'avait pas encore acquis cette notoriété qui le défend contre toute interpolation. Dans le manuscrit de Weert, comme dans plusieurs autres très anciens, une âme pieuse s'est permis d'ajouter çà et là quelques chapitres de son propre fonds ; enfin, le précieux manuscrit de Leyde. En somme, *treize* traductions hollandaises. On voit que les traductions hollandaises de l'*Imitation* sont nombreuses. Avant que l'impression eût rendu superflu le travail du copiste, le livre était déjà très répandu en Hollande, non seulement chez les religieux et les ecclésiastiques, mais aussi chez les personnes qui ignoraient le latin. L'Italie peut à peine montrer une seule traduction du XV[e] siècle.

Cette énumération suffit pour prouver que, eu égard à son étendue, la Hollande possède encore, malgré les dévastations du XVI[e] siècle, plus de manuscrits de l'*Imitation* que tout autre pays, excepté la Belgique. Mais, comme je l'ai dit, les renseignements que j'ai pu me procurer sont très incomplets. Personne en Hollande ne s'est donné jusqu'ici la peine de faire des recherches étendues, et il faut avouer que ce n'est pas chose facile. On ne peut douter qu'une grande partie des manuscrits échappés aux ravages des XVI[e] et XVII[e] siècles ne se trouve actuellement dans les anciens instituts de bienfaisance ou chez de vieilles familles aristocratiques. Il faut se résigner à chercher à l'aventure, et encore on ne trouve pas toujours un accès facile. Ces considérations suffisent pour nous montrer que la Hollande devait être très riche en manuscrits de l'*Imitation* pendant le XV[e] siècle.

La petite Hollande possède actuellement un nombre plus considérable de manuscrits que la grande Italie, où cependant

les couvents ont continué d'exister jusqu'au XIXe siècle. Or, peut-on expliquer cette disette par le manque de recherches pour découvrir ces écrits? Au contraire, il n'y a aucun pays où l'on ait fait des investigations aussi actives ; depuis Cajetan jusqu'à nos jours, les Gersénistes italiens, surtout les Bénédictins, ont fouillé toutes les bibliothèques de l'Italie; le maigre résultat de leurs travaux prouve clairement qu'il n'y avait pas beaucoup à trouver. Leurs efforts ont abouti à démontrer que l'Italie ne peut être la patrie de l'*Imitation*. En effet, si le livre avait été écrit en Italie, on devrait y rencontrer de très nombreuses copies. Il ne paraît pas même que les principaux couvents Bénédictins de l'Italie aient eu jusqu'au XVIe siècle une certaine abondance d'exemplaires imprimés de l'*Imitation*. Quand S. Ignace se rendit au Mont-Cassin, pour donner les exercices spirituels à un envoyé de Charles-Quint, il crut faire une chose utile en offrant à chaque moine un exemplaire de l'*Imitation*. (Bartoli, *Hist. de S. Ignace*, T. 2, p. 251.)

Le résultat n'est guère plus brillant pour la France.

La répartition des manuscrits de l'*Imitation* prouve donc qu'il faut chercher l'auteur en Allemagne ou dans les Pays-Bas (Belgique et Hollande), c'est-à-dire dans les pays où les chanoines de Windesheim et les Frères de la Vie commune avaient leurs maisons. Si le nombre des manuscrits répartis dans les différents pays laisse la question indécise entre l'Allemagne et les Pays-Bas, les indices fournis par leurs dates respectives font pencher la balance en faveur de la Hollande.

En effet, c'est dans ce dernier pays qu'on vit paraître les plus anciennes copies du texte original, ainsi que les plus anciennes traductions. Une note, écrite dans le manuscrit de

Kirchheim, nous apprend que cette copie a été faite sur l'original, dans le pays d'Utrecht, en 1425. Il est certain, comme j'ai pu le constater moi-même, que l'indication est d'une autre main que celle du copiste ; mais il n'y a aucune raison de douter de la sincérité de l'auteur de cette note; elle est antérieure à l'origine de la controverse, puisque David Ehinger en parle avant la prise d'armes de Cajetan. Cependant, nous pouvons démontrer notre thèse au moyen d'autres manuscrits, dans lesquels la date a été apposée par le copiste même.

Je suis heureusement à même de donner des renseignements exacts sur le précieux manuscrit de Gaesdonck. Contrairement à ce qu'on a dit, il ne contient aucun nom d'auteur: mais son origine rend un témoignage éclatant aux droits de Thomas à Kempis. On lit à la première page : « Liber Monasterii Bethlemensis prope Dotinchem canonicorum regularium » (1); et à la dernière : « Explicit liber iste totalis anno Dni MCCCCXXVIII 3° die Januarii, pertinens monasterio bethlehemensi prope dotinchem canonicorum regularium. Oretur pro scriptore fre Ro de millingen. » Après le 1er, le 2me et le 4me livre, se trouve la date 1427. Le manuscrit a passé ensuite aux Frères de la Vie commune de Emmerich; une seconde main a écrit : « Iste liber pertinet fratribus in Embrica. » Enfin, une troisième note nous apprend comment le livre est venu à Gaesdonck : « Modo canonicis in Gaesdonck. Orate pro R. D. P. Bernardo Taunschiffers, Rectore Domus S. Gregorii Embricæ, qui hunc devotionis libellum dedit F. Danieli Keteler, filio suo spirituali et baptismali. 28 Aprilis 1656. » (Ce manuscrit est donc distinct de celui qui est cité dans un catalogue du xve siècle comme apparte-

(1) Doetinchem est situé dans la province hollandaise de Gueldre.

nant aux chanoines de Gaesdonck (Amort, *Ded. cr.* p. 145). Le manuscrit de Gaesdonck se rapproche plus de l'autographe de Thomas que toute autre copie connue jusqu'ici, comme M. Hirsche l'a déjà fait observer.

Un second manuscrit du même temps provient de Nimègue : « Finitus et completus anno domini millesimo quadringentesimo vicesimo septimo in profesto visitationis gloriosæ virginis Mariæ per manus fratris Henrici Fengnagels canonici regularis extra muros Novimagen. » C'est le même manuscrit dont parle Rosweyde dans ses *Vindiciæ Kempenses* de 1621 ; ce cahier se trouve actuellement à la bibliothèque royale de Bruxelles où j'ai copié la souscription qu'on vient de lire.

Un manuscrit encore plus ancien provient du couvent d'Ewich près d'Atterdorn dans la Westphalie. On lisait à la fin : « Explicit libellus devotus de Imitatione Jesu Christi, dictus : qui sequitur me non ambulat in tenebris ; finitus per Johannis Kitchlen manus cognomento Bupen. Domini 1426 anno, exaltationis Crucis festo » (Santini *I Diritti di Tommaso da Kempis* ;) cette notice est tirée du « Voyage littéraire de deux Bénédictins » (Paris 1717). Ces trois couvents appartenaient au Chapitre de Neuss ; or, c'est justement dans les années 1426-1427 que les négociations pour l'union de ce Chapitre avec celui de Windesheim ont été entamées. Ces pourparlers offraient aux chanoines de Neuss une bonne occasion de se procurer quelques exemplaires de l'*Imitation*. Les négociations aboutirent en 1430 à l'incorporation au Chapitre de Windesheim de tous les couvents de Neuss, excepté Doetinchem, qui ne put se résoudre à remplir la condition imposée de changer son titre de prévôté en celui de prieuré.

Un manuscrit de l'abbaye de S.-Trond et un autre d'Ochsenhausen ont également la date de 1427. Les cinq manuscrits cités en dernier lieu portent les plus anciennes dates, qui ne sont sujettes à aucun doute possible. On parle, il est vrai, d'un manuscrit de Mölk avec la date 1421. Cette date ne fournirait aucun argument contre Thomas à Kempis; mais elle ne se trouve pas immédiatement après le *Liber primus de Imitatione Christi*, elle est apposée au traité de la *Contemplatio S. Bernardi de Passione Domini*. On ne peut conclure en général que tous les traités d'un même cahier ont été écrits dans le même temps; il peut se faire qu'un traité, qui vient après un autre, soit cependant écrit à une époque antérieure : car, comme nous l'avons déjà fait remarquer, plusieurs écrits sont souvent réunis plus tard en un seul cahier. Pour conclure de la date du traité suivant à celle du traité précédent, il faut prouver que le cahier a été de prime abord un seul volume. Ce qui nous fait douter de cette date, c'est l'isolement complet du manuscrit de Mölk; en effet, on ne trouve dans son entourage aucun compagnon qui soit environ du même âge. Si, d'après la théorie gerséniste, l'*Imitation* a été apportée d'Italie à Mölk dans cet état complet, dans cet ensemble qu'elle présente actuellement, pourquoi le premier livre a-t-il été seul copié dans ce manuscrit? Du reste, il est certain qu'il y a ou du moins qu'il y a eu des manuscrits antérieurs aux années 1426 et 1427. Le fait seul que l'*Imitation* a été copiée dans ces années en différents lieux, à Ewich, à Doetinchem, à Nimègue, prouve qu'on avait alors dans ces contrées quelques manuscrits plus anciens.

Il y a encore un autre fait remarquable qui témoigne que l'*Imitation* ne nous est pas venue de l'Italie comme un tout

composé des quatre livres, mais que ces quatre livres ont paru dans les pays du Nord, l'un après l'autre, comme des traités indépendants. En effet, il existe dans ces contrées un grand nombre de manuscrits où l'un ou l'autre de ces traités se trouve seul, sans le moindre indice qu'il fait partie d'un certain tout. On les trouve éparpillés au milieu d'autres traités ascétiques; ils sont surtout fréquemment mêlés avec les écrits du Cercle de Windesheim, en général, et ceux de Thomas, en particulier. Même dans les anciens manuscrits, où les quatre livres se voyent réunis, ils sont encore considérés comme traités indépendants, aussi indépendants que les autres écrits de Thomas, par exemple le *Hortulus Rosarum* et le *Vallis Liliorum*. On n'y lit aucune mention de Liber I, lib. II, etc.; leur ordre est souvent interverti, ils portent chacun un titre particulier. C'est seulement dans la seconde moitié du xv[e] siècle qu'on voit apparaître les titres de *Liber primus, Liber secundus*... Imitationis Christi. Encore faut-il descendre jusqu'au xvi[e] siècle avant que cette convention soit universellement reçue. Le quatrième livre surtout a été souvent imprimé séparément, sous le titre *De sacramento altaris*, jusque dans la seconde moitié du xvi[e] siècle. Si les manuscrits Italiens ne nous montrent pas cette indépendance primitive des quatre traités, c'est parce que ces manuscrits sont d'une date plus récente, comme nous l'avons dit plus haut. Certes, si l'*Imitation* eut été écrite en Italie au xiii[e] siècle dans son ensemble actuel, le xv[e] siècle n'aurait pas considéré les quatre livres comme des traités indépendants. Or, c'est justement la marche inverse qui est un fait historique attesté par un grand nombre de manuscrits. Peut-on attribuer à toute une génération le caprice absurde de séparer ce qui était déjà uni, pour le seul plaisir de réunir de nouveau les parties séparées ?

Considérons maintenant quelques arguments des adversaires de Thomas à Kempis.

L'Allemagne du Sud est plus riche en manuscrits de l'*Imitation* que l'Allemagne du Nord, pour la même cause qui a fait que la Belgique en possède plus que la Hollande. La Belgique, comme nous l'avons vu, en a beaucoup plus que tout autre pays, eu égard à l'étendue de son territoire. Cependant, personne n'a conclu de ce fait indéniable que l'*Imitation* a été écrite en Belgique; les auteurs Gersénistes ont donc mauvaise grâce de prétendre que le grand nombre des manuscrits de l'Allemagne du Sud démontre une origine méridionale. L'argumentation de nos adversaires se tourne contre eux-mêmes. Si l'*Imitation* avait été écrite par le prétendu italien Gersen, ce n'est pas en Allemagne, mais en Italie, qu'on devrait trouver le plus grand nombre d'exemplaires, d'autant plus que, dans la péninsule, les couvents n'ont pas été, comme en Hollande et dans l'Allemagne du Nord, détruits et saccagés pendant les guerres de religion. La révolution française a achevé d'anéantir dans ces pays les rares couvents qui avaient échappé aux dévastations du XVIe siècle. Elle a aussi supprimé les couvents de la Belgique et une foule d'anciens documents ont péri dans cette catastrophe. De plus, il est certain qu'un grand nombre de manuscrits, qui se trouvent actuellement dans l'Allemagne du Sud, y ont été apportés par les religieux du Nord qui venaient y chercher un refuge.

On a aussi prétendu que la grande majorité des copies de l'*Imitation* provient des couvents bénédictins, et que ce fait plaide pour un auteur de cet ordre. Nous répondons encore que, si l'*Imitation* avait été écrite par le Bénédictin italien Gersen, on devrait trouver le plus grand nombre de

manuscrits dans les couvents bénédictins de l'Italie, où cependant ils sont *rari nantes in gurgite vasto.* Mais est-il bien vrai que la plus grande partie des manuscrits de l'*Imitation* provient de couvents Bénédictins? Cela peut être vrai pour l'Autriche et la Bavière, mais cela est complètement faux pour les pays du Nord. En Hollande, en Belgique, et dans l'Allemagne septentrionale, la plupart proviennent des couvents du Cercle de Windesheim; les maisons des Chartreux, si intimement liés avec la Congrégation de Windesheim, viennent en second lieu; les copies des couvents bénédictins forment une petite minorité; parmi les exemplaires hollandais, je n'en connais pas un seul. Même si le fait supposé était vrai, la conclusion serait encore fausse. Ne faut-il pas tenir compte du nombre prépondérant des couvents bénédictins, de leur personnel plus nombreux, de leur profession héréditaire de copier les ouvrages? Si l'on appliquait la même conclusion aux autres écrits, tous les Pères de l'Église deviendraient des Bénédictins. Il faut encore tenir compte de la circonstance capitale que toutes les maisons de Windesheim ont été détruites ou supprimées. Nous pouvons aller plus loin; les manuscrits des couvents bénédictins témoignent contre un auteur de cet ordre : car plusieurs, comme nous le verrons bientôt, attribuent l'*Imitation* à Thomas à Kempis ou au chancelier Gerson. *Aucun* de ces manuscrits n'affirme que l'auteur était un Bénédictin.

Avant de passer aux manuscrits qui portent un nom d'auteur, nous devons dire quelques mots du *codex de Windesheim* découvert par M. Spitzen dans une maison de charité, les *Emmanuelshuizen* de Zwolle. C'est un manuscrit en langue néerlandaise, écrit dans le couvent de Windesheim, et qui a toute l'apparence d'être la plus ancienne copie de l'*Imitation*.

Ce cahier contient trois sermons, que le frère Jean van Schoonhoven a prêchés dans le Chapitre de Windesheim, une lettre du même religieux à son neveu Guillaume, chartreux près d'Utrecht, et enfin le premier livre de l'*Imitation* sans aucune indication de relation avec les autres livres. D'après la forme de l'écriture, il peut être du commencement du xv[e] siècle et la marque du papier est réellement celle que porte le papier hollandais de cette époque. La forme des lettres, le dialecte de l'Overijssel, le style qui annonce une main habile et exercée, tout enfin indique que cette traduction a été faite par *Jean Scutken,* qui, selon Busch, était chargé à Windesheim de la traduction des livres de dévotion à l'usage des Frères laïcs ; or, Scutken est mort en 1423 ; il avait été atteint, plusieurs années avant sa mort, d'une phthisie grave qui devait lui rendre tout labeur impossible. Donc cette traduction néerlandaise peut remonter jusqu'en l'année 1420.

CHAPITRE III.

LES MANUSCRITS DE L'IMITATION AVEC NOM D'AUTEUR.

Mgr Malou cite 44 manuscrits connus, qui attribuent l'*Imitation* à Thomas à Kempis, et parmi eux on compte plusieurs des plus anciens et des plus corrects. Quelques-uns datent de la première moitié du xve siècle; un grand nombre ont été écrits du vivant de l'auteur.

Le plus ancien manuscrit daté, portant le nom de Gerson, est de 1460 : c'est le manuscrit *Sangermanensis*.

Le plus ancien manuscrit daté, avec le nom de Gersen, est de 1464 : c'est le manuscrit de Salzbourg.

Ainsi, le manuscrit le plus ancien, avec le nom de Gerson, a été écrit 31 ans après sa mort, et le plus ancien, avec le nom de Gersen, plus de *deux siècles après sa mort*, si toutefois on peut mourir sans avoir vécu.

On parle, il est vrai, d'un manuscrit in-folio de Pollingen qui porterait la date de 1441 et l'inscription incomplète: « De Imitatione Christi a Johanne Ges., lib. IV. » Mais ce manuscrit est une simple mystification, produite par une méprise de Grégory, lequel a coutume de tout embrouiller. Personne avant Grégory n'a parlé de cette copie : lui-même nous renvoie à Amort, *Informatio*, p. 146. Or j'ai devant moi cet ouvrage d'Amort et je transcris littéralement le passage indiqué : « In Monasterio Staingaden : *Thomæ de Kempis de Imitatione Christi libri 4*. In Monasterio Reichersperg librum cui Tit. Johannis Gerson, Cancellarii Parisiensis, de Imitatione Christi. 1477. Similis Codex M. S. reperitur in Bibliotheca nostra Pollingana. » C'est tout ce que Amort dit à cette page du manuscrit de Pollingen. Amort était lui-même

religieux de ce couvent, il aurait bien su quelque chose de ce prétendu manuscrit, si jamais il y avait existé. En parle-t-il peut-être ailleurs? Nullement; j'ai lu avec la plus grande attention les ouvrages de ce savant : nulle part il ne souffle mot du manuscrit supposé. Dans le même ouvrage, pp. 265-334, il décrit au long un autre manuscrit de son couvent, sans nom d'auteur et avec la date de 1447.

A la page 129-130 de sa *Deductio critica*, Amort décrit un troisième et dernier manuscrit de son couvent : « In Bibliotheca nostri Pollingani Collegii asservamus Codicem Manuscriptum *in folio* (notez bien ce détail), continentem quatuor libros de Imitatione cum hac subscriptione. *Explicit libellus de Imitatione Christi editus, ut dicitur, a quodam Canonico regulari in Monasterio Pödiken* (Bödiken) *Paderbornensis Diœcesis Provinciæ Coloniensis.* Ex quo Codice discimus, in quo Monasterio (mutant enim Windesheimenses persæpe loca) Thomas K. suum libellum scripsisse creditus fuerit, nempe in Pödiken Monasterio. Quod vero judicem hunc Codicem circa annum 1442 scriptum esse, propterea fit, quia alius Tractatus in eodem Codice prævius subscriptum habet annum 1442. » Grégory (*Hist.*, t. 2, p. 43) donne à tort à ce manuscrit la date de 1441 ; il prétend en outre « qu'Amort n'a pas rapporté le commencement du livre, où on lit le nom de *Ges.*, mais bien la fin, où il est dit qu'on croit que l'*Imitation* a été publiée par un chanoine régulier à Pödiken. » Puisque Grégory nous renvoie au passage cité plus haut de l'*Informatio*, où Amort parle d'un manuscrit de Pollingen qui attribue l'*Imitation* à Joannes Gerson, il est clair que le prétendu codex de 1441 est né de la confusion des deux manuscrits décrits par Amort à la page 146 de l'*Informatio* et à la page 129 de la *Deductio critica*. Personne n'a jamais vu le manus-

crit supposé avec l'inscription de Johan. *Ges.* (ou *Gers*), personne ne nous dit où il se trouve. Wolfsgrüber décrit, dans l'appendice à son *Giovanni Gersen* (p. 217), trois manuscrits de Pollingen qui appartiennent actuellement à la bibliothèque de Munich. Parmi ceux-ci ne se trouve pas le codex « De Imitatione Christi a Joanne Ges. libri IV » dont il parle dans le corps de son ouvrage. Wolsgrüber ne nous dit pas davantage où se conserve le fameux manuscrit, et pour cause : ce fabuleux document n'existe pas et n'a jamais existé que dans l'imagination de Grégory. De telles méprises ne doivent pas nous étonner de la part d'un auteur qui a confondu Gérard Groot avec Gérard de Rayneval, diplomate français mort en 1812. Il avait lu dans un dictionnaire les biographies de ces deux personnages placées l'une après l'autre. Voici ce qu'il dit dans son « Mémoire sur le véritable auteur de l'*Imitation* de Jésus-Christ » (p. 95) : « Gérard de Rayneval, auteur du livre de la Vie commune, florissait incontestablement dans le XIVe siècle, car il est mort l'an 1384 ; or, M. Gence, patron zélé du chancelier Jean Gerson, vient pourtant d'admettre, dans le dictionnaire de la Biographie universelle de Michaud, que le livre *De Conversatione interna*, du même Gérard, paraît être le second livre vulgaire de l'*Imitation.* » Quatre pages plus loin, il nous donne un petit roman sur Thomas à Kempis : « *Thomas Hamerche* (1) sive Malleolus, a patria Kempen appelé *de Kempis*, est né, en l'an 1380, à Daucetri (*lisez* Deventer) ; il fut, à l'âge de vingt ans, reçu parmi les chanoines réguliers, et il a été supérieur du chapitre de Swal (*sic*), où il est décédé l'an 1471. » Thomas n'a jamais été supérieur de n'importe quel Chapitre, encore

(1) Ici Grégory met en note : « Voyez Fabricius *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, lib. X. »

moins du Chapitre de Zwolle qui n'a jamais existé. Quelle confiance peut-on accorder à un auteur qui débite de pareilles fables ? Cependant Grégory est la grande autorité des Gersénistes. Nous avons traité un peu au long de ce prétendu manuscrit de Pollingen, parce qu'il est un des principaux boulevards du Gersénisme.

Passons maintenant en revue les principaux manuscrits qui portent le nom de Thomas à Kempis.

Le premier est le manuscrit de Kirchheim. La note qui dit que ce manuscrit a été copié de l'original en 1425, dans le pays d'Utrecht, attribue aussi l'*Imitation* à Thomas. Cette note, comme nous l'avons dit, est d'une main étrangère; mais il n'y a aucune raison solide de croire à une supercherie.

Le second manuscrit est le codex d'Indersdorf, daté de 1441, avec l'inscription : « Tractatus qui intitulatur de *Imitatione* Christi, compilavit quidam canonicus regulæ S. Augustini episcopi. »

Le troisième est le manuscrit de Pollingen, décrit par Amort dans la *Deductio critica*. Nous en avons parlé plus haut.

Les copistes de ces manuscrits ne savaient pas encore avec certitude que l'auteur était Thomas à Kempis ; ils savaient seulement ce qu'on disait originairement dans le Cercle de Windesheim, que l'auteur était un de leurs pères. On peut facilement expliquer comment le copiste de Pollingen cherchait l'auteur à Bödiken : il copia probablement un manuscrit de ce couvent et supposa que le livre y avait été composé. Le couvent de Bödiken faisait, depuis 1409, partie du Chapitre de Windesheim.

Le quatrième est celui des Chartreux de Cologne, de 1447. Outre plusieurs traités étrangers à Thomas, ce cahier contient « Aliqua opuscula cujusdam devoti Regularis » parmi

lesquels, le quatrième et le premier livre de l'*Imitation*. Une autre main a écrit à la marge : « Cujus nomen est Thomas Kempis Conventus prope Swollis. »

Le cinquième est le manuscrit du séminaire de Liège écrit vers l'an 1445.

Le sixième se trouve sous le n. 2581-2589 à la bibliothèque royale de Bruxelles. Il contient les 4 livres de l'*Imitation* dans l'ordre suivant : 3, 2, 1, 4. Après le premier traité, on lit : « Explicit devotus tractatus cujusdam regularis de interna locutione Christi ad animam fidelem. Scriptus per manus fratris Jacobi Baenst laici redditi. Finitus in anno jubilei M. CCCC. L° XIII° die mensis octobris. Et pertinet ad carthusiam domus silvæ Sancti Martini prope Geraldi montem. » Amort, suivi par Malou, donne à tort la date 1463 à ce manuscrit; on a par erreur ajouté la date du mois à celle de l'année. J'ai copié cette souscription sur le manuscrit même.

Au XV° siècle, le mot *regularis* signifiait dans les Pays-Bas simplement un *chanoine régulier*. Le même cahier contient, écrits par la même main, les « Admonitiones domini Florentii », qu'on trouve après la biographie de Radewijns composée par Thomas.

Le septième, daté de 1447-1448, est de Benedictbeuern, ancienne abbaye bénédictine de la Bavière.

Le huitième, daté de 1466, est de Thierhaupten, ancien couvent bénédictin du même pays.

Un autre manuscrit du même monastère n'est pas daté.

Le neuvième, celui de Vienne, est daté de 1467.

Le dixième, daté de 1471, est de Buxheim dans la Souabe.

Le onzième, de la même année, provient d'Afflighem, ancienne abbaye bénédictine de la Belgique (1).

(1) Amort parle encore d'un manuscrit de Liessies avec le nom de Tho-

Le douzième, daté de 1474, est celui de Gries dans le Tyrol.

Le treizième, daté de 1477, est de Maeseyk.

Le quatorzième, daté de 1487, est de Hohendorf.

Le quinzième, daté de 1488, est de Rebdorf.

Citons encore un manuscrit remarquable du couvent de Daalheim C. W., près de Paderborn. Il avait la souscription : « Explicit libellus de contemptu mundi, quem fecit Frater Thomas Kempis Professus in Monte Agnetis Ordinis Canonicorum Regularium. Obiit ætatis suæ anno 92. in ordine devotus 65. requiescat in perpetua pace, pro quo debitum solvi anno 1491. Cosmæ et Damiani, quo anno obiit. » Ces mots dénotent une connaissance spéciale de Thomas à Kempis ; les chiffres sont parfaitement d'accord avec ceux que Thomas donne lui-même dans sa Chronique. C'est un vrai témoin contemporain qui écrit cette note. M. Spitzen a prouvé que l'auteur de cette note est probablement Jean Sonsbeke, qui, d'après la *Reformatio Monasteriorum* de Busch, était prieur de Daalheim dans ce temps-là. La famille Sonsbeke demeurait déjà à Zwolle pendant le XV[e] siècle. De 1456 à 1466, on trouve une *Hille van Sonsbeke* chez les Sœurs de la Vie commune de Deventer. Jean Sonsbeke connaissait donc personnellement Thomas à Kempis ; si lui-même n'est pas l'auteur de cette note, il est cependant certain que tous les Frères de son couvent pouvaient avoir facilement de lui ces renseignemeuts précis. L'édition imprimée de l'ouvrage de Busch donne à lire « Johannes Sonsbeke. » M. Spitzen avait remarqué à bon droit que c'était une faute d'impression. Ayant examiné le manuscrit n. 1656 de Bruxelles, écrit au Mont-S.-Agnès, j'y trouvai réellement le nom

mas ; c'est le codex « Monasterii Lætiensis, ordinis S. Benedicti, Diœceseos Cameracensis. »

Sonsbeke au passage correspondant. M. Spitzen m'a écrit que la *Batavia Sacra* présente la même orthographe.

La plupart des manuscrits qui portent le nom de Thomas ne sont pas datés, comme c'est d'ailleurs le cas pour les manuscrits en général ; mais il n'y a pas de doute qu'un grand nombre a été écrit pendant la vie de l'auteur. M. Spitzen compte 47 (1) manuscrits avec le nom de Thomas, dans son grand ouvrage, et, dans son supplément, il a pu en ajouter cinq autres. Trois de ceux-ci sont les manuscrits de Benedictbeuern et de Thierhaupten, qui se trouvent à la bibliothèque de Munich. Le quatrième provient du couvent du Tiers Ordre de S. François à Maestricht, et appartient au monastère de Reckem où M. Habets l'a trouvé. Le cinquième provient du couvent des Franciscains de Maestricht, comme je l'ai vu, en l'examinant à la bibliothèque de La Haye, où il se conserve actuellement.

Je puis ajouter encore quatre nouveaux manuscrits avec le nom de Thomas, que j'ai examinés attentivement. Le premier appartient à la bibliothèque de La Haye : « Codex partim membranaceus, sed maxima parte chartaceus, sæc. XV perspicue scriptus ; » il contient la traduction néerlandaise du quatrième livre de l'*Imitation*. Le second a été trouvé dernièrement par M. Ruelens : il provient de Cologne et montre la ponctuation caractéristique de Windesheim ; il renferme le troisième livre : « De Interna locutione ad animam fidelem fratris Thomæ Kempis. »

Les deux derniers sont les numéros 199 et 399 de l'Université d'Utrecht, qui paraissent très anciens et très impor-

(1) Il parle de 48, mais j'en soustrais le manuscrit de Gaesdonck qui est anonyme.

tants. Le premier, entièrement sur parchemin, porte l'inscription : « Pertinet ad carthusienses propre Trajectum inferius. » L'index a été évidemment composé après l'achèvement du volume : il est écrit en tête du livre sur une feuille de même parchemin. Il contient, entre autres traités spirituels :

Ammonitiones ad spiritualem vitam utiles fris.

Thome regularis. Qui sequitur me.

Idem, de interna locutione ad animam fidelem. Audiam quid loquitur in me Dominus Deus.

Le numéro 399, écrit en partie sur parchemin et en partie sur papier, porte l'inscription : « Iste liber pertinet regularibus in Trajecto. » L'index, également composé de suite après l'achèvement du manuscrit, contient littéralement les mots suivants :

In hoc volumine continentur hec.

Meditationes de incarnatione Christi (une autre main y a apposé : Thome regular.)

Ammonitiones ad interna trahentes (la même main étrangère a ajouté : ejusdem.)

Soliloquium cujusdam regularis.

Disputatio inter priorem et spiritum guidonis.

Thomas regularis super Audiam quid loquatur.

Cette dernière ligne a fait, dès le principe, partie intégrante de l'index ; ancune main étrangère n'y a ajoùté ou changé une seule lettre. Le couvent d'Utrecht dépendait du Chapitre de Windesheim. Il est clair que ces deux manuscrits ont été écrits lorsque les livres de l'*Imitation* étaient encore considérés comme des traités indépendants. On dirait même que le copiste, qui attribue clairement le dernier traité à Thomas à Kempis, ne savait pas encore que le second traité appartenait également au même auteur.

Nous avons donc jusqu'à présent 56 manuscrits qui attribuent l'*Imitation* à Thomas à Kempis.

L'ensemble des éditions imprimées est également favorable à Thomas à Kempis. Dans le quinzième siècle, on compte déjà une vingtaine d'éditions qui portent son nom, et, dans le siècle suivant, elles deviennent si nombreuses qu'on peut dire que l'opinion publique le regardait presque universellement comme l'auteur de l'*Imitation*. Les Gersénistes ne peuvent citer aucune édition, du quinzième ou même du seizième siècle, qui attribue l'*Imitation* à l'abbé bénédictin Jean Gersen. Toutes les éditions qui portent ce nom sont postérieures à l'apparition de Cajetan. Toutes les éditions antérieures, alléguées par les Gersénistes, ont simplement rapport à Gerson. Les éditions avec le nom du chancelier sont réellement nombreuses : mais il est certain que plusieurs imprimeurs l'ont annoncé comme auteur de l'*Imitation* sur le titre de leurs éditions, quoiqu'ils fussent convaincus des droits incontestables de Thomas à Kempis. Le P. Aloys de Backer, bibliographe très compétent, m'a dit qu'il a eu l'occasion d'examiner plusieurs éditions du XVIe siècle qui attribuaient l'*Imitation* à Gerson sur le titre de l'ouvrage, et puis rétractaient expressément cette erreur à la fin du livre. Une édition de Venise de 1536 porte la note finale suivante qui est imprimée avec les mêmes caractères : « Quamvis iste libellus dicatur Joannis Gerson, auctor tamen ipsius fuit Thomas de Kempis, canonicus regularis. Venetiis per Dominum Bernardinum Stagninum de Fridino Monteferrati. » On trouve encore la même note dans les éditions suivantes :

Lugduni apud Theobaldum Paganum 1561.

Lugduni apud hæredes Jacobi Junctæ 1570.

Parisiis apud Jer. de Marnef et Guiel. Cavellat 1573.

Lugduni apud Joannam Jacobi Junctæ 1579.

Il n'y a pas de doute que des recherches ultérieures ne fassent découvrir plusieurs autres éditions avec cette note curieuse. Quelle raison a donc pu engager ces imprimeurs à mettre sur le titre de leur livre le nom de Gerson, quoiqu'ils reconnussent les droits de Thomas ? Je ne puis trouver d'autre motif qu'une spéculation de librairie. Le chancelier était un homme célèbre, très estimé, surtout en France et en Italie ; Thomas au contraire était étranger à ces pays ; en publiant l'*Imitation* sous le nom de Gerson, conjointement avec le traité *De meditatione cordis*, véritable ouvrage du chancelier, ils espéraient un débit plus rémunérateur. Les éditeurs mentionnés plus haut ont été du moins assez honnêtes pour rétracter à la fin le mensonge imprimé sur le titre de l'ouvrage ; mais comme on sait que, de tout temps, la presse a été avant tout une affaire d'argent, on ne peut douter que plusieurs imprimeurs ne se soient dispensés de faire cette rétractation. De tout temps aussi la presse a pensé qu'il est avec la vérité des accommodements.

CHAPITRE IV.

L'AUTOGRAPHE DE THOMAS A KEMPIS, ÉCRIT EN 1441.

Ce manuscrit important a joué dès le principe un grand rôle dans toute la controverse, et cependant plusieurs des particularités remarquables qu'il contient sont restées inconnues jusqu'à nos jours.

Ce beau codex se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, sous les numéros 5855-5861. C'est un petit duodecimo, nettement écrit, en partie sur papier et en partie sur parchemin. Le livre porte l'attestation qu'il a été retiré en 1577 du Mont-S.-Agnès par Jean Latomus, chanoine régulier d'un couvent situé près d'Hérenthals dans le Brabant.

La considération attentive de ce manuscrit nous donne la conviction que Thomas à Kempis est l'auteur de l'*Imitation*.

Voici la table des matières, placée en tête du livre et écrite par Thomas lui-même :

In hoc volumine hi libri continentur :

Qui sequitur me non ambulat in tenebris.
Regnum Dei intra vos est dicit Dominus.
De Sacramento. Venite ad me omnes qui laboratis.
Audiam quid loquatur in me Dominus Deus.
De disciplina claustralium. Apprehendite disciplinam.
Epistola devota ad quemdam regularem.
Renovamini autem spiritu mentis vestræ.
Cognovi Domine quia æquitas judicia tua.
Recommendatio humilitatis. Discite a me.
De mortificata vita. Gloriosus apostolus Paulus.
De bona pacifica vita. Si vis Deo dignus.
De devotione mentis. Vacate et videte cum cæteris.

Les quatre premiers traités sont les quatre livres de l'*Imitation*, mais on voit que Thomas les considère comme quatre traités indépendants ; il n'y a encore aucune trace de cet ensemble que nous nommons actuellement l'*Imitatio Christi*. Contrairement à l'ordre vulgairement reçu, le quatrième livre est placé avant le troisième. Thomas se comporte dans cet arrangement, comme dans tous les autres points, non comme un simple copiste mais comme un auteur qui arrange son ouvrage ainsi que bon lui semble. Cependant, ce n'est pas un simple caprice qui a déterminé cet arrangement. Thomas, selon la remarque d'Amort, avait en vue un but pratique, facile à comprendre. Le quatrième livre, qui dans le corps du volume, porte pour titre « Devota exhortatio ad sacram communionem » est en réalité un traité de préparation à la S. Communion, et les Colloques de l'âme fidèle avec Jésus-Christ, qui composent le troisième livre, peuvent utilement servir dans l'action de grâces. C'est dans le même ordre que sont énumérés les quatre livres dans le catalogue du biographe de Thomas ; ils se trouvent encore avec le même ordre dans le manuscrit de Haaren, dont nous parlerons tantôt. Les neuf traités suivants sont des écrits incontestés de Thomas. Après le dernier se trouve la souscription : « Finitus et completus anno Domini MCCCCXLI, per manus fratris Thomæ Kempensis in Monte S. Agnetis prope Zwollas. »

Les adversaires de Thomas ont soutenu, d'un côté, que l'expression *per manus fratris Thomæ* renversait les droits de cet écrivain, parce qu'elle indique le copiste ; ils ont aussi prétendu, de l'autre côté, que ce manuscrit a été l'origine de l'erreur qui attribue l'*Imitation* à Thomas. Mabillon a dit que le monde entier a été trompé par cette souscription et a cru que Thomas s'y annonçait lui-même comme auteur. Ainsi,

selon les uns, tout le monde a lu dans ces mots précisément le contraire de ce que ces mêmes mots signifient, selon les autres.

La vérité est que ces mots, considérés *in abstracto*, indiquent directement le copiste, mais que les fonctions de copiste n'excluent point les droits d'auteur, surtout lorsqu'il s'agit d'un auteur tel que Thomas à Kempis, qui était copiste par état, qui a plusieurs fois transcrit ses propres œuvres et qui ne mettait jamais son nom d'auteur sur aucun de ses livres. Du reste, et cette remarque est capitale, ces mots ne se trouvent pas directement après l'*Imitation*, mais après neuf traités incontestés de Thomas; il ne pouvait donc avoir l'intention de déclarer par ces mots qu'il était exclusivement le copiste et non l'auteur des traités contenus dans le cahier. La bibliothèque de Bourgogne possède un autre manuscrit qui renferme exclusivement quelques traités incontestés de Thomas, entre autres les sermons qu'il a prononcés devant les Frères de son couvent; à la fin, on voit une souscription analogue à la première : « Anno Domini M°CCCC°LVI finitus et scriptus per manus fratris Thomæ Campensis. »

Il est donc bien établi que cette souscription, considérée *in abstracto*, n'exclut point les droits d'auteur. Il y a plus : si on la considère *in concreto*, elle affirme les droits d'auteur d'une manière non équivoque. Thomas ne pouvait ignorer en 1441 que les quatre livres de l'*Imitation* avaient acquis une grande renommée et que beaucoup de gens le regardaient comme leur auteur. Dans ces circonstances, il aurait confirmé l'erreur, en mettant ces livres sur la même ligne que les neuf traités réellement composés par lui, et en apposant sur cet ensemble la même souscription. D'ailleurs, Thomas était un homme trop modeste pour placer en tête de ses

propres œuvres un livre étranger d'une si grande renommée. Ces mots signifient donc ici : « manu propria Fr. Thomæ à Kempis. »

Les nombreuses ratures et les corrections notables du manuscrit, prouvent aussi qu'on doit attacher ce sens à la phrase. Thomas se comporte ici non comme un simple copiste qui corrige quelques erreurs qu'il a commises par mégarde, mais comme un auteur qui retouche son propre ouvrage. Il avait évidemment devant les yeux un de ses manuscrits plus anciens qu'il voulait suivre ; mais après l'avoir déjà copié, l'une ou l'autre expression lui déplaisait, et il la rayait alors pour la remplacer par une autre. La comparaison de ce manuscrit avec d'autres plus anciens fournit toute une liste de ces corrections. Au C. 11 du L. 2, il a même inséré une phrase qui ne se trouve pas dans des manuscrits plus anciens : « Et si numquam eis consolationem dare vellet, ipsum tamen semper laudarent et semper gratias agere vellent. » Un simple copiste ne pourrait se permettre de telles libertés, mais bien un auteur qui transcrit son propre ouvrage. Thomas avait la réputation d'être un bon copiste, qui ne faisait pas beaucoup d'erreurs en transcrivant les manuscrits ; il avait été chargé par ses supérieurs de copier la Bible et le Missel, pour lesquels on n'employait que des copistes exacts et habiles. Ces corrections ne peuvent donc être attribuées à la prétendue inhabileté de Thomas. Il a agi de la même façon pour ses *Sermons aux Novices*, qui sont contenus dans l'autographe de Louvain. Là aussi, il a changé plusieurs phrases qu'il avait déjà écrites, comme on peut aisément s'en convaincre par l'examen du manuscrit. On devine facilement le but qui poussa Thomas à écrire cet exemplaire authentique de ses œuvres. Les copies répandues

de tout côté présentaient en plusieurs endroits des variantes, des phrases fautives ; il était bon de fixer d'une manière définitive le vrai texte, de composer un manuscrit-étalon qui devînt le type à suivre pour les copies futures. Nous verrons que l'autographe de Thomas a réellement servi de modèle au Mont-S.-Agnès.

L'autographe de Bruxelles fournit une autre preuve considérable que Thomas est l'auteur de l'*Imitation* comme de tout le reste. Thomas n'a réservé aucun espace libre dans les *sommaires* des chapitres placés avant le premier et le second livre de l'*Imitation :* il serait impossible d'y insérer une seule ligne; de même il n'a laissé aucune page libre à la fin de ces livres, où il a aussi écrit « Expliciunt » etc. Il a agi d'une autre manière pour le quatrième et le troisième livre. Dans le sommaire placé en tête du quatrième livre, il a ménagé un intervalle pour l'indication de deux ou trois chapitres, et dans le sommaire du troisième pour l'indication d'un plus grand nombre. A ces espaces, réservés pour l'insertion de nouveaux titres, correspondent cinq pages demeurées en blanc après le quatrième livre, et dix après le troisième. En outre, il n'a pas écrit *Expliciunt* à la fin de ces deux livres. Ceci prouve évidemment que le copiste, étant en même temps l'auteur, avait résolu de ne rien ajouter aux deux premiers livres, mais qu'il avait quelque dessein d'ajouter l'un ou l'autre chapitre au quatrième livre, et un plus grand nombre au troisième. Un simple copiste aurait transcrit ce qu'il avait devant lui sans laisser ces quatre espaces libres qui présentent entre eux une proportion si remarquable. (1) Tout le

(1) Le manuscrit de Haaren, qui est une copie de l'autographe de Thomas ne montre aucun de ces espaces libres. C'est parce qu'il a été écrit par un simple copiste, tandis que l'autographe de 1441 a été écrit par l'auteur lui-même.

monde peut vérifier ces détails dans le fac-simile de l'autographe, publié par M. Ch. Ruelens.

M. Karl Hirsche de Hambourg a fait, il y a quelques années, des découvertes importantes en examinant ce même autographe.

Il est certain que la division actuellement en usage des chapitres de l'*Imitation* en paragraphes ou numéros est arbitraire et bien souvent fautive. Cette division, qui n'appartient en aucune manière à la rédaction primitive du livre, a été introduite par Sommalius. Or, M. Hirsche a montré que la division des chapitres, indiquée dans l'autographe de Thomas, est tout à fait logique, et qu'elle satisfait à toutes les exigences de la critique. Quelquefois la division est indiquée par les deux titres du chapitre. Ainsi le premier chapitre porte le titre : « De imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi » ; en conséquence, le chapitre est divisé en deux parties, dont la première traite de l'*Imitation* de Jésus-Christ et la seconde du mépris des vanités du monde. Dans environ quarante chapitres, qui ne portent pas un titre complexe, la division a été indiquée par des signes particuliers, qu'on retrouve dans les autres ouvrages de Thomas et généralement dans ceux du Cercle de Windesheim.

La ponctuation des éditions vulgaires laisse aussi beaucoup à désirer. Il est vrai que notre système actuel n'est pas capable de rendre d'une manière exacte la ponctuation des ouvrages du Cercle de Windesheim. Celle-ci dépend, comme ordinairement dans le moyen âge, de la rhétorique plutôt que de la grammaire : elle n'est grammaticale qu'autant que les considérations de grammaire et de rhétorique s'unissent

dans le passage respectif; et de plus, le système de Windesheim a un signe particulier qui jusqu'ici a été constaté exclusivement dans les écrits de ce Cercle. Outre le signe d'interrogation, on trouve quatre signes différents qui expriment autant de pauses de longueur différente. La pause la plus courte est désignée par un point (.) suivi d'une petite lettre au commencement du mot suivant ; ce point équivaut à notre *comma* (virgule) actuel. Le même signe est employé pour marquer la plus longue pause, la fin de la phrase, mais alors le mot suivant commence par une grande lettre. Le troisième signe est le *colon* (:) qui indique une pause un peu plus longue que le *comma*. Le *semi-colon* n'est pas employé, mais on trouve un autre signe, une espèce de point-crochet (Hakenpunkt), qui ressemble à un point d'interrogation retourné (¿); il indique une pause plus longue que le colon mais plus petite que le point final (.). Ces signes se trouvent dans le manuscrit de l'*Imitation* copié par Thomas, comme dans les exemplaires de ses autres ouvrages écrits de sa main.

Le sens de ce système de ponctuation avait été perdu peu à peu. Sommalius et Rosweyde l'ont complètement négligé. C'est par l'examen minutieux de l'autographe de Thomas que M. Hirsche en a retrouvé la signification et la portée. Il a donné une nouvelle édition de l'*Imitation* qui suit fidèlement l'autographe de Thomas avec sa ponctuation caractéristique. La plus courte pause y est indiquée par un comma (,), la plus longue par le point ordinaire ; le colon (:) et le point-crochet, représenté par un point d'interrogation retourné (¿), ont été conservés. Quant on lit le texte à haute voix, en observant la durée relative des pauses indiquées ci-dessus, on s'aperçoit que la ponctuation de l'autographe

de Thomas est parfaite, qu'elle est vraiment admirable. En bien des endroits, la construction et l'enchaînement des phrases deviennent plus clairs, plus saisissables ; on pénètre plus avant dans l'esprit de l'auteur, on sent qu'on est plus proche de lui. Ce qui plus est, cette même lecture à haute voix, avec observation de ces différentes pauses, nous dévoile une richesse de rythme et de rime que la ponctuation fautive, actuellement en usage, nous dérobe en grande partie. Les contemporains de Thomas savaient bien apprécier ces qualités. Nous avons entendu Adrien de But déclarer que Thomas avait écrit « aliquod volumen *metrice* super illud qui sequitur me »; dans plusieurs anciens manuscrits, l'*Imitation* porte le nom de *Musica ecclesiastica*. Pour mieux faire ressortir la cadence du rythme et de la rime, M. Hirsche a fait imprimer son édition en lignes de différente longueur, de sorte que l'œil devient un auxiliaire de l'oreille. Quand on a lu attentivement l'édition de M. Hirsche, on ne peut douter que cet emploi intentionnel, cette application heureuse du rythme et de la rime ne se montre dans tout le corps de l'*Imitation*, quoique avec une évidence différente dans les divers chapitres du livre. On peut dire avec vérité que nous voyons là une des qualités caractéristiques de l'auteur de l'*Imitation*.

Voici un spécimen du premier chapitre d'après la disposition de M. Hirsche :

Hæc sunt verba Christi quibus admonemur,
quatenus vitam ejus et mores imitemur :
si velimus veraciter illuminari,
et ab omni cæcitate cordis liberari.
Summum igitur studium nostrum sit in vita Jesu meditari.

. . . .

Vere alta verba non faciunt sanctum et justum ;
Sed virtuosa vita efficit Deo carum.

Opto magis sentire compunctionem :
quam scire ejus definitionem.
Si scires totam bibliam exterius et omnium philosophorum dicta ;
Quid totum prodesset sine caritate Dei et gratia ?
Vanitas vanitatum et omnia vanitas :
præter amare Deum et illi soli servire.
Ista est summa sapientia :
per contemptum mundi tendere ad regna cælestia.
Vanitas igitur est divitias perituras quærere :
et in illis sperare.
Vanitas quoque est honores ambire :
et in altum statum se extollere.
Vanitas est carnis desideria sequi :
et illud desiderare unde postmodum graviter oportet puniri.
Vanitas est longam vitam optare :
et de bona vita parum curare.
Vanitas est præsentem vitam solum attendere :
et quæ futura sunt non prævidere.
Vanitas est diligere quod cum omni celeritate transit :
et illic non festinare ubi sempiternum gaudium manet.
Memento illius frequenter proverbii ;
quia non satiatur oculus visu :
nec auris impletur auditu.
Stude ergo cor tuum ab amore visibilium abstrahere :
et ad invisibilia te transferre.
Nam sequentes suam sensualitatem maculant conscientiam :
et perdunt Dei gratiam.

La perfection de la ponctuation du manuscrit de Thomas nous prouve qu'elle fait partie intégrante du style de l'auteur, et qu'elle n'y a pas été ajoutée après coup par une main étrangère. Il est vrai qu'on a trouvé quelques ouvrages qui avaient été simplement copiés et non composés dans le Cercle de Windesheim, et qui ont cependant le système de ponctuation caractéristique de ce Cercle ; mais la ponctuation n'y est pas si parfaite, n'y est pas si bien en harmonie avec les nuances de sentiment exprimées par l'auteur. C'est au fond la même chose dans la composition d'une pièce de musique ; le compositeur même y doit marquer les différentes pauses :

ces pauses font partie intégrante du chant. Si donc Thomas n'est pas lui-même l'auteur du livre, celui-ci doit se trouver dans son entourage : car autrement on ne saurait expliquer comment Thomas possédait un manuscrit si parfait qui lui servait comme de modèle. En effet, les manuscrits de l'*Imitation* en général sont d'autant plus parfaits que leur origine se rapproche davantage du Cercle de Windesheim. Mais les indications fournies par les découvertes de M. Hirsche ne se bornent pas là : elles confirment pleinement les témoignages des contemporains qui proclament Thomas à Kempis l'auteur de l'*Imitation*.

Puisqu'il est constant que l'auteur de l'*Imitation* avait au plus haut degré la volonté d'employer le rythme et la rime, même dans ses ouvrages en prose, il faut évidemment le trouver parmi les écrivains qui se sont distingués par cette qualité. M. Hirsche a fait de minutieuses recherches dans cette direction: il a successivement examiné les ouvrages de tous les auteurs à qui on a attribué la paternité de l'*Imitation*. Il a pu constater ainsi qu'aucun écrivain ne peut être comparé sous ce rapport à l'auteur de l'*Imitation*, excepté Thomas à Kempis. Gerson a une tout autre manière d'écrire : on ne trouve chez lui aucune application intentionnelle du rythme et de la rime. Thomas nous a laissé un grand nombre d'écrits: une chronique de son couvent, plusieurs biographies, des lettres particulières, des sermons, enfin un certain nombre de traités ascétiques, qui sont plus ou moins dans le même genre que l'*Imitation*. Quand on examine ces derniers on aperçoit clairement que l'emploi du rythme et de la rime y est le même que dans l'*Imitation*. Mais aussi, dans les autres ouvrages de Thomas à Kempis, la même propriété se fait voir partout où la matière traitée semble émouvoir davantage l'âme de l'auteur.

Ainsi donc, fût-il vrai qu'on a été universellement engagé par ce manuscrit à considérer Thomas comme auteur de l'*Imitation*, on aurait raisonné assez juste; d'ailleurs, il est dangereux de vouloir avoir raison contre tout le monde. Mais en réalité le manuscrit n'a eu aucune influence sur l'opinion publique; il est resté jusqu'en 1577 au Mont-S.-Agnès, et un membre de ce couvent ne pouvait être induit en erreur par la souscription du manuscrit. On pourrait prétendre avec autant de droit que Thomas lui-même ne savait pas s'il en était l'auteur, et qu'il aurait le premier été trompé par sa propre souscription:

Il est certain que l'autographe de 1441 n'a pas servi de modèle pour les nombreuses copies qui portent le nom de Thomas à Kempis : car, comme nous l'avons dit, le quatrième livre y vient avant le troisième, ce qui n'est pas le cas dans ces copies. Le manuscrit n'a donc pu être la cause première qui a fait considérer Thomas à Kempis comme auteur de l'*Imitation*.

Cette supposition est encore écartée par le manuscrit de Kirchheim, daté de 1425, et par plusieurs autres. Un manuscrit d'Indersdorf dans la Bavière, daté de 1441, porte cette inscription : « Tractatus qui intitulatur de Imitatione Christi, compilavit quidam canonicus regulæ Sti Augustini episcopi. » Un autre de Cologne, renferme outre des opuscules étrangers à Thomas à Kempis, « Aliqua opuscula cujusdam devoti regularis (1) de Sacramento Altaris, de septem rebus quæ placent Deo in suis electis, Breviloquium Exercitiorum spiritualium, Tractatus de Virtutibus, Soliloquium animæ in forma Dialogi. Libellus qui appellatur, Qui sequitur me. » A

(1) Le mot *regularis* dans la langue de ce temps signifie un *chanoine régulier*.

la fin du livre « de Sacramento altaris » se trouvent les mots: « Hic tractatus scriptus est anno 1447 in die Simonis et Judæ. » Plusieurs autres manuscrits, entre autres ceux de Pollingen et de Geraardsbergen, attribuent également l'*Imitation* à un chanoine régulier sans donner aucun nom propre. Ainsi, le copiste d'Indersdorf, écrivant à plus de 600 kilomètres de Zwolle, savait dans la même année où Thomas écrivit le fameux autographe, que l'*Imitation* avait été composée par un chanoine régulier; la qualité, la profession de l'auteur avait transpirée plus tôt que son nom, comme cela arrive ordinairement aux auteurs qui cachent celui-ci. La souscription du nom de Thomas à Kempis dans l'autographe de 1441 n'y était pour rien. Le manuscrit de Cologne prouve que Thomas à Kempis a été reconnu peu à peu comme l'auteur de l'*Imitation* exactement de la même manière qu'il a été reconnu comme auteur des autres ouvrages composés par lui.

Thomas et les écrivains du Chapitre de Windesheim avaient la coutume de se couvrir du voile de l'anonyme. Les religieux du couvent de l'auteur ne pouvaient ignorer son nom, et ceux des couvents voisins l'auront en général appris assez tôt : mais les copistes n'étaient pas libres de violer la consigne donnée avec l'approbation des supérieurs; c'est pour cette raison que les plus anciennes copies de l'*Imitation* comme celles des autres ouvrages des auteurs de ce Cercle ne portent pas de nom; c'est aussi pour cela que le nom de Thomas à Kempis, qui figure sur le manuscrit de Kirchheim, n'y a pas été apposé par le copiste même, mais par une main étrangère, quoique contemporaine.

Cependant, à la longue, les noms de ces auteurs devaient être connus; il en a été de l'*Imitation* comme des différents ouvrages du Cercle de Windesheim. Les membres des

couvents affiliés devaient s'apercevoir aussitôt que l'auteur était un confrère; il paraît même que les supérieurs n'ont jamais tenté de cacher cette circonstance à leurs inférieurs; il en était de même pour les Frères de la Vie commune, qui avaient des relations si intimes avec ces religieux, et qui en réalité formaient avec ceux-ci une même famille spirituelle. Albert Luyckens, prieur des chanoines réguliers de Cologne rend cet important témoignage : « Vidi ego Indices Bibliothecarum quarumdam domorum Ordinis nostri, antiquos et antiqua fide scriptos, qui exemplaria manuscripta Imitationis Christi Thomæ adscribebant. Vidi ego eandem per partes in antiqua membrana et charta scriptam, interdum nullo ordine capitum vel librorum servato, interdum cum authoris nomine, interdum sine illo, aut hac inscriptione : *Pii alicujus fratris.* »

On voit donc que les chanoines réguliers savaient que l'auteur était un de leurs confrères avant que son nom fût apposé aux manuscrits. Même les personnes étrangères, qui connaissaient l'esprit, les expressions caractéristiques de ce Cercle devaient aussi reconnaître les ouvrages qui en sortaient. La circonstance que les premiers exemplaires étaient écrits dans les couvents de Windesheim donnait une indication non douteuse; quand on demandait à un de ces religieux, si tel ouvrage avait été écrit par un des leurs, le silence ou une réponse évasive équivalait à une affirmation. C'est ainsi que bien des personnes savaient que l'*Imitation* était composée par un chanoine du Chapitre de Windesheim, avant qu'elles connussent le nom de l'auteur. La curiosité étant éveillée par la renommée du livre, on fit des conjectures, et lorsque, coup sur coup, de nouveaux traités spirituels qui respiraient le même esprit, qui montraient le même genre de

composition et la même phraséologie, sortaient du Mont-S.-Agnes, le nom de l'auteur ne pouvait longtemps rester caché. Lorsque enfin il fut devenu un secret public, il n'y eut plus aucune raison de maintenir désormais la consigne donnée, et des copies de l'*Imitation*, avec le nom de Thomas à Kempis, furent écrites dans les couvents de Windesheim, comme dans ceux des autres ordres.

C'est là la vraie explication du fait remarquable que les plus anciennes copies de l'*Imitation*, écrites par les religieux du Chapitre de Windesheim, sont anonymes, comme le sont également les plus anciennes copies des autres ouvrages de leurs confrères. Si l'*Imitation* n'avait pas été composée dans le Cercle de Windesheim, on ne pourrait pas expliquer ce fait considérable qu'on n'y trouve aucun exemplaire de ce livre avec le nom des autres compétiteurs, par exemple de Gerson, de Ludolf de Saxe, etc., comme on en trouve partout ailleurs, notamment chez les RR. PP. Bénédictins.

Cependant, le chancelier était un des amis et des protecteurs de la Congrégation de Windesheim, qu'il avait défendue avec autant de zèle que de succès au Concile de Constance. Ses écrits aussi avaient pénétré de bonne heure dans les couvents de ce Chapitre. Dans un manuscrit de la première moitié du xve siècle, du couvent de Gaesdonck C. W., j'ai trouvé 33 traités de Gerson avec son nom d'auteur en tête. Est-il croyable que les chanoines de Windesheim, qui étaient en si bons termes avec Gerson, qui connaissaient très bien les petits traités composés par lui, l'auraient méconnu comme l'auteur de l'*Imitation*, s'il avait réellement écrit ce livre célèbre? Ce que nous avons dit ici des manuscrits de Windesheim est applicable à la Hollande tout entière. Aucun manuscrit hollandais, aucune édition imprimée dans ce pays,

ne porte le nom d'un auteur étranger; ils sont anonymes ou ils portent le nom de Thomas à Kempis. On savait en Hollande, dès l'apparition du premier livre de l'*Imitation*, que c'était une œuvre nationale. Cet accord parfait, cette conviction unanime, est un argument de premier ordre.

Aucun manuscrit, connu jusqu'ici, n'a des rapports de parenté aussi intimes avec l'autographe de Thomas, que celui que j'ai vu à Haaren dans le séminaire épiscopal de Bois-le-Duc. Il a été évidemment copié sur cet autographe.

Le codex de Haaren est écrit sur gros papier in-8° et possède encore la reliure primitive; il contient tous les treize traités de l'autographe de Thomas dans le même ordre, avec le même texte et la même ponctuation; seulement le point-crochet a été quelquefois remplacé par le colon. Le cahier contient encore, à la fin, le *Parvum Alphabetum monachi*, mais rien de plus. Le tout est nettement écrit de la même main, sans intervalle aucun entre les divers traités; quand un opuscule finit au milieu d'une page, le suivant commence à la même page. On s'aperçoit que le copiste a eu à tâche de transcrire l'autographe de Thomas. L'écriture et les ornements, les arabesques bleus, trahissent aussi le Cercle de Windesheim; le papier semble le même que celui de l'autographe; les corrections du manuscrit ont la plus grande similitude avec l'écriture de Thomas. Le cahier ne porte ni le nom de l'auteur ni celui du copiste, ni lieu d'origine, ni aucune date. C'est probablement un des manuscrits copiés au Mont-S.-Agnès pour être vendus ou donnés aux personnes du dehors. Nous voyons donc que l'autographe de Thomas servait de modèle pour la confection des copies, aussi bien pour les livres de l'*Imitation*, que pour les autres traités composés par lui et réunis ensemble dans un même volume.

C'est ainsi qu'on devait agir, si Thomas était aussi l'auteur de l'*Imitation*. Le manuscrit de Haaren nous montre encore que l'on continuait, même après 1441, au Mont-S.-Agnès, à faire des copies anonymes de l'*Imitation* comme des autres ouvrages de Thomas; sous ce rapport également, l'*Imitation* est mise sur la même ligne, traitée de la même manière que les écrits incontestés de Thomas. On a dit, il est vrai, que le manuscrit de Liège de 1445, qui porte le nom de Thomas, a aussi été copié de l'autographe; mais puisqu'il a été écrit à Liège même, il ne peut avoir été copié *immédiatement* sur cet autographe, qui est resté au Mont-S.-Agnès jusqu'en 1577. Du reste, le manuscrit de Liège ne contient pas tous les traités de l'autographe, pas même tous les livres de l'*Imitation;* l'ordre des traités qui y sont contenus n'a rien de commun avec l'arrangement de l'autographe; la supposition que la main de Thomas y serait visible a été controuvée; enfin, après avoir lu attentivement la description du Prof. Bormans, je n'ai pu constater aucune preuve de filiation directe entre le manuscrit de Liège et l'autographe de Thomas.

Ainsi, de quelque côté qu'on envisage la question, le fameux autographe de 1441 démontre que celui qui l'a copié en est en même temps l'auteur; et l'assertion cent fois répétée, sans preuve aucune, que ce manuscrit est l'origine de la grande erreur qui a attribué l'*Imitation* à Thomas à Kempis, est absolument controuvée.



CONCLUSION.

Dans la première partie de ce livre nous avons entendu vingt témoins contemporains proclamer d'une voix unanime que Thomas à Kempis est l'auteur de l'Imitation.

Parmi ces témoins, il y en a quelques-uns de premier ordre, dont la déclaration suffit, à elle seule, pour écarter tout doute raisonnable. A leur tête paraît l'illustre Busch, l'historien officiel de Windesheim, l'ami personnel de Thomas, et l'une des plus remarquables figures du quinzième siècle. Il dépose son témoignage du vivant même de l'auteur, dans un document officiel, sous les yeux du supérieur général de la Congrégation qui, lui aussi, connaissait personnellement Thomas, et qui, en sa qualité de chef de l'ordre, ne pouvait ignorer si son inférieur, Thomas à Kempis, avait écrit, oui ou non,le livre déjà si célèbre. L'ouvrage de Busch, avant d'être reconnu officiellement comme *l'Histoire des hommes illustres de Windesheim* et d'être communiqué aux maisons affiliées, a dû évidemment passer sous les yeux des supérieurs. L'attestation de Busch est donc confirmée par le témoignage irrécusable des chefs d'un ordre qui, bien loin de vouloir s'attribuer le bien d'autrui, avait coutume de publier sous le voile de l'anonyme les écrits de ses propres membres. A ce premier témoin s'ajoutent Hermann Ryd et Wessel Gansfort qui, eux aussi, connaissaient personnellement Thomas à Kempis. Ces témoignages sont confirmés par les confrères mêmes de Thomas, vivant avec lui au Mont-S.-Agnès, qui nous ont parlé par la bouche du

biographe anonyme, par celle de Mauburne et d'un de ses compagnons, par la tradition non interrompue du couvent pendant tout un siècle. Quinze autres témoins comtemporains de divers pays répètent le même temoignage; cinquante copistes, également contemporains, apportent à leur tour une confirmation éclatante. Dans ce cortège de témoins nous voyons figurer des membres de presque tous les ordres religieux, des chanoines réguliers de Windesheim et de diverses autres congrégations, des Frères de la Vie commune, des Chartreux, des Carmes, des Franciscains, des Cisterciens, enfin des Bénédictins belges, allemands et français. Ces derniers habitent les plus anciennes abbayes bénédictines de leur pays, et sont les ancêtres de ceux qui, deux siècles plus tard, viennent nous assurer que, d'après la tradition des âges passés, l'Imitation a été écrite par un moine bénédictin du XIIIe siècle.

Ce Thomas à Kempis, proclamé auteur de l'*Imitation* par tant de témoignages contemporains, est un Néerlandais du quinzième siècle, chanoine régulier de Windesheim, élève de Radewijns chez les Frères de la Vie commune de Deventer. Et voilà que l'*Imitation* elle-même, par les nombreux néerlandismes qu'elle nous présente, nous affirme à son tour qu'elle a été écrite par un Néerlandais.

Tous les faits supposés dans l'*Imitation*, jusque dans leurs plus petits détails, se retrouvent dans l'entourage de l'auteur indiqué. L'ensemble de la terminologie et des expressions caractéristiques du livre appartient *exclusivement* à un chanoine régulier de Windesheim, et l'auteur a puisé amplement dans les écrits de l'école de *Groenendael-Windesheim*, laquelle, on le sait, avait aux XIVe et XVe siècles une physionomie toute particulière. D'ailleurs, nous trouvons dans les

écrits incontestés de Thomas à Kempis, dans ses sermons, dans ses lettres particulières, des passages très remarquables conformes aux sentences de l'*Imitation*, de sorte que, de part et d'autre, ils indiquent le même auteur.

Enfin, l'absence totale de tout manuscrit antérieur au quinzième siècle, ainsi que tous les renseignements que les divers manuscrits fournissent, nous montrent que le livre a été réellement composé à l'époque indiquée par les témoins contemporains de Thomas à Kempis.

Que veut-on de plus ? et que devient l'authenticité d'un livre, si un pareil ensemble de preuves est repoussé comme insuffisant ?

Du reste, des signes non équivoques nous font présager que la contestation est sur le point de finir.

Plusieurs partisans de Gersen, de ceux-là même qui avaient ouvertement défendu sa candidature, ont ouvert les yeux à la lumière et ont abandonné sa cause. Nous avons vu le P. Schneemann rendre loyalement hommage à la vérité dès qu'il l'a reconnue. Il y a quelques années, dans les *Stimmen aus Maria-Laach* (t. X, p. 121), ce savant avait écrit un long article en faveur du prétendu abbé de Verceil. Peu de temps après, parut le *Giovanni Gersen* de Dom Wolfsgrüber. Le P. Schneemann, s'attendant à y trouver une confirmation de son opinion s'empressa de le lire : mais le résultat fut tout contraire : « Autrefois, dit le P. Schneemann, j'avais défendu les droits de Gersen, et je les croyais indubitables ; je pris donc en main avec le plus grand intérêt le plaidoyer de Wolfsgrüber en faveur de Gersen, croyant y trouver des arguments pour ma propre défense. J'étais donc dans les dispositions les plus favorables à l'égard de Gersen ; mais après

avoir étudié à fond cet ouvrage, je commençai à douter, et les droits de Gersen ne me parurent plus aussi certains. Plus j'examinai la question sous toutes ses faces, plus je me sentis porté à croire que Thomas à Kempis a véritablement écrit l'Imitation. » (*Stimmen aus Maria-Laach*, t. XX. p. 134), Enfin, tout récemment, le P. Schneemann a écrit un remarquable article en faveur de Thomas à Kempis, où il nous le montre comme le disciple de Van Schoonhoven. — L'auteur qui a défendu les droits de Gersen dans le *Zeitschrift für Katholische Theologie*, d'Innsbruck, a également abandonné la cause de l'abbé italien. La dernière livraison de cette revue nous présente la 1re partie d'un savant travail dans lequel le R. P. H. Denifle, dominicain, met à néant les preuves alléguées par les Gersénistes. (Livr. d'octobre 1882, p. 692.)

En Allemagne, on remarque chez les Gersénistes ce silence, ce recueillement qui sied si bien après les grands revers et les sanglantes défaites. L'ouvrage de M. Hirsche, quoique encore incomplet, le livre de M. Spitzen qui n'est pas resté inconnu aux Allemands, les articles des *Historische-politische Blätter* de Munich, du *Quartalschrift* de Tübingen du *Quartalschrift* de Linz, des *Stimmen aus Maria-Laach*, et d'autres revues encore, ont dissipé en Allemagne les nuages amoncelés par les Gersénistes.

En d'autres pays, on a également vu des conversions remarquables. Plusieurs personnes qui s'étaient laissé séduire par l'audace des assertions Gersénistes m'ont expressément déclaré qu'elles étaient couvaincues aujourd'hui des droits de Thomas à Kempis, grâce au livre de M. l'abbé Spitzen. J'ai appris de source certaine qu'un savant bénédictin, qui penchait aussi pour Gersen, s'est rallié à Thomas par l'étude sérieuse de la controverse. De telles conversions

ne sauraient être opérées que par l'évidence de la vérité. — Au dernier moment, nous apprenons avec plaisir que M. Busken Huet, le seul auteur hollandais qui avait combattu les droits de Thomas, a franchement déclaré qu'un examen ultérieur l'a fait changer d'opinion. (*Het land van Rembrand*, pp. 196 et 236).

En Italie même, la débacle gerséniste a commencé ; la *Civiltà Cattolica* a publié une correspondance hollandaise sur le livre de M. Spitzen, (a. 1882, S. XI, t. 10, p. 507) laquelle est au fond une retraite masquée. La rédaction a bien ajouté une petite note qui indique qu'elle laisse à son correspondant la responsabilité de ses jugements sur le livre de M. Spitzen et sur la question même de la paternité de l'*Imitation*, dont la revue ne croyait pas devoir s'occuper en ce moment ; mais ce n'est là qu'une réserve qui ne peut tromper un lecteur attentif. Comment se fait-il que la *Civiltà*, qui, il y a environ un an, refusait de rendre compte du livre de M. le chanoine Santini, italien et supérieur d'une congrégation religieuse, a fort bien accueilli une correspondance hollandaise sur l'ouvrage du savant curé de Zwolle ? Un tel changement de conduite suppose un changement analogue dans les idées. Les chefs du parti gerséniste ne se convertiront sans doute pas : les chefs d'une secte ou d'une école quelconque se sont-ils jamais convertis ? Ils meurent d'ordinaire dans l'endurcissement ; mais, heureusement, ils ne peuvent pas toujours empêcher que leur système ne meure avec eux. C'est le sort inévitable qui nous semble bientôt réservé à l'école Gerséniste.

ERRATA

P. 15, l. 4, *au lieu de:* Jean van Naaldrijk, *lisez:* Jean van Naaldwijk.
P. 20, l. 20, *au lieu de:* d'interponction, *lisez:* de ponctuation.
P. 40, l. 1, *au lieu de:* auront montré également montré, *lisez:* auront également montré.
P. 46, l. 6, *au lieu de:* 1882, *lisez:* 1482.
Ibid. l. 8, un membre de phrase a été omis, *lisez:* Leyderdorp, dans la Hollande méridionale, était un des plus anciens couvents du Chapitre de Windesheim; les assemblées annuelles du Chapitre général à Windesheim où Thomas même a assisté à différentes reprises, les visites régulières, etc.
P. 57, l. 18, mots imprimés deux fois; de la ligne 17 passez à la ligne 19, et *lisez:* et reliqua verba expressa vitium, etc.
P. 58, l. 12, *au lieu de:* Spotorn, *lisez:* Spotorno.
P. 60, l. 17, *au lieu de:* facilement, *lisez:* facile.
P. 62, l. 4, le mot *ne* doit être supprimé: le sens de la phrase est totalement changé.
Ibid. l. 14, *au lieu de:* Gersen, *lisez:* Gerson.
P. 65, der. l., *au lieu de:* abbatte, *lisez:* abbate.
P. 71, l. 4, *au lieu de:* Gersen, *lisez:* Gerson.
P. 72, l. 3, *au lieu de:* 1484, *lisez:* 1489.
P. 81, l. 10, *au lieu de:* quand vous n'auriez, *lisez:* si vous n'aviez.
P. 86, der. l., *au lieu de:* Deeft, *lisez:* Delft.
P. 91, l. 20, *au lieu de:* responderare, *lisez:* res ponderare.
P. 93, l. 6, *au lieu de:* loewheit, *lisez:* læuheit.
P. 96, l. 11, *au lieu de:* Hezer, *lisez:* Heser.
P. 98, l. 24, dans la *Civiltà* se trouve *mel* au lieu de *met*. J'avais copié littéralement la citation, mais le compositeur flamand a cru me rendre service en corrigeant cette faute.
P. 105, l. 3, *au lieu de:* L'un deux, *lisez:* L'un d'eux.
Ibid. l. 25, *au lieu de:* Padre Abbatte, *lisez:* Padre Abbate.
P. 112, l. 10, *au lieu de:* orientur, *lisez:* oriuntur.
P. 122, dern. l. *lisez:* du 9 au 11 Juillet.
P. 134, l. 12, *au lieu de:* si voluisses aliquid pati, mansisses, *lisez:* si valuisses aliquid, mansisses.
P. 139, l. 30, *au lieu de:* manantem, *lisez:* manentem.
P. 143, l. 11 d'en bas, *au lieu de:* couvent de Windesheim, *lisez:* couvent du Chapitre de Windesheim.
P. 151, 1re col., 1er texte, *au lieu de:* L. I, c. 12, *lisez:* L. III, c. 20.

P. 157, l. 28, *la phrase doit être lue:* Et cum ante cordis oculos exercitatio sic continuo habetur et in corde portatur, etc.
P. 160, der., l., *au lieu de:* V, *lisez:* R.
P. 162, 2e col., l. 21, compléter l'indication du texte: S. Paul, 2 Cor., C. XI, V. 27.
P. 163, 1e col., l. 24, *au lieu de:* donec sit *ibi* dulce, *lisez:* donec sit *tibi* dulce.
P. 170, l. 1, *au lieu de:* en 1415, *lisez:* avant 1415.
Ibid. l. 8, *au lieu de:* Nous n'aurons à notre usage ni choix, ni attachement dans les choses, *lisez:* Nous n'aurons dans les choses à notre usage ni choix, ni attachement.
Ibid. l. 10, *au lieu de:* et omne proprietate, *lisez:* et omni proprietate.
Ibid. note (2) l. 2, *au lieu de:* ondervinden, *lisez:* onderwinden.
P. 181, l. 28, *au lieu de:* car tous les deux écrivent, *lisez:* car tous les deux omettent, etc. Cette faute d'impression détruit tout l'argument.
P. 192, l. 24, *au lieu de:* quod, *lisez:* quos.
P. 198, l. 20, *au lieu de:* Kärnsthen, *lisez:* Kärnthen.
P. 200, av.-der. l., *au lieu de:* 1360, *lisez:* 1350.
P. 202, l. 14, *au lieu de:* Jan Janes, *lisez:* Jan Janss.
P. 203, l. 21, *au lieu de:* 1402, *lisez:* 1412.
P. 205, l. 13, *au lieu de:* en y ajoutant, *lisez:* en y en ajoutant.
P. 206, l. 28, *au lieu de:* qu'elle en a produit, *lisez:* qu'elle en possède.
P. 208, l. 22, *au lieu de:* 31, *lisez:* 32.
P. 213, l. 8, *au lieu de:* Fengnagels, *lisez:* Tengnagels.
P. 219, l. 9, *au lieu de:* 1464, *lisez:* 1461.
P. 223, l. 11, *au lieu de:* jubilei, *lisez:* jubilæo.
P. 224, l. 26, *au lieu de:* Sonsbeke, *lisez:* Sousbeke. C'est dans le changement de *n* en *u* que consiste la faute d'impression notée dans l'édition de l'ouvrage de Busch.
P. 230, l. 24, *au lieu de:* Kempensis, *lisez:* Kempis.
P. 235, La forme du Hakenpunkt est proprement un signe d'interrogation tourné de gauche à droite et non renversé de haut en bas; mais puisque ce signe n'existe pas dans nos imprimeries, il a fallu, faute de mieux, se servir du point d'interrogation renversé.
P. 236, 2e l. d'en bas, *au lieu de:* (;) *lisez:* (:)

ADDENDA

P. 27. Le Dr Grube dans son bel ouvrage *Johannes Busch* (Freiburg in Breisgau, Herdersche Verlagshandlung 1881) prouve que Busch était déjà retourné en Allemagne dans l'automne de 1458. Puisque Busch a décrit la mort du prieur général pendant son séjour à Windesheim, notre conclusion s'en trouve fortifiée, (p. 188 et suiv.) Le Dr Grube se trompe en affirmant que le chapitre sur la vie de Cele aurait été écrit par le *continuateur* de la chronique du Mont-St-Agnès. Ce chapitre se trouve parmi ceux qui portent le titre commun: Ex chronico fratris nostri Thomæ Kempis de illis quæ domum nostram non concernunt.

P. 37. Le n° 23. Le catalogue dit: " Sermones ad Novitios incipiunt: *Ecce quam bonum:* numero viginti novem. „ En réalité,ces sermons sont au nombre de 30. En examinant à la Haye le manuscrit de Rebdorff, j'ai trouvé une explication plausible de cette erreur. Ces mots *numero viginti novem* ont été probablement ajoutés par le copiste; celui-ci en effet a ajouté quelques mots après plusieurs numéros du catalogue; il dit à plusieurs reprises que les traités indiqués sont contenus dans son manuscrit. Ces notes qui, *évidemment,* n'appartiennent pas au texte primitif, ont été à bon droit omis par Amort. J'ai vu une copie des *Sermones ad Novitios* provenant du couvent de Frenswegen; tous les *trente* sermons s'y trouvent, mais dans l'index le n° 30 a été omis, un tel manuscrit a pu causer l'erreur du copiste. — Le biographe dit littéralement: " Item " adhuc multo alia plura de ejus vita et conversatione andivi a Fratri- " bus illius conventus qui adhuc vivunt. „

P. 55. J'ai oublié par mégarde de citer un autre contemporain très important puisqu'il est Italien: *Jacques-Philippe Forestus,* né à Bergame en 1434, dit dans son *Supplementum supplementi Chronicorum* que le pieux Thomas à Kempis a publié plusieurs écrits et en premier lieu quatre livres *de contemptu mundi* commençant par *Qui sequitur me.*

P. 66. Il est constant que le manuscrit dit de *La Cava* ne provient pas de ce monastère.

P. 130. La note a été imprimée d'une manière fautive; la troisième phrase doit être placée avant la seconde. J'ai encore examiné un très ancien bréviaire *ms* du couvent de Frenswegen qui, de même que Gaesdonck,appartenait au chapitre de Windesheim. Ce bréviaire a également le texte fautif, mais j'ai vu le détail curieux qu'une main beaucoup plus moderne l'a corrigé avec une encre plus noire.

P. 168. *Les Archives pour l'histoire ecclésiastique d'Utrecht* ont publié dernièrement, d'après un manuscrit des Frères de la Vie commune de Deventer, un traité intitulé: " Aliqua verba notabilia domini Florentii et

magistri Gherardi magni. „ Les *verba notabilia* placés par Thomas après la biographie de ces deux personnages se retrouvent dans le manuscrit de Deventer, mais ce cahier en contient encore beaucoup d'autres. Thomas, évidemment, a fait un choix parmi ces *verba notabilia.* Ce texte plus étendu contient encore plusieurs sentences qu'on reconnaît clairement dans l'*Imitation.* Ainsi, la ressemblance du C. 8, L. I de l'*Imitation* avec les sentences de Radewijns devient encore plus grand. Radewijns dit: “ Nullo modo sis specialis alicui mulieri „; l'auteur de l'*Imitation* répète: “ Non sis familiaris alicui mulieri. „ L'avis relatif à la familiarité avec les *juvenes* se retrouve aussi chez Radewijns; l'auteur a surtout en vue les étudiants de Zwolle et de Deventer. Si le lecteur veut relire le C. 10 du L. 4, il y rencontrera des phrases parfaitement semblables à la sentence de Gérard Groot: “ Servus Christi multum nitatur pro pace et tranquillitate cordis et specialiter tempore communionis quia tunc dyabolus specialiter solet et nititur hominem occupando turbare cum scrupulis levium peccatorum; sed omnino homo non debet curare quodcumque adduxerit memoriæ, sed niti se occupare aliis bonis cogitationibus, quibus illa negligat, et omnino caveat litigare cum eis, quia quanto magis litigat, tanto magis se implicat. „

P. 210. La même bibliothèque de Leyde possède une autre copie de la traduction néerlandaise du premier livre. Nous avons donc cité 14 traductions néerlandaises, et, en tout, 32 manuscrits de la Hollande. Le manuscrit de Leyde renferme d'abord les quatre livres de l'*Imitation.* A la fin du quatrième se trouve: “ Ici finit le quatrième livre de *qui sequitur* „; suit immédiatement “ Le cinquième livre d'une vie dévote. „ Suivent encore trois traités, simplement appelés “ livres „: les *Exercitia spiritualia, De recognitione propriæ fragilitatis* et le *Hortulus Rosarum,* tous les trois ouvrages incontestés de Thomas.

L'ancien manuscrit néerlandais, publié par Wolfsgrüber, porte le titre: “ Van der Navolginge Christi ses boeke „ (six livres de l'*Imitation* du Christ). Les deux derniers sont les mêmes que le sixième et le septième livre du manuscrit de Leyde. On voit que ces manuscrits sont une nouvelle preuve du fait remarquable que l'*Imitation* ne nous est pas venue de l'Italie dans cet ensemble qu'elle présente actuellement. Cette association des *opuscules* incontestés de Thomas aux livres de l'*Imitation* est un fait très important.

L'ancienne traduction française de l'*Imitation* de 1447 a été faite par David Aubert, d'Amiens, sur l'ordre de Philippe-le-Bon, le puissant souverain des Pays-Bas.

P. 228. Les adversaires ont souvent fait l'objection que l'*Imitation* manque dans l'édition des Œuvres de Thomas parue à Utrecht chez Ketelaer et de Leempt. Cette édition n'est pas datée, mais les bibliographes la placent dans l'année 1473; elle est certainement postérieure à la mort de Thomas et antérieure à 1475, puisque l'imprimerie d'où elle est

sortie a cessé d'exister en cette année. Je crois pouvoir répondre d'une manière satisfaisante à cette objection. Les éditeurs déclarent expressément que leur édition n'est pas complète. " Incipit tabula diversorum sermonum ac epistolorum devotorumque tractatuum. Quos inter alia ad gloriam et honorem sanctæ et individuæ trinitatis gloriosæque virginis marie dei genitricis compilavit dictavit titulisque ac capitulis distinxit devotus ac religiosus vir frater Thomas Kempis presbiter canonicus regularis professus ac defunctus. In monte sce Agnetis virginis ac martyris prope Zvuollis diocesis trajectensis. " En examinant cette édition, je vois que tous les treize traités de l'autographe de 1441 manquent, excepté " l'*Epistola devota ad quemdam regularem* ". Cette exception s'explique : puisque les éditeurs ont donné toutes les autres *Epistolæ* de Thomas, ils n'ont pas voulu omettre celle-ci, quoiqu'ils eussent résolu d'omettre tous les traités contenus dans cet autographe. L'omission se rapporte donc directement à tout l'ensemble de cet autographe et non à l'un de ces traités en particulier. Est-ce que les éditeurs ont voulu indiquer par là que l'ensemble de ces traités n'appartenait pas à Thomas ? Nullement, car ils ont imprimé l'*Epistola devota*. Quelque motif pratique leur a conseillé cette omission. Les traités contenus dans cet autographe se trouvent bien plus fréquemment dans les anciens manuscrits que les autres ouvrages de Thomas; il est hors de doute que tous les couvents des Pays-Bas avaient leurs exemplaires manuscrits de l'*Imitation*. Une autre cause encore explique l'omission de l'édition d'Utrecht. Il n'est pas douteux que l'édition de l'*Imitation* de Zainer à Augsbourg, qui attribue le livre à Thomas, ne soit antérieure à l'édition d'Utrecht. Amort dit qu'il a vu au couvent des Frères-Mineurs de Munich un exemplaire de l'édition de Zainer, où une main contemporaine a noté avec des chiffres l'année de l'impression 1472. (Deduc. cr., p. 135.) On sait que les imprimeurs de cette époque faisaient entre eux un véritable commerce d'échange et qu'ainsi un imprimeur trouvait facilement son avantage à publier d'autres ouvrages que ceux qui venaient d'être édités par un de ses confrères.

Les neuf derniers traités de l'édition d'Utrecht se succèdent dans le même ordre que les n[os] 25-33 du catalogue du biographe de Thomas (cf. p. 38). Cette coïncidence montre assez clairement que ces traités se trouvaient dans le même ordre dans un autographe de Thomas (cf. p. 41). Du reste, la copie du *Chronicon Windesemense* et le manuscrit de l'*Imitation* provenant des chanoines C. W. à Utrecht, celui des Chartreux de la même ville, documents bien antérieurs à l'édition de Ketelaer, montrent d'une manière péremptoire que Thomas était, longtemps avant sa mort, considéré comme l'auteur de l'*Imitation* dans la résidence épiscopale.



TABLE